



OCT.
2017

ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE STRUCTURES DE RÉEMPLOI ET / OU DE RÉUTILISATION EN FRANCE

RAPPORT

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée pour l'ADEME par les consultants de la société TERRA SA.

Nous tenons à remercier très sincèrement les membres du Comité de Pilotage :

- Catherine BELLIER ADEME - Service des affaires juridiques
- Pierre GALIO ADEME - chef de service /Service consommation et prévention
- Agnès JALIER-DURAND ADEME - chef de projet /Service consommation et prévention
- Christophe MARQUET ADEME – chargé de mission /Service consommation et prévention
- Véronique MARIE ADEME BRETAGNE
- Nicolas POUTEAU Conseil Régional Ile de France
- Pierre ALANIESSÉ CASH EXPRESS
- Florent DUCLOS Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRESS)
- Alix DE SAINT-AULAIRE ENVIE
- Stéphanie MABILEAU EMMAÛS France
- Nathalie MAYOUX RESEAU DES RESSOURCERIES
- Catherine JAMMES SIRRMET

Nous tenons également à remercier pour leur implication et leur disponibilité l'ensemble des interlocuteurs des structures de réemploi/réutilisation enquêtées dans le cadre de l'étude.

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, Agnès Jalier-Durand, **TERRA SA**, Etienne Ageneau, Yves Blanchoz, Mathieu Boulinguez, David Mlodorzeniec, Romain Jeanneau - **2017 - Analyse technico-économique des structures de réemploi et/ou de réutilisation en France** – 155 p

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ADEME.fr/mediatheque

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 16MAR001016

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : TERRA SA

Coordination technique - ADEME : JALIER-DURAND Agnès
Direction Économie Circulaire et Déchets / Service Consommation et prévention



Sommaire

Résumé	8
1. Introduction	11
2. Méthodologie	14
2.1. Phase 1 : préparation et réalisation de l'enquête auprès de 40 structures	14
2.1.1. Description de la méthode de sélection de l'échantillon de 40 structures	14
2.1.2. Description de la méthode de conduite des enquêtes	17
2.1.3. Description de la méthode utilisée pour l'analyse des montages juridiques	23
2.2. Phase 2 : analyses de synthèse et recommandations	24
2.2.1. Principe général pour la conduite des analyses de synthèse.....	24
2.2.2. Analyse des données quantitatives	25
2.2.3. Analyses qualitatives.....	27
3. Caractéristiques générales de l'échantillon	28
3.1. Caractérisation de l'échantillon selon les 11 critères de sélection	28
3.2. Autres éléments de caractérisation	40
4. Montages juridiques & partenariats	46
4.1. Enjeux & éléments d'ordre juridique sur le modèle économique	46
4.2. Précisions terminologiques	47
4.3. Contractualisation & Partenariats avec une collectivité	51
4.4. Partenariats avec les éco-organismes	53
4.5. Objet social et aides à l'emploi	55
5. Segmentation en typologies des structures.....	57
a) Acteurs acquérant les biens par achat vs hors achat	57
b) Influence du régime réglementé d'insertion	58
c) Structures multiflux vs structures monoflux	59
6. Bilans et performances technico-économiques par typologie de structures.....	62
6.1. Typologie 1 : acteurs multiflux s'approvisionnant par achat	62
6.1.1. Eléments de cadrage de l'activité réemploi des structures de la typologie	62
6.1.2. Bilan matières des structures de la typologie.....	64
6.1.3. Analyses économiques.....	65
6.2. Typologie 2 : acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat	68
6.2.1. Eléments de cadrage de l'activité réemploi des structures de la typologie	68
6.2.2. Bilan matières des structures de la typologie.....	71
6.2.3. Analyses économiques.....	76
6.3. Typologie 3 : acteurs monoflux EEE GEM.....	84
6.3.1. Eléments de cadrage des activités des structures de la typologie 3.....	84
6.3.2. Bilan matière des structures de la typologie 3	87
6.3.3. Analyses économiques de la typologie 3	87
6.4. Typologie 4 : acteurs monoflux EEE TIC	93
6.4.1. Eléments de cadrage des activités des structures de la typologie 4.....	93
6.4.2. Bilan matière des structures de la typologie 4	97



6.4.3.	Analyses économiques de la typologie 4	98
6.5.	Typologie 5 : acteurs monoflux TLC	103
6.5.1.	Eléments de cadrage des activités des structures de la typologie 5.....	103
6.5.2.	Bilan matière des structures de la typologie 5	105
6.5.3.	Analyses économiques de la typologie 5	106
6.6.	Typologie 6 : acteurs monoflux Autres	110
6.6.1.	Eléments de cadrage des activités des structures de la typologie 6.....	110
6.6.2.	Bilan matière de la typologie 6	112
6.6.3.	Analyse économique de la typologie 6	113
6.7.	Récapitulatif des paramètres-clé toutes typologies.....	116
6.7.1.	Récapitulatif des éléments de cadrage des activités par typologie	117
6.7.2.	Récapitulatif des indicateurs techniques moyens par typologie	118
6.7.3.	Récapitulatif des bilans matière moyens par typologie.....	119
6.7.4.	Récapitulatif des bilans économiques moyens par typologie.....	120
6.7.5.	Autres indicateurs en lien avec les investissements et le suivi financier	125
7.	Actions de communication et de sensibilisation à l'environnement.....	127
7.1.	Actions de communications	127
7.2.	Actions de sensibilisation au respect de l'environnement.....	128
8.	Analyse des atouts et des freins au déploiement des structures de réemploi/réutilisation	129
8.1.	Atouts et facteurs de réussite	129
8.2.	Difficultés rencontrées	133
8.3.	Analyse AFOM par typologie de structure	136
8.4.	Axes de pérennisation et développement	139
9.	Conclusion	141
10.	Annexes	146
	Annexe 1 : Glossaire	146
	Annexe 2 : Liste des structures de l'échantillon	153
	Annexe 3 : Récapitulatif des formes de partenariat avec les collectivités locales pour les structures de la typologie 2	154



Table des illustrations (tableaux)

Tableau 1 : Eléments de cadrage généraux caractérisant les structures de réemploi/réutilisation par typologie de structures.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Déchets produits par les acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat, et profils de repreneurs	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3 : Répartition de l'échantillon selon la méthodologie de calcul du taux de réemploi.	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4 : Comparatif de la la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation par typologie (1 à 5)	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 5 : Résultat d'exploitation toutes typologies	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 6 : Eléments caractérisant les structures de réemploi/réutilisation dans le champ de l'étude	12
Tableau 7 : Répartition de l'inventaire ADEME des structures de réemploi et de réutilisation (2014)	16
Tableau 8 : Principales informations recherchées classées par thématique (données techniques)	18
Tableau 9 : Principales informations recherchées classées par thématique (données économiques)	18
Tableau 10 : Principales informations recherchées classées par thématique (autres typologies de données)	19
Tableau 11 : Répartition de l'échantillon selon les régimes réglementés de l'ESS	29
Tableau 12 : Répartition de l'échantillon selon la méthodologie de calcul du taux de réemploi.....	42
Tableau 13 : Régime fiscal d'une association	50
Tableau 14 : Principales conditions requises, contraintes, impacts et avantages pour la structure par modalité de contractualisation avec les collectivités	52
Tableau 15 : Principaux partenariats filières REP et structures de réemploi/réutilisation.....	53
Tableau 16 : Principales dispositions des régimes réglementés de l'ESS à objet social	56
Tableau 17 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant par achat	63
Tableau 18 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 1	65
Tableau 19 : Dispersion des % par modalité d'approvisionnement de la typologie acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat	69
Tableau 20 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat	71
Tableau 21 : Déchets produits par les acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat, et profils de repreneurs	74
Tableau 22 : Déchets produits par les acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat, et typologie de cession (cout, recette, reprise gratuite)	75
Tableau 23 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 2	76
Graphique 24 : Part des recettes marchandes et non marchandes pour la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat	77
Tableau 25 : cas du poste subventions publiques d'exploitation et d'investissement.....	78
Tableau 26 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM.....	86
Tableau 27 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 3	88
Tableau 28 : Nombre d'ETP/100 t de DEEE collectés mis en œuvre par les acteurs monoflux EEE GEM - typologie 3 ...	91
Tableau 29 : Spécifications techniques et juridiques sur les acteurs monoflux EEE TIC (typologie 4)	93
Tableau 30 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC	96
Tableau 31 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 4	98
Tableau 32 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs monoflux TLC	105
Tableau 33 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 5	107
Tableau 34 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs autres monoflux	112
Tableau 35 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 6	113
Tableau 36 : Résultat d'exploitation en EUR/objet entrant (ou tonne entrante) des structures monoflux autres	115
Tableau 37 : Récapitulatif des éléments de cadrage des activités par typologie	117
Tableau 38 : Récapitulatif des indicateurs techniques moyens par typologie	118
Tableau 39 : Comparatif de la la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation par typologie	120
Tableau 40 : Résultat d'exploitation toutes typologies	124
Tableau 41 : Comparatifs des investissements et leur financement par typologie.....	125
Tableau 42 : Comparatifs du suivi d'indicateurs financiers par typologie	126
Tableau 43 : Récapitulatif des facteurs de réussite détaillés ci-après	129



Table des illustrations (graphiques)

Graphique 4 : Découpage des tâches de la phase 1	14
Graphique 5 : Protocole de sélection de l'échantillon de 40 structures	17
Graphique 6 : Séquençage par étape de l'enquête auprès d'une structure	21
Graphique 7 : Processus général de production de la fiche de synthèse d'une structure	22
Graphique 8 : Schématisation des objectifs de la phase 2	24
Graphique 9 : Principe général pour la conduite des analyses de synthèse	25
Graphique 10 : Indicateurs en lien avec le dimensionnement des structures	25
Graphique 11 : indicateurs en lien avec la performance économique	26
Graphique 12 : Indicateurs en lien avec les performances de réduction et de valorisation	26
Graphique 13 : Statuts juridiques des structures de l'échantillon	29
Graphique 14 : Répartition des structures selon leur réseau d'appartenance	30
Graphique 15 : Répartition des structures par typologie de flux réemployés/réutilisés	31
Graphique 16 : Localisation géographique des structures enquêtées	32
Graphique 17 : Répartition moyenne par origine des flux entrants pour la totalité de l'échantillon	33
Graphique 18 : Répartition de l'échantillon selon la typologie d'approvisionnement	34
Graphique 19 : Répartition moyenne des modalités d'approvisionnement de l'échantillon	35
Graphique 20 : Répartition des structures par modalité d'approvisionnement	35
Graphique 21 : Statut des biens pris en charge par les structures	36
Graphique 22 : Systèmes de commercialisation recensés au sein de l'échantillon	36
Graphique 23 : Répartition des structures de l'échantillon par tranche d'ETP salariés	37
Graphique 24 : Répartition des structures de l'échantillon par tranche d'ETP bénévoles	38
Graphique 25 : Répartition de l'échantillon par tranche de tonnages entrants	38
Graphique 26 : Répartition de l'échantillon par tranche de nombre d'objets entrants	39
Graphique 27 : Répartition de l'échantillon par tranche de produits d'exploitation	40
Graphique 28 : Types de milieu dans lesquels les structures enquêtées exercent leur activité de réemploi-réutilisation	40
Graphique 29 : Antériorité des structures présentes dans l'échantillon	41
Graphique 30 : Répartition des structures mono-activités et multi-activités	42
Graphique 31 : Dispersion du taux de réemploi/réutilisation au sein de l'échantillon	43
Graphique 32 : Répartition en nombre de structures par tranche de taux de réemploi/réutilisation	44
Graphique 33 : Nombre de structures concernées par typologie de clientèle	44
Graphique 34 : Répartition en nombre des structures selon le nombre de typologies de clientèle	45
Graphique 35 : Répartition des structures de l'échantillon calculant leurs indicateurs financiers	45
Graphique 36 : Répartition moyenne en nombre des flux entrants par famille des objets - Revendeurs	63
Graphique 37 : Bilan matière de la typologie d'acteurs multflux s'approvisionnant par achat	64
Graphique 38 : Répartition des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs multflux s'approvisionnant par achat	66
Graphique 39 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie 1	67
Graphique 40 : Répartition des modalités d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs multflux s'approvisionnant hors achat	69
Graphique 41 : Répartition des origines d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs multflux s'approvisionnant hors achat	70
Graphique 42 : Répartition moyenne en poids des flux entrants par famille des objets	70
Graphique 43 : Bilan matière de la typologie d'acteurs multflux s'approvisionnant hors achat	72
Graphique 44 : Evolution des taux réemploi (moyennes par régime) en fonction de la surface de vente (m ² /100 t entrantes)	73
Graphique 45 : Evolution des Taux réemploi en fonction de la proportion des apports sur site dans les approvisionnements des structures multflux hors achats	73
Graphique 46 : Répartition par poste des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs multflux s'approvisionnant hors achat	77
Graphique 47 : Recette de vente de produits issus du réemploi (EUR/t entrante) fonction du taux de réemploi	80
Graphique 48 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs multflux s'approvisionnant hors achat	81
Graphique 49 : Répartition des modalités d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM	85
Graphique 50 : Répartition des origines d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM – Typologie 3	86
Graphique 51 : Bilan matière de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM	87



Graphique 52 : Part des recettes marchandes et non marchandes pour la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM – Typologie 3	88
Graphique 53 : Répartition des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM	89
Graphique 54 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM – Typologie 3.....	90
Graphique 55 : Répartition des modalités d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC – Typologie 4	95
Graphique 56 : Répartition des origines d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC.	95
Graphique 57 : Bilan matière de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC	97
Graphique 58 : Part des recettes marchandes et non marchandes pour la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC – Typologie 4	99
Graphique 59 : Répartition des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC– Typologie 4	99
Graphique 60 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC.....	101
Graphique 61 : Répartition des modalités d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux TLC..	104
Graphique 62 : Répartition des origines d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux TLC.....	104
Graphique 63 : Bilan matière de la typologie d'acteurs monoflux TLC.....	106
Graphique 64 : Répartition par poste des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux TLC.....	107
Graphique 65 : Répartition par poste des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux TLC.....	109
Graphique 66 : Bilan matière de la typologie d'acteurs autres monoflux	112
Graphique 67 : Répartition des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux autres	114
Graphique 68 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux autres	115
Graphique 69 : Bilan matière toutes typologies	119
Graphique 70 : Répartition des produits totaux d'exploitation toutes typologies	121
Graphique 71 : Répartition des charges d'exploitation toutes typologies	123

Table des illustrations (figures)

Figure 1 : Modalités de détermination du caractère lucratif ou non des activités d'un organisme sans but lucratif	48
Figure 2 : Contractualisation & Partenariats avec avec une collectivité.....	51
Figure 3 : Typologies d'encadrement réglementé des structures de l'ESS à objet social.....	55
Figure 4 : Description de l'activité des acteurs multiflux s'approvisionnant par achat	62
Figure 5 : Description de l'activité réemploi des acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat	68
Figure 6 : Description de l'activité des acteurs monoflux EEE GEM	84
Figure 7 : Typologie 3 : Configuration Envie ERG sur même site que Envie 2E	85
Figure 8 : Description de l'activité des acteurs monoflux EEE TIC	94
Figure 9 : Recette de vente produits réemployés à la tonne entrante en fonction du taux de réemploi (typologie 3, matériel informatique)	100
Figure 10 : Description de l'activité des acteurs monoflux TLC	103
Figure 11 : Description de l'activité monoflux flux Cycles	110
Figure 12 : Description de l'activité monoflux flux Livres	110
Figure 13 : Description de l'activité monoflux flux Matériaux de construction.....	111
Figure 14 : Description de l'activité monoflux flux Mobilier professionnel	111



Résumé

Les activités de réemploi¹ et réutilisation², réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification, jouent un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques de prévention des déchets et constituent l'une des cibles prioritaires du programme national de prévention des déchets 2014-2020.

Dans le cadre de ses initiatives et moyens de promotion de la prévention des déchets – priorité de valorisation des biens usagés conformément à la hiérarchisation des modes de traitement qui place la prévention des déchets en premier – l'ADEME intervient en direct auprès de porteurs de projets, autant que dans le cadre de ses soutiens à la mise en œuvre des plans territoriaux de prévention des déchets.

Dans ce contexte, l'ADEME, en initiant la présente étude de caractérisation du parc existant de structures de réemploi/réutilisation a souhaité renforcer sa connaissance du secteur ainsi que ses capacités de soutien et leur efficience.

Conduite par voie d'enquête auprès d'un échantillon de structures défini en concertation avec les membres du Comité de Pilotage dans un souci de couvrir le maximum de cas de figure du parc existant, l'étude permet à l'ADEME de disposer d'un bilan précis de 38 installations de réemploi/réutilisation en France (dont 3 en DROM-COM).

Parmi les enseignements, cette étude aura démontré l'extrême diversité de l'offre en biens issus du réemploi ou de réutilisation et, en correspondance directe, cette même diversité des modèles économiques :

- Depuis le modèle communautaire du Mouvement Emmaüs présent depuis plusieurs décennies, jusqu'à celui de l'achat-revente d'équipements de téléphonie, compensant la rapidité de l'obsolescence de ces équipements
- Ceux clairement positionnés en direction d'une clientèle de proximité et ceux principalement portés par des marchés à l'exportation (TLC, téléphonie)
- Les structures spécialisées sur un type de produit (électroménager, textiles, cycles, ...) et celles qui interviennent indifféremment sur toute catégorie de bien durable
- Celles qui ont un objectif économique classique et celles qui ont d'abord un projet social (ou encore celles qui ont un projet environnemental); et au sein de ces dernières, leur positionnement concurrentiel ou non.

Nous pouvons conclure que les grands déterminants à partir desquels se structurent les modèles économiques de l'offre en biens d'occasion – hors ventes entre particuliers - sont de 2 ordres :

- Les modalités d'approvisionnement en biens :
 - Achat de produits
 - Dons (produits)
 - Collecte et tri de déchets
- Le projet d'entreprise :
 - Economique
 - Social
 - Environnemental

Cette diversité de positionnements à laquelle s'ajoutent d'ailleurs d'autres paramètres tels que la nature des objets ciblés, l'ancienneté des structures, leur appartenance ou non à un réseau, le niveau de sélectivité des produits en amont, le niveau de transformation opéré sur les objets (simple nettoyage, petite réparation ou grosse opération), doit être prise en compte dans toute interprétation des résultats ; tels que, par exemple, les écarts de performances de réemploi/réutilisation.

¹ **Réemploi** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »

² **Réutilisation** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau, [...] leur permettant après une opération de préparation de retrouver le statut de produit »



Globalement, 6 typologies (ou « classifications ») de structures ont été définies dans le cadre de l'étude, chacune répondant à des spécificités propres et devant être considérée séparément dans l'analyse des performances de réduction et de valorisation et des résultats économiques :

Typologies	Nb structures	Dont Economie conventionnelle	Dont ESS
1. Acteurs multiflux par achats	4 structures	4	0
2. Acteurs multiflux sans achat	16 structures	0	16
3. Acteurs monoflux GEM	4 structures	0	4
4. Acteurs monoflux TIC	7 structures	3	4
5. Acteurs monoflux TLC	3 structures	0	3
6. Autres acteurs monoflux (Cycles, Mobilier, Livres, Mat. Bâtiment)	4 structures	0	4
TOTAL Echantillon	38 structures	7	31

Sur le plan technique, si le taux de réemploi/utilisation est évidemment un bon indicateur de performance, il ne rend pas compte pour autant de l'étendue de la contribution de chaque structure et typologie de modèle, à la prévention des déchets dans sa globalité.

Ainsi, des structures multiflux à faible de taux de réemploi (pour certains ne faisant pas d'écrémage à l'entrée), jouent en contrepartie un rôle d'intérêt général, en massifiant, triant et orientant vers le recyclage, des flux qui auraient sinon été enfouis, incinérés et à la charge du SPGD (Service public de gestion des déchets).

Sur le plan économique, les ventes de biens issus du réemploi/réutilisation constituent globalement le premier poste de produits, suivi des aides à l'emploi pour les acteurs de l'ESS (typologies 2, 3 et 5). Viennent ensuite les subventions publiques d'investissement et les contributions des éco-organismes (plus importantes pour les typologies d'acteurs 3 et 5).

Concernant les charges d'exploitation, on note, entre autre, que les frais de personnel sont un des postes les plus importants pour l'ensemble des typologies à l'exception

- des acteurs de la typologie 1 pour lesquels les frais d'achat des objets destinés au réemploi représentent la part la plus importante des charges d'exploitation (de l'ordre de 50%)
- des acteurs de la typologie 4, téléphonie en particulier où les frais d'achat des appareils sont également le premier poste de charges (37% du total)

Les charges de personnel varient au global entre 21% et 78% du total des charges d'exploitation pour les typologies confondues.

Principaux facteurs impactant l'équilibre économique :

Le poste de recettes de ventes de biens réemployés est un poste-clé de l'équilibre économique, directement corrélé à la performance de réemploi. Parmi les paramètres limitants, on notera la qualité du gisement pris en charge ainsi que la surface disponible (vente boutique en particulier).

La productivité et la maîtrise de la charge de personnel affectée à l'activité de réemploi est primordiale, l'apport en bénévoles dans l'exploitation rencontrés chez les acteurs de l'ESS étant un atout indéniable, tout comme les aides à l'emploi (versées au titre de leur action pour l'insertion de personnes en difficulté³).

La mise à disposition de locaux et la reprise gratuite des déchets contribuent fortement à l'amélioration de l'équilibre.

Les subventions publiques d'investissement et d'exploitation versées au démarrage de l'activité ou ponctuellement en phase de développement, sont également une aide au maintien de l'équilibre.

³ Compensation des charges et contraintes multiples (sur-encadrement, sous-productivité, accompagnement social, formation...), liées à cet emploi de personnes en difficultés



Enfin, les contributions des éco-organismes (DEEE, Mobilier, TLC) sont soit un « plus » pour améliorer le résultat (cas de la typologie 2), soit une nécessité au maintien à l'équilibre pour les structures des typologies 3 (GEM) et 5 (TLC Opérateur de tri).

Atouts, freins au déploiement des structures de réemploi/réutilisation et marges de progrès

Rappelons en premier lieu que le secteur du réemploi/réutilisation bénéficie globalement d'un contexte réglementaire porteur.

Au niveau national, l'encadrement réglementaire oriente clairement les politiques publiques vers une économie plus circulaire, mentionnant par voie de décrets et arrêtés ministériels, la primauté de la prévention des déchets et la priorité donnée à la réutilisation sur toute autre forme de valorisation.

Ainsi, les arrêtés portant agrément d'éco-organismes, fixent aux metteurs en marché des obligations favorisant à la fois la réutilisation de biens durables et la place des acteurs de l'insertion dans ce domaine. Cette étude en aura relevé les bénéfices économiques et partenariaux, pour ces profils d'acteurs ; particulièrement significatifs pour les structures « monoflux REP » (électroménager, mobiliers, textiles), mais bénéficiant également aux structures multiflux.

Au niveau local, les collectivités jouent un rôle central en faveur des initiatives de réemploi/réutilisation, comme autant d'actions pour lesquelles elles mobilisent des moyens⁴ en vue faire converger leurs objectifs de création d'emplois de proximité, de lutte contre l'exclusion et de protection de l'environnement.

Si les activités de réemploi/réutilisation bénéficient de l'appui des politiques publiques, des freins à leur déploiement existent (que n'ont pas manqué de nous faire remonter les interlocuteurs rencontrés dans le cadre de l'enquête). Citons sur le plan général :

- En lien avec la demande, le déficit d'image du produit de seconde main
- Une tendance à la diminution de la qualité du gisement, résultant notamment du développement des ventes directes (numériques) entre particuliers ou autres canaux (ex : vide-greniers), avec également un effet « concurrence » des produits neufs « à bas coût »
- Pour le cas des acteurs de l'ESS, des moyens propres plus limités pour se développer et une forte dépendance aux aides publiques

Fort de ces constats, les leviers et marges de progrès identifiées dans le cadre de l'étude se situent principalement :

- sur le plan de la communication autour des enjeux du réemploi et de la réutilisation
- sur la poursuite et généralisation des partenariats avec les filières REP ainsi qu'avec les collectivités locales

Nous développons l'ensemble de ces enseignements dans le présent rapport final, qui s'adosse aux autres ressources complémentaires produites dans le cadre de l'étude :

- Synthèse
- Note de recommandations aux porteurs de projets et exploitants
- Recueil de fiches synthétiques par structure enquêtée

Documents qui permettront d'alimenter les réflexions en cours de l'ADEME relatives à l'accompagnement de projets sur le plan technique et financier, dans une perspective de soutien dans la durée au développement du réemploi et de la réutilisation en France.

⁴ Commande publique ou participation financière, accompagnement au montage de projet, mise à disposition de locaux, accès facilité aux gisements en déchetterie, relais de communication, porte investissements du bâtiment...



1. Introduction

Contexte et objectifs de la mission

L'allongement de la durée d'usage des produits manufacturés est l'un des leviers structurant des politiques de prévention des déchets.

S'il peut être obtenu par la conception des produits ou des évolutions de pratiques entre fournisseurs et consommateurs (économie de fonctionnalité), le déploiement de marchés de produits de « seconde main » reste le plus porteur d'effets à court terme.

Les activités opérationnelles de réemploi⁵ et réutilisation⁶, réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification, jouent un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques de prévention des déchets et constituent l'une des cibles prioritaires du programme national de prévention des déchets 2014-2020.

Dans le cadre de ses initiatives et moyens de promotion de la prévention des déchets – priorité de valorisation des biens usagés – l'ADEME intervient en direct auprès de porteurs de projets, autant que dans le cadre de ses soutiens à la mise en œuvre de programmes territoriaux (plans territoriaux de prévention des déchets, territoires Zéro déchets Zéro gaspillage...)

Dans ce contexte, l'ADEME, a initié cette étude de caractérisation du parc existant de structures de réemploi/réutilisation afin de renforcer sa connaissance du secteur ainsi que ses capacités de soutien et leur efficience à travers des enquêtes terrains pour mieux comprendre l'activité et le développement des structures.

Les résultats attendus de cette étude permettront à l'ADEME:

- de disposer d'un bilan précis de 40 installations de réemploi/réutilisation en France (dont 3 dans les DROM-COM) selon une typologie de site définie dans le cadre de cette étude
- de renforcer sa connaissance des modalités de développement et de fonctionnement des structures, de leurs performances
- d'identifier les freins et leviers à leur développement
- de disposer de recommandations pour un meilleur accompagnement au développement des structures
- d'identifier des critères de performances pouvant servir dans le cadre du dispositif de soutien financier de l'Agence

Des recommandations opérationnelles à destination des porteurs de projet et exploitants seront également formulées dans le cadre de l'étude.

Les critères de performance identifiés au cours de l'étude permettront enfin aux référents des directions régionales ADEME de disposer :

- d'indicateurs technico-économiques de performance de référence dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'aides au financement de projets en lien avec le montage (ou la modernisation) d'une structure de réemploi-réutilisation
- d'orientations pour favoriser le développement de structures et d'initiatives contribuant de manière croissante à la prévention des déchets et économie de ressources

Périmètre de l'étude

⁵ **Réemploi** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »

⁶ **Réutilisation** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau, [...] leur permettant après une opération de préparation de retrouver le statut de produit »



Les structures physiques dans le périmètre de l'étude sont celles qui ont pour objet la valorisation par le réemploi et la réutilisation des biens usagés des ménages et le cas échéant d'autres producteurs (administrations, entreprises).

Le tableau ci-dessous récapitule les éléments caractérisant le champ de l'étude :

Typologies de structures	Structures de l'économie conventionnelle et de l'ESS respectant les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Etre une structure physique ; • Etre présente en France ; • Avoir créé l'activité depuis à minima 1 ou 2 ans.
Montages	Tous types: initiatives privées (ex: revendeurs, dépôt-vente..), associatives ou publiques
Typologies de produits	Tous types quelles que soient leurs origines : <ul style="list-style-type: none"> • Equipements Electriques et Electroniques, Produits textiles, Mobilier, Bibelots / Vaisselle / Décoration, Livres, cassettes, CD, DVD; Cycles, vélos; Equipements de loisirs; Outillage; Autres...
Nb et champ géographique	38 structures à analyser en France : métropole et DOM-COM (pour 3 structures)

Tableau 1 : Eléments caractérisant les structures de réemploi/réutilisation dans le champ de l'étude

Il est important de préciser que l'échantillon a été réduit de 40 à 38 suite au désistement tardif de l'une des structures à enquêter et à un évènement exceptionnel en cours d'étude de l'une des structures ne permettant pas de finaliser l'enquête.

Résultats attendus

L'étude doit permettre de :

- Etablir une **typologie** des installations ;
- **Caractériser les installations** enquêtées en fonction de différents paramètres tels que les éléments de contexte (taille du bassin de chalandise ? autres installations sur le territoire ? milieu ? politiques territoriales spécifiques ? etc.), du fonctionnement du site (mode d'exploitation, organisation technique du site etc.), du nombre et de la nature des déchets/produits entrants ;
- Etablir les **bilans matières (détaillant l'origine et la nature des flux entrants et les types de flux sortants et leur devenir)** des installations et proposer des ratios caractéristiques (précisant notamment les taux de réemploi et de réutilisation en fonction de la nature des produits/déchets entrants, nature et devenir des flux sortants (taux valorisation matière-recyclage, et les quantités éliminées) ;
- Disposer **d'informations économiques relatives aux coûts d'investissement et de fonctionnement** des installations (ressources financières –origine et nature (aides, recettes), coûts d'entrée, de collecte, de tri, de remise en état (réparation), coûts d'élimination/valorisation en fonction de la nature des déchets, le prix de vente des produits/catégories ...) en fonction de la typologie des installations – et de manière plus générale **la caractérisation de l'équilibre économique des installations** ;
- **Analyser les bilans matières et économiques** au regard des typologies des installations;
- Identifier et décrire de façon claire et synthétique les différents **montages juridiques** pour assurer l'exploitation d'une structure (et réaliser une analyse critique des montages juridiques permettant de mettre en évidence les intérêts et limites de chacun, et les facteurs déterminants leur choix ;
- Identifier les **facteurs de réussite ou d'échec** à l'implantation des installations et lors du fonctionnement ;
- Evaluer les **actions d'information, de formation des acteurs, de la sensibilisation du public** accueilli sur ces structures (employés, bénévoles travaillant sur site, les particuliers et professionnels);



- Dégager des **paramètres notamment ceux liés à la performance** d'une recyclerie qui pourront servir de critères pour l'attribution d'aides aux installations, en particulier pour les aides de l'ADEME;
- Formuler des **recommandations opérationnelles** au regard des réponses apportées aux attentes ci-dessus, notamment pour améliorer les performances techniques et économiques des installations et faciliter leur déploiement sur le territoire et leur développement.

Organisation et contenu du présent rapport

Le présent document constitue le rapport final de l'étude.

Sont exposés :

- En II : les points clé de la méthodologie mise en œuvre pour la phase de préparation et conduite des enquêtes auprès de 38 structures (phase 1) et la phase d'analyse des données et de formulation des recommandations (phase 2)
- En III : les résultats d'analyse obtenus :
 - Les éléments de caractérisation générale de l'échantillon des 38 structures
 - Les résultats d'analyse des montages juridiques liés aux activités de réemploi-réutilisation
 - Les bilans et performances technico-économiques des structures enquêtées par typologie
 - L'analyse des facteurs de réussite, faiblesses et axes de pérennisation et de développement des activités de réemploi-réutilisation

Sont joints à ce rapport :

- **38 fiches de synthèse** d'enquête de chaque structure (fiches validées par chaque exploitant individuellement)
- Un dossier photographique issu des enquêtes au sein des structures
- La base au format Excel centralisant l'ensemble des données recueillies lors des enquêtes, ayant permis de conduire les différentes exploitations de synthèse



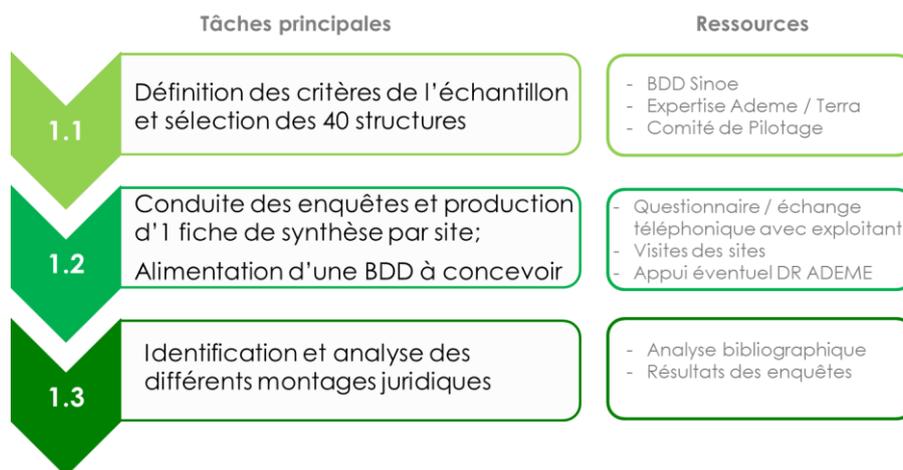
2. Méthodologie

Nous décrivons dans ce chapitre la méthodologie mise-en-œuvre pour la réalisation des phases 1 et 2 de l'étude.

2.1. Phase 1 : préparation et réalisation de l'enquête auprès de 40 structures

La phase 1 vise à préparer le travail d'analyse qui sera effectué en phase 2.

Cette phase s'est structurée autour de 3 tâches principales, synthétisées dans le diagramme ci-dessous :



Graphique 1 : Découpage des tâches de la phase 1

Nous décrivons ci-après la méthodologie mise-en-œuvre pour chacune des tâches.

2.1.1. Description de la méthode de sélection de l'échantillon de 40 structures

i. Critères examinés pour la sélection des 40 structures en France

Les activités de réemploi/réutilisation en France font apparaître une large diversité de modèles technico-économiques et sociaux.

L'objectif de l'échantillon est de rendre compte de cette diversité à travers la définition de critères de différenciation. Les 11 critères suivants ont été proposés par TERRA et validés par le comité de pilotage :

1. Appartenance à l'économie conventionnelle ou l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Le Ministère de l'Economie et des Finances décrit l'ESS comme « un ensemble d'entreprises organisées sous forme de **coopératives, mutuelles, associations, ou fondations**, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. »

Au sein de l'ESS seront distingués le **secteur marchand** (entreprises d'insertion, entreprises adaptées, SCOP,..) et le **secteur non marchand** (Ateliers et Chantiers d'Insertion, OACAS⁷, ESAT, etc.),

Les autres structures représentant l'économie conventionnelle, qui ont des modèles technico-économiques et de gouvernance plus « classiques », sont dans le cadre de cette étude positionnés essentiellement sur le secteur de « l'occasion » (acteurs type « revendeurs, etc.).

NB : Nous intégrons ce critère, car le panorama du réemploi en France (et constitue la principale source de données pour la constitution de l'échantillon) l'utilise dans ses analyses.

⁷ OACAS : Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires



2. Appartenance à un réseau

Les réseaux étant parfois relativement influents sur le fonctionnement de certaines structures, nous avons distingué dans la sélection de l'échantillon les « indépendants » et les structures appartenant à un réseau.

3. Périmètre de flux d'intervention

Dans le secteur du réemploi et de la réutilisation, certaines structures travaillent sur tous types de produits (périmètre multi-flux) ou sur une seule typologie de produit : mono-flux EEE, Mono-flux Mobilier, Mono-flux Textile, Mono-flux produits du bâtiment, etc.

4. Région géographique

Trois grandes Régions ont été créées : France Métropole, Corse, DOM.

5. Origine des approvisionnements

Sont ciblés ici les profils des détenteurs des produits ou déchets cédés aux structures de réemploi et/ou réutilisation. A titre d'exemples : Particuliers, collectivités locales, autres établissements publics, structures ESS, éco-organismes, entreprises privées, etc.

6. Typologies des approvisionnements

Ce critère doit permettre de distinguer les structures qui s'approvisionnent grâce aux dons des détenteurs ou en réalisant des achats auprès de ces derniers. Les aspects juridiques de cession du produit/déchet ont également été intégrés à ce critère (convention, marché privé, marché public, contrat de sous-traitance, etc.)

7. Modalités des approvisionnements

Les principales modalités des approvisionnements possibles sont : apports directs ou enlèvements sur points détenteurs (ménages à domicile, entreprises / distributeurs, points collectivités, conteneurs voie publique...).

8. Statut des Biens collectés

En regard des conséquences que peut induire ce statut sur les conditions d'exploitation d'une structure (Réglementation ICPE, réception de déclaration de transport par route de déchets, etc.), les statuts « Produit » et « Déchet » seront distingués.

9. Systèmes de commercialisation

Nous ciblons à minima comme modalités : Magasin, Vente A Distance/Internet, vente à intermédiaires professionnels, cessions intra-réseau, etc.

10. Taille de structure

En fonction des informations disponibles, ont été regardé le nombre de salariés, le volume traité ou le chiffre d'affaires.

11. Type de milieu d'habitat

Selon la classification de l'ADEME, les typologies de milieu étudiées sont les suivantes : touristiques ou commerciaux, urbains denses, urbains, mixtes et ruraux.



ii. Données d'entrées pour la sélection des 40 structures en France

1. Inventaire ADEME des structures de réemploi et de réutilisation (2014)

La dernière mise à jour du Panorama des acteurs date d'Octobre 2014, sur des données 2013 (une mise à jour par l'ADEME est en cours).

- 5 532 structures recensées en 2014 dont 1131 Vide-grenier/brocantes que nous avons écarté du périmètre de l'étude, car il s'agit d'évènements ponctuels et non des établissements physiques.
- Catégorisation des acteurs :

ESS				Occasion			
Réseaux spécialisés	Œuvres caritatives	Réseaux d'acteurs de l'IAE	Réseaux d'EA et ESAT	Sites internet de mise en relation	Dépôts-vente	Revendeurs	Vides-greniers et brocantes

- Nous observons en analysant ces données qu'il manque un certain nombre d'acteurs positionnés dans le tri Textiles, dans le reconditionnement informatique, etc.
- Pour les acteurs en base de données, un certain nombre d'informations sont non disponibles (dont le régime d'insertion de la structure le cas échéant). Les principales informations exploitables sont l'appartenance à l'économie conventionnelle ou à l'ESS, la typologie des acteurs (classés par réseau dans le panorama des acteurs), le type de flux pris en charge et la Région géographique.
- Nous avons réparti l'inventaire comme suit :

Profils Economie conventionnelle ou ESS	Typologies de structures	Nombre de structures au plan national					Régions géographiques représentées
		mono-flux	multi-flux	info flux non dispo	TOTAL	% du Total général	
Acteurs "économie conventionnelle"	Dépôt-vente - Réseaux ⁽¹⁾	0	114	36	150	3%	12 régions Métro + 0 Ets en DOM et 0 Ets en Corse
	Dépôt-vente - Indépendants	106	29	984	1 119	25%	12 régions Métro +3 Ets en DOM et 1 ets en corse
	Sous-total Dépôt-vente	106	143	1 020	1 269	29%	12 régions Métro +3 Ets en DOM et 1 ets en corse
	Revendeurs - Réseaux ⁽²⁾	4	117	38	159	4%	12 régions Métro + 1 Ets en DOM et 0 en Corse
	Revendeurs - Indépendants	118	16	186	320	7%	12 régions Métro + 2 Ets en DOM et 0 en Corse
	Sous-total Revendeurs	122	133	224	479	11%	12 régions Métro + 3 Ets en DOM et 0 en Corse
	Sous-total Acteurs économie conventionnelle	228	276	1 244	1 748	40%	12 régions Métro + 6 Ets en DOM et 1 en Corse
Acteurs "ESS"	Réseaux ESS hors Ressourceries, Emmaüs et Envie ⁽³⁾	1 000	40	244	1 284	29%	12 régions Métro + 18 ets en DOM et 7 Ets en Corse
	Indépendants ESS	107	44	277	428	10%	12 régions Métro + 6 Ets en DOM et 0 Ets en Corse
	Réseau Emmaüs (Communautés..., Relais..., autres...)	27	327	1	355	8%	12 régions Métro + 2 Ets en DOM et 0 Ets en Corse
	Réseau des Ressourceries		118		118	3%	11 régions Métro + 4 Ets en DOM et 0 Ets en Corse
	Réseau Envie	45			45	1%	12 régions Métro + 0 Ets en DOM et 0 Ets en Corse
	Sous-total Acteurs ESS	1 179	529	522	2 230	50%	12 régions Métro + 30 Ets en DOM et 7 Ets en Corse
Information non disponible en BDD				443	443	10%	
TOTAL général		1 407	805	2 209	4 421	100%	

(1) Troc com (81 structures), La Caverne des Particuliers (32), La Trocante (21), Troc 3000 (9), ABC Dépôt Vente (7)

(2) Cash Express (87), Easy Cash (28), Cash Converters (25), Happy Cash (15), Euro Cash (4)

(3) Croix Rouge, Secours pop, Secours cath., UNEA, APF, FEI, CNLRQ, COORACE, Restos du Cœur, l'HeureuxCyclage, Armée du Salut, Union des Ecoyceries, Tissons la Solidarité, Chantier-école, etc.

Tableau 2 : Répartition de l'inventaire ADEME des structures de réemploi et de réutilisation (2014)

2. Acteurs non recensés dans l'inventaire ADEME 2014

De par l'expertise de TERRA et de l'ADEME, nous avons recensé d'autres profils non inventoriés dans le Panorama ADEME des structures de réemploi :

- Structures positionnées sur le réemploi/réutilisation de produits et matériaux de construction
 - Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 fixe les déchets du BTP au rang de priorité n°1 avec différentes mesures, dont l'action n°3 qui vise à identifier et utiliser les leviers d'actions pour développer le réemploi des matériaux du secteur du BTP;
- Réemploi/réutilisation EEE par des structures de l'économie conventionnelle
 - Deux spécialisations fortes : téléphonie et informatique/serveur ;
 - Des volumes gérés importants :



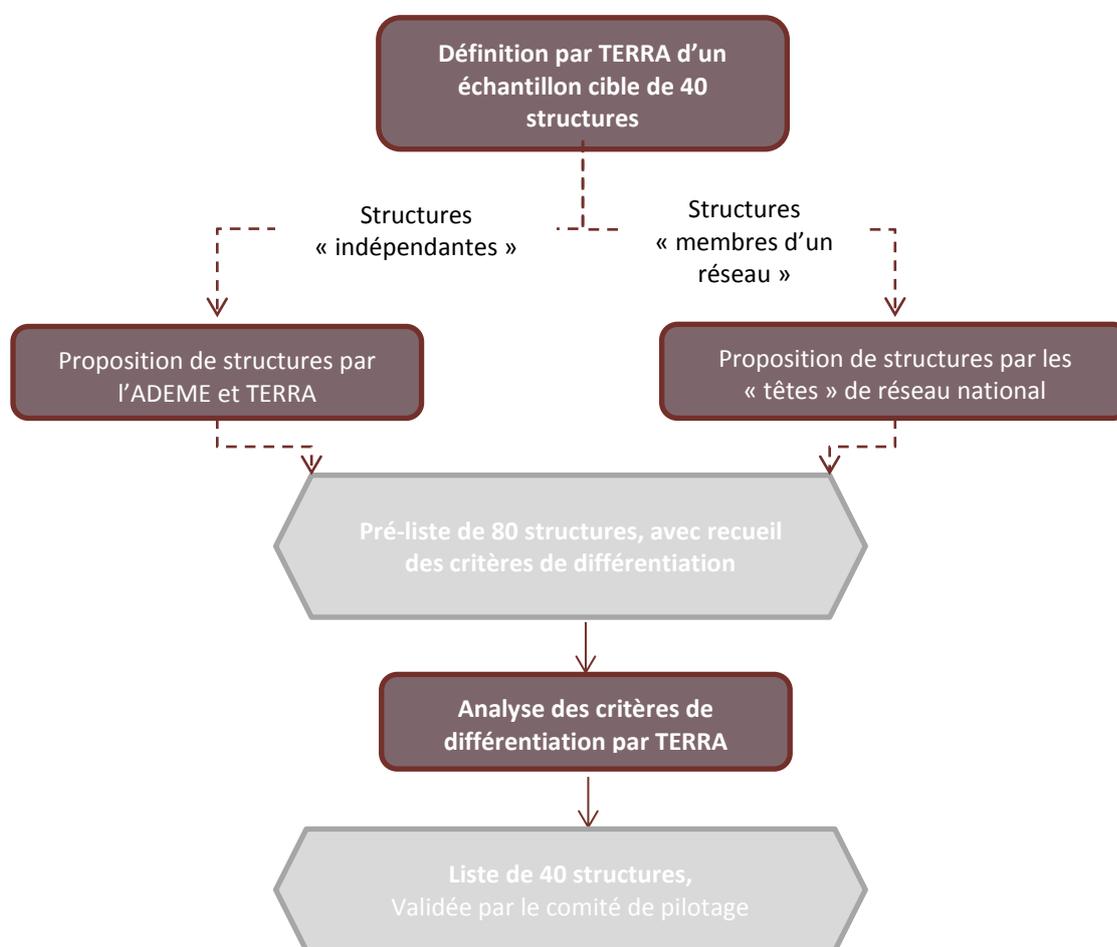
- Industrialisation des process ;
- Modèles technico-économiques dédiés
- Réemploi/réutilisation textiles par des acteurs de l'économie conventionnelle
 - Tri des TLC en France dirigés à plus 60% vers la réutilisation ;
 - 30% des acteurs de tri relèvent de l'économie conventionnelle :
 - Positionnés sur le marché depuis longtemps ;
 - De gros volumes triés par site.

iii. Protocole de sélection de l'échantillon de 40 structures

La sélection de l'échantillon a été menée conjointement par Terra, l'ADEME et les membres du comité de pilotage, ainsi qu'avec les autres membres des réseaux nationaux non membres du comité de pilotage.

Outre le profil des structures (économie conventionnelle ou économie sociale et solidaire), l'échantillon cible de 40 structures défini (cf. partie III) dégagait deux profils de structures : **les structures membres d'un réseau national et les structures « indépendantes »**.

La sélection de structures représentant ces deux profils a été menée distinctement. Nous schématisons ci-dessous le protocole de sélection des 40 structures de l'échantillon :



Graphique 2 : Protocole de sélection de l'échantillon de 40 structures

2.1.2. Description de la méthode de conduite des enquêtes

i. Principales informations recherchées classées par thématique

Conformément au cahier des charges de l'ADEME, les informations recherchées ont été regroupées dans les thématiques suivantes :

Thématiques et sous-thématiques concernées		Exemples
a) Données techniques	Implantation de l'installation	Localisation, type d'urbanisation, rayon d'action, provenance des apports, etc.
	Description de l'installation	Date de mise en service, fonctionnement général, modalités d'approvisionnement et origines, surface site, description des équipements et de leur utilisation, typologies de clients
	Gestion des produits et déchets	Nature du gisement traité, type de produits/déchets acceptés et refusés, outils de traçabilité, quantités traitées par nature, tri effectué sur le site (catégories, qualité,...), filières de valorisation et d'élimination de chaque catégorie de tri, taux de valorisation

Tableau 3 : Principales informations recherchées classées par thématique (données techniques)

Thématiques et sous-thématiques concernées		Exemples
b) Données économiques	Financement de l'installation	Emprunts, subventions, apports privés, fonds propres... en précisant leurs montants et leur provenance.
	Investissements	Dépenses de matériels, engins, équipements de collecte, terrain, aménagements extérieurs, bâtiments et génie civil
	Fonctionnement	Montants de charges et produits par postes (bilan d'exploitation) : <ul style="list-style-type: none"> - Charges: personnel, entretien, énergie, coûts d'achats des produits, élimination des déchets, etc. - Produits: recettes de vente, recettes de valorisation de déchets, etc.

Tableau 4 : Principales informations recherchées classées par thématique (données économiques)

Thématiques et sous-thématiques concernées	Exemples
--	----------



c) Données juridico-financières	Statut de l'exploitant, montage juridique, capital, appartenance au secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS), à un groupe, groupement d'entreprises...
d) Données administratives et réglementaires	ICPE, études préalables à la mise en service, difficultés rencontrées par le porteur du projet, délais d'obtention des autorisations et de la mise en service, évolutions envisagées...
e) Données relatives aux actions sur la qualité	Certifications et labels, contrôle / plan d'assurance qualité, management environnemental, relations avec les clients (services proposés, exigences clients, garanties...)
f) Données sociales	Nombre d'emplois créés, répartition des emplois (nature du contrat, type de postes), statut des employés, qualifications...
g) Environnement du projet et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des filières amont de collecte (marchés détenus sur la collecte) et des filières aval (vente produits, gestion des déchets) - Partenariats mis en œuvre avec les acteurs du territoire, - Actions de communication et de formation

Tableau 5 : Principales informations recherchées classées par thématique (autres typologies de données)

ii. Elaboration d'un questionnaire d'enquête au format Excel

Les questions, principalement de nature quantitatives, sont organisées selon les thématiques présentées ci-avant. Le fichier Excel est conçu avec 5 onglets :

- Fiche d'identité de la structure
- Partie technique
- Partie Qualité Sécurité Environnement
- Partie sociale
- Partie économique

Les questions sont fermées dans la mesure du possible : **des listes déroulantes ont été mises en place pour les questions fermées dichotomiques, à choix simple ou multiple.**

- Cette approche facilitera le traitement des données, l'analyse et la comparaison des données entre les structures.

Nous présentons ci-dessous des exemples de typologies d'informations pour lesquelles des listes déroulantes ont été créées :



Partie du questionnaire	Exemples de listes déroulantes
Partie technique	Typologies de produit pris en charge, origine et typologies d'approvisionnement, modalités d'approvisionnement, équipements techniques, Types de déchets/produits issus de l'activité de réemploi, Types de clients/repreneurs, Type de relations commerciales, etc.
Partie économique	Typologies des investissements, Structure du compte de résultat d'exploitation,

D'autre part, **des questions ouvertes** laissent toute liberté à l'interviewé quant au contenu et à la longueur de sa réponse. **Les réponses apportées viennent mettre en perspective les résultats des analyses** et les fiches de synthèse de chaque structure.

Le questionnaire transmis aux structures est disponible en annexe 1.

iii. Elaboration d'un guide d'entretien au format Word pour les visites sur site

Pour accompagner la visite des consultants TERRA sur site, un guide d'entretien a été élaboré en format Word.

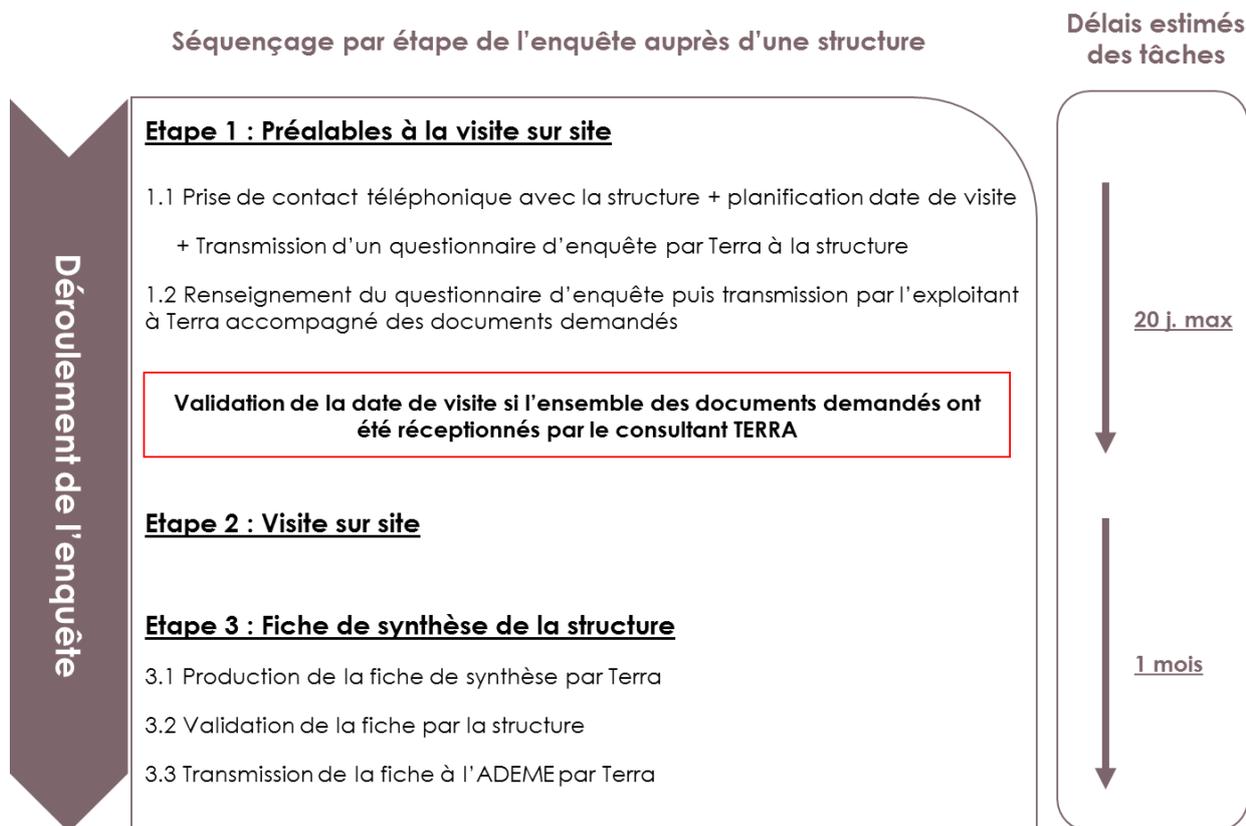
Il est structuré en 4 grandes parties :

1. **Genèse de la structure**, son activité, son environnement (historique, environnement de l'activité, fonctionnement de l'installation)
2. **Un volet social** (statut juridique de la structure, personnel, etc.)
3. **Un volet économique** (investissements, approvisionnements, vente des produits, recettes et dépenses d'exploitation, fiscalité, pérennisation et développement)
4. **Synthèse des échanges** (liste des principaux freins au développement de l'activité de réemploi/réutilisation, liste des principaux atouts et opportunités identifiés)

iv. Séquençage par étape de l'enquête auprès d'une structure

Avant de détailler chaque étape de l'enquête auprès d'une structure, nous schématisons ci-dessous le déroulement de l'enquête individuelle :





Graphique 3 : Séquençage par étape de l'enquête auprès d'une structure

v. Etape 1 : Préalables à la visite sur site

Cette phase vise à rassembler un maximum d'informations disponibles, qu'elles soient juridiques, sociales, techniques, ou économiques, préparatoires à la visite sur site et à la production d'une fiche de synthèse. Le consultant et l'exploitant ont un premier échange à distance visant principalement :

- ▶ A la bonne compréhension générale des activités du site ;
- ▶ A la bonne compréhension par l'exploitant des éléments à renseigner dans un questionnaire qui lui a été transmis à distance par le consultant TERRA.

Ce fichier, complété au mieux par la structure avec la pleine assistance de Terra, est retourné à TERRA avant la visite avec les documents suivants :

- L'Arrêté ICPE du site, le cas échéant ;
- Le dernier rapport d'activité de la structure ;
- Le plan de l'installation (si disponible) ;
- Le compte de résultat détaillé des 3 dernières années ;
- Le bilan comptable des 3 dernières années ;
- Le cas échéant, la convention de partenariat (ou contrat/Marché de prestation) liant
- la structure à un(des) établissement(s) public(s) « et/ou à un(des) organisme(s) privé(s).

Un délai de 15 à 20 jours a été fixé pour permettre aux structures de l'échantillon de renseigner le questionnaire, et de regrouper les documents cités ci-dessus à renvoyer.

vi. Etape 2 : Visite sur site

La visite sur site a systématiquement été réalisée par le consultant Terra ayant réalisé l'étape 1 préparatoire de l'enquête. La journée entière a été prévue pour la visite sur site.

Le programme « type » de la journée est le suivant :

1. Echange de cadrage général de bonne compréhension des activités du site, de son historique et contexte de création de l'activité réemploi/réutilisation;
2. Visite du site et plus particulièrement identification des moyens mis à disposition pour l'activité réemploi/réutilisation : Collecte d'objets/déchets, réception, tri, rénovation, vente ;
3. Passage en revue de l'ensemble des points à éclaircir /à préciser issus des travaux préparatoires précédents (dont méthodes de calcul le cas échéant pour les données quantitatives)
4. Recueil d'éléments plus qualitatifs (positionnement sur le marché économique local, environnement du projet et actions d'accompagnement, difficultés rencontrées, projets à venir...)
5. Point de clôture/débriefing

Ce programme vise à monopoliser dans la limite du raisonnable les différents référents internes à la structure en fonction des points abordés (technique, économique, juridique...).

vii. Etape 3 : Fiche de synthèse de la structure

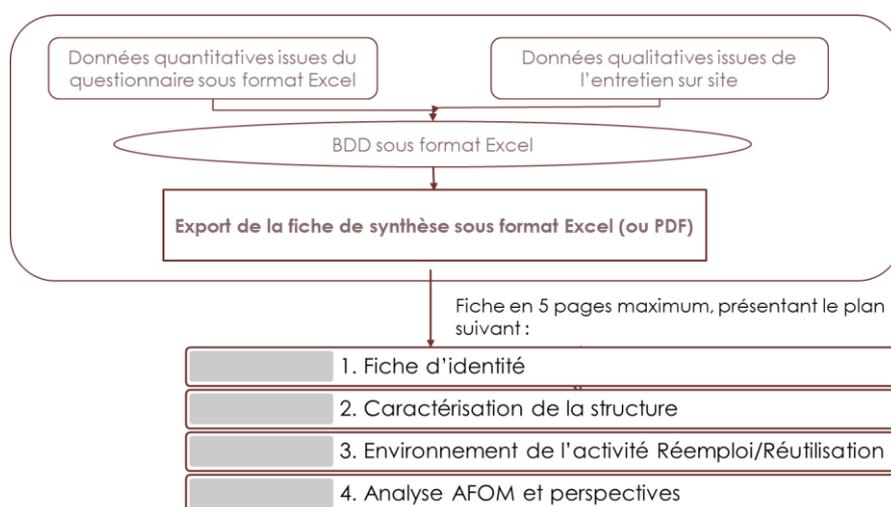
Des échanges complémentaires post-visite ont lieu si nécessaire entre le consultant TERRA et la structure.

Afin de faire état des caractéristiques technico-économiques des structures visitées, deux fiches de synthèse seront produites par le consultant TERRA en charge de l'enquête :

- ▶ Une fiche de synthèse à usage strict de l'ADEME reprenant l'exhaustivité des informations obtenues ;
- ▶ Une fiche de synthèse visant à être intégrée à un recueil de fiches qui sera diffusé par l'ADEME. Dès lors, l'ensemble des informations identifiées comme confidentielles par la structure et TERRA seront retirées de cette seconde fiche de synthèse.

Ces deux fiches seront transmises à la structure enquêtée pour validation avant transmission à l'ADEME. Des « Allers/Retours » de validation entre TERRA et la structure pourront avoir lieu autant que nécessaire avant toute finalisation des fiches.

Le processus général de production de la fiche de synthèse d'une structure est présenté dans le schéma ci-dessous :



Graphique 4 : Processus général de production de la fiche de synthèse d'une structure

2.1.3. Description de la méthode utilisée pour l'analyse des montages juridiques

L'analyse des montages juridiques propres aux structures du réemploi/réutilisation s'effectue selon deux phases :

- Phase 1 : recherches bibliographiques
- Phase 2 : résultats issus de l'enquête des structures de l'échantillon.

L'objectif de l'identification et l'analyse des montages juridiques sont les suivants :

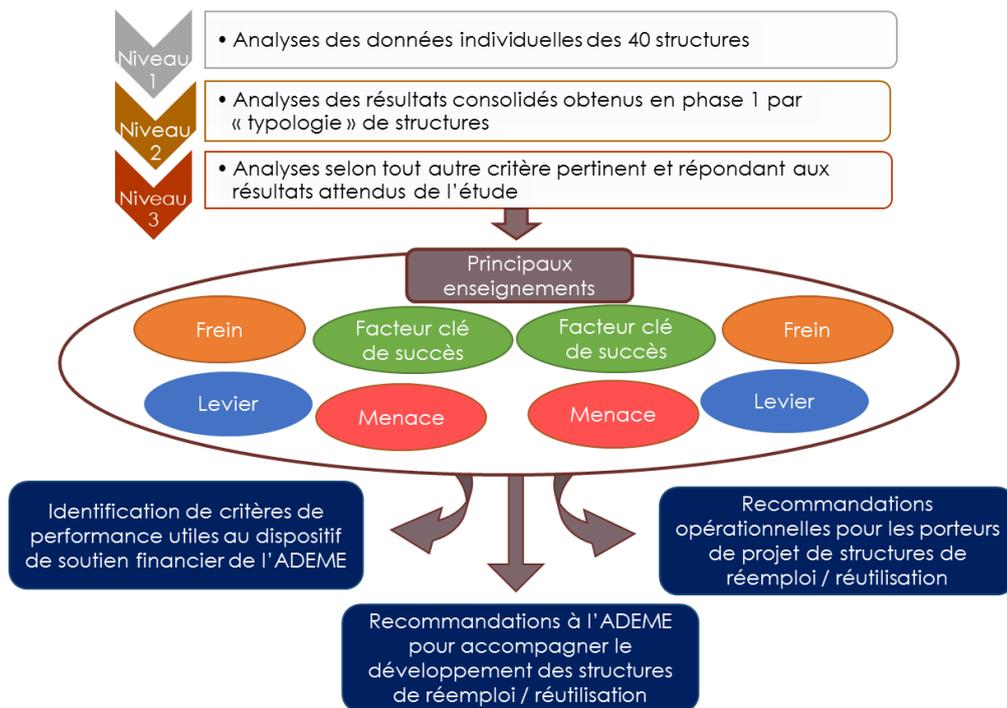
- Identifier et décrire les différents types de montages juridiques, permettant d'assurer l'exploitation d'une structure :
 - Statuts des structures
 - Type de partenariats publics-privés
 - ...
- Mettre en évidence les facteurs déterminants de choix :
 - Les possibilités d'approvisionnements
 - Les garanties de pérennité et d'évolutivité de la structure
 - La flexibilité technique et économique
 - La stimulation de la concurrence
- Ainsi que les intérêts et limites de chacun.



2.2. Phase 2 : analyses de synthèse et recommandations

La phase 2 de l'étude vise à analyser dans un premier temps l'ensemble des données recueillies lors de la phase 1, puis dans un second temps à formuler des recommandations à destination de l'ADEME et des exploitants pour le développement des structures de réemploi/réutilisation.

Cette phase s'est déroulée sur 3 niveaux d'analyse, répondant aux objectifs suivants :

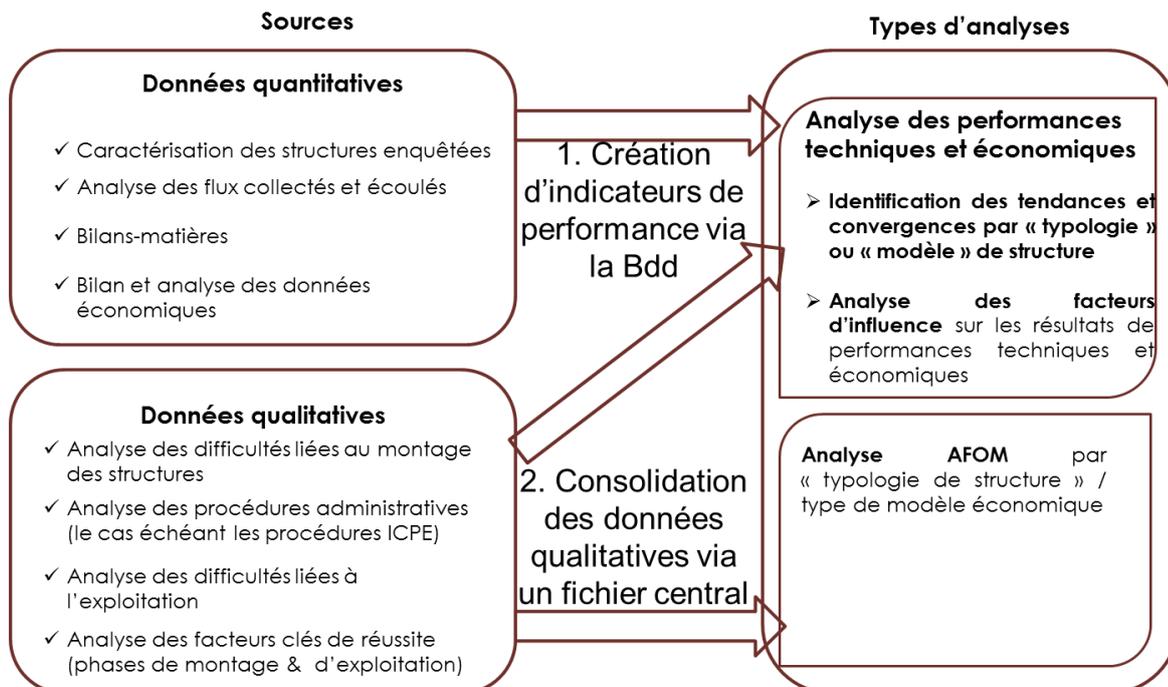


Graphique 5 : Schématisation des objectifs de la phase 2

2.2.1. Principe général pour la conduite des analyses de synthèse

Comme le présente le schéma ci-dessous, deux tâches principales ont été conduites lors de cette phase de travail :

- L'analyse des données technico-économiques (données quantitatives) via la base de données spécifique à l'étude
- La consolidation de données qualitatives via un fichier central.



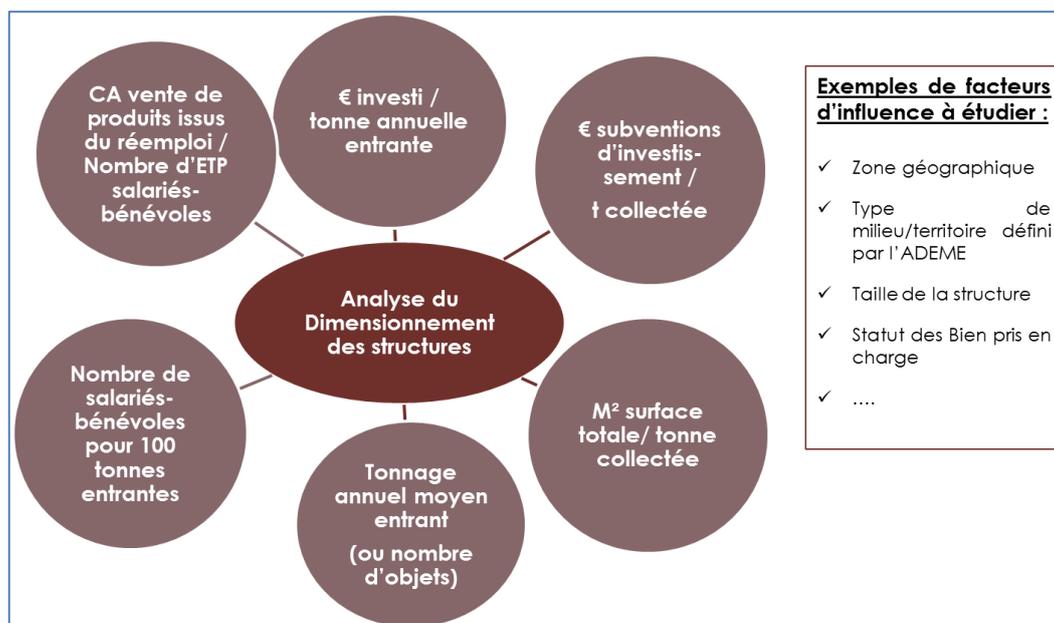
Graphique 6 : Principe général pour la conduite des analyses de synthèse

2.2.2. Analyse des données quantitatives

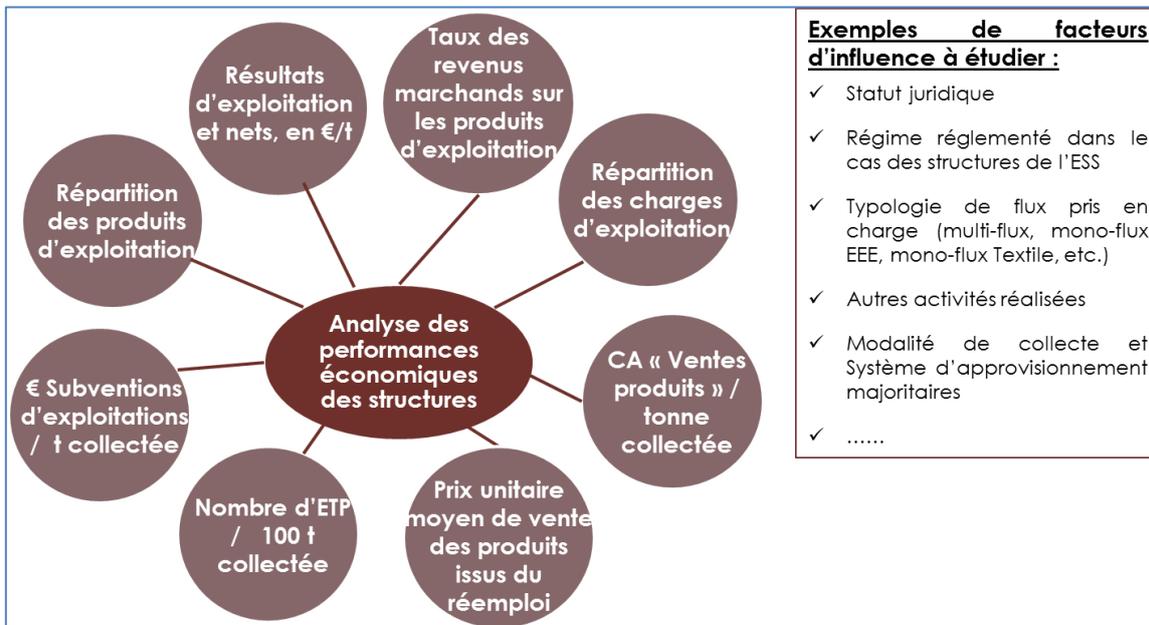
L'ensemble des données technico-économiques ont fait l'objet d'analyses selon les 11 critères de l'échantillon, en vue de voir si des éléments convergents ou tendances se dégagent pour les différentes modalités.

Les schémas ci-dessous illustrent les natures d'indicateurs qui ont été examinés en ce sens :

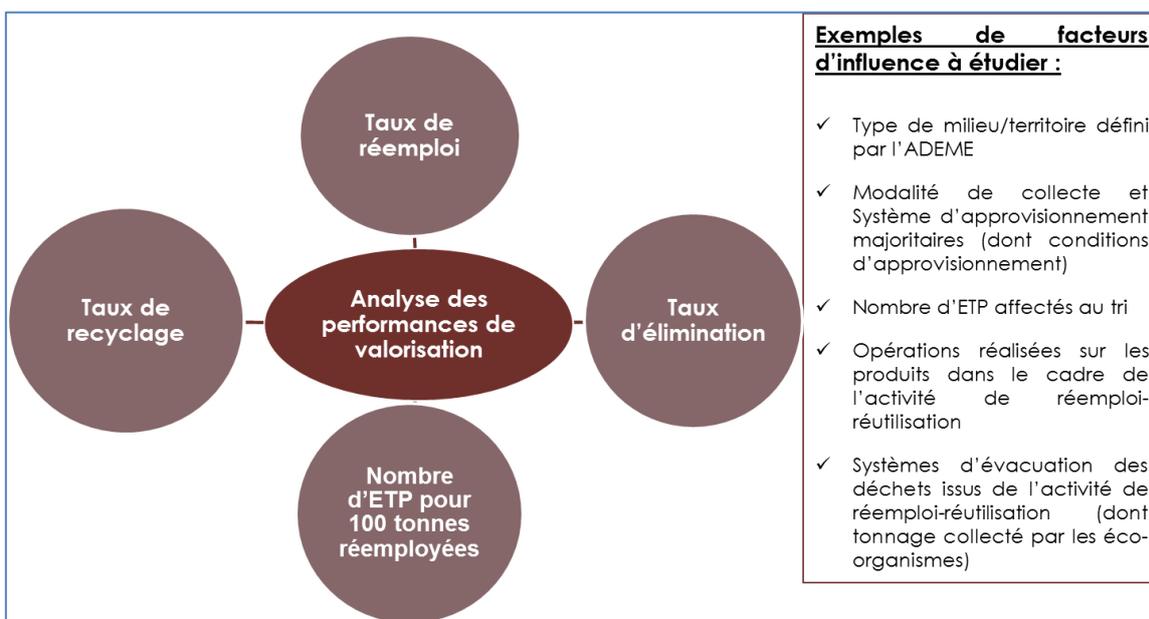
- Données en lien avec le dimensionnement des structures
- Données en lien avec les performances économiques
- Données en lien avec les performances de réduction de déchets de de valorisation



Graphique 7 : Indicateurs en lien avec le dimensionnement des structures



Graphique 8 : indicateurs en lien avec la performance économique



Graphique 9 : Indicateurs en lien avec les performances de réduction de déchets et de valorisation

A partir de ces analyses de tendances et convergences entre structures de l'échantillon, ont été définies des typologies de structures, sur la base desquelles ont été conduits les travaux de synthèse de caractérisation économique et technique pour chacune d'entre elles. Une synthèse comparative des résultats par typologie a été réalisée afin de mettre en exergue les écarts et éléments de différenciation.



2.2.3. Analyses qualitatives

Les informations de type qualitatives (cas des freins/faiblesses et atouts/opportunités) recueillies lors des enquêtes ont été structurées dans deux tableaux centraux du type suivant :

« Typologie » structure	Territoire (Métropole, DOM)	Thématique	Frein recensé	levier identifié	Source

« Typologie » structure	Territoire (Métropole, DOM)	Thématique	Atout / Opportunité	Source

Afin de faciliter l'analyse, chaque frein ou atout renseigné dans ce fichier centralisé a été associé à une thématique, à titre d'exemples :

- Montage de la structure
- Approvisionnement en produits/déchets
- Exploitation
- Vente des produits issus des activités de réemploi-réutilisation
- Environnement des activités de réemploi-réutilisation
- Développement de la structure

Ce fichier centralisé a permis des évaluations comparatives menées par « typologie » de structure, servant de base pour les recommandations en complément des indicateurs de performance.



3. Caractéristiques générales de l'échantillon

Il est présenté dans ce chapitre les principales données de caractérisation de l'échantillon, avec dans un premier temps une caractérisation selon les 11 critères de sélection de l'échantillon, puis dans un second temps une caractérisation à partir de tous autres critères pertinents.

3.1. Caractérisation de l'échantillon selon les 11 critères de sélection

L'échantillon est caractérisé dans ce paragraphe selon les 11 critères de sélection de l'échantillon qui sont pour rappel :

- Appartenance à l'économie conventionnelle ou l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- Appartenance à un réseau
- Périmètre du flux d'intervention pour l'activité de préparation au réemploi/ réutilisation
- Région géographique
- Origine des approvisionnements
- Typologie des approvisionnements
- Modalités de collecte
- Statut des biens collectés
- Système de commercialisation
- Taille de structure
- Type de milieu d'habitat

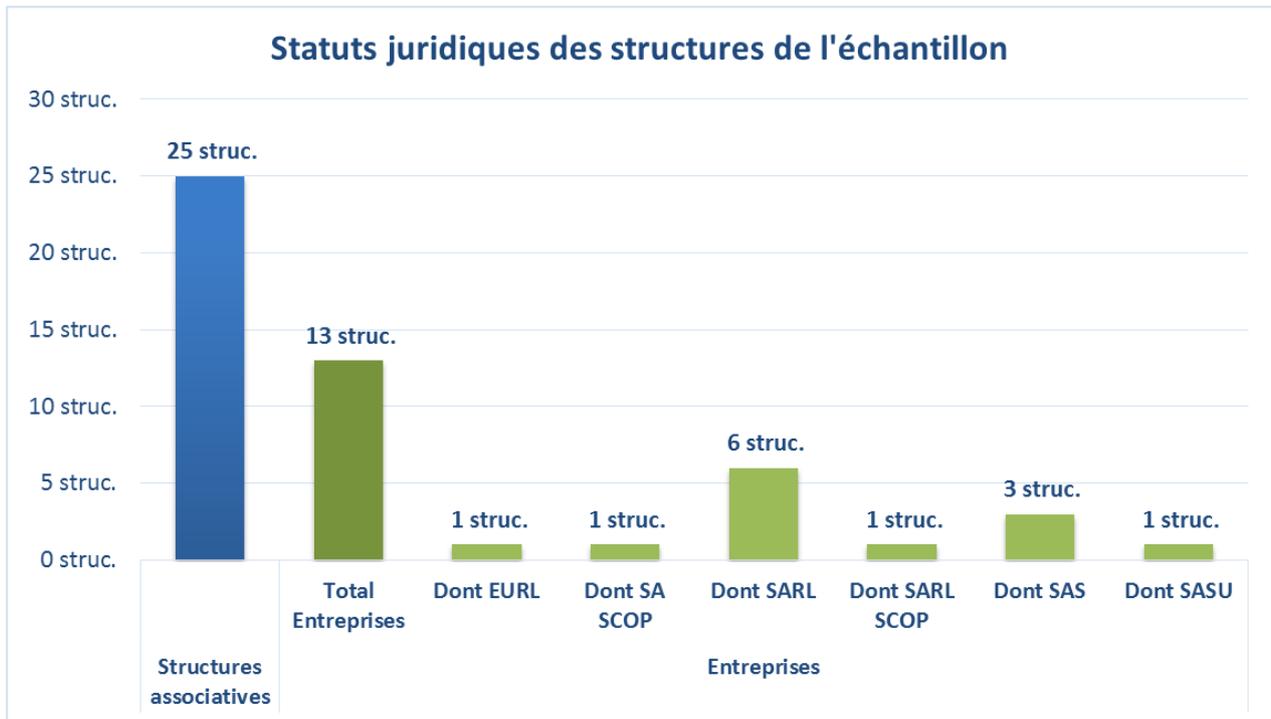
Appartenance à l'économie conventionnelle ou l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Il est détaillé dans un premier temps les caractéristiques relatives aux statuts d'exploitation des structures de l'échantillon, puis dans un second temps l'appartenance à l'économie conventionnelle ou à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)⁸.

Les 38 structures de l'échantillon se répartissent selon les statuts juridiques suivants :

⁸ Le Ministère de l'Economie et de la Finance définit l'ESS comme « un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. »





Graphique 10 : Statuts juridiques des structures de l'échantillon

Les structures associatives sont majoritairement représentées dans l'échantillon (66% des structures) et sont deux fois plus nombreuses que les sociétés.

Qu'elles soient sous forme associative ou des entreprises, les structures de l'échantillon sont pour certaines d'entre elles encadrées par des régimes réglementés de l'ESS, que ce soient des régimes d'insertion (EI, ACI...cf. plus de détails sur ces régimes au §0) ou des régimes spécifiques à la gouvernance de la structure (SCOP⁹). Il est présenté ci-dessous la répartition de l'échantillon à travers ces régimes spécifiques.

		Structures associatives	Sociétés
Régime réglementé insertion	Atelier et Chantier d'Insertion	8	
	Entreprise adaptée		3
	Entreprise d'insertion	9	3
	OACAS	4	
Régime réglementé gouvernance	SCOP		2 (les 2 ont également l'agrément EI)
Sans régime spécifique		4	7

Tableau 6 : Répartition de l'échantillon selon les régimes réglementés de l'ESS

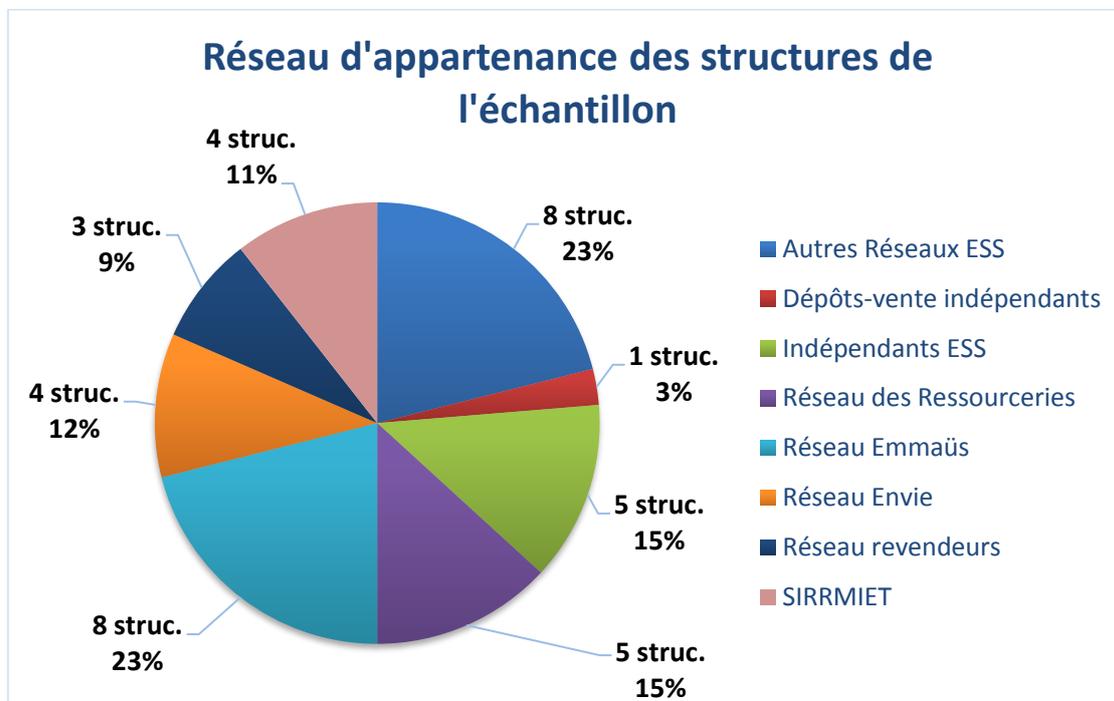
Au global, l'échantillon est constitué de 31 structures appartenant au champ de l'Economie Sociale et Solidaire soit 82% des structures de l'échantillon. Seules les sociétés sans régime spécifique appartiennent au champ de l'économie conventionnelle.

⁹ Sociétés coopératives et participatives



Appartenance à un réseau

Il est présenté ci-après la répartition des 38 structures de l'échantillon selon leur réseau d'appartenance. Il est important de signaler que les structures peuvent adhérer à plusieurs réseaux. Les structures sont ici affectées au réseau les ayant proposées pour participation à l'étude¹⁰.



Graphique 11 : Répartition des structures selon leur réseau d'appartenance

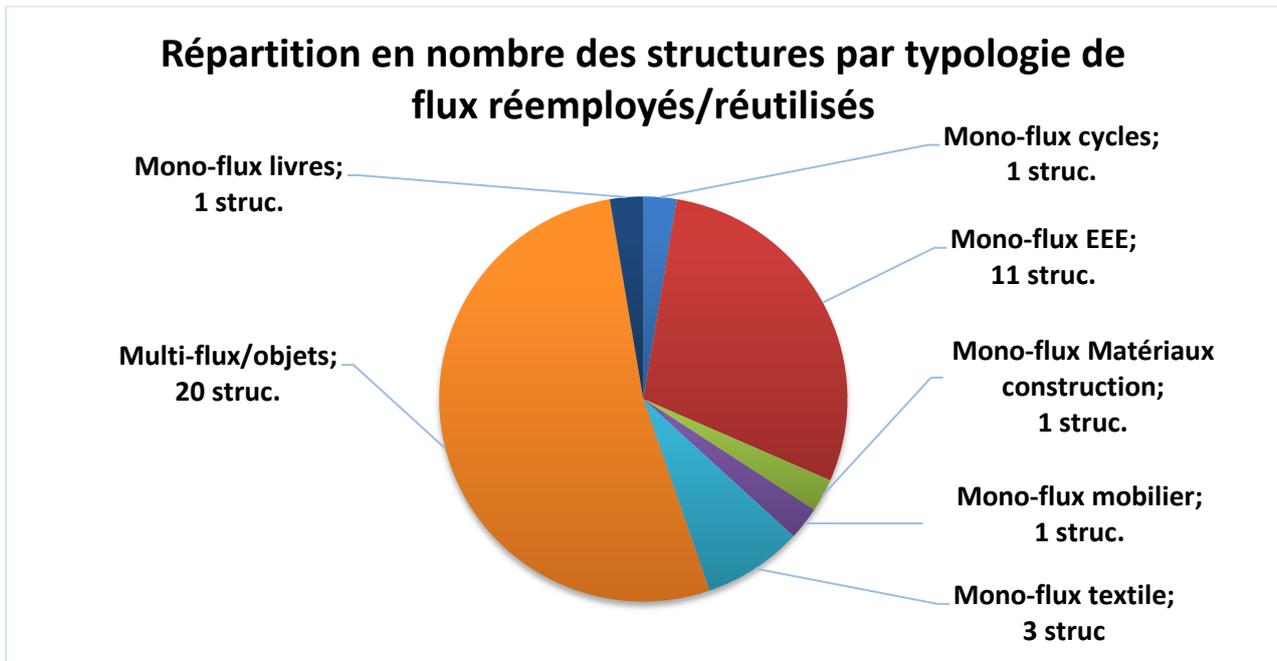
82% des structures de l'échantillon appartiennent à un (ou plusieurs) réseau. Les réseaux d'appartenance des 9 structures catégorisées dans « Autres réseaux ESS » sont :

- l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) ;
- L'heureux Cyclage ;
- La Croix Rouge ;
- La Fédération des Entreprises d'Insertion (des structures proposées par Envie, Emmaüs et le Réseau des Ressourceries sont également adhérentes à la FEI) ;
- L'Union des Ecocycleries ;
- Tissons la solidarité ;
- Le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ).

Périmètre du flux d'intervention pour l'activité de préparation au réemploi/ réutilisation

Il est présenté ci-après la répartition des structures selon la typologie de flux sur laquelle elles interviennent.

¹⁰ Des structures de l'ESS ayant intégré l'échantillon sans qu'elles ne soient proposées par un réseau se retrouvent être membres du SIRRMET.



Graphique 12 : Répartition des structures par typologie de flux réemployés/réutilisés

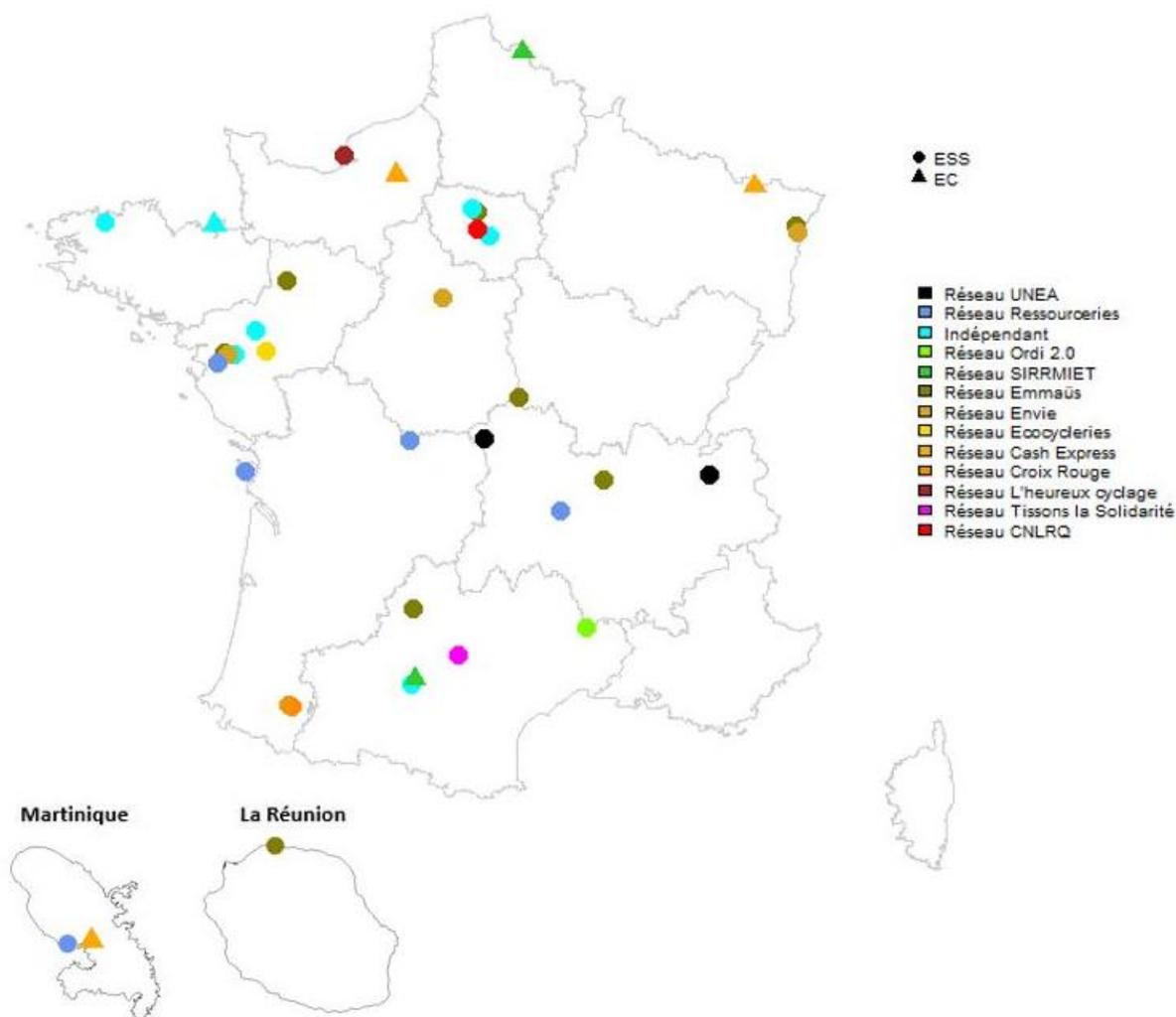
Plus de 50% des 438 structures de l'échantillon sont positionnées sur du multi-flux.

La sélection des structures a visé à couvrir un maximum de flux pris en charge de façon individuelle (livres, cycles, EEE, matériaux de BTP, mobilier, puériculture, TLC).

On observe une représentation plus importante du flux EEE au sein de l'échantillon pouvant s'expliquer par les enjeux forts portant sur les matériaux constitutifs de ces appareils (prix, rareté, toxicité...) la valeur potentielle de certains produits ainsi que la spécialisation de certains acteurs sollicités (ENVIE, SIRRMET).



Région géographique



Graphique 13 : Localisation géographique des structures enquêtées

L'échantillon de 38 structures a été constitué de manière à couvrir l'ensemble du territoire français métropolitain, notamment au regard des nouvelles Régions issues de la réforme territoriale portée par la loi NOTRe. Il est à noter par ailleurs que 3 structures sont implantées en outre-mer, deux en Martinique et une à la Réunion. La constitution de l'échantillon n'a pas permis l'intégration d'une structure implantée sur le territoire Corse.

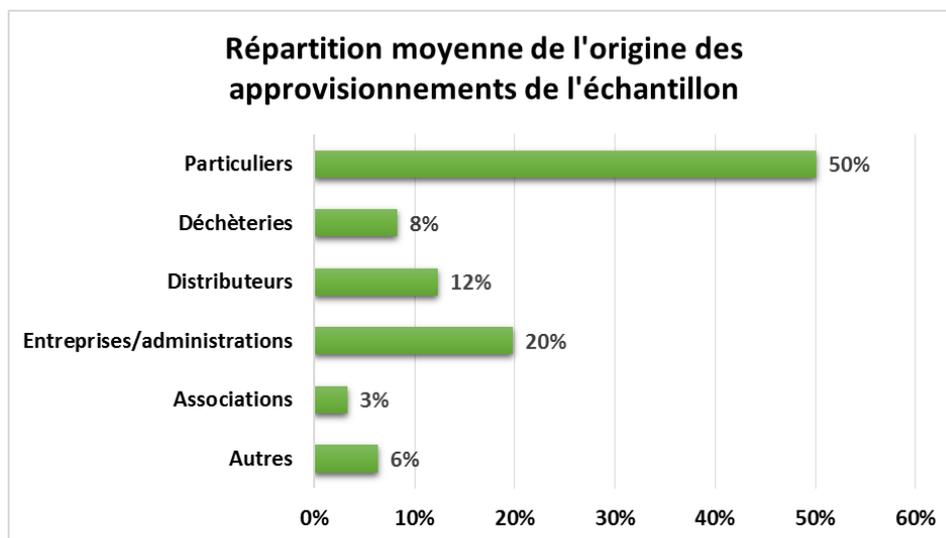
Origine des approvisionnements

L'origine et les modalités des approvisionnements ont été tracées auprès de chaque structure de la façon suivante :

- Apports des particuliers sur site
- Collecte chez les particuliers à domicile
- Collecte en conteneur (à demeure) en déchèterie
- Prélèvement directs dans les apports des particuliers en déchèterie
- Collecte chez les distributeurs
- Apports des distributeurs sur site

- Collecte en entreprises / administrations
- Apports d'entreprises / administrations sur site
- Collecte auprès d'associations
- Apports d'associations sur site
- Collecte des encombrants
- Collecte en conteneurs sur voie publique
- Autres

Il est détaillé ci-après la moyenne arithmétique de l'origine des approvisionnements de l'ensemble de l'échantillon.



Graphique 14 : Répartition moyenne par origine des flux entrants pour la totalité de l'échantillon

Sur l'ensemble de l'échantillon, la moitié des approvisionnements provient des particuliers.

Par ailleurs, les entreprises et distributeurs contribuent à 37% des approvisionnements.

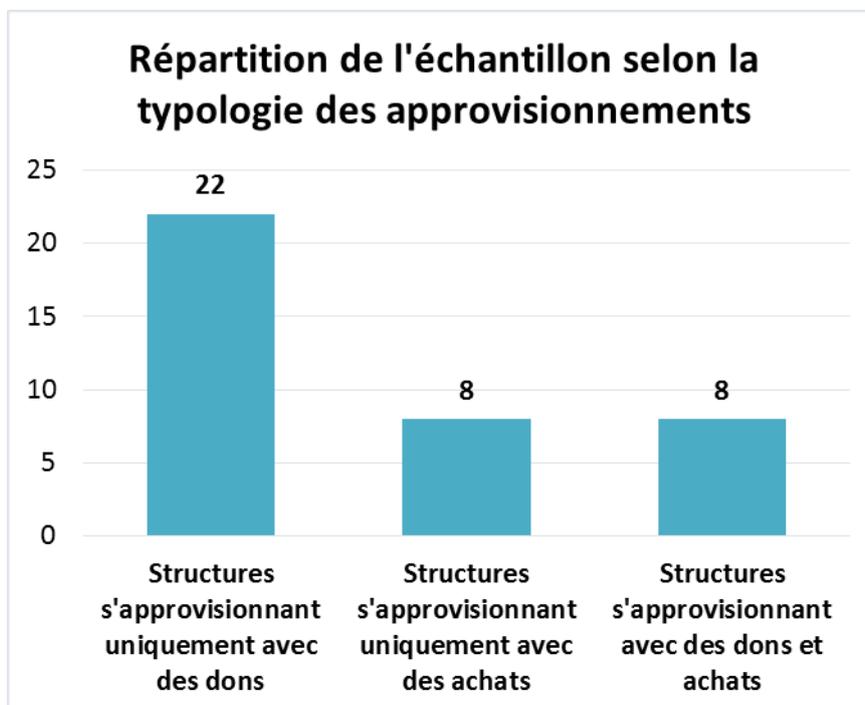
Les flux en provenance de déchèteries proviennent principalement de particuliers (même si le dernier détenteur n'est pas connu de la structure).

Typologies des approvisionnements

Les structures de l'échantillon sont réparties selon leur typologie d'approvisionnement :

- Uniquement avec des dons
- Uniquement avec des achats
- Avec des dons et des achats





Graphique 15 : Répartition de l'échantillon selon la typologie d'approvisionnement

74 % des structures de l'échantillon s'approvisionnent avec des dons (ou flux abandonnés¹¹) et environ 1/3 complètent leur approvisionnement sur l'activité réemploi/réutilisation avec des achats.

Les 8 structures s'approvisionnant uniquement avec des achats font parties des trois réseaux suivants : Cash Express, SIRMIET et UNEA. Les structures des 2 derniers réseaux sont toutes positionnées sur du monoflux EEE alors que les structures du réseau Cash Express sont positionnées sur du multiflux.

A la marge, il a été observé les typologies d'approvisionnements suivantes :

- Rétributions de la part de la structure envers ses fournisseurs selon les quantités fournies et résultats
- Dépôts-ventes
- Rétributions de la part de bailleurs sociaux aux structures dans le cadre de collecte d'encombrants dans des logements sociaux

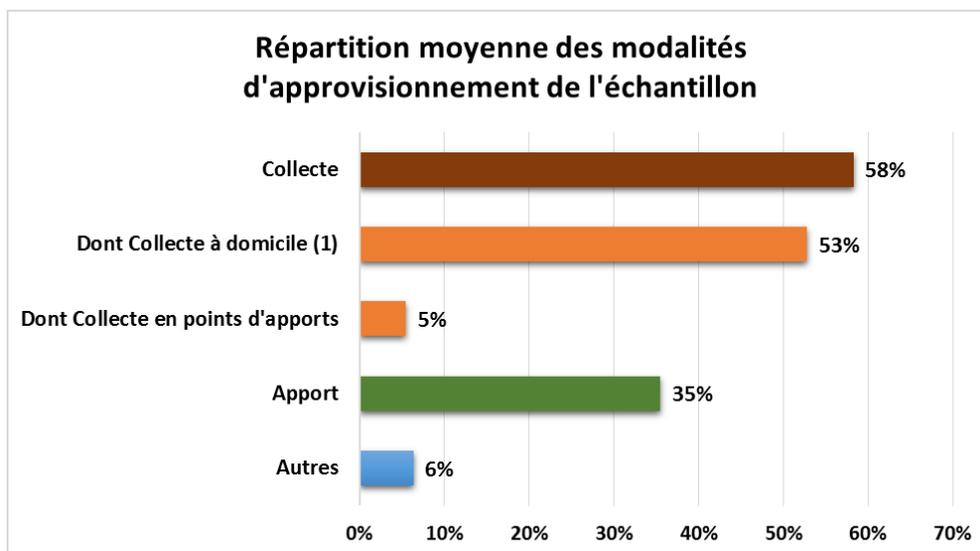
Modalités d'approvisionnement

Il est détaillé ci-après la répartition moyenne (arithmétique) des modalités d'approvisionnement de l'échantillon selon la répartition suivante :

- Collecte à domicile (auprès de particuliers, d'entreprises, d'administrations ou d'associations)
- Collecte sur points d'apports
- Apports
- Autres

¹¹ Flux dont le détenteur se défait

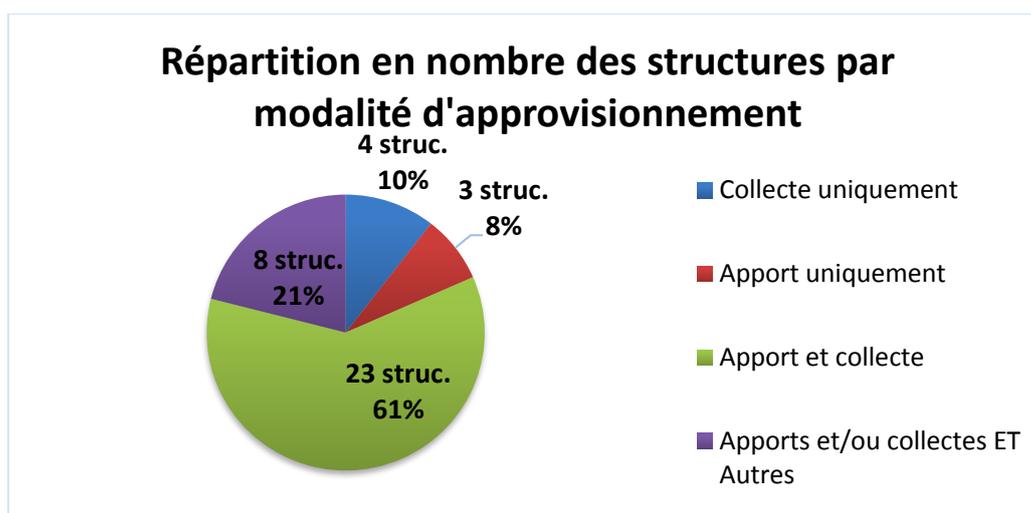




(1) La collecte à domicile comprend la collecte à domicile des particuliers, la collecte auprès d'entreprises, d'administrations et d'associations.

Graphique 16 : Répartition moyenne des modalités d'approvisionnement de l'échantillon

Le graphique suivant détaille le nombre de structure s'approvisionnant par de la collecte et/ou de l'apport.



Graphique 17 : Répartition des structures par modalité d'approvisionnement

Sur les 38 structures interrogées, 92% (soit 35 structures) ont recours à la collecte pour s'approvisionner en objets destinés au réemploi/réutilisation, dont 6 font appel à des sous-traitants. Ces 6 structures font d'ailleurs parties des 10 structures traitant les volumes les plus importants.

Pour les reconditionneurs du SIRMIET, 100% des approvisionnements sont réalisés par collecte.

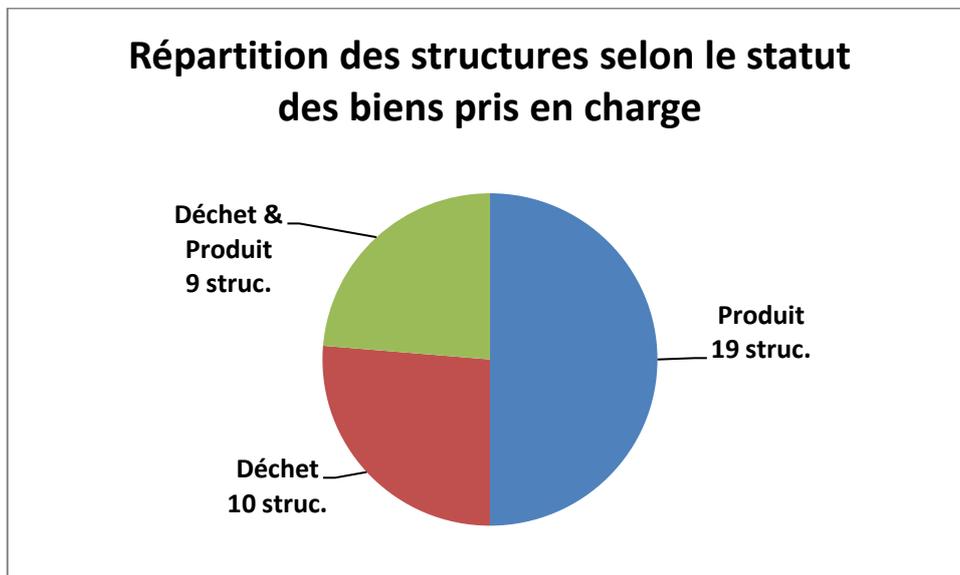
Pour les revendeurs, les apports sur site représentent plus de 90% des approvisionnements. Les collectes à domicile existent également mais à la marge.

A noter que pour les 20 structures multflux, environ 40% des approvisionnements sont issus de collectes en points d'apports et à domicile (particuliers, entreprises, administrations, associations).

Statut des Biens collectés

Les structures enquêtées ont été interrogées sur le statut de l'objet pris en charge, à savoir un produit ou un déchet. Le résultat des déclarations des structures de l'échantillon est détaillé dans le graphique suivant.





Graphique 18 : Statut des biens pris en charge par les structures

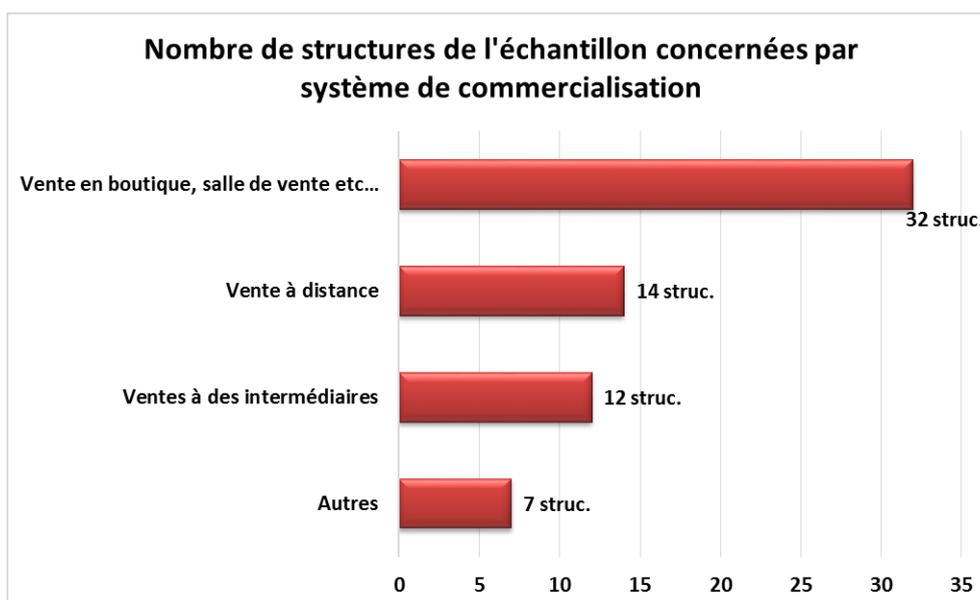
La moitié des structures déclarent prendre en charge des produits et pratiquer donc une activité de préparation au réemploi. Environ 1/4 des structures déclarent prendre en charge exclusivement des déchets et effectuer donc une activité de préparation à la réutilisation. Le dernier quart des structures déclarent prendre en charge complémentirement des produits et des déchets.

Systemes de commercialisation

Dans ce paragraphe, les structures de l'échantillon sont caractérisées selon les modalités de système de commercialisation mis en place :

- Vente en boutique, salle de vente etc...
- Vente à distance
- Ventes à des intermédiaires
- Autres

Certaines structures ont développé plusieurs modalités de commercialisation des objets préparés au réemploi/réutilisation.



Graphique 19 : Systemes de commercialisation recensés au sein de l'échantillon



Le système de commercialisation le plus représenté au sein de l'échantillon est la vente en boutiques/salles de ventes avec 32 structures concernées soit 84% des structures de l'échantillon.

14 structures ont déclaré vendre à distance. Pour la moitié d'entre elles, il ne s'agit pas réellement de ventes à distance (avec site internet marchand et système d'expédition au sein de la structure) mais de vitrines commerciales en ligne, à savoir la mise en avant des objets sur internet (site de la structure ou sites de mise en relation du type Le Bon Coin) dont la vente ne peut être validée qu'en boutique.

Les ventes à des intermédiaires et autres concernent des ventes à destination de professionnels de la réparation, de revendeurs spécialisés, du réseau national, de centres de tri monoflux...

En complément aux systèmes de commercialisation, il a été analysé la proportion des structures de l'échantillon cédant sous forme de dons une partie des objets préparés au réemploi/réutilisation. Au sein de l'échantillon, 27 structures (soit 71% des structures de l'échantillon) ont déclaré pratiquer le don d'objets.

Ces objets sont majoritairement de l'habillement, du mobilier dans le cadre de dons de matériels de nécessité à des associations ou à des familles en situation d'extrême précarité, parfois en partenariat avec les services sociaux. Certaines structures donnent également des objets dans le cadre d'évènements ponctuels type tombolas ou kermesses. Ces dons dépassent rarement 5% du total des objets préparés réemployés/réutilisés.

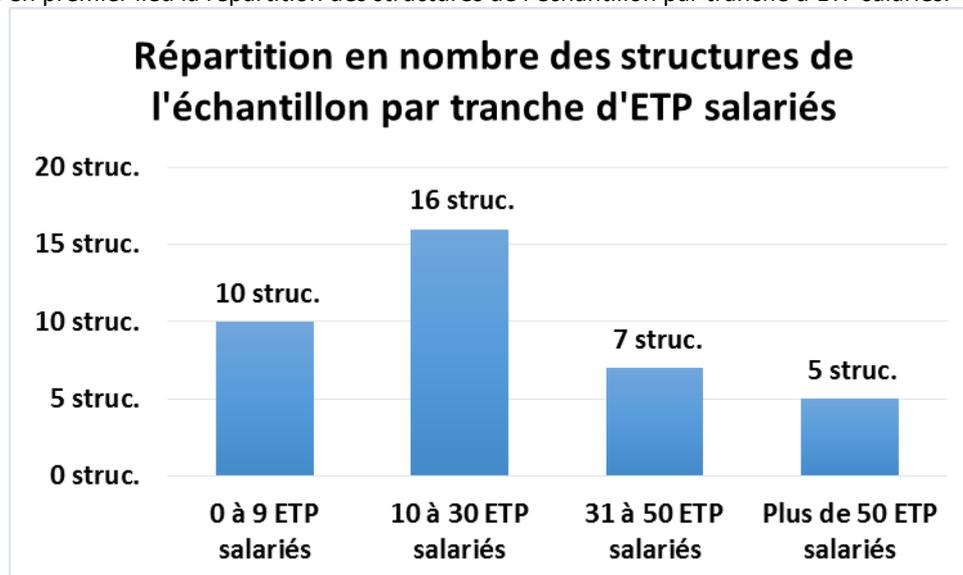
Taille de structure

La taille de la structure peut être appréhendée à travers différents éléments, qu'ils soient techniques, économiques ou encore sociaux. L'échantillon est caractérisé à ce stade à travers les éléments suivants :

- Le nombre de salariés / bénévoles
- Le volume entrant
- Le chiffre d'affaires (ou encore total des produits d'exploitation)

➤ Nombre de salariés/bénévoles

Il est présenté en premier lieu la répartition des structures de l'échantillon par tranche d'ETP salariés.

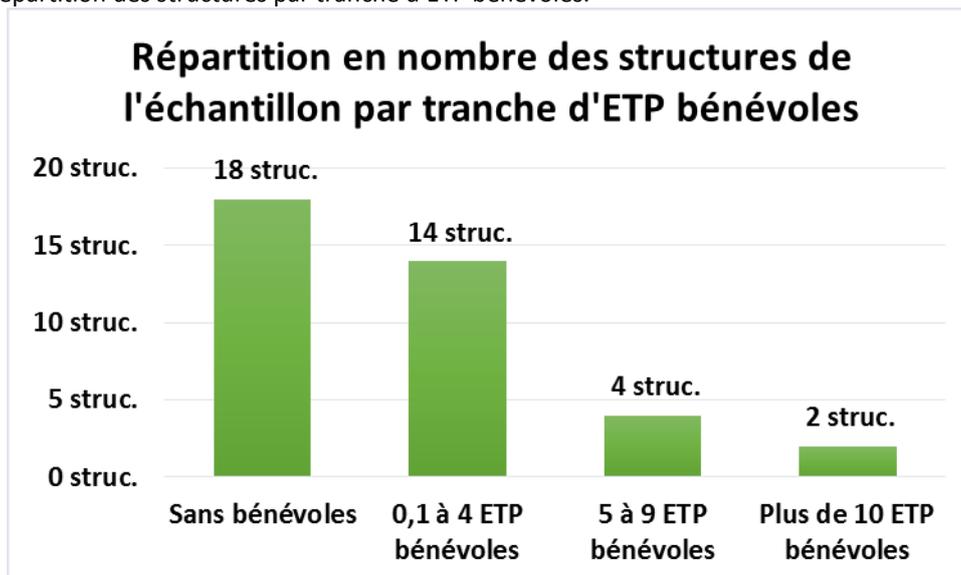


Graphique 20 : Répartition des structures de l'échantillon par tranche d'ETP salariés

Le nombre moyen d'ETP salariés affectés à l'activité réemploi/réutilisation toutes structures de l'échantillon confondues est de 28 ETP, avec une fourchette allant de 1 à 151 ETP¹².

¹² 151 ETP est la valeur haute observée au sein de l'échantillon et correspond à une seule structure dont les spécificités métiers nécessitent de forts moyens humains.

L'appel aux bénévoles est également une caractéristique forte de certaines structures de l'échantillon. Il est présenté ci-dessous la répartition des structures par tranche d'ETP bénévoles.



Graphique 21 : Répartition des structures de l'échantillon par tranche d'ETP bénévoles

Les ETP bénévoles ne prennent pas en compte ici les bénévoles des conseils d'administration des structures associatives. Le nombre d'ETP bénévoles moyen toutes structures de l'échantillon est de 3 ETP un maximum constaté de 35 ETP pour une structure.

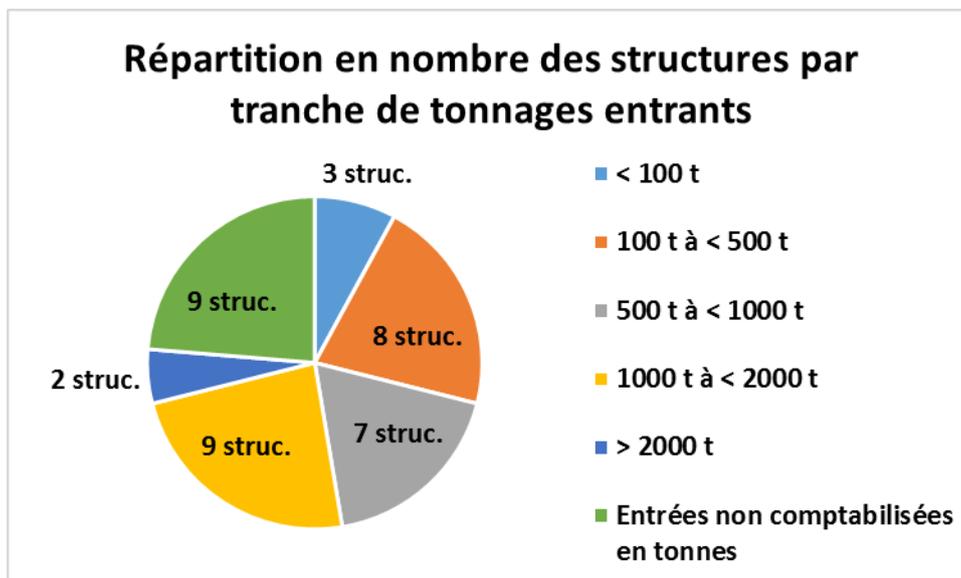
Les structures associatives sont celles qui ont quasi exclusivement recours aux bénévoles. Il est détaillé leurs impacts au §5.

➤ Volume entrant

Il est repris ici la répartition des structures de l'échantillon selon le volume:

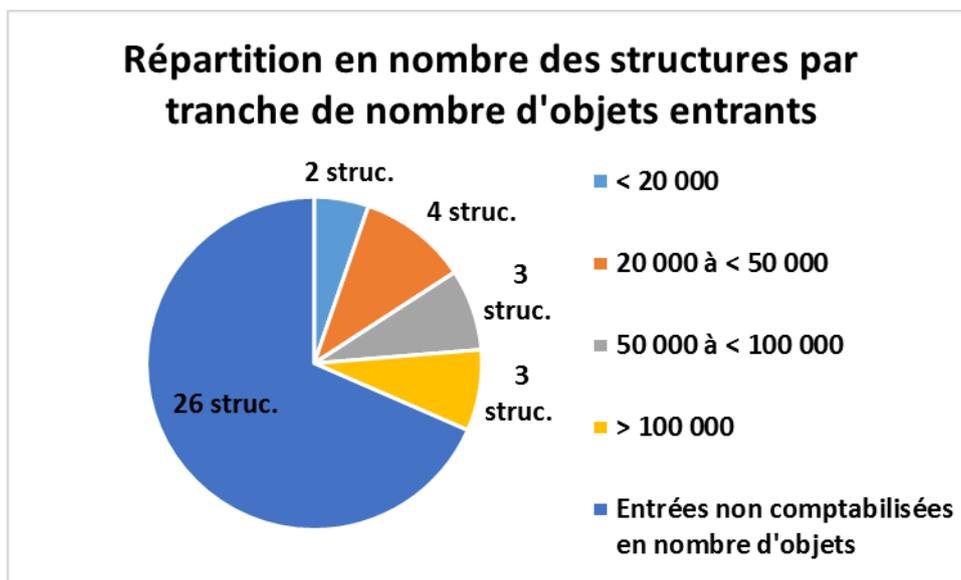
- En tonnes entrantes comptabilisées par 29 structures ;
- En nombre d'objets entrants comptabilisés par 12 structures.

A noter que 3 structures comptabilisent leurs entrées en tonnes et en nombre d'objets.



Graphique 22 : Répartition de l'échantillon par tranche de tonnages entrants





Graphique 23 : Répartition de l'échantillon par tranche de nombre d'objets entrants

La répartition par tranche de tonnages entrants est à croiser avec la typologie de flux sur laquelle interviennent les structures. Trois structures de l'échantillon comptabilisent leurs entrées en poids et en nombre d'objets.

Il est à signaler à ce stade que peu de structures comptabilisent leurs flux en nombre d'objets et que la comptabilisation des flux, qu'elle soit effectuée en tonnes ou en nombre d'objets, peut être réelle via une pesée ou estimée via des abaques. Cette comptabilisation impacte le bilan matière de chaque structure et donc le calcul de son taux de réemploi. Par ailleurs, il est à noter que toutes les structures déclarant recevoir des déchets déclarent les entrées en tonnes.

L'ensemble des 20 structures multiflux de l'échantillon comptabilisent les flux à l'entrée avec :

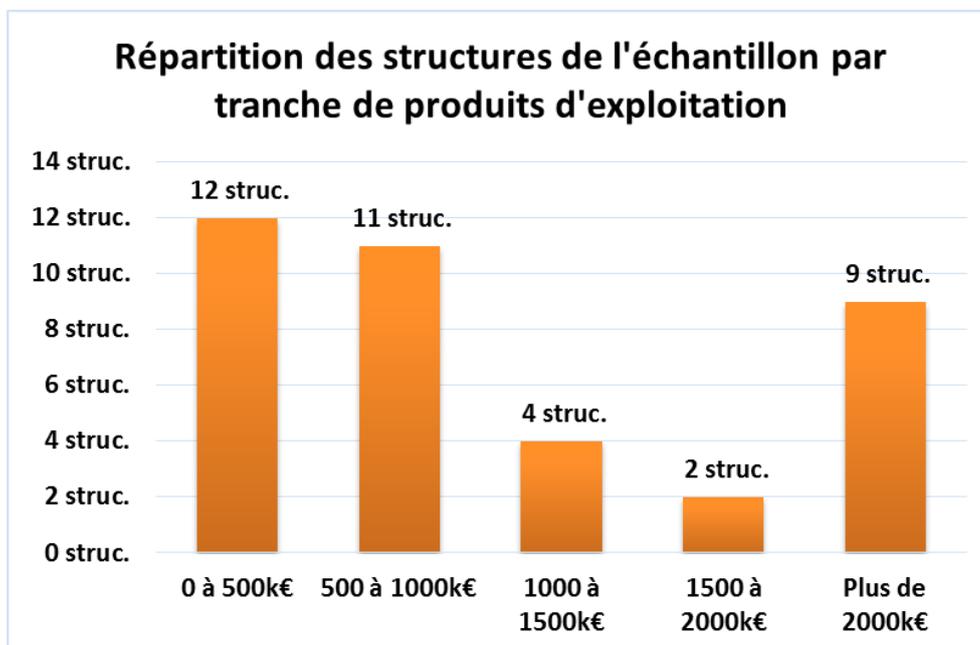
- 16 structures comptabilisent leurs entrées en tonnes dont 10 à travers 4 à 10 catégories ;
- 4 structures comptabilisent leurs entrées en nombre d'objets dont 3 à travers 3 à 8 catégories ;
- Au global, 7 structures ne comptabilisent pas leurs flux entrants par catégorie d'objets.

➤ Produits d'exploitation

Les structures de l'échantillon sont réparties dans le graphique suivant par tranche de produits d'exploitation. Ces derniers sont constitués du chiffre d'affaires de la vente d'objets pour réemploi/réutilisation mais également des subventions perçues par les structures dont aides à l'emploi le cas échéant.

La proportion du chiffre d'affaires (ou recettes marchandes) ou celle des subventions d'aide à l'emploi sur le total des produits d'exploitations varient selon les modèles économiques des structures en raison de l'impact des régimes réglementés de l'Economie Sociale et Solidaire (ACI, EI...).



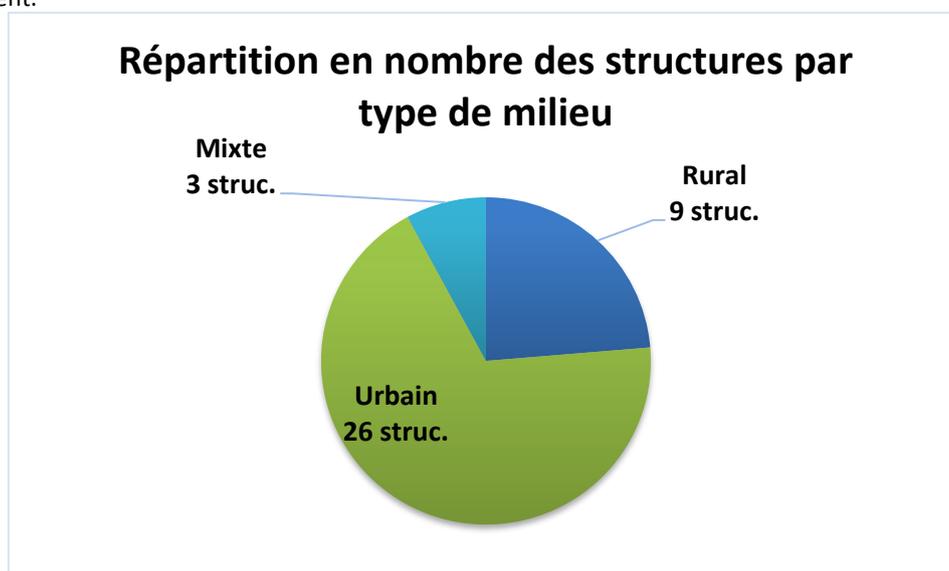


Graphique 24 : Répartition de l'échantillon par tranche de produits d'exploitation

Type de milieu d'habitat

Le type de milieu sur lequel intervient la structure a été déclaré par cette dernière et ne correspond pas nécessairement à la classification ADEME. De ce fait, la compréhension de ce qu'est un milieu urbain/rural n'est pas nécessairement identique entre chaque structure en l'absence de grille commune de lecture. Il a cependant été convenu avec le Comité de pilotage de l'étude de ne pas retraiter cette information à partir de la classification ADEME en identifiant l'EPCI sur lequel se situe la structure via la base SINOE (classification se basant sur un cahier des charges/règles de calcul communes à l'ensemble des EPCI).

L'objectif étant de faire remonter plus finement la perception de la structure du milieu dans lequel elle évolue quotidiennement.



Graphique 25 : Types de milieu dans lesquels les structures enquêtées exercent leur activité de réemploi-réutilisation

Plus de 2/3 des structures de l'échantillon ont déclaré intervenir en milieu urbain contre 1/4 en milieu rural.

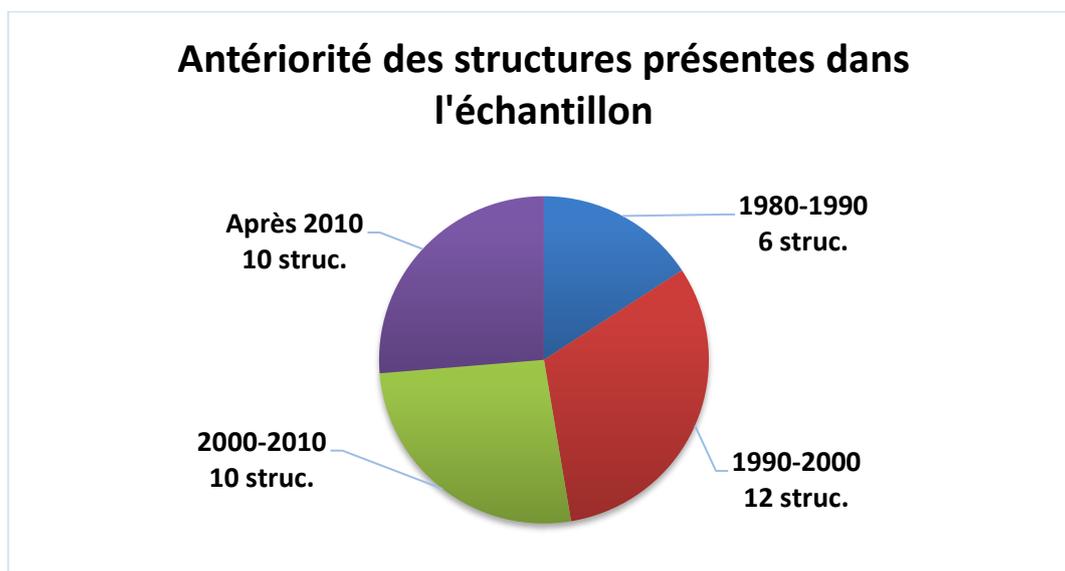
3.2. Autres éléments de caractérisation



Il est présenté dans ce paragraphe tous autres éléments de caractérisation de l'échantillon

Antériorité des structures

Les structures de l'échantillon sont classées ci-dessous par tranche d'antériorité.



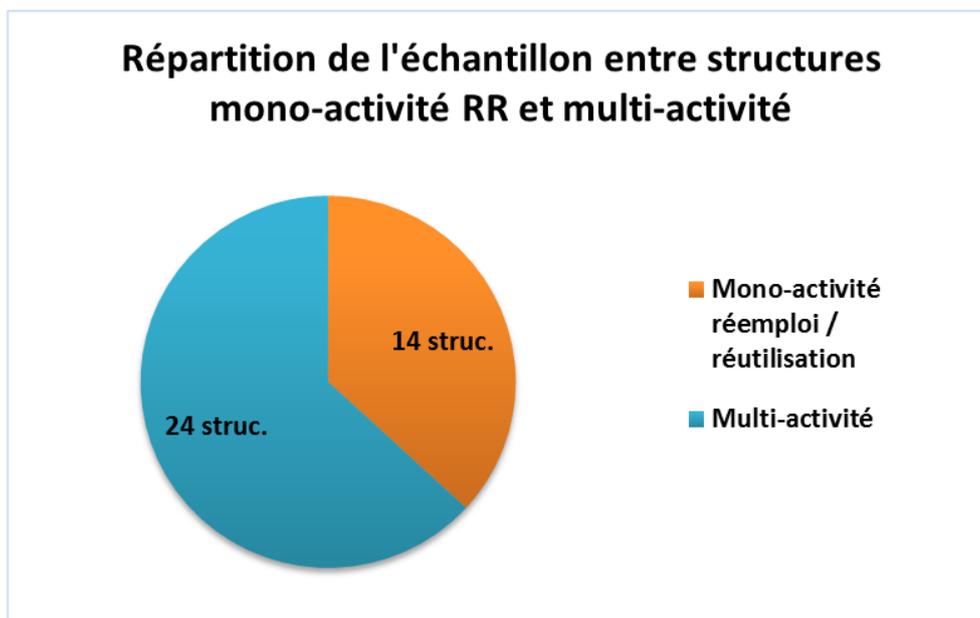
Graphique 26 : Antériorité des structures présentes dans l'échantillon

L'âge moyen des structures de l'échantillon est de 17 ans (2000 étant l'année moyenne de création des structures). L'année de création la plus ancienne étant 1984, au cours de laquelle deux des structures de l'échantillon ont lancé leur activité. A contrario, les 6 structures les plus récentes de l'échantillon ont ouverte en 2013.

Activités développées autres que la préparation au réemploi et à la réutilisation

Les structures de réemploi/réutilisation développent pour certaines, d'autres activités que la préparation au réemploi et à la réutilisation. Parmi les autres activités connexes développées, on retrouve :

- Vélo école / conseil
- Pôle Environnement
- Nettoyage d'objets lavables
- Collecte de déchets / débarras
- Prestation d'enlèvements de flux pour recyclage auprès d'entreprises ou de collectivités locales
- Achats/ventes de produits neufs
- Location immobilière pour les propriétaires de leur bâtiment
- Prestations sociales (hébergement, aide à la mobilité, accueil de détenus, Samu social, mission relais, etc.)



Graphique 27 : Répartition des structures mono-activités et multi-activités

24 structures de l'échantillon ont développé des activités autres que celles de préparation au réemploi et la réutilisation. Exception faite de 3 structures, l'activité réemploi/réutilisation est l'activité principale en termes d'ETP et de produits d'exploitations (70 % ou plus).

Cas de la mesure du taux de réemploi

Le calcul du taux de réemploi/réutilisation des structures de l'échantillon est basé :

- A partir du nombre d'objets ;
- A partir du poids en tonnes.

Les modalités de calcul diffèrent au sein des structures enquêtées de l'échantillon :

- Cas 1 : Pesées réelles du total ou d'une partie des entrées et/ou sorties (A noter que l'ensemble des flux entrants peuvent être pesés et seuls les flux sortants pour recyclage sont pesés. Dans ce cas, le poids réemployé/réutilisé est calculé par différence) ;
- Cas 2 : Comptabilisation du nombre d'objets vendus et/ou nombre d'objets réceptionnés (en l'absence de comptabilisation du nombre d'objets réceptionnés, il est effectué une estimation de ceux-ci à partir notamment du nombre d'objets vendus) ;
- Cas 3 : Utilisation d'abaques ;
- Cas 4 : Estimation (absence de pesée, de comptabilisation des objets et d'utilisation d'abaques).

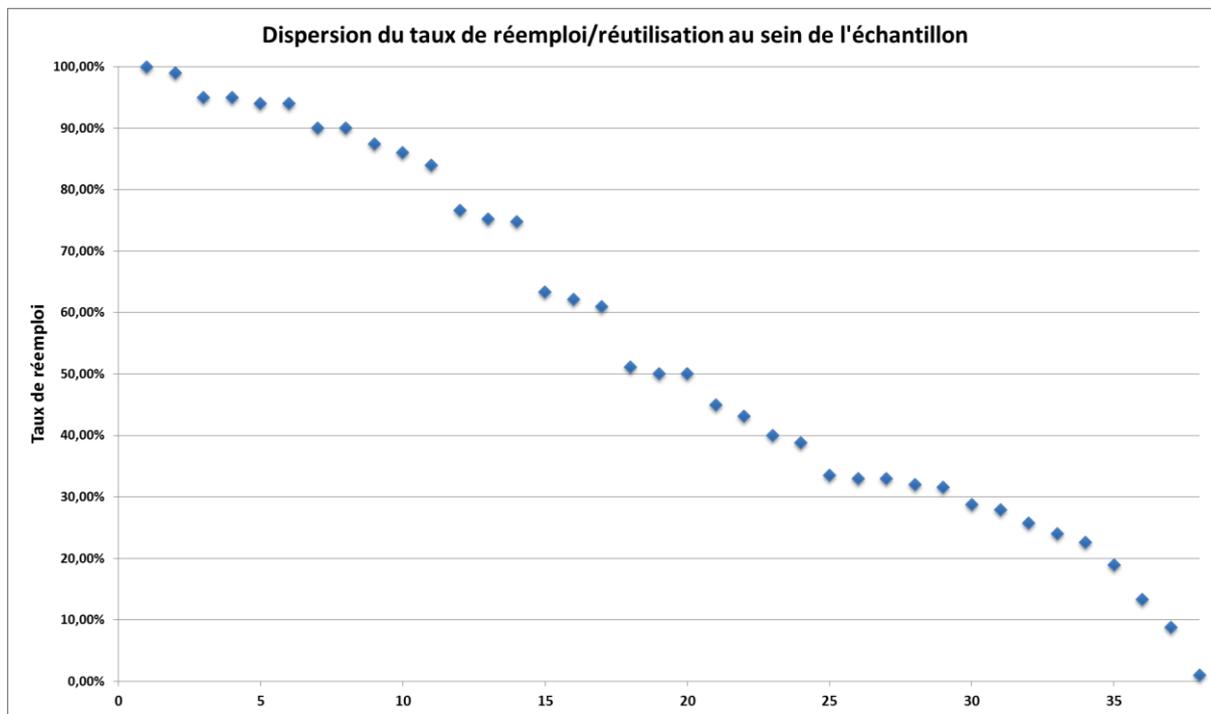
	Nombre de structures concernées
Cas 1 : Pesées réelles du total ou d'une partie des entrées et/ou sorties	15 (39 %)
Cas 2 : Comptabilisation du nombre d'objets vendus (et/ou nombre d'objets réceptionnés)	12 (32 %)
Cas 3 : Utilisation d'abaques	7 (18 %)
Cas 4 : Estimation (absence de pesée, de comptabilisation des objets et d'utilisation d'abaques)	4 (11 %)

Tableau 7 : Répartition de l'échantillon selon la méthodologie de calcul du taux de réemploi

Ces différences observées proviennent de l'absence de contraintes réglementaires ou contractuelles pour le calcul du taux de réemploi/réutilisation et la méthodologie de calcul à appliquer, exception faite de reporting aux éco-organismes (contrepartie aux soutiens financiers perçus) ainsi qu'à certaines collectivités.

Le choix de la méthode de calcul est du ressort de la structure et dépend des éléments de reporting/traçabilité dont elle dispose et dont elle estime avoir besoin pour exploitation.

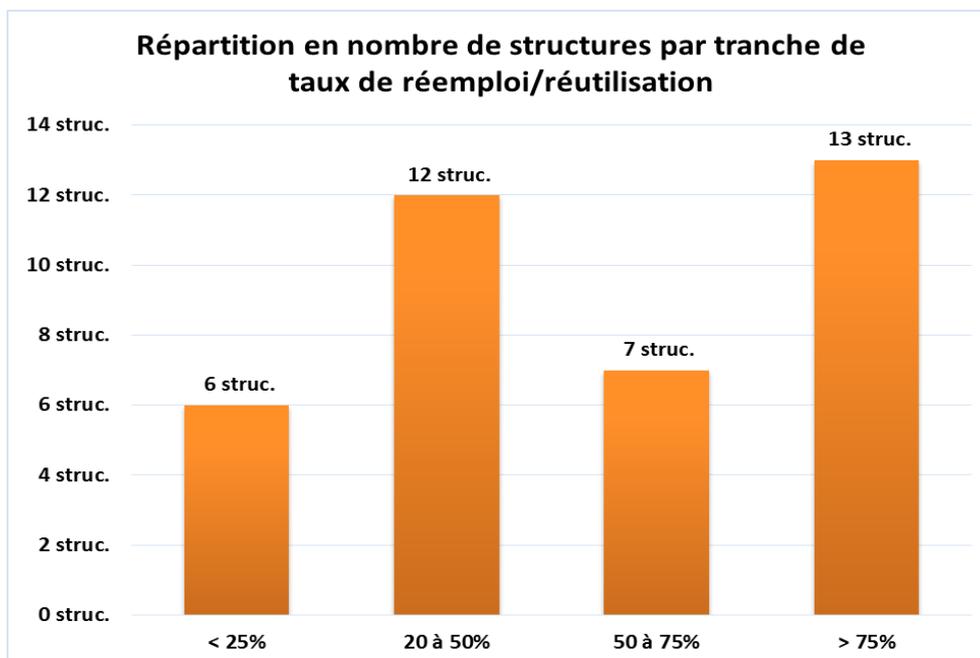
Il est présenté ci-après la dispersion des taux de réemploi observés au sein de l'échantillon. Les taux de réemplois sont ceux calculés par les structures à partir des données dont elles disposent.



Graphique 28 : Dispersion du taux de réemploi/réutilisation au sein de l'échantillon

Le taux de réemploi est de 100% pour le dépôt-vente car les objets non vendus sont restitués à leur propriétaire (pas de déchet). A noter que ce taux de réemploi ne prend pas en considération les objets rendus à leur propriétaire. Ces objets invendus, mais non considérés comme des déchets, représentent entre un quart et un tiers des objets déposés dans le dépôt-vente. Les autres structures à plus de 90% de taux de réemploi sont des structures s'approvisionnant par achat avec une politique d'approvisionnement basée sur forte sélectivité des produits.





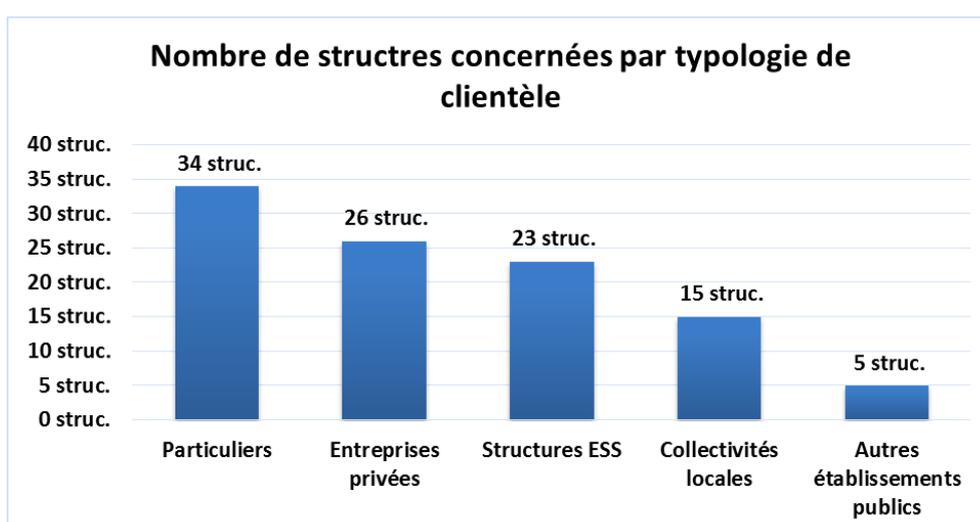
Graphique 29 : Répartition en nombre de structures par tranche de taux de réemploi/réutilisation

Les taux de réemploi observés sont hétérogènes, que ce soit entre structures positionnées sur un même flux ou entre structures d'un même réseau. L'activité, que la structure effectue un simple tri avant revente ou qu'elle effectue des opérations de rénovation ou réparation avant revente, impacte le taux de réemploi.

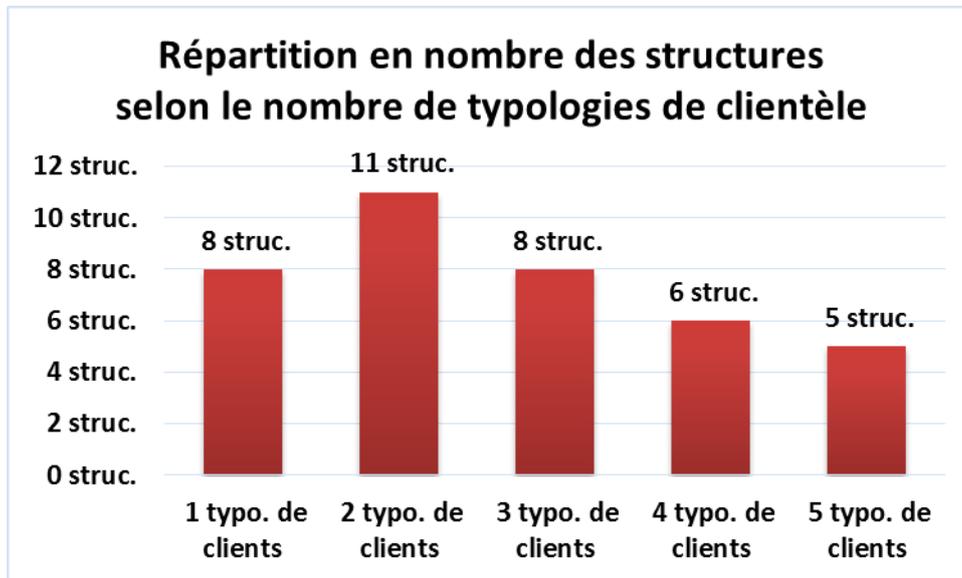
A noter par ailleurs que les structures éprouvent des difficultés à calculer des taux de réemploi/réutilisation par nature d'objets car elles ne suivent pas nécessairement les flux non réemployés/réutilisés par famille.

Typologie de clients

La typologie de clientèle varie au sein des structures de l'échantillon (particuliers, entreprises privées...), ces dernières pouvant vendre exclusivement à une seule typologie de clients ou à plusieurs. La répartition des structures de l'échantillon selon la typologie de clientèle est détaillée ci-après.



Graphique 30 : Nombre de structures concernées par typologie de clientèle



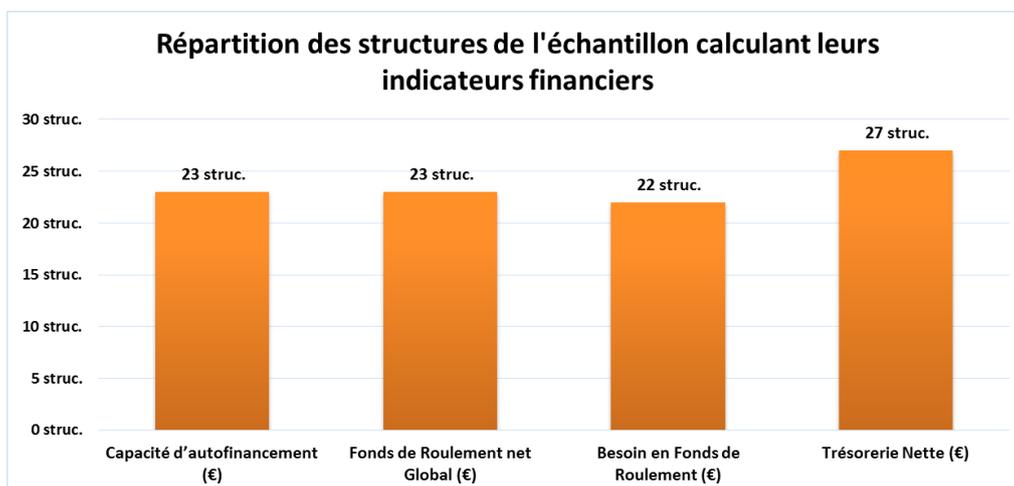
Graphique 31 : Répartition en nombre des structures selon le nombre de typologies de clientèle

La typologie de clientèle la plus représentée au sein de l'échantillon est le Particulier avec 89 % des structures concernées. 30 structures soit 79 % des structures de l'échantillon vendent à au moins deux typologies de clientèle.

Indicateurs financiers

Il est repris dans le graphique ci-dessous le nombre de structures suivant les indicateurs financiers exposés ci-après (cf. définitions et objectifs de chacun repris dans le glossaire) :

- Capacité d'autofinancement (CAF)
- Fond de Roulement Net Global (FRNG)
- Besoin en Fond de Roulement (BFR)
- Trésorerie Nette (TN)



Graphique 32 : Répartition des structures de l'échantillon calculant leurs indicateurs financiers

Les indicateurs financiers ne sont pas suivis par l'ensemble des structures de l'échantillon, toutes n'en ressentant pas le besoin pour la gestion de leur activité. Le détail par typologie est repris au Tableau 37 : Comparatifs du suivi d'indicateurs financiers par typologie.

4. Montages juridiques & partenariats

L'analyse des montages juridiques vise à mettre en évidence leurs intérêts et limites, tout en mettant en avant les facteurs déterminants de leur choix à travers :

- Les possibilités d'approvisionnements ;
- Les garanties de pérennité et d'évolutivité de la structure ;
- La flexibilité technique et économique ;
- La stimulation de la concurrence.

L'objectif de l'analyse des montages juridiques, que ce soit dans la première phase d'études bibliographiques ou dans la seconde phase avec les résultats des structures enquêtées, est de répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels montages pour quels modèles ?
- Quelles interactions « montages-modèles économiques » ?

Sont repris dans les paragraphes suivants des premiers éléments bibliographiques qui seront complétés par les résultats des structures visitées et apports des membres du comité de pilotage.

4.1. Enjeux & éléments d'ordre juridique sur le modèle économique

Les obligations¹³ mais également les choix juridiques impactent le modèle des structures de réemploi/réutilisation, tant lors de l'élaboration/démarrage du projet que durant la phase d'exploitation/d'activité de la structure. Les impacts et enjeux pour la structure de ces dispositions juridiques sont notamment :

- Régime fiscal : l'activité de la structure est-elle fiscalisée (TVA, impôts commerciaux...) ?
- Garanties d'approvisionnement : quelle est la pérennité des approvisionnements de la structure ?
- Pérennité, capacités de développement :
- Capacités de levée de fonds : la structure peut-elle faire appel au financement participatif ? dons ? emprunts ?
- Contreparties des subventions et autres engagements juridiques et statutaires
- Déchets/non déchets : le statut juridique de l'objet est-il un déchet (réutilisation) ou un produit (réemploi) ?
- ICPE : si l'objet est un déchet alors la structure doit convenir aux règles des Installations Classées Protection de l'Environnement

Afin de comprendre et anticiper au mieux les enjeux pour la structure, il convient d'identifier les dispositions juridiques l'impactant.

Ces dispositions juridiques peuvent être classées en quatre grandes catégories :

- Les dispositions de droit commun encadrant le statut d'exploitation (Code de commerce, Code de l'environnement) ;
 - Par exemple, la structure est-elle soumise au droit commercial, au droit associatif ou encore au droit public ?
- Les dispositions statutaires propres à l'entreprise ;
 - La structure exerce-t-elle une activité lucrative ? non-lucrative ?
 - Quelle est la gouvernance de la structure ?
 - Quelle est la composition du capital ?
 - Quel est le profil des administrateurs ?
- Les dispositifs juridiques réglementés indépendants de l'activité économique exercée ;
 - La structure est exploitée dans le cadre d'un objet social, est-elle agréée ? (ex. : agrément Entreprise d'Insertion) ; a-t-elle des habilitations spécifiques ou encore a-t-elle signée des conventions ?
- Liens juridiques avec des tiers acteurs, privés ou publics ;
 - Les tiers acteurs publics peuvent être des communes, des communautés de communes ou encore l'État tandis que l'on va retrouver dans les tiers acteurs privés les éco-organismes, certaines typologies de clients/fournisseurs...
 - Quelle est la forme de ce lien juridique ? de la contractualisation le cas échéant ? Contrats ? Marchés ? Conventions ? Partenariats ? Adhésion ? Charte ? Label ? Réseau ?

¹³ Les obligations juridiques découlent des différentes sources du droit français (droit commercial, droit social, droit fiscal, droit des marchés publics, droit de l'environnement ...) ou encore du droit communautaire.



Afin d'illustrer ces éléments, il est repris ci-après le détail de 4 dispositions juridiques pouvant s'appliquer aux structures de réemploi/réutilisation.

- Contractualisation & Partenariats avec une collectivité
- Partenariats éco-organismes
- Objet social et dispositifs d'aides à l'emploi (ACI, EI, ESAT, EA)
- Statut et fiscalité

4.2. Précisions terminologiques

Il est détaillé ci-après des éléments de compréhension pour des éléments terminologiques repris dans le cadre de l'étude (marchand/non-marchand ; activité économique/non-économique ; concurrence et lucrativité).

Il est important de signaler que les éléments terminologiques auxquels se référer pour apprécier, aussi bien des définitions que des critères d'éligibilité à des dispositions fiscales ou d'aides publiques, sont complexes et articulent des dispositions émanant de multiples autorités publiques ou de jurisprudences.

Marchand/non-marchand : une distinction économique

L'INSEE a proposé des définitions permettant de **distinguer les biens et services marchands des services non marchands** reprises ci-après :

- On considère qu'une unité rend des **services marchands** lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (exemple les transports), d'autres comme toujours non marchands (exemple administration générale).
- On considère qu'une unité rend des **services non marchands** lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Activité économique (ou concurrentielle) / non-économique (ou non-concurrentielle) : une distinction juridique

D'après la Cour de justice européenne : c'est le fait d'offrir des biens ou des services sur un marché donné qui caractérise la notion d'activité économique (arrêts du 18 juin 1998, Commission/Italie, C-35/96, Rec. p. I-3851, point 36, et du 12 septembre 2000, Pavlov e.a., C 180/98 à C 184/98, Rec. p. I 6451, point 75).

Par ailleurs, pour déterminer si une aide publique accordée à une structure constitue une aide d'État¹⁴ au sens de la réglementation communautaire, il faut notamment que l'aide soit apportée à une entreprise. **Or, il est admis que toute entité exerçant une activité économique est considérée comme une entreprise au sens du droit communautaire et ce quel que soit son statut juridique ou sa source de financement.** Et pour la CJUE constitue une activité économique toute activité consistant à offrir des biens ou des services sur un marché (arrêt du 18 juin 1998, Commission/Italie, C-35/96, Rec. p. I-3851, point 36), le marché pouvant être réel ou simplement potentiel, peu importe le nombre de concurrents.

Lucrativité et non lucrativité : une distinction fiscale

¹⁴ Article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)

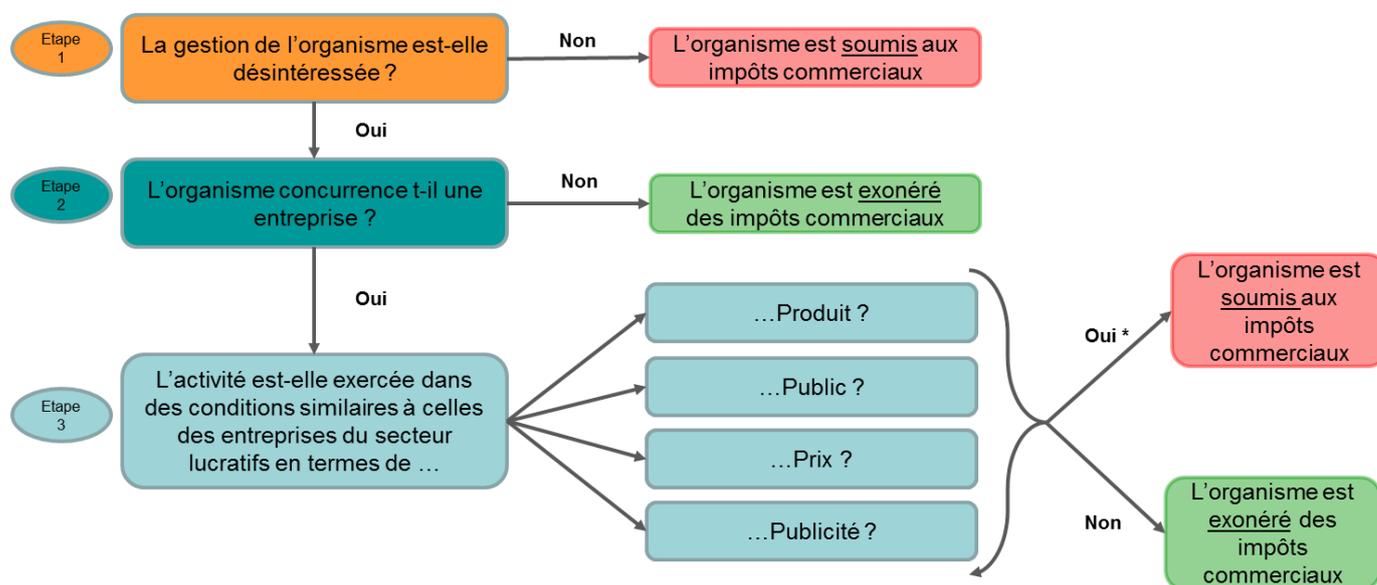
« Sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ». On peut qualifier d'aide d'État : une aide accordée à une entreprise, par l'État au moyen de ressources publiques, procurant un avantage sélectif, affectant les échanges entre États membres et la concurrence.



D'après la base BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 du 12/09/2012, « les associations régies par la loi de 1901 – désignées organismes sans but lucratif – ne sont pas en principe soumises aux impôts commerciaux (impôt sur les sociétés de droit commun, CET - cotisation foncière des entreprises et le cas échéant cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - et taxe sur la valeur ajoutée). Seul l'exercice d'une activité lucrative peut remettre en question le bénéfice de ces exonérations ».

L'examen de la lucrativité d'un organisme s'effectue activité par activité.

Il convient donc de déterminer le caractère lucratif des activités d'un organisme sans but lucratif. Cette détermination s'effectue en 3 étapes reprises dans le schéma ci-après.



* Exception faite des organismes dont l'objet est l'insertion ou la réinsertion économique ou sociale de personnes (cf. ci-après)

Figure 1 : Modalités de détermination du caractère lucratif ou non des activités d'un organisme sans but lucratif

Etape 1 : la gestion de l'organisme est-elle désintéressée ?

- Le caractère désintéressé de la gestion d'un organisme est avéré si les conditions suivantes sont remplies (Source instruction 4 H-5-06 de la Direction Générale des Impôts) :
 - L'organisme est géré et administré à **titre bénévole** par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation ;
 - L'organisme ne procède à **aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice**, sous quelle que forme que ce soit ;
 - Les membres de l'organisme et leurs ayants droit ne peuvent **pas être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif**, sous réserve du droit de reprise des apports.

Etape 2 : L'organisme concurrence-t-il une entreprise ?

- La **position concurrentielle d'un organisme n'est pas définie d'office par son activité mais va être instruite par l'administration fiscale à travers différents critères susceptibles d'être appréciés au cas par cas** entraînant la classification de l'organisme; y compris en considération de données géographiques (une même activité pouvant être considérée concurrentielle dans un territoire et pas dans un autre, par exemple) (cf. ci-dessous)
- D'après le BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 du 12/09/2012 :
 - « La situation de l'organisme s'apprécie concrètement par rapport à des entreprises ou des **organismes lucratifs exerçant la même activité, dans le même secteur. L'appréciation de la concurrence ne s'effectue donc pas en fonction de catégories générales d'activités (spectacles, tourisme, activités sportives...)** mais à l'intérieur de ces catégories. C'est à un niveau fin que l'identité d'activités doit être appréciée».
 - « La question qu'il convient de se poser est de savoir si le public peut indifféremment s'adresser à une structure lucrative ou non lucrative. Cet élément s'apprécie **en fonction de la situation géographique de l'organisme.** »

Le fait qu'un organisme à but non lucratif intervienne dans un domaine d'activité où existe une concurrence (entreprises du secteur lucratif) ne suffit pas à le soumettre aux impôts commerciaux, il faut en effet apprécier si l'exercice de cette activité se fait dans des conditions similaires à celles des entreprises du secteur lucratif.

Etape 3 : L'activité est-elle exercée dans des conditions similaires à celles des entreprises du secteur lucratif en termes de Produit, Public, Prix et Publicité ?

- La règle des 4P (source : BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 du 12/09/2012¹⁵) est l'examen des conditions de l'exercice de l'activité à travers les quatre critères Produit, Public, Prix et Publicité classés par ordre d'importance. Elle vise à répondre aux questions suivantes :
 - Produit : couvre-t-il un besoin insuffisamment ou pas pris en compte par le marché ?
 - Public : est-il spécifique (raisons économiques et sociales) ?
 - Prix : est-il adapté/modulé en fonction du public ? le prix est-il inférieur au prix pratiqué par les entreprises du secteur lucratif ?
 - Publicité : communication ou publicité commerciale ?

Utilité sociale de l'activité

L'utilité sociale de l'activité s'apprécie au regard des 2 critères Produit et Public et non pas sur la base des 4 critères.

La détermination du caractère lucratif d'une association à partir de la règle des 4P se fait selon un faisceau d'indices (l'activité exercée dans des conditions similaires à celles des entreprises du secteur lucratif pour l'un des 4P – Produit, Public, Prix, Publicité – n'entraîne pas automatiquement la requalification de l'activité en activité lucrative).

Une association peut donc exercer des activités économiques voire commerciales si les dispositions statutaires qui la régissent prévoient la nature de ces recettes (prestations de services, revenus financiers ...)

- Le régime fiscal de l'association sera affecté selon que l'activité commerciale soit accessoire ou non (cf. Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts / BOI-IS-CHAMP-10-50-10-10 du 06/07/2016) et selon le caractère lucratif ou non de l'activité (cf. figure 1).

Cas particulier des structures réalisant des actes payants et dont l'objet est l'insertion

Les organismes dont l'objet est l'insertion ou la réinsertion économique ou sociale de personnes réalisant des actes payants (cas de nombreuses structures de réemploi/réutilisation qui commercialisent leurs produits ou prestations) ne sont pas soumis aux impôts commerciaux, si et seulement si les conditions suivantes sont respectées :

- L'insertion ou la réinsertion économique ou sociale des personnes ne pourrait pas être assurée dans les conditions du marché ;
- L'activité ne peut pas être exercée durablement par une entreprise lucrative en raison des charges particulières rendues nécessaires par la population employée ;
- L'activité lucrative est indissociable de l'activité non lucrative ;
- L'organisme ne doit pas rechercher le profit ;
- La gestion est désintéressée.

Cf. Réponse ministérielle du 20/03/2007 publiée au JO de l'Assemblée Nationale à la question n°116752 du député Roubaud Jean-Marc.

Assujettissement aux impôts commerciaux et franchise en base

Même si une association est soumise sur le principe aux impôts commerciaux en raison du caractère lucratif de son activité elle peut bénéficier de franchises en base (cf. tableau ci-après - source : Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts / BOI-IS-CHAMP-10-50-10-10 du 06/07/2016) lorsque les activités non lucratives sont significativement prépondérantes.

¹⁵ Documentation officielle de la base de l'administration fiscale (base BOFIP : Bulletin Officiel des Finances Publiques)



	Activités lucratives prépondérantes	Activités non lucratives prépondérantes	
		Recettes lucratives annuelles	Recettes lucratives annuelles
		< ou = 61 145 €	> 61 145 €
Impôt sur les sociétés	Taxation de toutes les activités	Hors champ de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun. Dans le champ de l'impôt sur les sociétés à taux réduit pour les revenus patrimoniaux	Taxation au choix de l'organisme de toutes les activités ou, si sectorisation, des seules activités lucratives (et des revenus patrimoniaux)
Cotisation foncière des entreprises (et CVAE le cas échéant)	Taxation des seules activités lucratives	Exonération	Taxation des seules activités lucratives
Taxe sur la valeur ajoutée	Taxation de toutes les activités (sauf application d'une mesure d'exonération spécifique)	Exonération	Taxation des activités lucratives (sauf application d'une mesure d'exonération spécifique) et ouverture des droits à déduction en fonction des règles applicables aux redevables partiels

Tableau 8 : Régime fiscal d'une association



4.3. Contractualisation & Partenariats avec une collectivité

Il est détaillé ci-après les principaux modes de contractualisation et partenariats avec une collectivité.

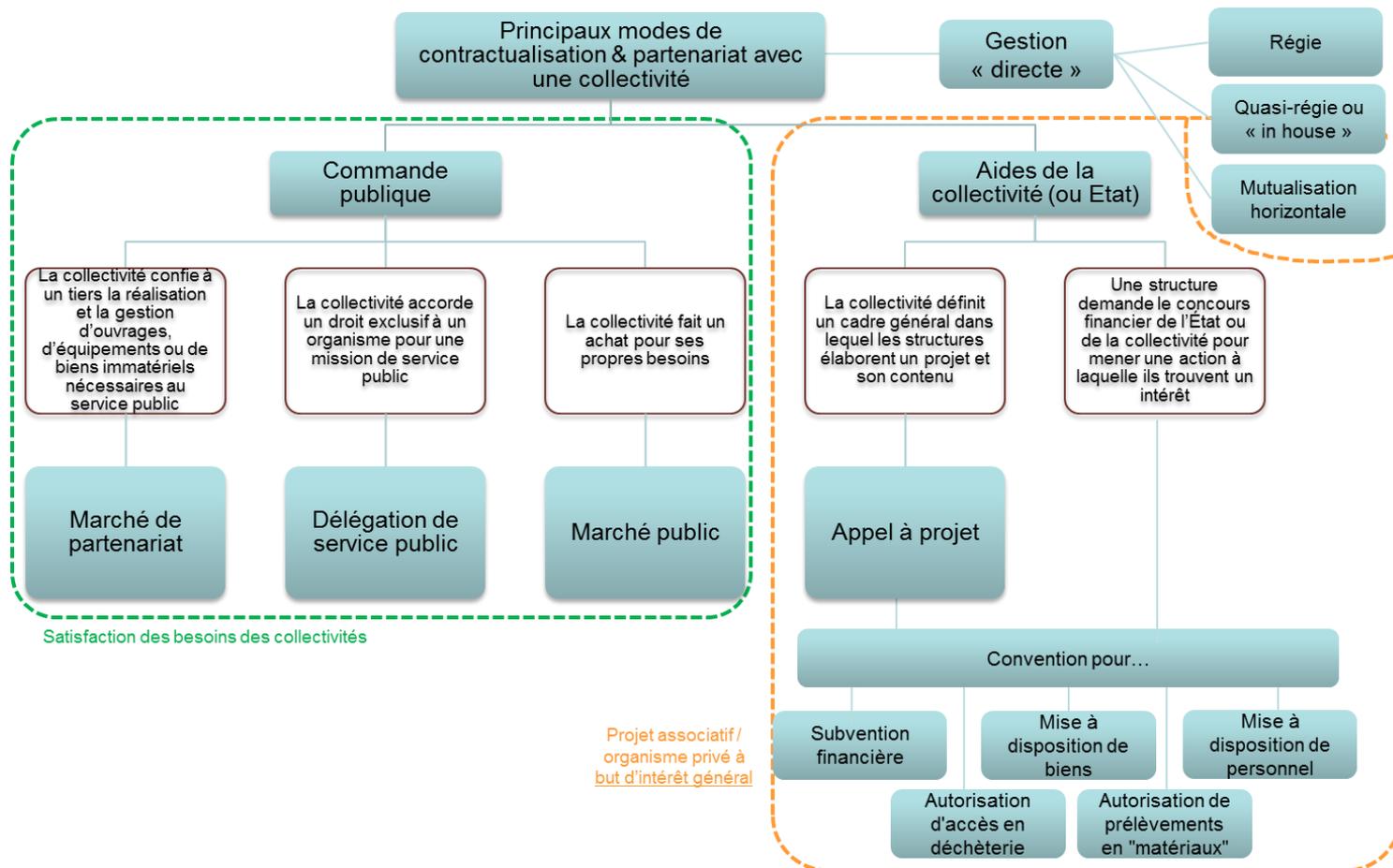


Figure 2 : Contractualisation & Partenariats avec avec une collectivité

Les principaux modes de contractualisation et de partenariat avec les collectivités et les recycleries sont classés en deux grandes catégories :

- La commande publique ;
- Les aides de la collectivité.

L'élément déterminant entre ces deux principes de contractualisation/partenariat est la question de l'initiative de l'action :

- Dans le cas de la commande publique (partie gauche du schéma ci-avant), l'initiative doit provenir de la collectivité afin de répondre à l'un de ses besoins ;
- Dans le cas des aides de la collectivité (partie droite du schéma ci-avant), l'initiative vient d'un tiers, en l'occurrence la structure de réemploi/réutilisation.

Un troisième mode de gestion, moins usité dans le cadre des recycleries, permet aux collectivités de fournir directement le service d'une recyclerie, avec :

- La régie : la collectivité fournit directement le service par ses propres moyens ;
- La quasi-régie ou « in house » : la collectivité fait appel à un tiers sur lequel elle exerce un contrôle similaire à celui exercé sur ses propres services ;
- La mutualisation horizontale : la collectivité fournit le service en partenariat avec d'autres collectivités territoriales.



Il est détaillé ci-dessous les conditions requises, contraintes, impacts et avantages pour la structure de réemploi/réutilisation par modalité principale de contractualisation avec les collectivités¹⁶ (commandes publiques ou aides de la collectivité).¹⁷¹⁸

Modalités	Conditions requises	Contraintes / Impacts structure	Avantages structure
Marché public	<ul style="list-style-type: none"> • A l'initiative de la collectivité • Mise en concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des prestations par la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'exploitation porté dans ce cas par la collectivité • Rémunération couvrant l'ensemble des charges de la prestation réalisée pour le compte de la collectivité. • Clauses sociales
Délégation de Service Public	<ul style="list-style-type: none"> • A l'initiative de la collectivité • Mise en concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des prestations par la collectivité • Risque d'exploitation porté par la structure • Rémunération de la structure basée sur les recettes de l'activité (équilibre éco. doit être viable) 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention compatible avec une DSP (mais ne doit pas supprimer le risque d'exploitation porté par la structure)
Subvention financière	<ul style="list-style-type: none"> • A l'initiative du porteur de projet • Doit répondre à un intérêt public • Doit répondre à un intérêt général • Convention si > 23 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle par la collectivité <ul style="list-style-type: none"> - Usage de la subvention - Equilibre général de la structure • Publication des comptes si total subventions > 153 000€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie et indépendance de la structure • Cofinancement possible • Pas de contrepartie directe à la collectivité
Mise à disposition en biens	<ul style="list-style-type: none"> • Assimilée à une forme de subvention • Mise en concurrence non obligatoire • Convention non obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Cas de l'occupation ou utilisation domaine public => exemple MAD de locaux <ul style="list-style-type: none"> - Paiement d'une redevance exception faite des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général (gratuit) - Doit respecter des conditions de forme et de fond (principe d'équité) 	
Mise à disposition de personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Uniquement possible pour les organismes à qui a été confiée une mission de service public ; • Interdite gratuitement (remboursement obligatoire – exception entre collectivité & étab. public administratif) 		

Tableau 9 : Principales conditions requises, contraintes, impacts et avantages pour la structure par modalité de contractualisation avec les collectivités

Le tableau ci-dessus reprend les grandes règles de contractualisation telles que reprises dans les textes de lois que peuvent être le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou encore le Code Général des Collectivités Territoriales¹⁹.

¹⁶ Il n'est pas repris ici les contrats de partenariats qui s'appliquent plus particulièrement à des opérations complexes. La Loi du 28 juillet 2008 complète l'ordonnance du 17 juin 2004 listant les hypothèses prévoyant un recours aux contrats de partenariats :

- Complexité du projet : « On est en présence d'un projet complexe lorsque la personne publique n'est pas objectivement en mesure de définir elle-même les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou d'établir le montage financier ou juridique du projet »
- L'urgence : « Le projet présente un caractère d'urgence, lorsqu'il s'agit de rattraper un retard préjudiciable à l'intérêt général affectant la réalisation d'équipements collectifs ou l'exercice d'une mission de service public, quelles que soient les causes de ce retard, ou de faire face à une situation imprévisible. »
- Le critère de l'efficacité économique (ou bilan coûts/avantages) : Il s'agit, pour la personne publique, de démontrer que le recours au contrat de partenariat présente un bilan entre les avantages et les inconvénients plus favorable que ceux d'autres contrats de la commande publique.

¹⁷ Les subventions doivent évidemment respecter des règles communautaires et nationales des aides.

¹⁸ MAD : Mise à disposition

¹⁹ Cf. Etude AMORCE - Gestion des déchets : partenariats entre les collectivités et les structures de l'ESS - Avril 2013

Cf. Publication CRES Bretagne - Commande publique – Comment favoriser l'accès des organisations de l'ESS aux marchés publics ?

Cf. Publications Réseau des collectivités territoriales pour une Economie Solidaire



4.4. Partenariats avec les éco-organismes

Le code l'environnement, à travers l'article L541-1 I 3° du Code de l'environnement, prévoit que soit « *développé le réemploi et augmenté la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement. Les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs définissent des objectifs en ce sens adaptés à chaque filière* ». Dans ce cadre les éco-organismes, acteurs des filières REP, ont développé des partenariats avec des structures de réemploi/réutilisation à l'échelle nationale.

Il est repris ci-dessous les principaux partenariats entre éco-organismes et structures de réemploi/réutilisation.

Filière	DEEE	DEA	TLC
Eco-organismes	Eco-systèmes, Ecologic	Eco-mobilier, Valdelia	Eco TLC
Typologie de filière REP	Opérationnelle	Opérationnelle & Financière	Financière
Partenaire ou Contractant	Structure de préparation au réemploi/réutilisation	Structure de préparation au réemploi/réutilisation	DPAV Opérateur de tri
Type de contractualisation	Convention	Convention	Convention
Exemples acteurs	Envie, Emmaüs, Ressourceries	Envie, Emmaüs, Ressourceries	Emmaüs/Relais Opérateurs éco. conv.
Propriété du flux objet du soutien	Eco-organismes	Eco-organismes	Opérateur de tri
Indemnisation (*)	Basée sur les flux non réemployés/réutilisés rendus à la filière agréée	Basée sur les flux non réemployés/réutilisés rendus à la filière agréée	Basée sur les tonnages triés et valorisés (matière et énergie)

Tableau 10 : Principaux partenariats filières REP et structures de réemploi/réutilisation

(*) TLC : Indemnisation pour le tri / DEEE et DEA : Indemnisation pour la promotion de la réutilisation

Les **partenariats avec les éco-organismes permettent aux structures de réemploi/réutilisation d'avoir un accès au gisement mais également d'être rémunérées pour leur activité de préparation à la réutilisation** (soutiens directs aux tonnes réemployées/réutilisées – exemple des flux réutilisés par les opérateurs de tri textile sous convention avec Eco TLC, les soutiens sont conditionnés à des tonnes triées valorisées dont réutilisation – ou indirects avec une indemnisation pour la part des flux rendus à la filière agréée, c'est-à-dire dirigée vers le recyclage).

Les éco-organismes des filières DEEE et DEA (filières opérationnelles), mettent à disposition auprès des structures de réemploi/réutilisation des contenants pour les flux non réemployés/réutilisés et remis à la filière.

Les arrêtés portant agrément d'éco-organismes, fixent aux metteurs sur le marché des obligations favorisant à la fois la réutilisation de biens durables et la place des acteurs de l'insertion dans ce domaine. Nous retrouvons majoritairement des acteurs de l'ESS sous partenariat avec les éco-organismes, acteurs mono-flux (DEEE GEM, TLC) ou multiflux (typologie 2). Globalement les **natures de barèmes de soutien des éco-organismes sont hétérogènes d'une filière REP à l'autre** et les partenariats prennent différentes formes selon les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) :

- Les éco-organismes sous partenariats avec les acteurs multiflux²⁰ de la typologie 2 sont :
 - Les éco-organismes DEEE (Eco-systèmes, Ecologic) qui ont obligation de reprise gratuite des D3E auprès des acteurs du réemploi réutilisation. Ils reprennent de manière opérationnelle les appareils non réemployés par les structures, avec une indemnisation financière qui doit couvrir les coûts de mise à disposition des déchets soit au tonnage d'appareils collectés par la structure, soit au tonnage de DEEE remis à la filière (voire un accompagnement à des actions de communication).

²⁰ Les structures des réseaux des Ressourceries et du réseau Emmaüs bénéficient d'un accord national avec respectivement Ecologic et Eco-systèmes. Les structures des autres réseaux ESS ou non affiliées à un réseau ne sont pas toutes à ce jour sous partenariat avec un éco-organisme DEEE. Idem pour Ecomobilier qui ne dessert pas encore à ce jour toutes les structures de la typologie 2.



- L'éco-organisme agréé sur le mobilier ménager (Ecomobilier) qui a également l'obligation de reprise gratuite des DEA auprès des acteurs du réemploi réutilisation. Les DEA (Déchets d'Equipements d'Ameublement) sont à minima collectés gratuitement, et une indemnisation financière peut être versée sous certaines conditions²¹ pour couvrir les coûts de mise à disposition des déchets.
- L'éco-organisme agréé sur le mobilier professionnel (Valdelia) qui reprend gratuitement pour recyclage à ce jour les DEA professionnels auprès des structures de l'ESS concernées
- L'éco-organisme sous partenariat avec les acteurs de la typologie 3 (GEM) est Eco-systèmes, qui :
 - reprend les appareils non réemployés pour recyclage contre une indemnisation financière au tonnage remis
 - incite également au réemploi en versant une indemnisation complémentaire à l'appareil réemployé/vendu
- L'éco-organisme sous partenariat avec les acteurs de la typologie 5 (TLC) est Eco TLC avec :
 - Un soutien financier pour les seuls opérateurs de tri au tonnage trié sous condition d'atteinte d'au moins 90% de valorisation matières, y compris réutilisation, 20 % de recyclage et moins de 5 % d'élimination
 - Les tonnes valorisées matières (comprenant les tonnes réutilisées) sont soutenues à 65 EUR/t et les tonnes valorisées énergétiquement à 20 EUR/t. les tonnes en sortie de tri qui sont éliminées (enfouissement ou incinération sans valorisation énergétique) ne sont pas soutenues.
 - Un soutien au tonnage développé (fonction de la croissance annuelle du centre de tri et des investissements opérés) est également versé en complément

Il est important de noter que les éco-organismes, qui de par leur nature sont positionnés en tant qu'acteurs de la gestion des déchets et donc de la réutilisation, ont également une obligation d'accompagner les actions de prévention de déchets et donc de réemploi. On peut citer notamment l'accompagnement des producteurs dans des démarches d'éco-conception et d'échanges de bonnes pratiques ou encore la mise en place de barèmes de contribution éco-modulés en fonction de critères d'éco-conception (durée de vie, toxicité des substances et composants, réparabilité...).

Filière	DEEE	DEA	TLC
Objectif de réutilisation	<i>(pas d'objectif dédié exclusivement à la réutilisation)</i> Taux de réutilisation et de recyclage des composants, des matières et des substances est jusqu'à fin 2015 compris entre 50 % et 80 % selon les catégories, en part d'appareils collectés en poids. Du 1er janvier 2016 à fin 2018, les objectifs sont rehaussés de 5 %, excepté pour les lampes à décharges	Garantir aux structures de l'ESS un gisement en qualité et quantité suffisantes, pour qu'elles puissent augmenter leur activité de réutilisation des DEA d'au moins 50 % en tonnage d'ici à fin 2017	<i>(pas d'objectif dédié exclusivement à la réutilisation)</i> Taux de réutilisation, de recyclage et de valorisation énergétique doit atteindre d'ici 2019, 95 % minimum des déchets collectés
Objectif de réparabilité	Objectif de moyen – pas d'objectif quantifié de résultat		

Eco-organismes agréés²² à date de l'étude sur les filières DEEE, DEA et TLC :

- DEEE ménagers
 - Ecologic et Ecosystèmes (tous DEEE hors catégories 5 et 11), Récyclum (DEEE de la catégorie 5 / lampes), PV Cycle (DEEE de la catégorie 11 / panneaux photovoltaïques)
 - Agréés pour la période 2015-2020

²¹ cf. chapitre VI.2.2

²² Les cahiers des charges d'agrément et arrêtés d'agrément sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/publications/juridiques/panorama-des-textes/Dechets>



- DEEE professionnels
 - Ecologic (DEEE des catégories 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 10), Eco-systèmes (DEEE des catégories 1, 2, 6, 9 et 10), Récylum (DEEE des catégories 5, 6, 8 et 9)
 - Agréés pour la période 2016-2021
- DEA ménagers
 - Eco-mobilier agréé pour la période 2013-2017
- DEA professionnels
 - Valdelila agréé pour la période 2013-2017
- TLC ménagers
 - Eco TLC agréé pour la période 2014-2019

4.5. Objet social et aides à l'emploi

Il est réalisé dans ce paragraphe un focus particulier sur l'un des dispositifs juridiques réglementés indépendants de l'activité économique exercée, à savoir les dispositifs d'aides à l'emploi ou autres allocations dans le cadre de structures à objet social.

Ces structures appartiennent au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les structures associatives dont l'objet est environnemental et appartenant également à l'ESS ne sont pas reprises dans le schéma ci-dessous qui se concentre sur les structures à objet social.

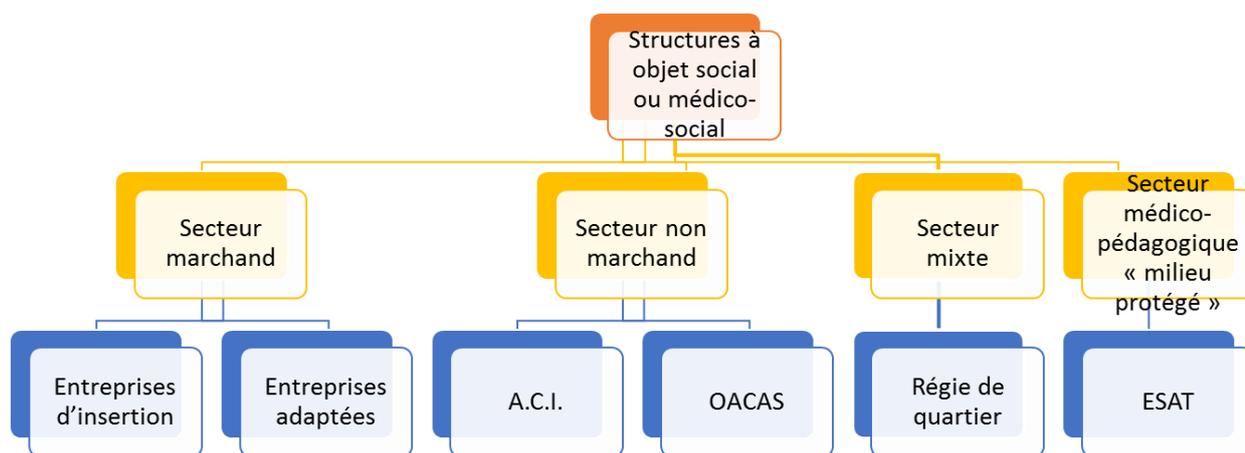


Figure 3 : Typologies d'encadrement réglementé des structures de l'ESS à objet social

Il est à noter que ne sont pas pris en compte les Associations Intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) dont le support économique (SIAE) est la vente de services (mise à disposition d'hommes et femmes) et non la vente de biens (caractéristique des structures de réemploi/réutilisation).

Chaque encadrement réglementé des structures de l'ESS à objet social a ses propres spécificités, que ce soit en termes de positionnement sur le secteur marchand ou non, de ressources financières mobilisables, des types de contrats de travail applicables. Par ailleurs, les régimes réglementés s'appliquent à des structures dont le statut juridique peut différer (entreprise de droit commercial du type SA ou SARL, association, Syndicat mixte...)

Il est repris dans le Tableau 16 les principales caractéristiques des régimes réglementés suivants :

- Entreprise d'Insertion (EI) ;
- Entreprise Adaptée (EA) ;
- Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) ;
- Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire (OACAS) ;
- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT).

	Entreprise d'insertion	Entreprise adaptée	ACI	OACAS	ESAT
Statut juridique	Association, SA, SARL, SCOP, SCIC	Association, SA, SARL, SCOP, SCIC	Association, Commune, EPCI, Syndicat mixte...	Association	Etablissement médico-social
Activité	Concurrentielle	Concurrentielle	Non-concurrentielle	Non-concurrentielle	Concurrentielle sous conditions
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> Recettes marchandes > 70% Aides aux postes 10 143 €/ETP/an 	<ul style="list-style-type: none"> Recettes marchandes > 70% Aides aux postes égale à 80 % du Smic 	<ul style="list-style-type: none"> Recettes marchandes < 30% des charges (*) Aides aux postes 19 474 €/ETP/an 	<ul style="list-style-type: none"> Principalement la vente d'objets de réemploi Pas d'aides aux postes 	<ul style="list-style-type: none"> Aides médico-sociales et marchés
Types de contrats de travail (**)	CDDI (24 mois max)(*)	<ul style="list-style-type: none"> CDD / CDI 	CDDI (24 mois max entre 20h et 35h/sem.)(*)	Allocation communautaire mais pas salarié	<ul style="list-style-type: none"> Le travailleur est un usager et perçoit une indemnité

Tableau 11 : Principales dispositions des régimes réglementés de l'ESS à objet social

(*) Sauf dérogation

- Pour les ressources financières des ACI : après avis du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique
- Pour les contrats de travail : notamment pour achever une formation en cours

(**) Autres que ceux du droit commun



5. Segmentation en typologies des structures

A partir des données techniques, économiques et sociales de chacune des structures enquêtées, il a été entrepris un travail d'analyses visant à faire ressortir des tendances et des convergences par sous-groupe au sein de l'échantillon. L'ensemble des caractéristiques des structures enquêtées ont été croisées selon une analyse multicritères visant à dégager l'existence de corrélations et/ou de facteurs d'influence.

Nous exposons dans le présent chapitre une synthèse les points convergents dégagés par ces analyses, que nous proposons d'exploiter comme critères de différenciation sur lesquels s'appuyer pour la définition de typologies de structures.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR :

Les éléments intégrés à ces analyses de critères de différenciation ci-dessous sont des constats observés pour le cas des 38 structures de l'échantillon. *Cette analyse ne se veut pas exhaustive par rapport à l'ensemble des modèles économiques pouvant exister en France sur cette thématique du réemploi et de la réutilisation.*

Nous développons au III.5 selon ces typologies, l'analyse des bilans matières et performances économiques des structures de réemploi-réutilisation.

a) Acteurs acquérant les biens par achat vs hors achat

Nous constatons après analyse, des différences fondamentales sur de nombreux plans (économique, technique, fonctionnement, organisation, services, performances...) entre acteurs acquérant les biens par achat et acteurs acquérant les biens hors achat (dons, abandons, etc.), dont nous exposons une synthèse dans le tableau ci-dessous.

Points de différenciation	Acteurs acquérant les biens par achat	Acteurs acquérant les biens hors achat
Modalités principales d'acquisition des biens (1)	achats	dons / flux abandonnés
Modalités principales d'approvisionnement (2)	apports sur site (+ collectes)	collecte (+ apports sur site)
Statut des biens pris en charge (3)	produit	déchet / produit
Taux de réemploi (4)	élevé	moyen
Prix de vente des produits réemployés (5)	++ (plus élevé)	+ (moins élevé)
Proposition de garanties / SAV (6)	systématique	non systématique
Existence de partenariats : (7)		
- Avec collectivités	non	oui possible
- Avec éco-organismes	non	oui possible

Commentaires / Illustrations :

- (1) Les acteurs acquérant les biens exclusivement par achat sont l'ensemble des structures de l'économie conventionnelle (7, dont 1 recevant également des dons) ainsi que quelques acteurs spécialisés de l'ESS (2 structures spécialisées sur le réemploi TIC). La grande majorité des structures de l'ESS s'approvisionnent exclusivement à partir de dons (pour la grande majorité issue des particuliers) ou de flux abandonnés (déchets tels que DEEE). Le modèle économique de ces structures ne comprend donc pas de charges d'achats, à l'exception des structures du réseau ENVIE s'approvisionnant ponctuellement par achat de produits d'occasion Premiers Choix (OPC) auprès de metteurs sur le marché (distributeurs, fabricants, etc ²³).

²³ Les OPC concernent essentiellement des retours SAV d'appareils.



- (2) Les acteurs acquérant les biens par achat s’approvisionnent principalement via apports sur leurs sites pour les multiflux (revendeurs du réseau Cash Express) et quelques acteurs positionnés sur les EEE TIC et via de de la collecte (existence de sous-traitance de collecte) pour quelques structures spécialisées mono-flux EEE TIC. Les structures de l’Economie Sociale et Solidaire de l’échantillon s’approvisionnent par de la collecte et dans une proportion légèrement inférieure par des apports sur leurs sites. La collecte s’effectuant au domicile de particuliers et dans une moindre mesure en conteneurs réemploi à demeure en déchèterie (ou encore via collecte en conteneurs sur voie publique, cas des TLC).
- (3) La quasi-exclusivité des acteurs s’approvisionnant par achat acquiert des biens sous statut « produit », les structures s’approvisionnant hors achat prenant en charge des biens sous statut « produit » ou « déchet ».
- (4) Le taux de réemploi/réutilisation le plus élevé est observé pour les structures s’approvisionnant uniquement avec des achats (taux de 86 % en moyenne); ces structures effectuant un tri des objets considérés comme réemployables (et donc revendables) lors de la phase d’achat. Parmi les structures s’approvisionnant uniquement avec des achats, on retrouve les revendeurs mais également les reconditionneurs d’EEE dont certains sont adhérents au SIRRMIET.
Les structures s’approvisionnant par dons présentent en moyenne un taux de réemploi de 47 %.
- (5) Les prix de vente des produits réemployés sont en moyenne plus élevés chez les structures s’approvisionnant par achat que chez les structures s’approvisionnant hors achat.
- (6) La totalité des structures s’approvisionnant exclusivement par achat offrent des garanties (sur les produits vendus) et une prestation de SAV. Ces propositions de services ne sont pas systématiques dans le cas des structures s’approvisionnant hors achat.
- (7) Les partenariats avec les éco-organismes (reprise des déchets issus du tri) et/ou les collectivités locales (convention, DSP...) se retrouvent chez les structures s’approvisionnant à partir de dons ou flux abandonnés. Les acteurs s’approvisionnant exclusivement par achat ne présentent pas de tels partenariats.

b) Influence du régime réglementé d’insertion

Nous observons des différences entre structures selon qu’elles soient ou non sous régime réglementé d’insertion (et selon les natures de régime). Le tableau ci-dessous expose une synthèse de ces impacts.

	ACI	EA	EI	OACAS	Sans régime
Part des emplois aidés, toutes structures (1)	78 %	66 %	58 %	19 %	32 %
Recours aux bénévoles (en % ETP bénévoles), associations uniquement (2)	6 %	Sans objet.	5 %	18 %	33 %
Part de recettes marchandes, toutes structures (3)	29 %	87 %	64 %	87 %	86 %
Part des aides à l’emploi sur le total des produits d’exploitation, toutes structures	54 %	13 %	17 %	6 %	8 %
Part des frais de personnel dans le total des charges ²⁴ (4)	76 %		71 %	48 %	57 %

²⁴ Cas des structures ESS multiflux de l’échantillon ; Sont uniquement prises en compte ces structures afin que le flux et les politiques d’approvisionnement (achats pour les structures multiflux de l’économie conventionnelle contre dons pour les structures de l’ESS) ne viennent pas apporter un biais à la recherche de convergences



Commentaires / Illustrations :

- (1) Les ACI sont les structures de l'échantillon dont la part des emplois aidés est la plus importante avec près de 8 emplois sur 10 (les 20 % d'emplois non aidés sont des fonctions de dirigeants ou d'encadrement). Les EI et les EA de l'échantillon ont une part d'emplois aidés proches avec respectivement 66 % et 58 %.
La faible part des emplois aidés des OACAS est à relier au statut spécifique des compagnons qui perçoivent une allocation communautaire et qui ne sont pas salariés. Au même titre que les structures sans régime particulier, les emplois aidés sont principalement des CUI-CAE (pour le secteur non-marchand) ou des CUI-CIE (pour le secteur marchand).
- (2) 21 des 25 associations de l'échantillon font appel aux bénévoles. Les bénévoles sont plus représentés au sein des associations de l'échantillon ne disposant pas de régime d'insertion spécifique avec en moyenne un tiers des ETP travaillant pour la structure concernant des bénévoles.
- (3) Les structures de type ACI ont réglementairement l'obligation de plafonner leurs recettes marchandes à hauteur de 30 % du budget de la structure ce qui est confirmé par les résultats de l'échantillon (à noter par ailleurs que le résultat d'exploitation moyen des ACI est de 0KEUR - après retrait du meilleur et du moins bon résultat).
Les structures de l'échantillon agréées Entreprises d'Insertion ont des recettes marchandes moyennes représentant environ 2/3 du total des produits d'exploitation.
Enfin, les structures de l'échantillon qui sont des EA, des OACAS ou qui ne possèdent pas de régime d'insertion spécifique ont une proportion de recettes marchandes identiques autour de 87 %.
- (4) La part des frais de personnel dans le total des charges d'exploitation des structures multiflux de l'ESS est la plus élevée pour les structures ACI.

c) Structures multiflux vs structures monoflux

L'organisation et les moyens techniques mis-en-œuvre diffèrent selon que les structures interviennent sur plusieurs flux ou qu'elles soient spécialisées sur un seul flux.
L'origine prépondérante des approvisionnements tout comme les marchés de revente pourront également différer selon les flux sur lesquels sont positionnées les structures ...

Le tableau ci-dessous illustre ces éléments sur différents plans.

	Mono-flux EEE GEM²⁵	Mono-flux EEE TIC²⁶	Mono-flux TLC	Multi-flux
Moyens techniques réemploi-réutilisation, habilitations, niveau du tri pour réemploi-réutilisation (1)	Ateliers Lavage, Cuisson, Froid ; stock pièces détachées pour remise en état; habilitations électriques et TMAE ²⁷	Bancs d'essai informatique, téléphonie...	Tables et tapis de tri ; nombre de catégories de tri pour réemploi pouvant monter à plus de 100	Peu de moyens techniques (pas de stock de pièces), tri sommaire (revendable en l'état ou non)
Origines prépondérantes d'approvisionnements (2)	Distributeurs	Entreprises, administrations	Conteneurs voie publiques	Particuliers
Marchés de revente prépondérants (3)			Export	

²⁵ Gros Electroménager

²⁶ Technologies de l'Information et de Communication

²⁷ Technicien de maintenance d'appareil électroménager



	Mono-flux EEE GEM ²⁵	Mono-flux EEE TIC ²⁶	Mono-flux TLC	Multi-flux
Prix de vente des produits réemployés (équivalent EUR/kg) (4)	Particuliers (Boutique)	Professionnels, particuliers à distance		Particuliers (Boutique)
Réemploi ou Réutilisation (5)	++ (prix moyennement élevé) Réutilisation	+++ (prix élevé) Réemploi et réutilisation	++ (prix moyennement élevé) Réemploi et réutilisation	+ (à ++) (prix moins élevé) Réemploi et réutilisation

Commentaires / Illustrations :

- (1) Les moyens techniques et le niveau de compétences des moyens humains mis en œuvre, diffèrent selon que les structures soient spécialisées sur un flux ou non. Nous constatons une technicité plus importante et un plus grand spectre d'opérations de préparation réalisées dans le cas des structures spécialisées mono-flux (ex : bancs d'essais/tests, opérations de réparation, remplacement de pièces défectueuses, gestion d'un stock de pièces, changement de vitres de plaques de cuisson, rechargement de fluide frigorigène, etc.). A l'inverse, moins de moyens techniques et généralement un simple test de fonctionnement (ou tri selon état général) et un léger nettoyage des objets chez les structures multiflux. Ces opérations nécessitent quelques outils adaptés et des tables à niveau. Même si cela a été très peu observé dans l'échantillon (quelques structures à la marge), il est à noter que certaines structures s'approvisionnant sans achat créent des ateliers de réparation, de menuiserie et/ou d'upcycling, ce qui nécessite un équipement plus conséquent (aérogommeuses, scies à onglet, etc.).
- (2) Les origines prépondérantes d'approvisionnement diffèrent selon les flux sur lesquels sont spécialisées les structures.
- (3) (4) Les marchés et lieux de revente diffèrent selon les flux sur lesquels sont spécialisées les structures, avec des prix de vente moyens globalement plus élevés chez les structures spécialisées mono-flux.
- (5) Les structures de l'échantillon positionnées sur le flux GEM interviennent exclusivement sur des déchets (DEEE) et sont donc dans le champ de la réutilisation (leurs installations sont soumises à la réglementation ICPE, rubrique 2711).
Les structures de l'échantillon positionnées sur le flux TIC interviennent majoritairement sur des produits (achats d'occasion), plus à la marge sur des déchets (DEEE – classification sous rubrique 2711 rencontrée dans deux cas).
Les structures de l'échantillon positionnées sur le flux TLC interviennent soit sur des produits (dons de particuliers pour écrémage, le plus souvent au sein d'associations), soit sur des déchets (collectes conteneurs destinées à des centres de tri TLC conventionnés avec l'éco-organisme Eco-TLC et soumis à la réglementation ICPE).
Les structures de l'échantillon positionnées sur le multiflux interviennent :
 - sur des dons (ou achats) auprès de particuliers (statut produit)
 - hors achats, de manière complémentaire pour certaines structures de l'ESS sur des collectes de flux en déchèteries (prélèvements d'apports haut de quai déchèterie)²⁸

Conclusion : Typologies de structures proposées

Au regard des points de convergence et de démarcation exposés précédemment, nous proposons de distinguer les typologies de structures suivantes pour l'analyse des performances et bilans technico-économiques détaillés dans le chapitre qui suit (V.2) :

- **Typologie 1 : acteurs multiflux s'approvisionnant par achat** (4 structures, 100% économie conventionnelle)
- **Typologie 2 : acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat** (16 structures, 100% ESS)

²⁸ Aucune structure de l'échantillon n'étant classée ICPE au titre de la prise en charge de ces flux



- **Typologie 3 : acteurs monoflux EEE GEM** (4 structures, 100% ESS)
- **Typologie 4 : acteurs monoflux EEE TIC** (7 structures, certaines ESS/d'autres relevant de l'économie conventionnelle)
- **Typologie 5 : acteurs monoflux TLC** (3 structures, 100% ESS²⁹)
- **Typologie 6 : acteurs monoflux Autres : cycles, livres, matériaux du bâtiment** (4 structures, certaines ESS/d'autres relevant de l'économie conventionnelle)

Cette dernière typologie est particulière et spécifique à cette étude, regroupant 4 structures n'intégrant pas les 5 typologies précédentes.

Au sein de chaque typologie, lorsque pertinent (en particulier typologie 2), les résultats seront caractérisés de manière différenciée selon les facteurs d'influence avérés tels que :

- Nature de régime réglementé d'insertion
- Existence et natures de partenariats avec des collectivités locales

²⁹ Pour le cas de notre échantillon



6. Bilans et performances technico-économiques par typologie de structures

AVERTISSEMENT AU LECTEUR :

Les bilans et performances technico-économiques sont présentés dans ce chapitre par typologie de structures.

Il est rappelé ici que les résultats économiques dont moyennes observées sont représentatifs des structures de l'échantillon. *Si elles donnent des tendances et points de repères, en aucun, elles se veulent représentatives de la typologie au niveau national.*

L'année de référence des données des structures est majoritairement de 2015 (pour quelques-unes de 2016).

6.1. Typologie 1 : acteurs multflux s'approvisionnant par achat

Les acteurs de cette typologie sont exclusivement des sociétés de l'économie conventionnelle (de forme juridique SARL ou EURL pour le cas de notre échantillon), avec deux sous-groupes :

- Les revendeurs (3 structures dans l'échantillon, toutes du même réseau Cash Express)
- Les dépôt-vente (1 structure dans l'échantillon, indépendante)

6.1.1. Eléments de cadrage de l'activité réemploi des structures de la typologie

- **Synoptique type du process-type**

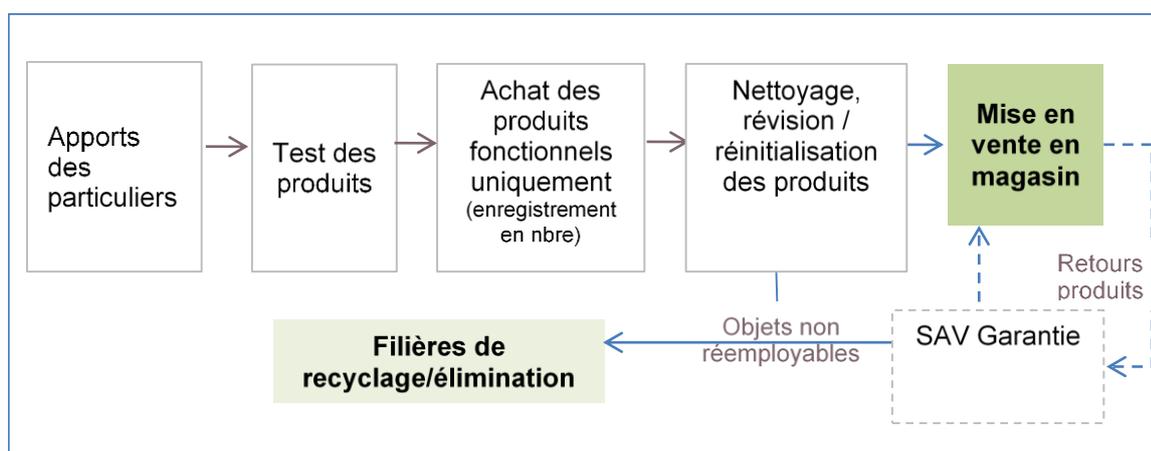


Figure 4 : Description de l'activité des acteurs multflux s'approvisionnant par achat

Seuls les objets préalablement identifiés comme fonctionnels et réemployables sont achetés au détenteur. Dans le cas du revendeur, l'achat auprès du particulier a lieu directement en salle « d'achat » (salle d'accueil du particulier). Dans le cas du dépôt-vente, l'entreprise convient d'un prix de revente avec le dépositaire (mandat), prix final auquel est appliquée par le dépôt-vente une commission fixe de l'ordre de 40 % au titre de la prestation de revente, le solde étant remis au dépositaire une fois que l'objet est vendu.

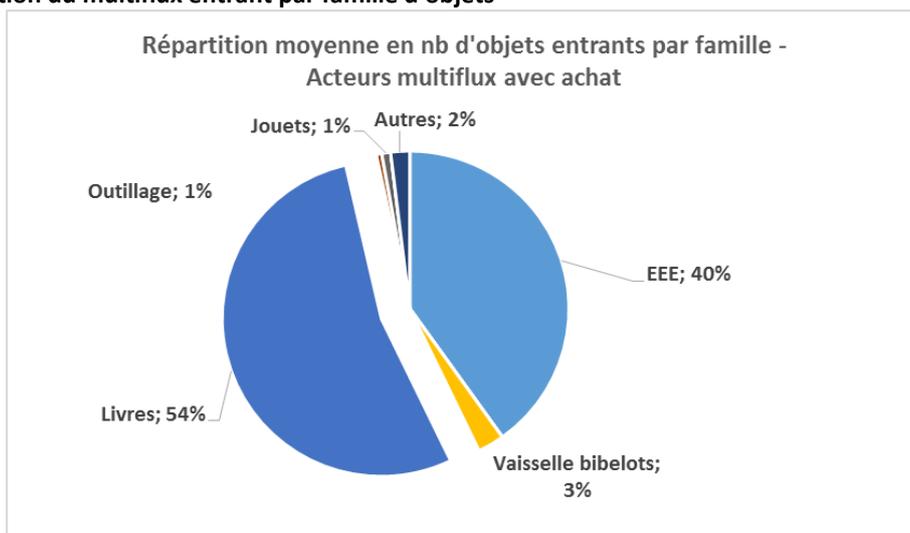
- **Modalités d'approvisionnement**

Les modalités d'approvisionnement sont communes à l'ensemble des structures de la typologie avec exclusivement des apports sur site (pas de disparités entre les structures de l'échantillon).

- **Origine des approvisionnements**

Au même titre que les modalités, les origines d'approvisionnement sont communes à l'ensemble des structures enquêtées avec comme dernier détenteur le particulier exclusivement.

- **Répartition du multiflux entrant par famille d'objets**



Graphique 33 : Répartition moyenne en nombre des flux entrants par famille des objets - Revendeurs

La répartition entre familles d'objets est relativement homogène entre structures revendeurs³⁰, avec 2 grandes familles principales (en nombre d'objets totaux) que sont : les EEE (TIC principalement) et les livres. A noter l'absence de mobilier et de textile chez les acteurs multiflux avec achat.

Pour l'ensemble des structures de cette typologie de l'échantillon, les biens sont pris en charge sous statut produit (acte d'achat de produit d'occasion). Les revendeurs et dépôt-vente ne sont pas équipés en moyens de pesée, toutes leurs données sont exprimées en nombre d'objets comptabilisés.

- **Profil structure de l'occasion**

En regard des définitions utilisées par l'ADEME, les structures de cette typologie sont à classer dans les acteurs de l'occasion (cf. glossaire en annexe 1).

- **Typologie de clients**

Les clients sont les particuliers exclusivement.

- **Indicateurs techniques moyens (pour l'échantillon – typologie 1)**

Indicateurs techniques		Moyenne	Min	Max
Quantité entrante annuelle par structure		36 705 objets/an	20 783 objets/an	60 262 objets/an
ETP totaux par structure		4 ETP	2 ETP	6 ETP
Répartition des ETP totaux par sous-activité	Encadrement, gestion	9%		
	Approvisionnements	37%		
	Préparation au réemploi	16%		
	Ventes (/livraisons)	38%		
	Autres	0%		
TOTAL		100%		
Surface totale (couverte) par structure		320 m²	160 m ²	400 m ²
Rayon d'approvisionnement		52 km	30 km	100 km

Nb total de structures pour la typologie : 4

Tableau 12 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant par achat

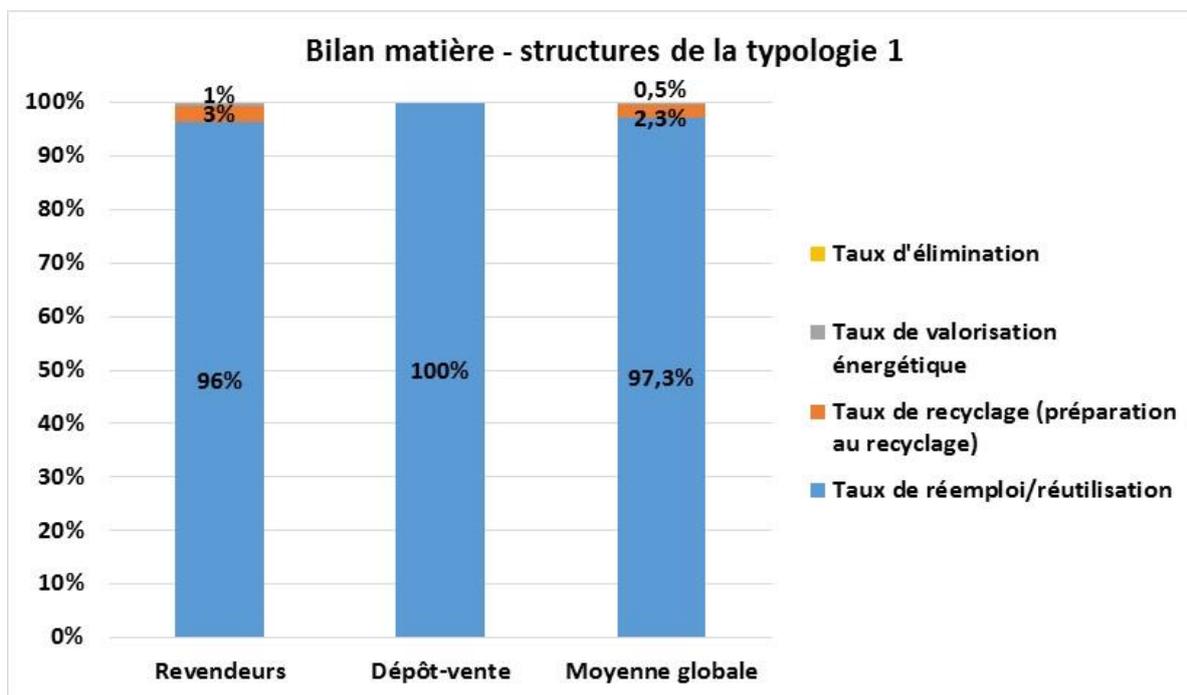
Les structures de cette typologie sont de petites structures (nb d'ETP totaux limités), de tailles et surfaces relativement homogènes.

³⁰ Uniquement ici des données pour les revendeurs, le dépôt-vente de l'échantillon n'ayant pu communiquer son détail par famille, celui-ci étant positionné principalement sur le textile, puériculture, jouets, livres, mais quasiment pas de EEE



6.1.2. Bilan matières des structures de la typologie

Le graphique ci-dessous expose les résultats de bilans-matières pour les structures de cette typologie.



Graphique 34 : Bilan matière de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant par achat

Le taux de réemploi est supérieur ou égal à 95% pour chacune des 4 structures, conséquence de l'organisation mise en place pour l'approvisionnement au cours duquel seuls les objets préalablement identifiés comme fonctionnels et réemployables (cf. Figure 4) sont achetés au détenteur.

Le taux de réemploi est de 100% pour le dépôt-vente car les objets non vendus sont restitués à leur propriétaire (pas de déchet). A noter que ce taux de réemploi ne prend pas en considération les objets rendus à leur propriétaire. Ces objets invendus, mais non considérés comme des déchets, représentent entre un quart et un tiers des objets déposés dans le dépôt-vente.

Pour le cas des revendeurs, les flux non réemployés représentent une faible part du total des entrants, et (à l'exception rencontrée des DEEE) ne font généralement pas l'objet d'un tri par nature. Ils sont soit remis à un opérateur privé en tant que DNDAAE (pour élimination ou valorisation selon les exutoires disponibles localement) ou déposés par la structure en déchèterie lorsque celle-ci accepte les professionnels.

6.1.3. Analyses économiques

Le tableau ci-dessous présente en EUR/objet entrant la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation pour les structures de la typologie.

Postes de produits et charges	Moyennes structures Typologie 1 (en €/objet entrant)		
	Revendeurs	Dépôt-vente	Toutes structures
	3 structures	1 structure	4 structures
Ventes de biens issu du réemploi/réutilisation	17,3 €/objet	5,3 €/objet	14,3 €/objet
Ventes de matières pour recyclage	0,0 €/objet	0,0 €/objet	0,0 €/objet
Prestations de services et autres prestations	0,4 €/objet	0,0 €/objet	0,3 €/objet
Autres produits	0,2 €/objet	0,0 €/objet	0,2 €/objet
Sous-total recettes marchandes	17,9 €/objet	5,3 €/objet	14,8 €/objet
Aides au titre de l'emploi et de l'insertion	0,1 €/objet	0,0 €/objet	0,1 €/objet
Subventions publiques d'investissements et d'exploitation	0,0 €/objet	0,1 €/objet	0,0 €/objet
Contributions éco-organismes	0,0 €/objet	0,0 €/objet	0,0 €/objet
Autres ressources du secteur privé (dons, fondations, etc.)	0,0 €/objet	0,0 €/objet	0,0 €/objet
Sous-total recettes non marchandes	0,1 €/objet	0,1 €/objet	0,1 €/objet
Total produits d'exploitation	18,0 €/objet	5,4 €/objet	14,9 €/objet
Personnel	3,7 €/objet	1,8 €/objet	3,2 €/objet
Amortissements, locations et crédit-baux ¹	1,6 €/objet	0,7 €/objet	1,4 €/objet
Achats des produits destinés au réemploi/réutilisation	9,6 €/objet	2,3 €/objet	7,8 €/objet
Elimination des déchets	0,0 €/objet	0,0 €/objet	0,0 €/objet
Formation du personnel	0,0 €/objet	0,0 €/objet	0,0 €/objet
Autres achats et autres charges	2,1 €/objet	0,4 €/objet	1,7 €/objet
Impôts, taxes & versements assimilés	0,3 €/objet	0,1 €/objet	0,2 €/objet
Total charges d'exploitation	17,3 €/objet	5,4 €/objet	14,3 €/objet
Résultat d'exploitation	0,7 €/objet	0,0 €/objet	0,5 €/objet

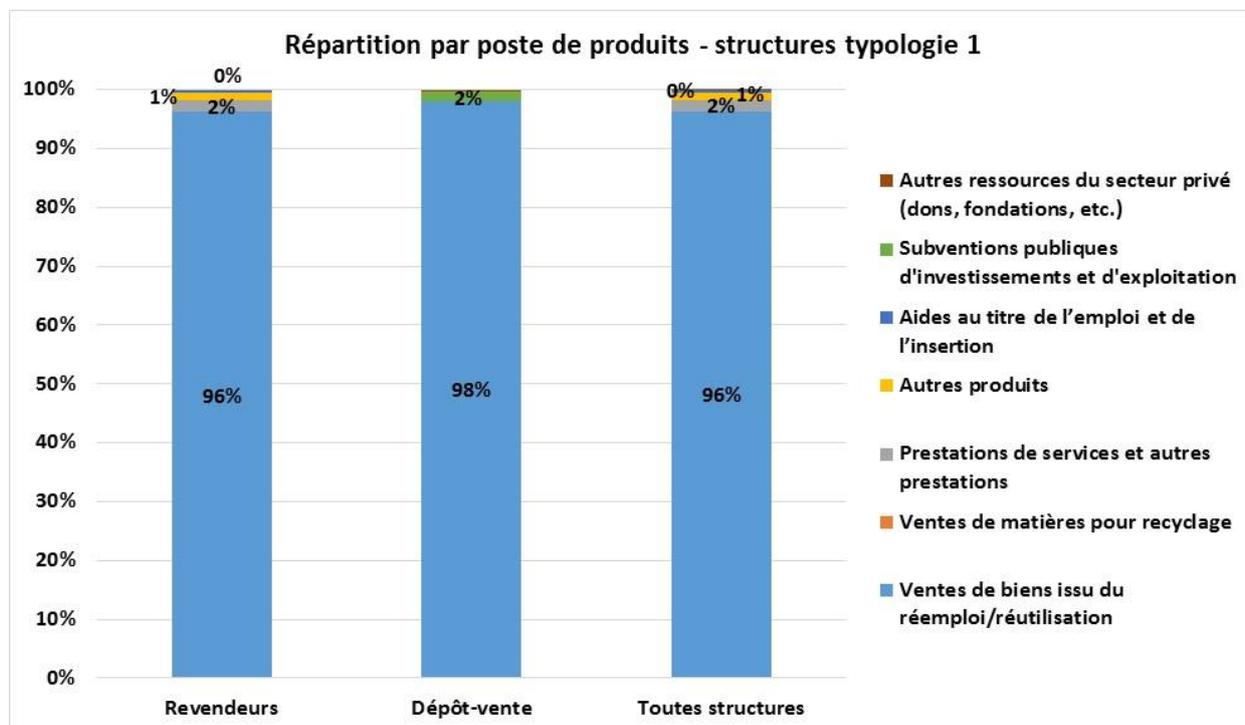
¹ bâtiment, terrain, matériels

Tableau 13 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 1

i. Produits d'exploitation

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition en parts relatives des montants de produits d'exploitation par détail de poste de produit.





Graphique 35 : Répartition des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant par achat

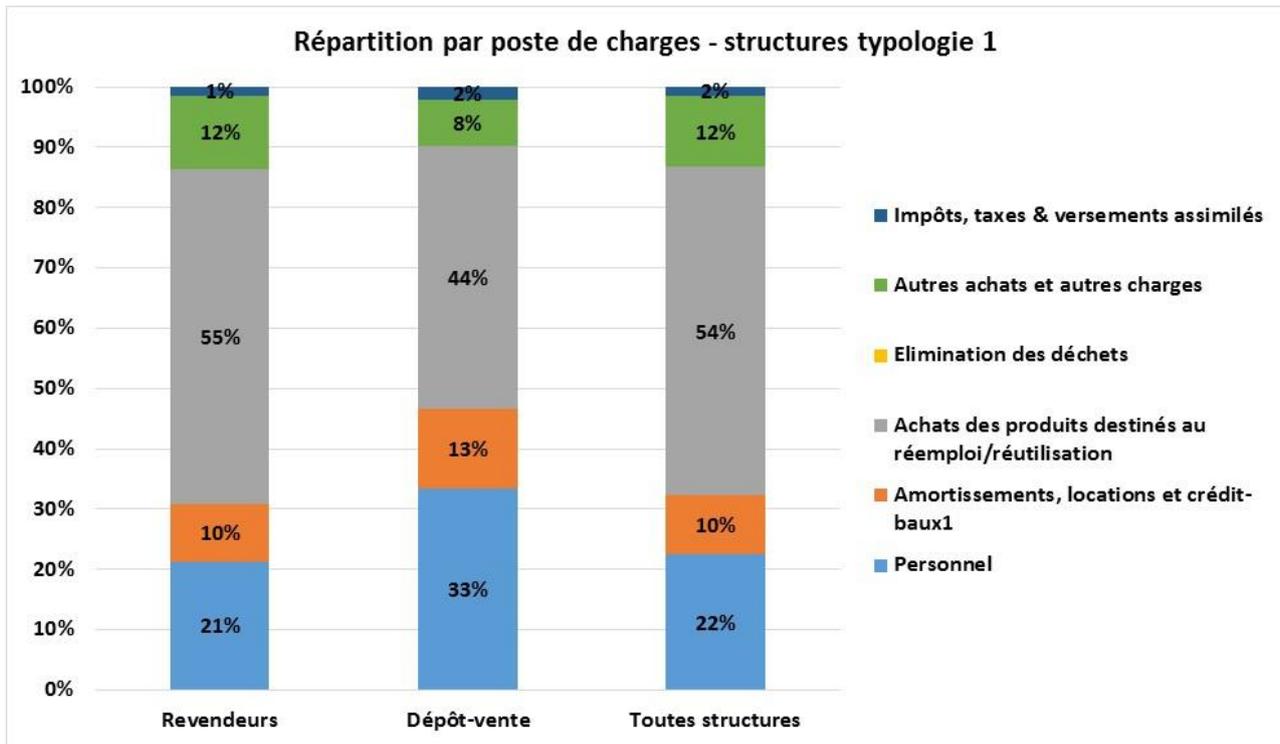
Les produits d'exploitation sont quasi exclusivement constitués du chiffre d'affaires issu de la vente des objets pour réemploi (96% en moyenne). L'écart entre prix de vente moyen des biens d'occasion entre revendeurs (17,3 EUR/objet) et dépôt-vente (5,3 EUR/objet) est lié à la différence de mixte produits entre les 2 sous-groupes de notre échantillon (pas de EEE pour le dépôt-vente alors que représente 40% des flux des revendeurs Cash Express).

Les revendeurs ont également :

- des prestations de livraison et SAV (2 % du total des produits)
- des aides à l'emploi (très marginal) au titre de l'embauche en CUI d'1 salarié pour le cas d'un Cash Express (0,4% du total des produits d'exploitation pour la moyenne 3 revendeurs)

ii. Charges d'exploitation

Le graphique ci-dessous illustre la répartition en parts relatives des montants de charges d'exploitation.



Graphique 36 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie 1

Commentaires

Les 3 structures revendeurs de cette typologie présentent une répartition des charges d'exploitation similaires avec un poste achats d'objets pour revente autour de 55 % du total des charges contre 44 % pour le dépôt-vente. Le second poste prépondérant étant les charges de personnel (21 % en moyenne pour les revendeurs contre 33 % pour le dépôt-vente).

Le troisième poste de charges est constitué des autres achats et autres charges, rassemblant les charges de fourniture et d'entretien de matériels divers (bureautique, logiciel), les coûts d'énergie, les frais éventuels de sous-traitance SAV et d'achats de pièces de réparation, les assurances ainsi que les cotisations pour le réseau d'appartenance.

Les amortissements et locations de matériel/bâtiments représentent environ 10% des charges d'exploitation au global toutes structures.

iii. Résultats d'exploitation

Le résultat d'exploitation est supérieur ou égal à 0 pour les 4 structures.

La fourchette de résultat est peu étendue, avec :

- des résultats allant de 0 à 1,5 EUR/objet toutes structures,
- une moyenne globale pour l'échantillon de cette typologie de 0,5 EUR/objet (0,7 EUR/objet pour la moyenne des revendeurs, juste à l'équilibre pour le cas du dépôt-vente)

En moyenne pour chaque type de profil (revendeur / dépôt-vente), la rentabilité d'exploitation (résultat / chiffres d'affaires) est inférieure à 4 %.

6.2. Typologie 2 : acteurs multflux s’approvisionnant hors achat

Les 16 acteurs multflux s’approvisionnant hors achat de l’échantillon sont exclusivement sous statut associatif dont :

- 12 sont sous régime réglementé d’insertion (EI, ACI et OACAS),
- 4 non soumis à un régime réglementé mais ayant recours néanmoins à des contrats d’insertion (CUI-CAE)

Ce facteur « régime d’insertion » est facteur clé de différenciation du modèle économique des structures, les résultats de la typologie sont donc présentés par nature de régime réglementé d’insertion.

On retrouve dans cette typologie exclusivement des acteurs de l’ESS : des structures du réseau Emmaüs (OACAS, ACI), du réseau des Ressourceries (ACI, EI, structures sans régime réglementé d’insertion), d’autres réseaux ESS et des indépendants ESS (ACI, EI, sans régime réglementé d’insertion).

6.2.1. Eléments de cadrage de l’activité réemploi des structures de la typologie

- **Synoptique type du process**

Le synoptique ci-dessous décrit le fonctionnement général des structures de la typologie acteurs multflux s’approvisionnant hors achat de l’échantillon. Plusieurs structures mettent par ailleurs en œuvre des activités connexes (ex : hébergement social, banque alimentaire, ateliers divers).

Même si cela a été très peu observé dans l’échantillon (quelques structures à la marge), il est à noter que certaines structures s’approvisionnant sans achat créent des ateliers de réparation dédiés aux cycles, de menuiserie et/ou d’upcycling, ce qui nécessite un équipement plus conséquent (aérogommeuses, scies à onglet, etc.).

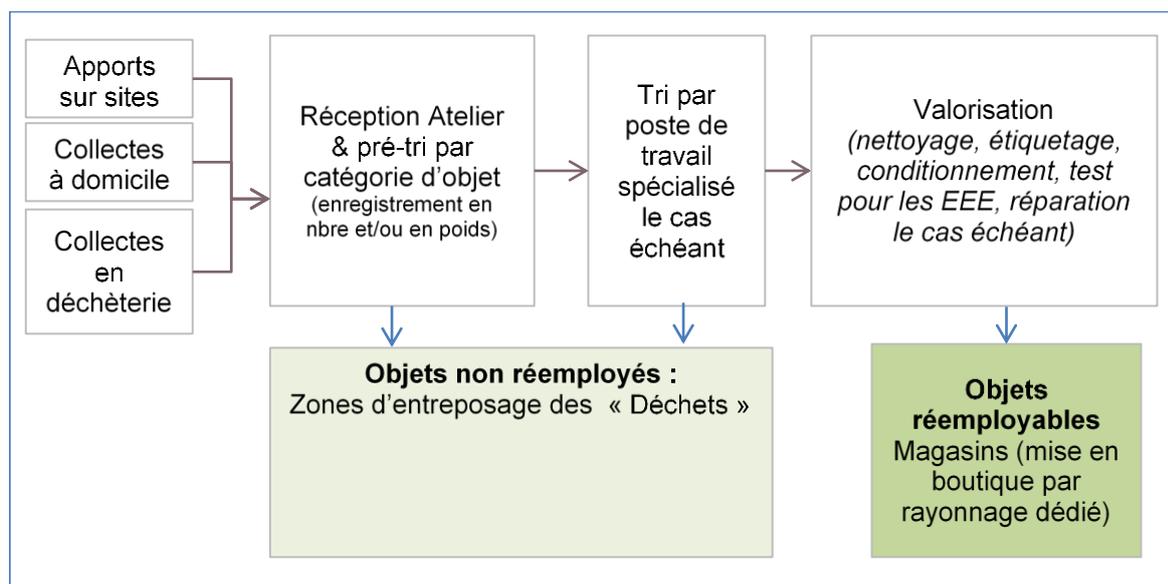


Figure 5 : Description de l’activité réemploi des acteurs multflux s’approvisionnant hors achat

Pour la vente des produits de réemploi, des variantes sont observées sur une majorité de structures : tri de produits à haute valeur ajoutée, stock tampon et vente dans le cadre de grandes braderies trimestrielles ou semestrielles.

Pour l’évacuation des déchets de l’activité, plusieurs organisations ont été observées :

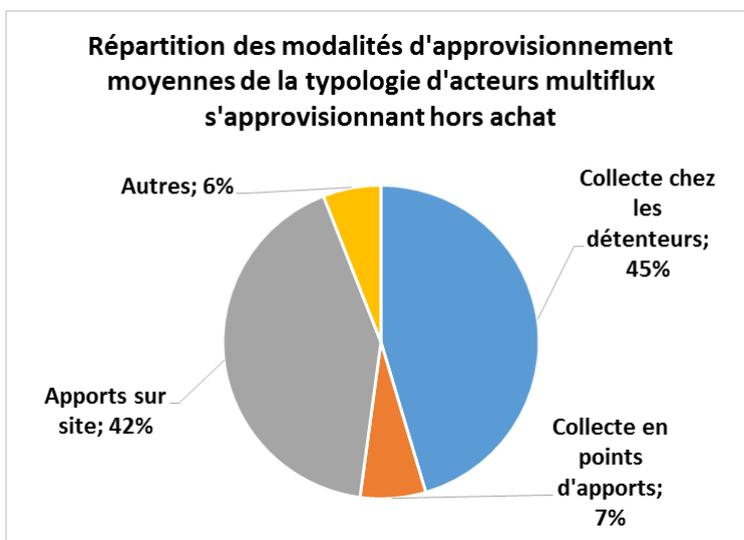
- Collecte par les éco-organismes
- Dépôt en déchèterie
- Collecte par le prestataire de la collectivité locale
- Collecte par un prestataire privé

Aucune structure de l’échantillon pour cette typologie n’est classée ICPE pour les flux et le périmètre d’activité objets de la présente étude, soit parce que les flux sont exclusivement pris en charge sous statut produit (dons), soit parce que

les seuils de volumes stockés à un instant temps fixés par les rubriques ICPE (notamment par la rubrique ICPE 2714) ne sont pas atteints.

- **Modalités d’approvisionnement**

Le graphique ci-dessous expose la répartition moyenne des tonnages entrants par modalité d’approvisionnement pour les structures de la typologie.



Graphique 37 : Répartition des modalités d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat

Cette moyenne cache des disparités entre les structures illustrées dans le tableau ci-dessous.

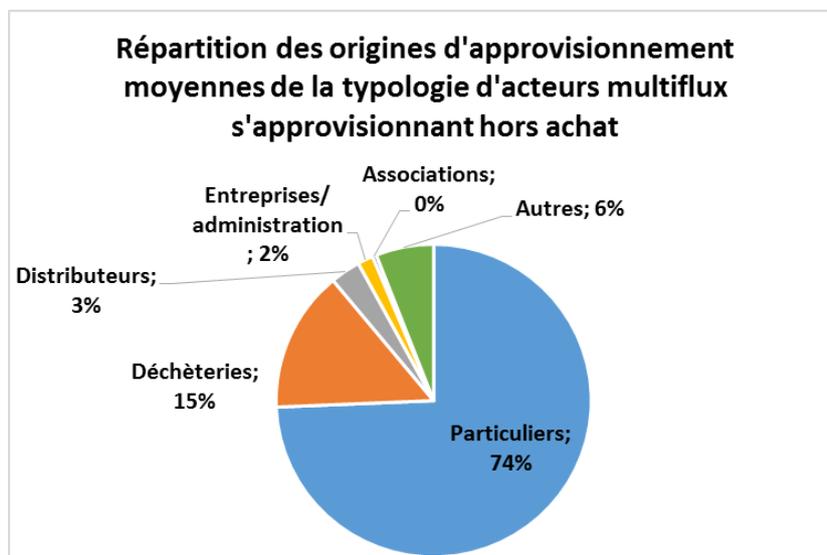
	% Min	Moyenne	% Max
Collecte à domicile	4 %	45 %	94 %
Collecte en points d’apports (distributeurs et déchèteries)	0 %	7 %	37 %
Apports sur site	4 %	42 %	88 %
Autres (collecte de dépôts sauvages)	0 %	6 %	48 %

Tableau 14 : Dispersion des % par modalité d'approvisionnement de la typologie acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat

- **Origine des approvisionnements**

Le graphique ci-dessous expose la répartition moyenne des tonnages entrants par origine pour les structures de la typologie.





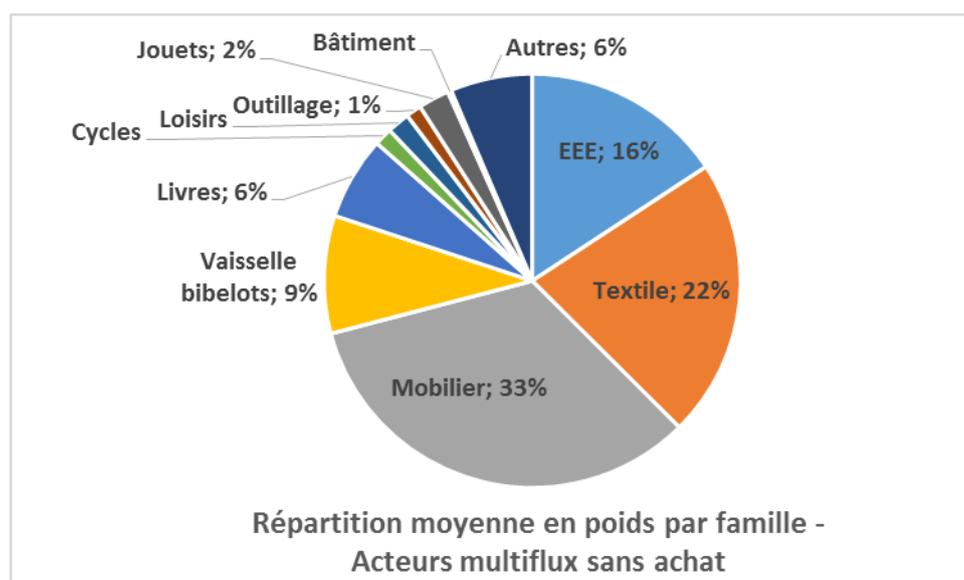
Graphique 38 : Répartition des origines d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat

Au même titre que les modalités, on observe des disparités entre les structures de cette typologie. Les dispersions sont plus spécifiquement observables et importantes pour les origines particuliers et déchèteries.

	% Min	Moyenne	% Max
Particuliers	19 %	74 %	100 %
Déchèteries	0 %	15 %	81 %
Distributeurs	0 %	3 %	30 %
Entreprises/administrations	0 %	2 %	10 %
Associations	0 %	0 %	2 %
Autres	0 %	6 %	48 %

Il est à signaler que les objets collectés en déchèteries proviennent quasi exclusivement de particuliers.

- **Répartition du multiflux entrant par famille d'objets**



Graphique 39 : Répartition moyenne en poids des flux entrants par famille des objets



La répartition entre familles d'objets est relativement homogène entre structures, avec 3 grandes familles principales chez toutes que sont : le mobilier, le textile et les EEE, les livres pouvant constituer chez quelques-unes une part plus significative. A noter toutes les structures ne prennent pas en charge les cycles ou encore l'outillage.

- **Profil « Recyclerie » :**

En regard de leurs modalités organisationnelles décrites ci-dessus, ces structures seraient à classer dans la définition des recycleries « généralistes » utilisée par l'ADEME (cf. Glossaire).

- **Typologie de clients**

Les structures multiflux s'approvisionnant hors achat vendent exclusivement leurs produits en boutique à destination des particuliers. A noter que quelques structures mettent en avant leurs produits sur internet en tant que vitrine commerciale sans effectuer de ventes à distance pour autant.

- **Indicateurs techniques moyens**

Indicateurs techniques		Moyenne	Min	Max
Quantité entrante annuelle par structure		743 t/an	32 t/an	1 384 t/an
ETP totaux par structure		39 ETP	13 ETP	154 ETP
Ratio ETP totaux pour 100 t entrantes		7 ETP/100 t	2 ETP/100 t	17 ETP/100 t
Répartition des ETP totaux par sous-activité	Encadrement, gestion	18%		
	Approvisionnements	29%		
	Préparation au réemploi	30%		
	Ventes (/livraisons)	21%		
	Autres	3%		
	TOTAL	100%		
Surface totale (couverte) par structure		2 216 m²	120 m ²	5 520 m ²
Ratio Surface totale (couverte) pour 100 t entrantes		743 m²/100 t	35 m ² /100 t	1 300 m ² /100 t
Rayon d'approvisionnement		43 km	15 km	100 km

Nb total de structures pour la typologie : 16

Tableau 15 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat

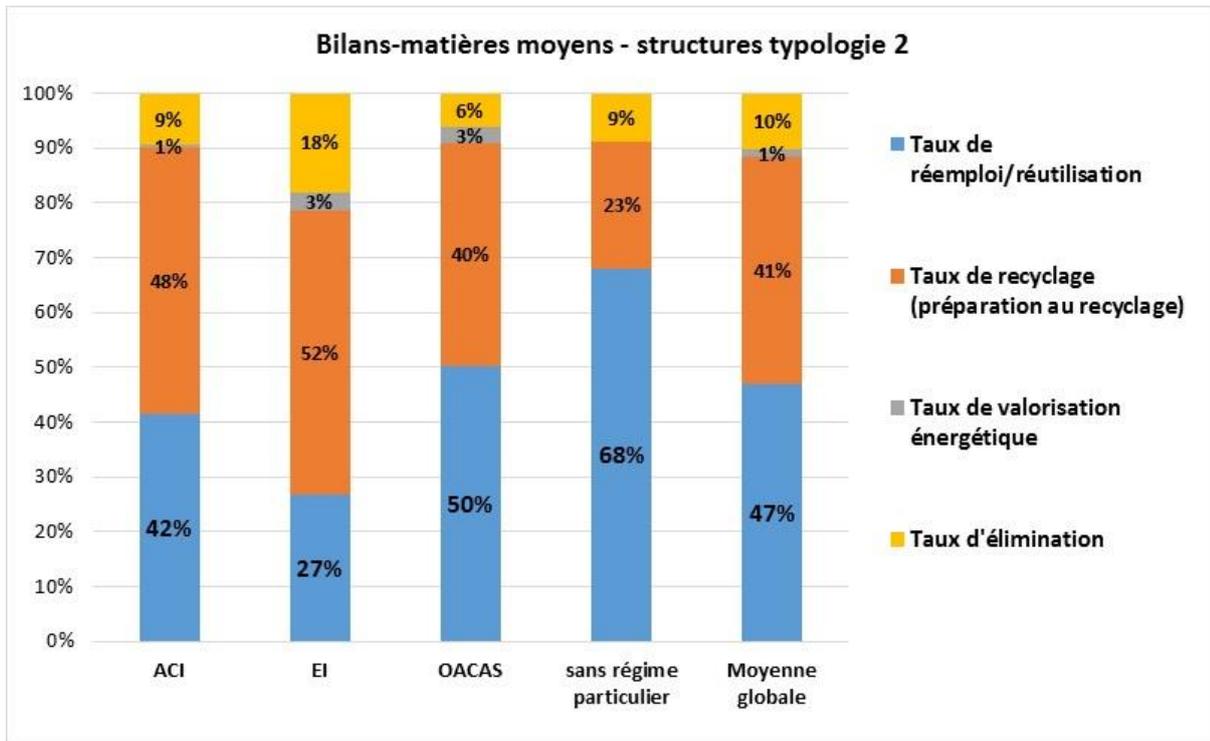
Cette typologie rassemble aussi bien des structures de très petite taille que des structures de taille moyenne, ceci se traduisant sur le plan des volumes traités, du nombre d'emplois ou des surfaces mobilisées.

Nous constatons une forte hétérogénéité dans le nombre total d'emplois mobilisés une fois ramené à la tonne entrante (7 ETP pour 100t en moyenne, dans une fourchette de 2 à 17).

6.2.2. Bilan matières des structures de la typologie

Les structures sont classées par régime réglementé d'insertion dans les graphiques suivants.





Graphique 40 : Bilan matière de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat

i. Taux de réemploi

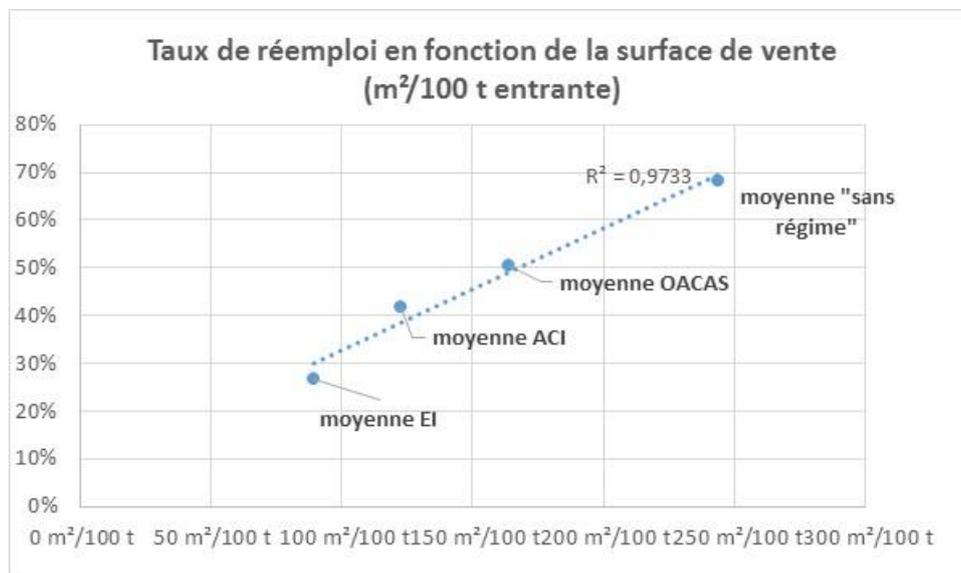
Le taux de réemploi moyen de cette typologie est de 47 %.

Les moyennes de taux de réemploi observées par régime réglementé d'insertion sont relativement hétérogènes d'un régime à l'autre, avec dans l'ordre croissant :

- 27 % pour les EI
- 42 % pour les ACI
- 50 % pour les OACAS
- 68 % pour les structures sans régime particulier d'insertion

Facteurs d'influence sur le taux de réemploi :

Après analyse, **un facteur prépondérant d'influence sur le taux de réemploi est la surface totale de vente allouée par la structure.** Nous illustrons cette forte corrélation dans le graphique ci-dessous, en affichant les taux moyens de réemploi pour les différents régimes en fonction des m² de vente ramenées à 100 t entrantes.



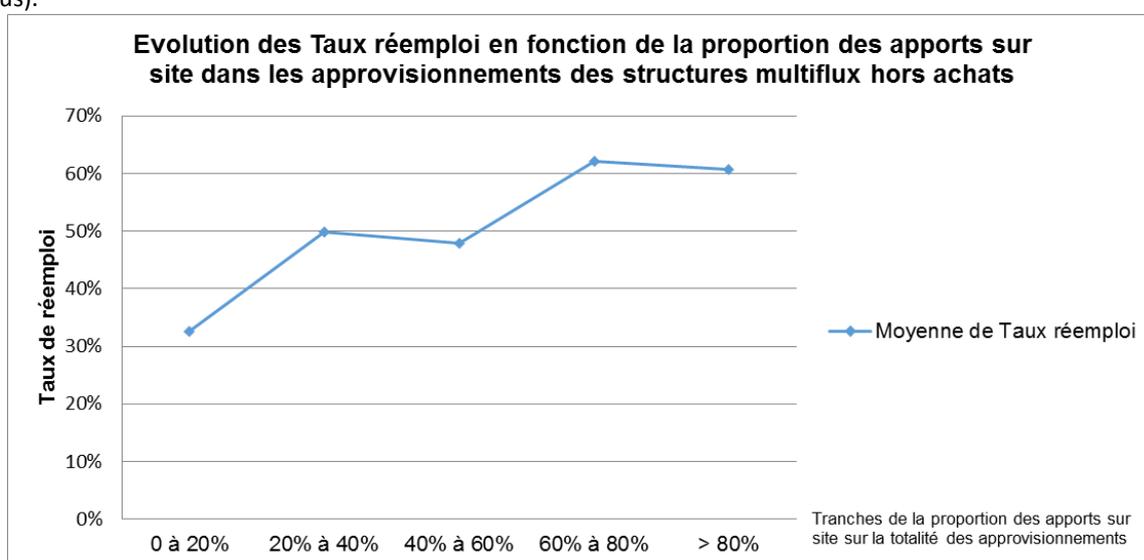
Graphique 41 : Evolution des taux réemploi (moyennes par régime) en fonction de la surface de vente (m²/100 t entrantes)

Nous observons dans notre échantillon que les structures allouent les surfaces moyennes de vente suivantes (par ordre décroissant) : structures sans régime d'insertion (244 m²/100 t), OACAS (164 m²/100t), ACI (123 m²/100 t), EI (90 m²/100 t).

NB : Nous avons également analysé la corrélation entre taux de réemploi et surface allouée à l'entreposage + tri ; nous observons une légère tendance mais moins significative (coefficient de corrélation R² proche de 0,5), avec néanmoins valeurs extrêmes marquées :

- ⇒ Les structures dont la surface est < 10 m² pour 10 tonnes réceptionnées ont le taux de réemploi le plus faible (1 structure avec un taux de réemploi à 13 %)
- ⇒ Les structures dont la surface est >100 m² pour 10 tonnes réceptionnées ont le taux de réemploi moyen le plus important (taux de réemploi moyen de 84 % pour 3 structures concernées).

Un autre facteur d'influence est la modalité de collecte : nous observons par exemple une tendance à la hausse du taux de réemploi lorsque la proportion d'apports sur site augmente (toutes structures confondues, cf. graphique ci-dessous).



Graphique 42 : Evolution des Taux réemploi en fonction de la proportion des apports sur site dans les approvisionnements des structures multiflux hors achats

A noter que 3 des 4 structures sans régime particulier (régime ayant le plus fort taux moyen de réemploi) présentent des pourcentages d'approvisionnement via des apports sur site parmi les plus élevés de la présente typologie multiflux hors achat.

En ce qui concerne les autres modalités (prélèvements en déchèteries et collecte à domicile), les résultats toutes structures sont moins marqués et plutôt à l'inverse de ce que l'on aurait pu croire :

- Le taux de réemploi moyen des 2 structures dont la collecte en déchèterie représente 1/3 de leurs approvisionnements ont un taux de réemploi moyen de 60 % contre une moyenne de 45 % pour les 14 autres structures dont la collecte en déchèterie représente en moyenne 2 % des approvisionnements. Cela s'explique vraisemblablement par l'écramage pratiqué en déchèterie par les structures concernées de l'échantillon. Pour ce qui concerne le cas de la collecte par prélèvements d'apports en déchèterie, de nombreuses structures de l'échantillon réalisent avec leur propre personnel cette opération en haut-de-quai (sans mobilisation du gardien), ce qui peut contribuer à une bonne sélectivité des flux sur cette origine pour notre échantillon (valoriste(s) de la structure présent(s) en déchèterie sur des créneaux horaires définis en amont avec la collectivité locale). Il est important de souligner ici que la politique de sélectivité des flux selon leur qualité visuelle lors de la collecte en déchèterie est un facteur déterminant : les structures n'ayant pas toutes la même politique sur ce point (y compris dans certains cas au sein d'un même réseau national), certaines structures collectant ponctuellement des flux sur déchèterie entreposés dans un caisson dédié sans écramage préalable (moins observé dans l'échantillon).



- A l'inverse, le taux de réemploi moyen des 6 structures dont la collecte à domicile représente plus de 50 % des approvisionnements est de 33 %, contre 55 % pour les 10 structures dont la collecte à domicile représente moins de 50 % des approvisionnements. La collecte à domicile regroupe les collectes à domicile sur rdv, des collectes d'encombrants ou de débarras en prestation soit pour la collectivité soit pour les particuliers, ce qui induit moins de sélectivité des produits pris en charge par la structure, et mécaniquement plus de rebuts.

Peu de structures de l'échantillon pratiquant une forte activité de réparation, il n'a pas pu être analysé ici l'influence de la pratique ou non de la réparation sur le taux de réemploi global des structures de cette typologie.

ii. Gestion des déchets issus de l'activité de réemploi-réutilisation

Nous présentons dans le tableau ci-dessous les déchets produits par les structures multiflux s'approvisionnant hors achat, ainsi que les profils des repreneurs (collectivité locale, prestataire privé de l'économie conventionnelle, prestataire ESS ou éco-organisme) :

Type de déchet issu de l'activité R-R	Nombre de structures produisant le déchet (sur les 16 de cette typologie)	%tage de structures avec repreneur Collectivité Locale	%tage de structures avec repreneur Prestataire Privé	%tage de structures avec repreneur Prestataire de l'ESS	%tage de structures avec repreneur Eco-éco-organisme
Tout venant	16	85 %	15 %		
DEEE	13	15 %			85 %
Métaux	11		100 %		
DEA	11	18 %			82 %
Textile	11		45 %	55 %	
Papiers-cartons	10	10 %	60 %	30 %	
Bois	1		100 %		
Gravats	5	80 %	20 %		

Tableau 16 : Déchets produits par les acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat, et profils de repreneurs

100 % des 16 structures de cette typologie produisent un déchet Tout Venant, dont 85 % des structures sont collectées par la collectivité locale et 15 % par un prestataire privé (une communauté Emmaüs et une structure dans les DOM). Le Tout Venant est expédié en élimination par enfouissement pour 12 structures, en valorisation énergétique pour 3 structures, et en centre de tri DIB pour une structure.

Pour les DEA et les DEEE, la majorité des structures est directement desservie par les prestataires des éco-organismes dédiés³¹. Quelques structures sont collectées par la collectivité locale qui a signé une convention avec les éco-organismes. Les DEA sont ensuite triés en 6 catégories par les prestataires de tri d'Eco-Mobilier (plastiques, bois, rembourrés, literie, métaux, refus) avant d'être expédiés vers des préparateurs dédiés au recyclage.

A noter que les prestataires privés de l'ESS sont présents sur les déchets Papiers-cartons (30 % des structures produisant du déchet papiers-cartons) et sur les déchets textiles (60 % des structures produisant du déchet textile). Ces deux types de déchets sont principalement expédiés en centre de tri.

A noter que 5 structures séparent du gravât orienté vers du tri pour recyclage ou recyclage pour 4 structures et en enfouissement pour 1 structure. A la marge, une structure produit une fraction Bois collectée par un prestataire privé et orientée vers de la valorisation énergétique.

Nous présentons ci-dessous si la cession de chaque typologie de déchet précitée donne lieu à un cout pour la structure, une recette ou si le déchet est collecté gratuitement :

³¹ A noter que deux des structures ne produisant pas de fraction DEA sont situées dans les DOM, l'éco-organisme n'ayant pas encore à ce jour déployé la filière de collecte de DEA faute de débouchés localement pour recyclage.



Type de déchet issu de l'activité R-R	Nombre de structures produisant le déchet (sur les 16 de cette typologie)	Cout pour la structure	Reprise gratuite	Recette pour la structure
Tout venant	16	15 %	85 %	
D3E	13		15 %	85 %
Métaux	11			100 %
DEA	11		18 %	82 %
Textile	11		36 %	64 %
Papiers-cartons	10	10 %	30 %	60 %
Gravats	5	20 %	60 %	20 %
Bois	1	100 %		

Tableau 17 : Déchets produits par les acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat, et typologie de cession (cout, recette, reprise gratuite)

Les 13 structures collectées par la collectivité locale pour le flux Tout Venant le sont à titre gratuit. La collecte et le traitement du flux Tout Venant des 3 structures collectées par des prestataires privés représente un cout.

2 des 13 des structures produisant des DEEE comme déchets ne sont pas directement soutenus par l'éco-organisme DEEE qui les collecte (via soin prestataire opérationnel), le soutien étant versé à la collectivité locale. 2 des 11 structures produisant des DEA comme déchets ne sont pas directement soutenus par l'éco-organisme Eco-Mobilier (les deux structures concernées ayant déclaré être en cours de régularisation avec l'éco-organisme Eco-Mobilier)

Pour le textile, 3 structures sont collectées gratuitement (2 par des prestataires de l'ESS et 1 par un prestataire de l'économie conventionnelle), les 8 autres percevant une recette (4 en provenance de prestataires de l'ESS et 4 en provenance de prestataires de l'économie conventionnelle).

Pour le Papier-carton, l'évacuation de la fraction représente un cout pour une structure collectée par un prestataire de l'ESS, une reprise gratuite pour 3 structures (2 structures collectées par des prestataires de l'ESS et 1 par une collectivité locale), et une recette pour 6 structures desservies par des prestataires privés de l'économie conventionnelle.

Nous observons ici des schémas majoritaires :

- Les déchets Tout Venant sont majoritairement repris gratuitement par la collectivité locale, permettant à la majorité des structures de ne pas avoir de charges relatives à l'élimination des déchets. Ces accords peuvent être conditionnés à l'atteinte d'un certain taux de réemploi.
- Les DEA et les DEEE issus de l'activité réemploi/réutilisation des structures de la typologie 2 sont repris par les éco-organismes agréés. Les soutiens financiers basés sur les tonnages remis à la filière et versés par les éco-organismes DEEE peuvent être perçus par la collectivité dans le cas où la collectivité est référencée comme point de collecte et non la structure de réemploi/réutilisation (cas notamment de structures dont le bâtiment est mis à disposition par la collectivité). Sur la filière DEA, les soutiens sont perçus en direct par la structure car conditionnés à l'atteinte de de taux de réemploi/réutilisation par la structure.
- Sur le carton et le textile, les structures de l'échantillon travaillent principalement avec des acteurs de l'ESS (créations de liens et de partenariats sur un territoire). Pour les structures produisant un tonnage important, certaines d'entre elles contractualisent avec des structures de l'économie conventionnelle qui peuvent les rémunérer pour les tonnages de textiles et de cartons collectés.



6.2.3. Analyses économiques

Le tableau ci-dessous présente en EUR/tonne entrante la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation pour les structures de la typologie.

Postes de produits et charges	Moyennes structures Typologie 2 (en €/tonne entrante)				
	ACI 6 structures	EI 3 structures	OACAS 3 structures	sans régime insertion 4 structures	Toutes structures 16 structures
Ventes de biens issu du réemploi/réutilisation	722 €/t	259 €/t	946 €/t	1 029 €/t	754 €/t
Ventes de matières pour recyclage	39 €/t	50 €/t	33 €/t	6 €/t	32 €/t
Prestations de services et autres prestations	16 €/t	280 €/t	15 €/t	91 €/t	84 €/t
Autres produits	21 €/t	51 €/t	18 €/t	13 €/t	24 €/t
Sous-total recettes marchandes	798 €/t	640 €/t	1 013 €/t	1 139 €/t	894 €/t
Aides au titre de l'emploi et de l'insertion	1 709 €/t	157 €/t	91 €/t	242 €/t	748 €/t
Subventions publiques d'investissements et d'exploitation	449 €/t	27 €/t	39 €/t	82 €/t	202 €/t
Contributions éco-organismes	18 €/t	2 €/t	9 €/t	0 €/t	9 €/t
Autres ressources du secteur privé (dons, fondations, etc.)	162 €/t	0 €/t	29 €/t	12 €/t	69 €/t
Sous-total recettes non marchandes	2 338 €/t	185 €/t	168 €/t	336 €/t	1 027 €/t
Total produits d'exploitation	3 137 €/t	825 €/t	1 180 €/t	1 475 €/t	1 921 €/t
Personnel	2 505 €/t	621 €/t	579 €/t	873 €/t	1 383 €/t
Amortissements, locations et crédit-baux ¹	167 €/t	162 €/t	96 €/t	165 €/t	152 €/t
Achats des produits destinés au réemploi/réutilisation	0 €/t	2 €/t	10 €/t	3 €/t	3 €/t
Elimination des déchets	17 €/t	2 €/t	6 €/t	0 €/t	8 €/t
Formation du personnel	49 €/t	5 €/t	0 €/t	0 €/t	19 €/t
Autres achats et autres charges	435 €/t	57 €/t	380 €/t	256 €/t	309 €/t
Impôts, taxes & versements assimilés	48 €/t	27 €/t	18 €/t	6 €/t	28 €/t
Total charges d'exploitation	3 220 €/t	875 €/t	1 091 €/t	1 303 €/t	1 902 €/t
Résultat d'exploitation	-84 €/t	-50 €/t	90 €/t	172 €/t	19 €/t

¹ bâtiment, terrain, matériels

Tableau 18 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 2

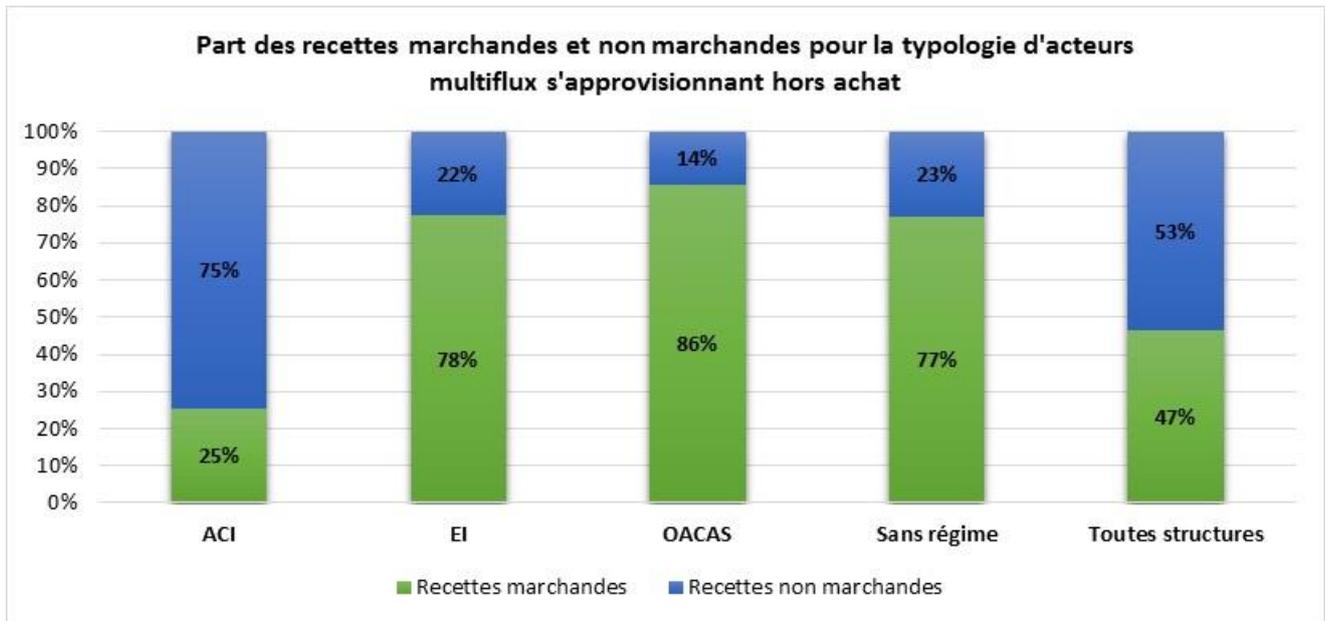
Toutes structures confondues, le résultat d'exploitation est légèrement équilibré économiquement (+19 EUR/t), avec des produits moyens d'exploitation de 1 921 EUR/t et des charges moyennes d'exploitation de 1 902 EUR/t. Des dispersions plus ou moins importantes sont observées entre les différents régimes d'insertion sur les produits et sur les charges d'exploitation, elles sont expliquées ci-dessous dans les commentaires.

iv. Produits d'exploitation

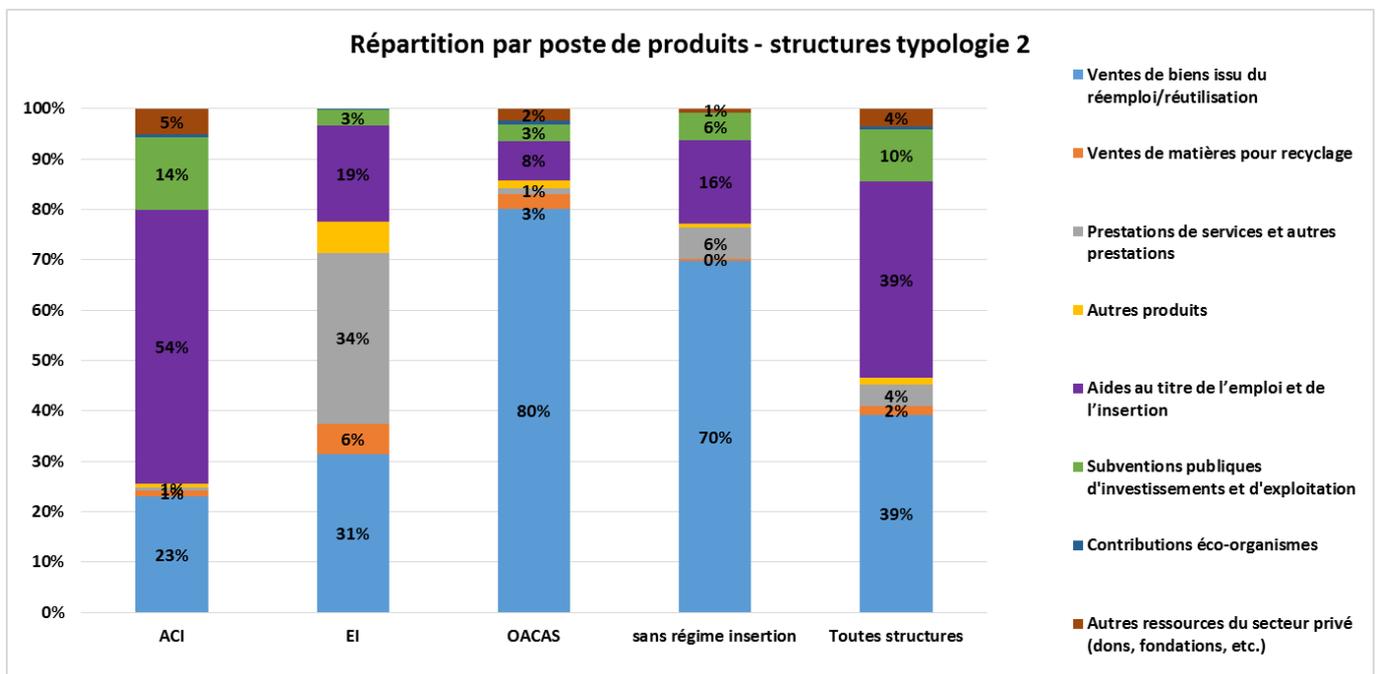
Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition en parts relatives des montants de produits d'exploitation :

- selon la répartition recettes marchandes / recettes non-marchandes
- par détail de poste de produit





Graphique 19 : Part des recettes marchandes et non marchandes pour la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat



Graphique 43 : Répartition par poste des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat

- **Commentaires sur la répartition des produits**

Postes de produits principaux : vente de biens pour réemploi et aides à l'emploi

Les 2 plus gros postes de produits sont en moyenne : la vente de biens pour réemploi et les aides à l'emploi (ces 2 postes pesant chacun 39 % du total des produits en moyenne toutes structures).

La loi régit la structure des régimes réglementés d'insertion, à l'image des recettes marchandes des ACI qui doivent être inférieures à 30 % du budget.

La répartition des principaux produits d'exploitation varie fortement entre structures de la typologie au sein de l'échantillon selon le régime réglementé d'insertion :

- ACI
 - Les aides à l'emploi constituent la principale source de revenus pour les ACI avec en moyenne 54 % des produits d'exploitation pour les structures de la typologie au sein de l'échantillon. On observe une



dispersion entre les structures avec une part de ces aides dans le total des produits d'exploitation variant d'un facteur 2 (de 40 % à 80 %). Cette dispersion s'explique par des ressources complémentaires que peuvent percevoir certains ACI comme des subventions autres que les aides à l'emploi ou encore par des ressources du secteur privé (contributions de fondations, dons...)

- Les ventes d'objets pour réemploi/réutilisation représentent quant à elles uniquement en moyenne 23 % des revenus
- EI
 - La dispersion de la part des ventes d'objets pour réemploi/réutilisation sur le total des produits d'exploitation est la plus forte pour les structures sous régime réglementé Entreprise d'Insertion (trouvant son explication dans le modèle organisationnel et partenarial de la structure – ex : prestation de service de collecte de déchets pour le compte d'une collectivité, déchets que la structure peut détourner pour réutilisation).
 - On retient que les recettes marchandes (ventes d'objets pour réemploi, de matières pour recyclage et prestations de services) représentent 78% du total des produits d'exploitation.
- OACAS
 - Les ventes d'objets pour réemploi/réutilisation représentent au sein de l'échantillon en moyenne 80 % du total des produits d'exploitation, avec une faible dispersion entre les structures (de 76 à 83 %).
 - Un seul OACAS perçoit des aides à l'emploi dans le cadre de contrat CUI-CAE.
 - Ces structures perçoivent d'autres revenus marchands non significatifs dans la structure des produits par la vente de matières pour recyclage ou la réalisation de prestations de services à la marge.
- Sans régime particulier
 - Les ventes d'objets pour réemploi/réutilisation des structures sans régime réglementé d'insertion varient entre 62 et 84 % du total des produits d'exploitation.
 - Bien que non soumises à un régime réglementé d'insertion, les structures associatives de la typologie perçoivent des aides à l'emploi dans le cadre de l'embauche de CUI-CAE.

Cas du poste de produits « subvention d'exploitation et d'investissement »

Les subventions d'exploitation et d'investissement³², plus importantes en moyenne chez le régime ACI, représentent en moyenne 10 % des produits³³ et sont en moyenne le 3^{em} poste de produits d'exploitation. Sur les 16 structures de la typologie, 13 structures sont concernées par ces subventions publiques, qui peuvent être versées par les collectivités locales (villes, intercommunalités), les départements, les régions ou l'ADEME. Ces subventions publiques correspondent principalement à :

- des aides à l'investissement pour des bâtiments/terrain ou matériels (reprise comptable annuelle sur subvention)
- des subventions complémentaires au titre de l'action sociale (ré-insertion de personnes en difficulté) menée
- des subventions attribuées par la collectivité dans le cadre de conventions de partenariats avec les structures, au titre de la mise en place d'une recyclerie ou du détournement pour réutilisation des apports en déchèteries

Nous exposons ci-dessous le détail du nombre total de structures concernées par régime d'insertion:

	ACI	EI	OACAS	sans régime	Total toutes structures	
Proportion de structures percevant des subventions publiques d'exploitation et/ou d'investissement	100%	100%	67%	50%	81%	
en provenance de :	Collectivité locale	5 sur 6	1 sur 3	2 sur 3	1 sur 4	9 sur 16
	Ademe	0 sur 6	2 sur 3	1 sur 3	1 sur 4	4 sur 16
	Région	2 sur 6	2 sur 3	0 sur 3	1 sur 4	5 sur 16
	Dépt	3 sur 6	1 sur 3	0 sur 3	2 sur 4	6 sur 16
Part relative du poste subventions publiques d'exploitation et d'investissement dans le total des produits d'exploit.	14%	3%	3%	6%	10%	

Tableau 20 : cas du poste subventions publiques d'exploitation et d'investissement

³² Hors aide à l'emploi ; n'est reprise que la quote-part de subvention virée au compte de résultat

³³ Avec des valeurs pouvant atteindre 25 % à 40 % des produits totaux :

- Maximum atteint par une structure percevant une indemnisation de la collectivité dans le cadre de l'activité réemploi-réutilisation
- Cas d'une structure dans les DOM cumulant de nombreuses subventions publiques, exemples :
 - aide au démarrage d'une activité de réemploi/réutilisation par l'intercommunalité et par la Région ;
 - aide dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) par la Ville ;
 - aide au fonctionnement par La Région ;
 - aide au titre de la cohésion sociale du Service Jeunesse et sport du Département.



Cas du poste de produits « prestations de services »

Ce poste représente au global toutes structures 4 % du total des produits d'exploitation. Il provient principalement de recettes versées par les collectivités locales dans le cadre de marchés publics (ou DSP) attribués aux structures pour :

- l'exploitation d'une recyclerie (incluant le cas échéant une rétribution pour la présence d'agents de la structure en déchèteries dans le cadre du détournement pour réemploi des apports des particuliers)
- de prestations de détournement des objets réutilisables issus de la collecte et du tri des encombrants réalisés pour le compte de la collectivité : 2 structures de la typologie

Cas du poste de produits « contributions éco-organismes »

Les contributions des éco-organismes représentent en moyenne toutes structures 0,5 % du total des produits d'exploitation.

Celles-ci correspondent à des soutiens versés aux structures par les éco-organismes DEEE et Mobilier.

Nous exposons ci-dessous les éco-organismes concernés et les formes de partenariat mises en place.

Ecologic (DEEE)

Ecologic a mis en place une convention type avec les adhérents du Réseau des Ressourceries. Par cette convention, Ecologic indemnise les ressourceries :

- sur le tonnage d'appareils collectés par la structure (que les appareils soient réutilisés/réemployés ou remis à la filière DEEE), barème EUR/t en fonction de seuils de massification
- avec un complément éventuel en fonction d'un seuil de tonnage (20 t/an) au titre d'actions de communication (sous présentation de justificatif/facture)

Ecologic a également des partenariats avec d'autres structures ESS de l'échantillon (dont structures du réseau CNLRQ).

Ecosystèmes (DEEE)

Ecosystèmes a un accord de partenariat national avec les structures du réseau Emmaüs France, pour la reprise des DEEE non réemployables. Par cet accord, Eco-systèmes indemnise les structures Emmaüs :

- Sur le tonnage remis à la filière DEEE (barème EUR/t en fonction de seuils de tonnages et massification)
- Avec un accompagnement éventuel au titre de la communication

Ecomobilier (DEA ménagers)

Dans le cadre de son agrément, Eco-mobilier s'est engagé à promouvoir le réemploi/réutilisation avec pour objectif une hausse de 50% des quantités de meubles réemployés/réutilisés. Conditionné à des règles de traçabilité/reporting. Eco-mobilier verse un soutien aux seules structures de l'ESS sur la base des DEA issus de l'activité de réemploi/réutilisation plafonné à l'atteinte d'un taux de réemploi/réutilisation de 50 % (toute tonne de DEA remise à la filière engendrant un taux de réemploi/réutilisation inférieur à 50 % n'est donc pas soutenue). Le barème de soutien financier à la tonne remise à la filière varie selon la modalité de collecte du mobilier usagé (apports des particuliers, prélèvements sur déchèterie, collecte à domicile).

Pour le cas de notre échantillon, 10 structures sur les 16 faisaient l'objet en 2015 d'une reprise de leurs DEA par Ecomobilier, dont 7 avec indemnisation financière.

Valdelia (DEA professionnels)

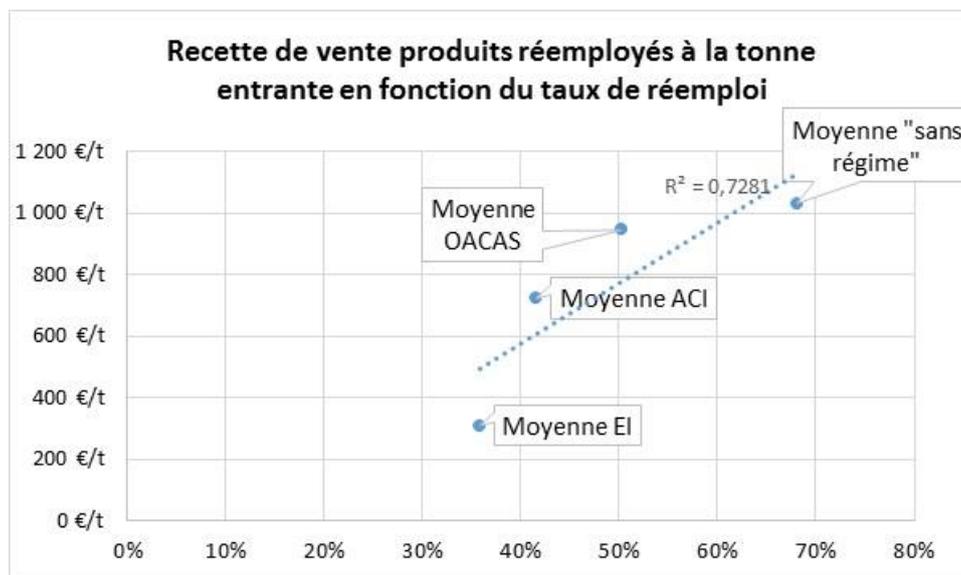
2 structures de l'échantillon (appartenant aux réseaux Croix Rouge et CNLRQ) sont desservies par Valdelia pour le mobilier professionnel en provenance d'entreprises non réemployé par les structures.

Ces structures bénéficient d'une reprise gratuite par Valdelia de ces DEA professionnels, mais ne touchent pas à ce jour d'indemnisation particulière de la part de l'éco-organisme. Le réseau des Ressourceries a déclaré avoir un partenariat national avec cet éco-organisme : indemnisation 50 EUR/t pour tonnage destiné au recyclage et 130 EUR/t pour le tonnage réutilisé.

- **Corrélation entre taux de réemploi et produits (EUR/t entrante) tirés de la vente des biens réemployés**

Nous constatons que les produits de la vente des biens réemployés (ramenés en EUR à la tonne entrante) augmentent globalement avec le taux de réemploi, comme l'illustre le graphique de corrélation ci-dessous.





Graphique 44 : Recette de vente de produits issus du réemploi (EUR/t entrante) fonction du taux de réemploi

Les structures OACAS et sans régime d’insertion de notre échantillon présentent en moyenne les meilleurs taux de réemploi et les produits de vente de biens réemployés par tonne entrante les plus élevés.

Un autre paramètre à considérer est la valeur moyenne de vente des produits réemployés (ramenée à la tonne réemployée). Nous constatons sur ce point une moyenne globale toutes structures située autour de 421 EUR/t réemployée, avec néanmoins des valeurs extrêmes éloignées, ce paramètre dépendant aussi du mixte de familles de produits vendus et également de la part de tonnes de réemploi objet de dons (et non de vente) :

Toutes structures	Min	Moyenne	Max
Recette de vente de produits par tonne réemployée (EUR / tonne réemployée)	63 EUR/t réemployée	421 EUR/t réemployée	1 682 EUR/t réemployée

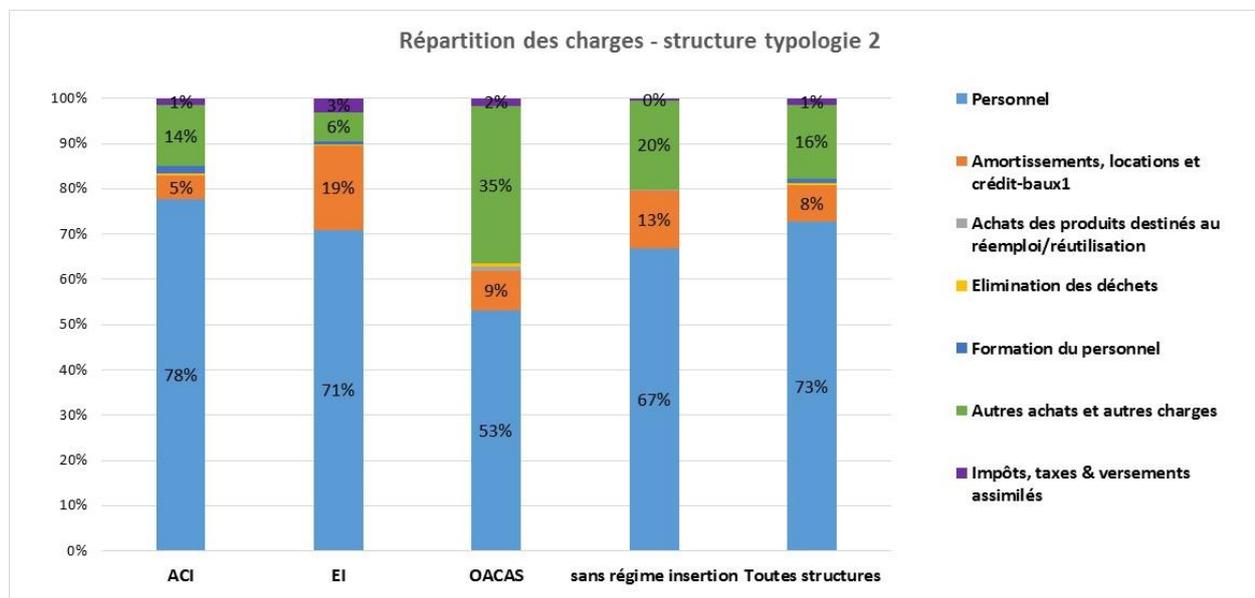
NB : le maximum est atteint par une structure métropolitaine située en zone touristique insulaire avec nombreuses résidences secondaires (ce qui a un impact positif sur la qualité des approvisionnements et la demande locale). Le minimum est une structure concernée par les dons (textile en particulier) dans ses tonnages réemployés.

v. Charges d’exploitation

Au même titre que les produits d’exploitation, la structure des charges d’exploitation des structures multflux s’approvisionnant hors achat est appréhendée à travers la distinction entre régime réglementé d’insertion.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition en parts relatives des montants de charges d’exploitation.





Graphique 45 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat

Charges de Personnel

Le poste de charges prépondérant sont celui des frais de personnel représentent en moyenne toutes structures 73 % des charges d'exploitation avec une dispersion allant de 24 %³⁴ à 83 %. Nous observons là encore des disparités entre régime d'insertion :

- ACI : le poste de charges de personnel est plus important chez les ACI que chez les 3 autres régimes, avec 2 505 EUR/t entrante contre une moyenne pour les 3 autres régimes de 740 EUR/t entrante. Ceci est à relier aux ETP totaux par tonne mobilisés par les ACI : en moyenne 11 ETP/t entrante contre 3 à 6 ETP/t pour les autres régimes, les ACI ayant le plus faible niveau de productivité.
- OACAS : Les OACAS, exception d'une structure dans les DOM, présentent les parts de charges de personnel les plus faibles, s'expliquant par le fonctionnement même des communautés qui ont plus d'achats extérieurs et de charges externes pour assurer l'hébergement et la restauration des compagnons. A noter que les compagnons ne touchent pas un salaire mais une allocation communautaire (dont le montant a été affecté aux charges de personnel dans le tableau ci-dessus).

Impact de la présence de bénévoles dans les ETP d'exploitation :

12 structures sur 16 mobilisent des bénévoles dans leur exploitation (généralement aide à la préparation au réemploi ou vente, voire gestion). Tous les régimes d'insertion sont concernés.

Nous affichons ci-dessous les valeurs moyennes d'ETP totaux et ETP hors bénévoles (ramenés à 100 t entrantes) pour chacun :

	ACI	EI	OACAS	Sans régime
Total ETP inclus bénévoles / 100 t	11	3	5	6
Total ETP sans bénévoles / 100 t	8	2	4	3

Le nombre d'ETP hors bénévoles pour 100 t entrantes est d'un niveau comparable pour les régimes non ACI (2,3 à 3,9 en moyenne). Ceci transparait dans les charges avec en moyenne 580 à 870 EUR/t de charges de personnel pour ces régimes hors ACI (la valeur plus basse pour les OACAS). Les ratios d'ETP totaux (incl. bénévoles)/100 t pour les régimes non ACI suivent la même tendance observée sur le taux de réemploi moyen pour ces 3 régimes : valeur plus forte pour les « sans régime » qui bénéficient d'un allègement de charges de personnel grâce aux bénévoles en atteignant de bonnes performances de réemploi et de recettes associées.

Poste Autres achats et autres charges

Ce poste constitue le 2nd poste de charges au global avec en moyenne 16 % des charges totales d'exploitation. On y retrouve principalement des charges de fourniture et d'entretien de matériels à destination des ateliers, les coûts

³⁴ Peu de charges de personnel mais des frais de prestation de mise à disposition de personnel par une entité tiers dans les autres charges.



d'énergie, assurance, achats/frais divers et cotisations (ainsi que le cas échéant le paiement de prestations de collecte réalisées par autrui).

Poste Achats de biens destinés au réemploi

Ce poste est non nul pour 4 structures sur les 16, qui s'approvisionnent à la marge en invendus (de magasins principalement) achetés à prix modique, qui viennent compléter la gamme de produits vendus par les structures de réemploi.

Cas des charges de bâtiments/terrain :

Ces charges « bâtiments/terrain » représentent en moyenne de l'ordre de 50 à 75% du poste « Amortissements, locations, crédits-baux », soit en moyenne 4 à 6 % du total des charges d'exploitation, avec de fortes disparités entre structures (fonction principalement de la mise à disposition ou non de locaux de la part de collectivités locales).

6 structures sur 16 sont concernées par une mise à disposition gratuite de locaux par des collectivités, 2 sur 16 par un loyer à coût réduit ; ces facilités s'inscrivant dans le cadre de leur partenariat avec la collectivité locale (marché public d'exploitation de recyclerie ou DSP, simple convention).

Ces mises à disposition, induisant l'absence d'un loyer ou de charges d'amortissement d'un bâtiment, transparaissent dans les parts relatives par poste de charges d'exploitation des structures concernées, avec l'absence de frais de location de terrain/bâtiment ou d'amortissement de bâtiment. A noter qu'on peut cependant retrouver des charges amortissements d'agencement des bâtiments à la charge des structures.

Détail en valeurs du poste de charges Amortissement, location, crédits-baux :

	Moyenne ACI	Moyenne EI	Moyenne OACAS	Moyenne sans régime	Moyenne toutes structures
Amortissements	58 €/t	27 €/t	93 €/t	48 €/t	56 €/t
Locations/crédits-Baux Matériels	37 €/t	27 €/t	2 €/t	1 €/t	20 €/t
Location terrains/bâtiments	72 €/t	109 €/t	1 €/t	117 €/t	77 €/t
Total Amortissements, locations, crédits-baux	167 €/t	162 €/t	96 €/t	165 €/t	152 €/t

Les coûts de location terrains/bâtiments sont plus élevés en EUR/t d'environ 20% en moyenne pour les structures de l'échantillon situées en zone urbaine par rapport à celles situées en zone rurale.

Cas de l'élimination des déchets :

L'élimination des déchets représente en moyenne toutes structures 0,4 % des charges totales d'exploitation.

La reprise gratuite des déchets par les collectivités transparait dans les charges puisqu'il n'est pas observé de charges d'élimination des déchets pour les structures concernées, contrairement aux structures ne disposant pas de ce type de partenariat avec les collectivités locales.

13 structures sur 16 bénéficient d'une reprise gratuite de leurs déchets par la collectivité locale, cette clause étant le plus souvent inscrite dans leur partenariat global avec la collectivité (« marché public / DSP » ou « Convention »), ces mêmes 13 structures ayant dans leur partenariat avec la collectivité l'autorisation de prélèvements d'apports en déchèteries.

	Moyenne ACI	Moyenne EI	Moyenne OACAS	Moyenne sans régime	Moyenne toutes structures
Elimination des déchets	17 €/t	2 €/t	6 €/t	0 €/t	8 €/t

vi. Résultat d'exploitation

6 structures présentent un résultat d'exploitation négatif contre 10 avec un résultat supérieur ou égal à 0. Le résultat moyen toutes structures est de **23 EUR/t entrante**. Exception des 2 valeurs extrêmes (min et max), les résultats des structures sont tous situés entre -120 et 120 EUR/t.

Nous récapitulons ci-dessous par régime d'insertion les résultats moyens d'exploitation constatés :

	Nb de structures avec résultat > 0	Nb de structures avec résultat < 0	Résultat moyen
ACI	3	3	- 84 EUR/t entrante
EI	0	3	- 50 EUR/t entrante
OACAS	3	0	+ 90 EUR/t entrante
Sans régime d'insertion	4	0	+ 172 EUR/t entrante



Toutes structures	10	6	+ 19 EUR/t entrante
-------------------	----	---	---------------------

Récapitulatif des principaux facteurs impactant l'équilibre économique

- Le poste de recettes de ventes de biens réemployés est un poste-clé de l'équilibre économique, directement corrélé à la performance de réemploi. Parmi les paramètres limitants, on notera la surface disponible (vente en particulier) ainsi que la qualité du gisement pris en charge.
- La maîtrise de la charge de personnel affectée à l'activité de réemploi est primordiale, l'apport en bénévoles dans l'exploitation étant un atout indéniable, tout comme les aides au titre de l'insertion sans lesquelles 12 structures sur 16 seraient déficitaires³⁵.
- La mise à disposition de locaux et la reprise gratuite des déchets contribuent fortement à l'amélioration de l'équilibre. Sans ces charges, 4 structures sur les 6 déficitaires deviendraient excédentaires³⁶.
- Les subventions publiques d'investissement et d'exploitation sont une aide indéniable au maintien de l'équilibre : sans elles, 4 structures sur les 10 excédentaires deviendraient déficitaires
- Les contributions des éco-organismes (DEEE, Mobilier) sont un « plus » dans l'amélioration du résultat : elles ne sont pas suffisantes pour basculer à l'équilibre les structures déficitaires ; mais sans elles, le résultat d'exploitation moyen toutes structures serait réduit de 40%.

³⁵ La part relative des charges totales de personnel compensées par l'aide publique au titre de l'insertion variant selon les régimes, avec en moyenne pour l'échantillon : 68% de compensation des charges de personnel pour les ACI, 25% pour les EI, 16% pour les OACAS, 28% pour les « sans régime »

³⁶ 2 sur 6 si l'on retire uniquement les charges de bâtiment/terrain ; 0 sur 6 si l'on retire uniquement les charges d'élimination des déchets



6.3. Typologie 3 : acteurs monoflux EEE GEM

6.3.1. Eléments de cadrage des activités des structures de la typologie 3

Les 4 structures de cette typologie sont constituées par des unités ENVIE (toutes de statut associative et avec un agrément Entreprise d'Insertion), qui prennent en charge pour préparation à la réutilisation du Gros Electroménager (statut DEEE), toutes les unités étant classées ICPE (rubrique 2711).

- **Synoptique type du process**

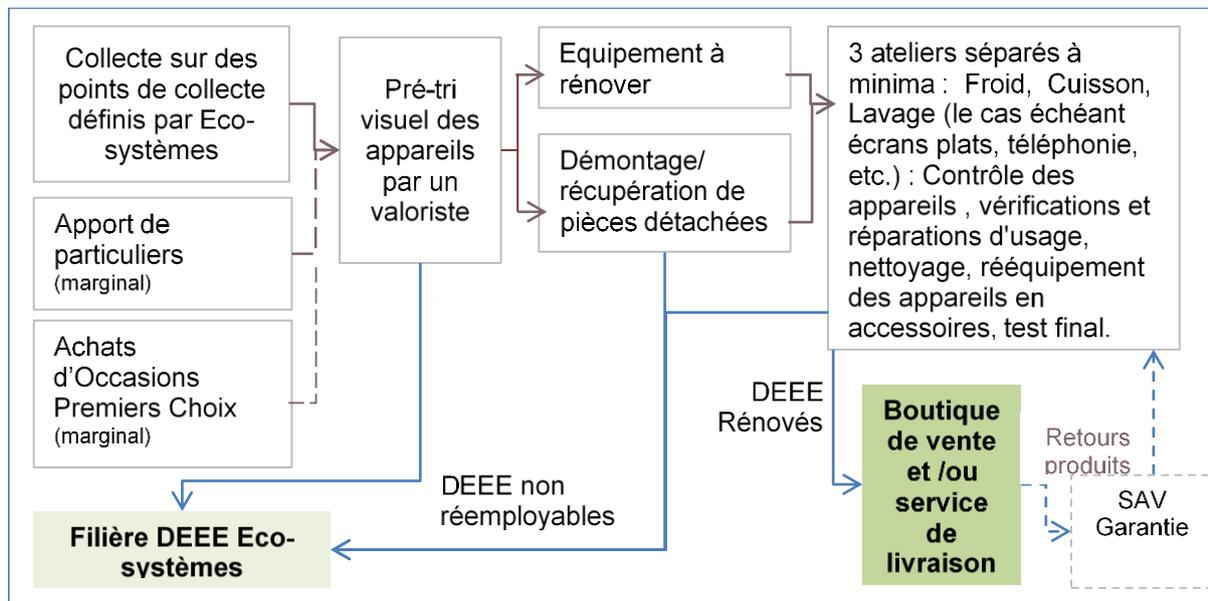


Figure 6 : Description de l'activité des acteurs monoflux EEE GEM

Ce synoptique décrit un fonctionnement général des structures de ce profil, mais plusieurs structures mettent en œuvre des activités connexes :

- Dépannage à domicile hors SAV
- Nettoyage de matériel d'alarme

Sur les 4 structures de l'échantillon, 2 sont uniquement positionnées sur du GEM, alors que deux des structures sont positionnées en plus du GEM sur des produits des Technologies de l'Information et des Télécommunications (TIC) et sur des écrans.

A noter que certaines structures ENVIE ERG³⁷ cohabitent sur le même site avec des sociétés (ENVIE 2E³⁸) qui disposent d'un contrat de ramassage avec l'éco-organisme Eco-systèmes (contrat de 2 ans renouvelable 1 an) sur les autres points de collecte qui ne sont pas dédiés à la collecte pour rénovation d'appareils. Cette configuration (cf. schéma ci-après) apporte les spécifications suivantes non négligeables sur le modèle économique des structures :

- Sous-traitance à la structure Envie 2E de la collecte des DEEE à rénover sur les points de collecte affectés à Envie ERG par Eco-systèmes
- Gisement de DEEE à capter plus important du fait d'un accord avec l'éco-organisme Eco-systèmes de prélever dans le gisement collecté par la structure Envie 2E sur les points de collecte non dédiés à la rénovation d'appareils (prélèvement dans le gisement collecté sous la forme d'un échange « 1 pour 1 »). Dans cette configuration, 30 à 40% des GEM détournés pour rénovation proviennent des flux collectés par Envie 2E.

³⁷ ERG : Equipements Rénovés Garanties

³⁸ 2E : Environnement & Emploi



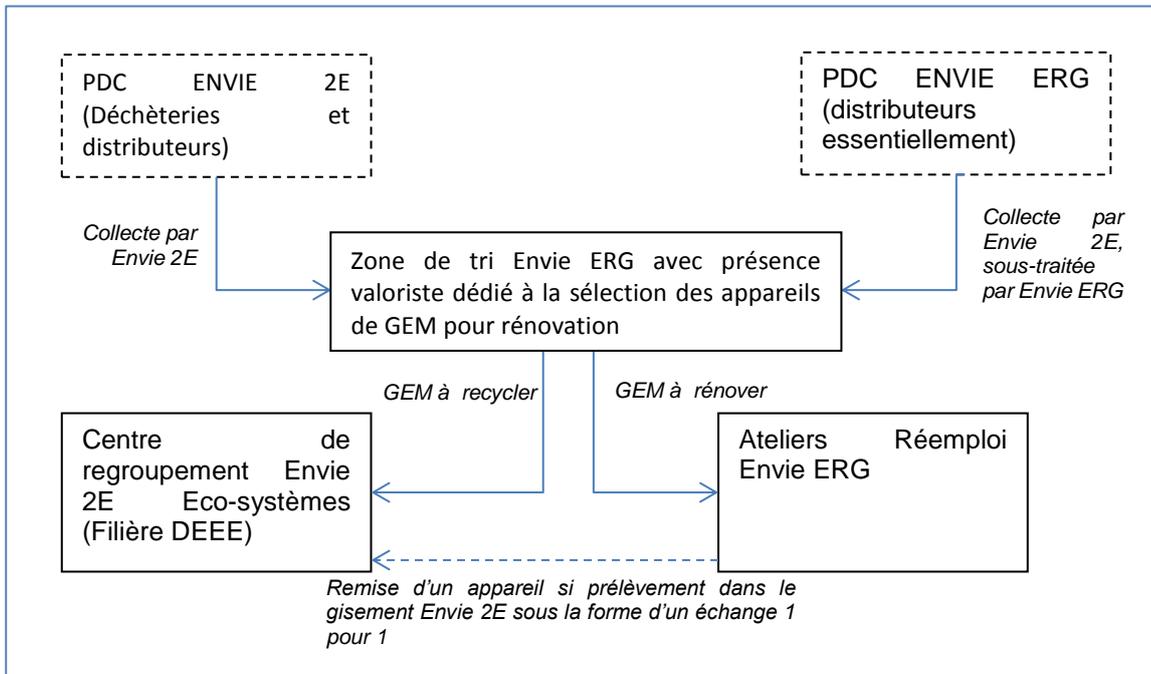
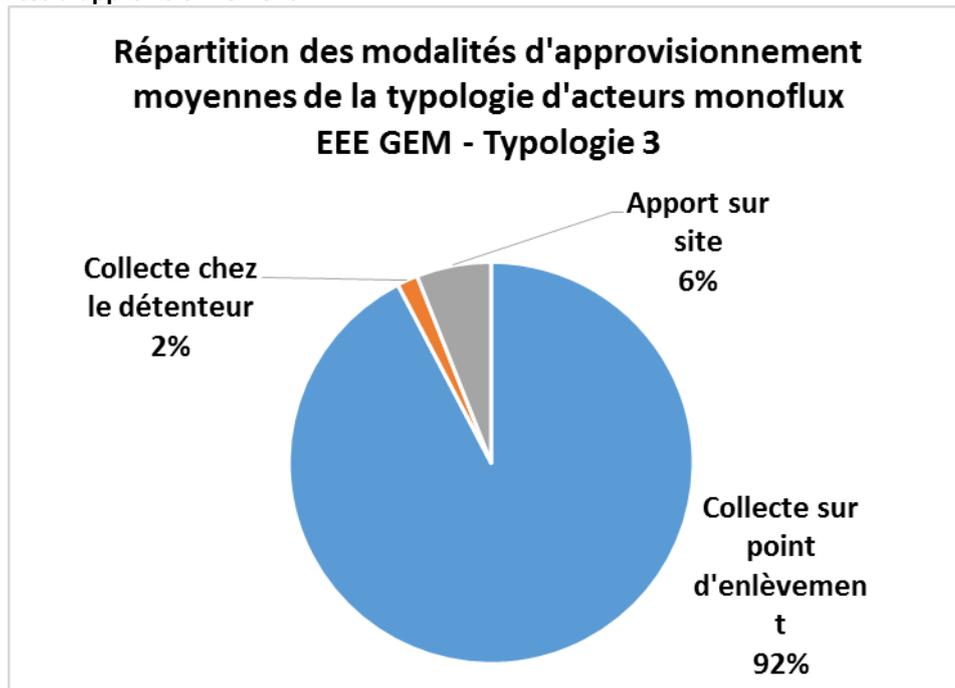


Figure 7 : Typologie 3 : Configuration Envie ERG sur même site que Envie 2E

- **Modalités d'approvisionnement**



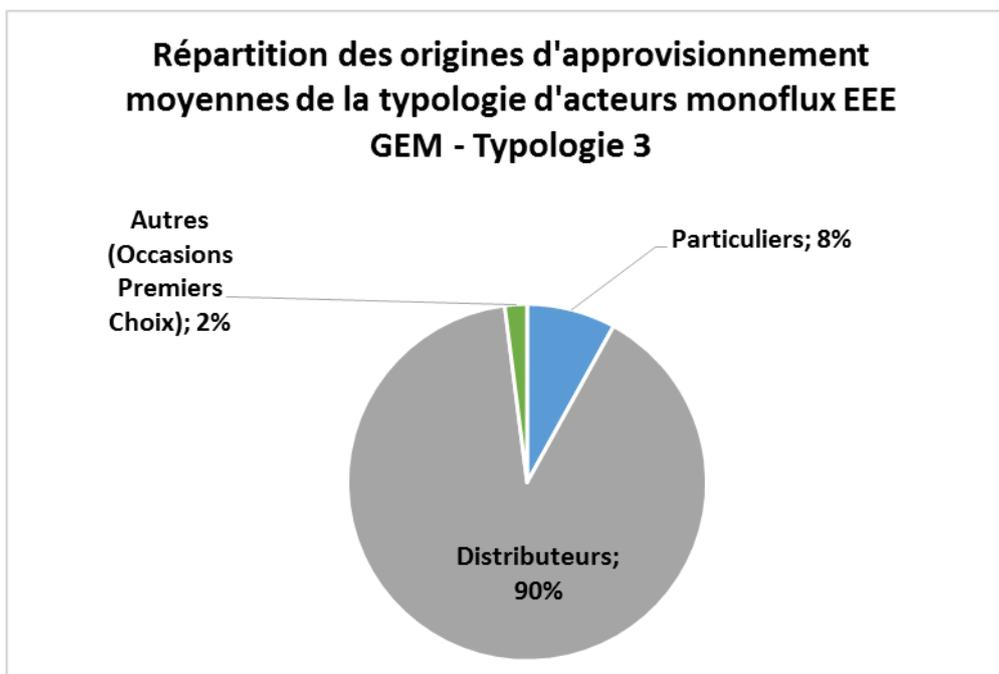
Graphique 46 : Répartition des modalités d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM

La modalité d'approvisionnement principale concerne des collectes sur des points d'enlèvement définis par l'éco-organisme Eco-systèmes.

La collecte chez le détenteur concerne l'achat ponctuel d'équipements d'Occasion Premiers Choix (OPC) permettant notamment de compenser le manque de certaines gammes de produits dans les collectes de DEEE.

Les apports sur site concernent les dons des particuliers.

- **Origine des approvisionnements**



Graphique 47 : Répartition des origines d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM – Typologie 3

- **Typologie de clients**

Les clients des acteurs monoflux EEE GEM sont les particuliers. A la marge et non significatif, on observe d'autres clients comme des structures de l'ESS voire des entreprises et collectivités.

- **Profil « Recyclerie » :**

En regard de leurs modalités organisationnelles décrites ci-dessus, ces structures seraient à classer dans la définition des recycleries « spécialisées » utilisée par l'ADEME (cf. Glossaire).

- **Indicateurs techniques**

Indicateurs techniques		Moyenne	Min	Max
Quantité entrante annuelle par structure		1 178 t/an	400 t/an	1 710 t/an
ETP totaux par structure		37 ETP	11 ETP	56 ETP
Ratio ETP totaux pour 100 t entrantes		3 ETP/100 t	3 ETP/100 t	3 ETP/100 t
Répartition des ETP totaux par sous-activité	Encadrement, gestion	12%		
	Approvisionnements	2%		
	Préparation au réemploi	59%		
	Ventes (/livraisons)	19%		
	Autres	7%		
TOTAL		100%		
Surface totale (couverte) par structure		1 715 m²	660 m ²	2 550 m ²
Ratio Surface totale (couverte) pour 100 t entrantes		149 m²/100 t	135 m ² /100 t	165 m ² /100 t
Rayon d'approvisionnement		26 km	5 km	40 km

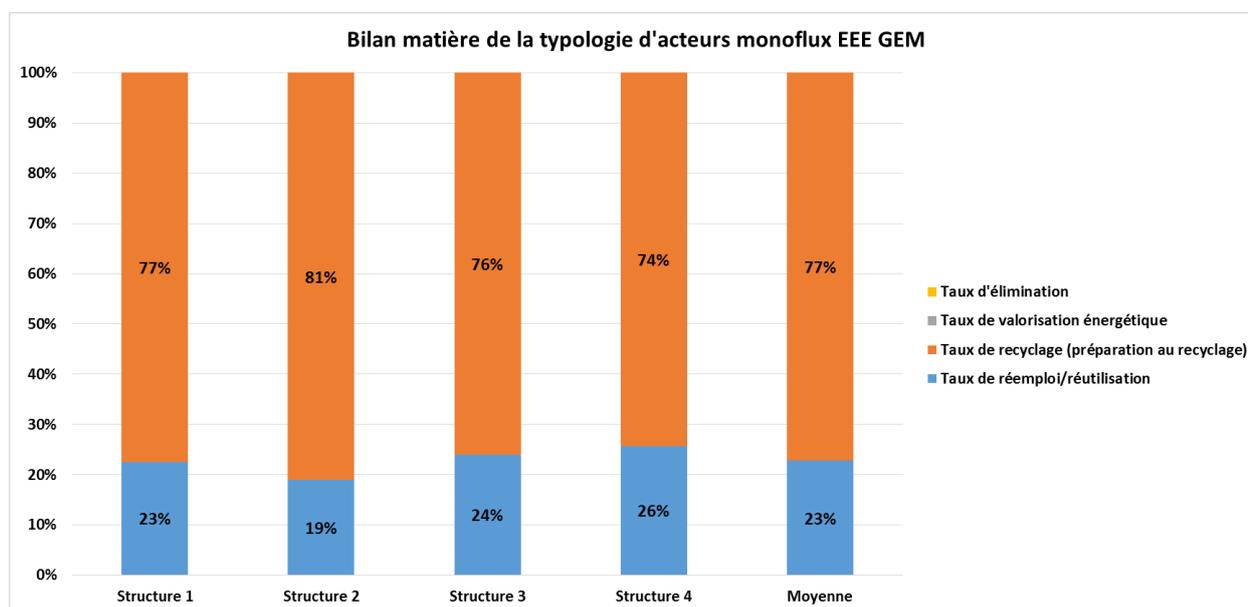
Nb total de structures pour la typologie : 4

Tableau 21 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM

Cette typologie rassemble des structures de taille relativement homogène. Ramené à la tonne entrante, nous constatons une grande homogénéité dans le nombre total d'emplois et surfaces mobilisées. La part d'ETP mobilisée pour la préparation au réemploi est bien plus importante que pour les typologies multiflux précédentes.



6.3.2. Bilan matière des structures de la typologie 3



Graphique 48 : Bilan matière de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM

Le taux de réemploi des structures est calculé à partir du nombre d'appareils vendus sur le nombre d'appareils collectés, avec des poids unitaires relativement homogènes. La moyenne du taux de réemploi pour cette typologie de structures est de 23%.

Nous observons très peu de dispersions entre les structures de l'échantillon. Les écarts peuvent être liés à une qualité de gisement plus importante sur un territoire (avec par exemple la présence d'une plateforme Logistique d'un distributeur présente à proximité).

Nous observons également un taux de réemploi moyen plus important pour les deux structures s'approvisionnant sur les flux collectés par les structures Envie 2E présentes sur le même site que la structure Envie ERG : 24% en moyenne contre 21% pour les deux autres structures.

Les équipements non rénovés sont ensuite collectés par le prestataire des éco-organismes DEEE (sur le même site si le marché Logistique d'Eco-systèmes est détenu localement par la structure Envie 2E). En fonction de la typologie de l'appareil, ils sont ensuite expédiés soit vers un centre de traitement de GEM HF (dépollution et broyage à l'air libre, puis séparation matières) soit vers un centre de traitement de GEM F (extraction des fluides, broyage confiné avec récupération des gaz).

Les taux moyens de recyclage et de valorisation du GEM HF en France sont respectivement de 75% et de 85%.

Les taux moyens de recyclage et de valorisation du GEM F en France sont respectivement de 82% et de 12%.

6.3.3. Analyses économiques de la typologie 3

Le tableau ci-dessous présente en EUR/tonne entrante la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation pour les structures de la typologie 3 :



Postes de produits et charges (en €/t entrante)	Moyennes structures Typologie 3
Ventes de biens issu du réemploi/réutilisation	879 €/t
Ventes de matières pour recyclage	0 €/t
Prestations de services et autres prestations	51 €/t
Autres produits	22 €/t
Sous-total recettes marchandes	952 €/t
Aides au titre de l'emploi et de l'insertion	291 €/t
Subventions publiques d'investissements et d'exploitation	24 €/t
Contributions éco-organismes	134 €/t
Autres ressources du secteur privé (dons, fondations, etc.)	69 €/t
Sous-total recettes non marchandes	518 €/t
Total produits d'exploitation	1 471 €/t
Personnel	793 €/t
Amortissements, locations et crédit-baux ¹	97 €/t
Achats des produits destinés au réemploi/réutilisation	154 €/t
Elimination des déchets	2 €/t
Formation du personnel	5 €/t
Autres achats et autres charges	311 €/t
Impôts, taxes & versements assimilés	51 €/t
Total charges d'exploitation	1 413 €/t
Résultat d'exploitation	57 €/t

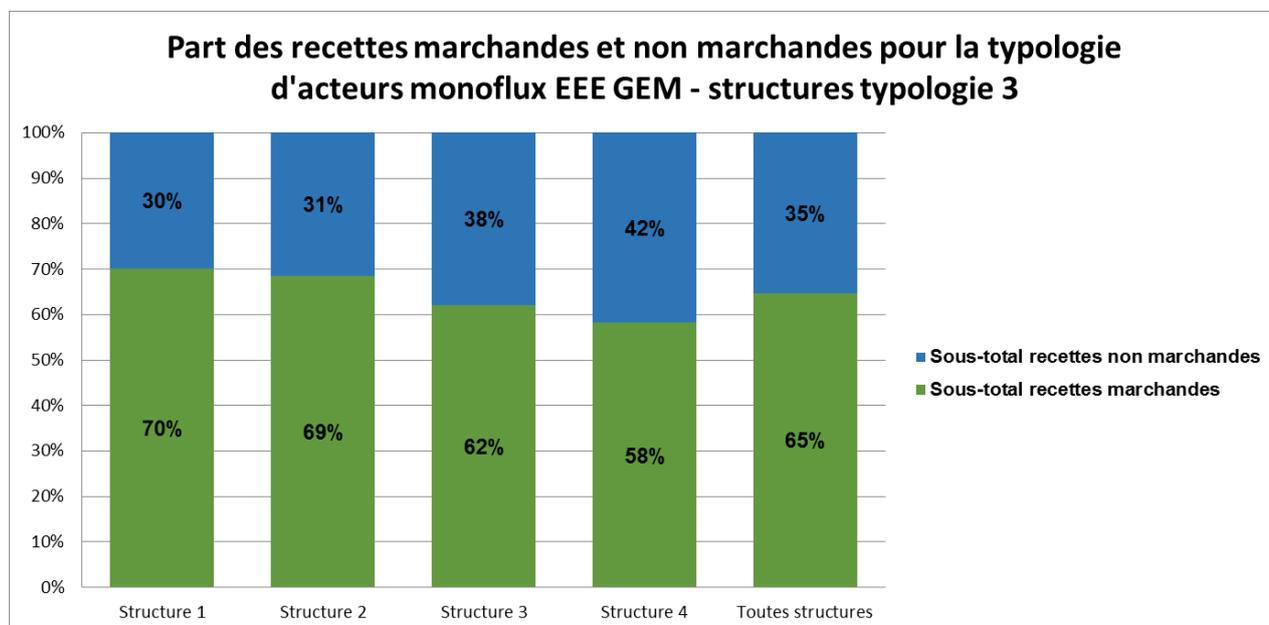
¹ Bâtiment, terrain, matériels

Tableau 22 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 3

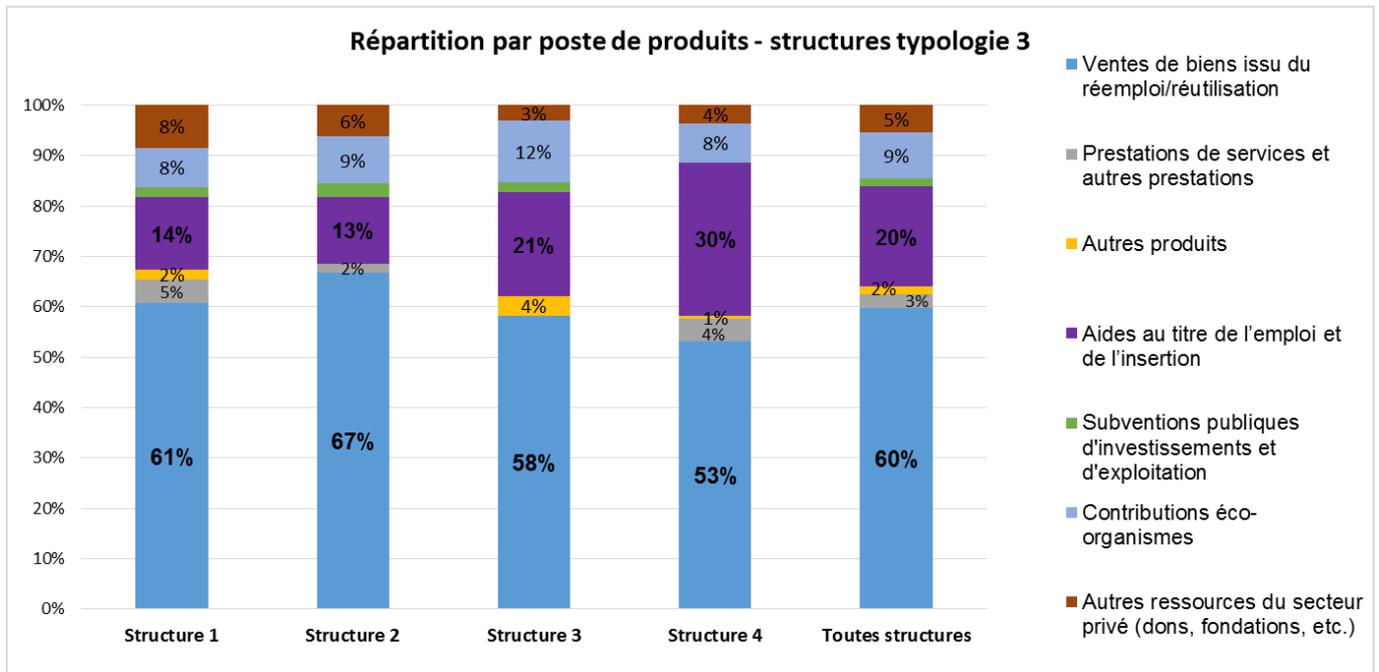
- **Produits d'exploitation**

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition en parts relatives des montants de produits d'exploitation :

- selon la répartition recettes marchandes / recettes non-marchandes
- par détail de poste de produit



Graphique 49 : Part des recettes marchandes et non marchandes pour la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM – Typologie 3



Graphique 50 : Répartition des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM

Commentaires sur la répartition des produits

Les ventes de biens issus du réemploi/réutilisation représentent en moyenne pour la typologie environ 60% du total des produits d'exploitation. Il est observé des dispersions entre les structures de la typologie : de 718 EUR/t à 1038 EUR/t :

- Une des structures a une part ventes de biens plus faible (53%) mais qui s'explique par des aides à l'emploi perçues plus importantes.
- Une des structures a une part de ventes de biens plus importante (67%), mais qui s'explique notamment par l'origine de ses flux (collecte pour une part non négligeable de ses flux sur une plateforme régionale distributeurs en Ile-De-France dont la qualité du gisement est de bonne qualité) : 1038 EUR/t lié à la vente des biens pour une moyenne de 879 EUR/t pour la typologie)
- Une des structures présente un total des produits d'exploitation bien plus faible que les autres structures (718 EUR/t) du fait
 - D'un taux de réemploi plus faible que les autres (principalement lié à la qualité du gisement local collecté) et,
 - D'approvisionnements de produits d'occasions moins importants que les autres structures de la même typologie (le prix de vente unitaire moyen des produits d'occasion est supérieur de 30% environ par rapport aux appareils issus des collectes de DEEE).

Il est à noter que l'optimisation des modalités d'exploitation peut contribuer significativement à augmenter les recettes liées à la vente de biens. Par exemple, une des 4 structures a vu son prix de vente unitaire moyen 2016 augmenter de 7 EUR/appareil par rapport à 2015 (+30 EUR/t entrante environ sur 1 an). Cette augmentation étant principalement liée selon la structure à une meilleure adéquation entre le tri, la production et la vente, et à une meilleure sélection des produits à rénover (un valoriste expérimenté dédié à ce pré-tri en amont).

Les aides au titre de l'emploi et de l'insertion perçues représentent environ 20% (fourchette de 14% à 30%).

Les 4 structures de la typologie sont agréées Entreprise d'insertion, et il est à noter que les aides à l'emploi représentent environ la même proportion des produits d'exploitation que les structures de la typologie multiflux s'approvisionnant hors achat sous régime réglementé Entreprise d'Insertion.

Selon les structures enquêtées, le montant de ces aides (lié au nombre de postes d'insertion ouverts par chaque Dirrecte) est lié à la localisation géographique des structures : nous observons une structure percevant 489 EUR/t, alors que les 3 autres se situent entre 200 et 250 EUR/t.



Le troisième poste de recettes est représenté par les contributions des éco-organismes (principalement les soutiens versés dans le cadre des flux non réutilisés remis à la filière DEEE) pour environ 9% des produits d'exploitation (de 117 EUR/t à 150 EUR/t en fonction des structures). Les structures Envie ERG sont soutenues à plusieurs niveaux par l'éco-organisme Eco-systèmes dans le cadre d'un partenariat national, uniquement sur le tonnage de GEM :

- Un premier soutien calculé à partir du tonnage de DEEE remis dans la filière DEEE par les structures Envie ERG (3 montants unitaires progressifs en EUR/t de DEEE remis, en fonction de la tranche de tonnage de la structure)
- Un soutien complémentaire pour les structures ne disposant pas de structure Envie 2E avec un marché Logistique Eco-systèmes (barème en EUR/t de DEEE remis dans la filière éco-organisme par les structures Envie ERG)
- Un dernier soutien à la vente d'un appareil réemployé (indemnisation en EUR/appareil)

Du fait de la remise des DEEE à la filière éco-organisme, il n'y a par ailleurs pas de recettes issues du recyclage.

L'apport financier des services connexes (livraisons, garantie) n'est pas négligeable sur le compte de résultat des structures : 51,5 EUR/t en moyenne, avec une dispersion entre structures liée principalement à l'antériorité des structures : les deux structures créées dans les années 80 et 90 étant mieux implantées localement et proposant plus de services connexes (notamment la livraison que ne pratique pas une des structures créée dans les années 2000).

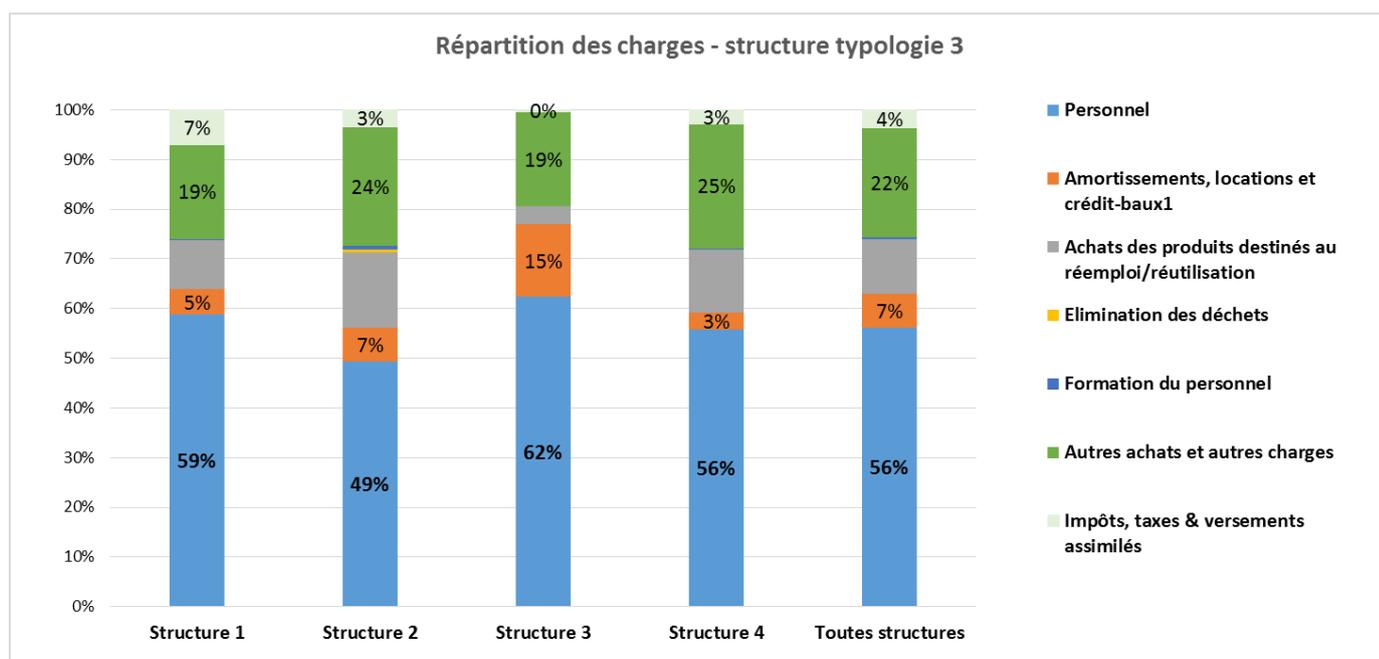
Les produits d'exploitation totaux sont en moyenne de 1 471EUR/t entrante, avec :

- Un minimum à 1 233EUR/t entrante : plus faible revenu lié à la vente de produits pour la structure concernée, moins de services de garanties, pas de service de livraison pour les clients
- Et un maximum à 1 604 EUR/t entrante lié principalement à montant d'aides au titre de l'emploi et de l'insertion plus important.

• **Charges d'exploitation**

Au même titre que les produits d'exploitation, la structure des charges d'exploitation des structures monoflux EEE GEM est appréhendée par structure.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition en parts relatives des montants de charges d'exploitation.



Graphique 51 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux EEE GEM – Typologie 3

La répartition des charges est relativement homogène d'une structure à l'autre, avec quelques exceptions près.



Le poste de charges prépondérant est celui des frais de personnel avec environ 56% des charges en moyenne pour les structures de la typologie de l'échantillon.

Les charges de personnel oscillent entre 675 EUR/t et 895 EUR/t. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les écarts observés sur les moyens humains mis en œuvre le sont essentiellement au niveau de la production dans les ateliers de rénovation.

Tâches réalisées	Structure 1	Structure 2	Structure 3	Structure 4	Toutes structures
Direction, gestion, accompagnement social	0,5	0,6	0,5	0,8	0,6
Approvisionnements (apports, collecte)	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1
Préparation au réemploi (tri, reconditionnement, upcycling)	2,2	1,5	1,3	2,3	1,8
Ventes, livraisons	0,5	0,7	0,6	0,4	0,5
Total activité Réemploi-Réutilisation	3,2	2,8	2,6	3,5	3,0

Tableau 23 : Nombre d'ETP/100 t de DEEE collectés mis en œuvre par les acteurs monoflux EEE GEM - typologie 3

La structure avec les moyens humains les plus importants sur la production (2,3 ETP pour 100 tonnes collectées) est la structure rénovant le plus de petits appareils ménagers et d'écrans (typologies d'appareils nécessitant plus de technicité et plus de main d'œuvre).

Les autres charges constituent le troisième poste de charges, représentant en moyenne un peu moins de 20% des charges d'exploitation (311 EUR/t en moyenne). On y retrouve principalement des charges de fourniture et d'entretien de matériels à destination des ateliers, des cotisations ainsi que le paiement de prestations de collecte réalisées par autrui. La structure avec le plus gros montant sur ce poste (401 EUR/t) est une structure dont une bonne partie de ce poste de charges est alloué à des provisions de charges dans le cadre d'un projet d'investissement lié à un développement de l'activité (rénovation de matériel d'aide technique médicale).

Les structures de cette typologie s'approvisionnent en grande majorité via les distributeurs points de collecte d'éco-organisme (cf. Graphique 47). Elles achètent afin de compléter la gamme de produits proposés des appareils d'occasion (dont retours SAV de distributeurs) pour revente après passage par l'atelier. Ces achats se retrouvent dans le poste Achats de produits destinés au réemploi/réutilisation, poste dans lequel on retrouve également l'achat de pièces détachées. En fonction de la part d'appareils d'occasions dans leurs origines d'approvisionnement, ce poste varie de 205 EUR/t à 400 EUR/t pour les acteurs monoflux EEE GEM de l'échantillon.

Les charges de locations et d'amortissement sont d'environ 7% en moyenne variant entre 3% et 15% des charges d'exploitation selon les structures (représentant respectivement 53 EUR/t et 158 EUR/t. La structure avec des charges de locations et d'amortissement les plus basses a des charges de location immobilière relativement faible (sous-location par la structure Envie 2E présente sur le même site) et n'a pas de dotations aux amortissements pour les véhicules (collecte sous-traitée à Envie 2E). La structure avec des charges les plus élevées sur ce poste est une structure :

- Réalisant en propre la collecte (dotations aux amortissements pour les véhicules de collecte)
- Disposant de la surface la plus importante pour cette activité, en comparant le ratio m²/100 tonnes entrantes sur l'installation.
- Collectant le plus faible tonnage (1/3 du tonnage moyen collecté par les 3 autres structures de la même typologie).

- **Résultat d'exploitation**

Le résultat moyen d'exploitation est de 58 EUR/t avec une dispersion allant de 1 à 158 EUR/t (les 4 structures présentent un résultat d'exploitation positif).

A noter que le résultat de la structure présentant un résultat d'exploitation quasi-nul serait de 155 EUR/t s'il n'était pas alloué des provisions de charges dans le cadre d'un projet d'investissement lié à un développement de l'activité (rénovation de matériel d'aide technique médicale).

Récapitulatif des principaux facteurs impactant l'équilibre économique



Il est à noter les deux structures présentant le résultat économique le plus avantageux représentent deux « sous-modèles » opposés :

- Une structure avec une structure Envie 2E prestataire d'Eco-systèmes sur un Marché local de ramassage et de regroupement présente sur le même site, et présentant l'avantage d'un accès à plus de flux (l'autre structure étant sans structure Envie 2E détenant un Marché Logistique sur le même site)
- Une structure positionnée sur les petits appareils ménagers et sur les écrans plats en plus du GEM (l'autre structure positionnée uniquement sur le GEM)

Le bon résultat économique de la structure 4 (155 EUR/t sans considérer un montant alloué en provisions à un projet d'investissement) est principalement lié à des aides sociales au titre de l'emploi deux fois plus importantes que la moyenne (en EUR/t).

Le bon résultat de la structure 3 s'explique principalement par son organisation interne et par sa taille. Certes la structure présente moins de revenus d'exploitation, mais présente surtout près d'1/3 de charges en moins que les 3 autres structures de la même typologie : moins de charges de personnel, moins d'achats de produits d'occasion, moins d'impôts et taxes, moins d'achats et de charges externes.

Au-delà des aides sociales perçues par ces structures pour mener à bien leur projet social (entreprises d'insertion), l'aide financière des éco-organismes est indispensable à l'équilibre économique de la filière. Si les structures ne bénéficiaient pas de cette aide financière en provenance des éco-organismes, le résultat économique moyen de cette typologie serait de -77 EUR/t.

6.4. Typologie 4 : acteurs monoflux EEE TIC

6.4.1. Eléments de cadrage des activités des structures de la typologie 4

- **Préalable : Spécifications techniques et juridiques sur les approvisionnements des acteurs monoflux EEE TIC (typologie 4)**

Cette typologie de structures regroupe en son sein **deux principaux profils d'acteurs** :

- 5 structures sont positionnées sur du **matériel informatique** (ordinateurs portables, serveurs, etc.)
- 2 structures sont positionnées sur de la **téléphonie mobile & tablettes**.

Les 7 structures sont toutes des entreprises de Droit commercial (SAS, SARL, SASU). Mais dans les 5 structures positionnées sur le matériel informatique, 3 sont des sociétés agréées Entreprise Adaptée et 1 structure est agréée entreprise d'insertion (EI).

4 de ces structures s'approvisionnent en statut Produits (les 4 adhérents du SIRRMIET, c'est-à-dire les deux structures positionnées sur la téléphonie et 2 structures positionnées sur le matériel informatique). L'installation d'une de ces 4 structures est néanmoins ICPE (Rubrique 2711-2 sous le régime de la Déclaration). Pour le matériel informatique :

- **deux entreprises de profil EA et EI s'approvisionnent en statut Produits et en statut Déchets** : une structure sur les deux dispose d'une installation soumise à la Réglementation ICPE (Rubrique 2711-2 sous le régime de la Déclaration).
- **Une entreprise de profil EA s'approvisionne en statut Déchet** et son installation est soumise à la Réglementation ICPE (Rubrique 2711-1 et 2791 sous le régime de l'Autorisation).

Au sein de cette typologie, du fait de cette approche distincte du statut des flux pris en charge par les structures :

- 4 structures positionnées sur le matériel informatique comptabilisent leur flux entrant en nombre et en poids réel (1 structure avec statut produit, 1 structure avec statut déchet, 2 structures avec statut Déchet&Produit).
- 3 structures ne comptabilisent que leur flux en nombre (3 structures avec statut Produit : 2 téléphonie, 1 informatique). Les indicateurs techniques affichés en tonnes ci-après sont issus d'une conversion à partir de poids unitaires moyens communiqués par les structures.

Au niveau des modalités d'acquisition des biens pour réemploi/réutilisation, sur les 7 structures de cette typologie :

- 5 structures de cette typologie ne fonctionnent que par achats (3 structures positionnées sur le matériel informatique et les 2 structures téléphonie)
- 1 structure s'approvisionne par achats et par dons à la marge
- 1 structure (EI) ne s'approvisionne que par dons

6 de ces structures sont à intégrer dans la catégorie des structures de l'occasion selon la définition utilisée par l'ADEME (cf. Glossaire), une serait à intégrer dans la catégorie des recycleries (celle ne s'approvisionnant que par dons).

Nous résumons dans le tableau ci-dessous toutes ces spécifications importantes sur les résultats technico-économiques présentés ci-après :

Flux	ESS ou Economie conventionnelle (EC)	Formes juridiques	Réseau d'appartenance	Modalité d'acquisition des biens (nb de struct. concernées)			Sites ICPE	Statut biens pris en charge (nb de struct. concernées)		
				Achats	Achats et dons	Dons		Produit	Produit & déchet	Déchet
Informatique	3 EA (ESS)	SAS	2 UNEA, 1 SIRRMIET	2	1		1	1	2	
	1 EI (ESS)	SARL	FEI			1	1			1
	1 de l'EC	SAS	SIRRMIET	1			1	1		
	TOTAL: 5 structures				3	1	1	3	2	2
Téléphonie	2 entreprises de l'économie conventionnelle	SARL	SIRRMIET	2				2		

Tableau 24 : Spécifications techniques et juridiques sur les acteurs monoflux EEE TIC (typologie 4)



- **Synoptique type du process**

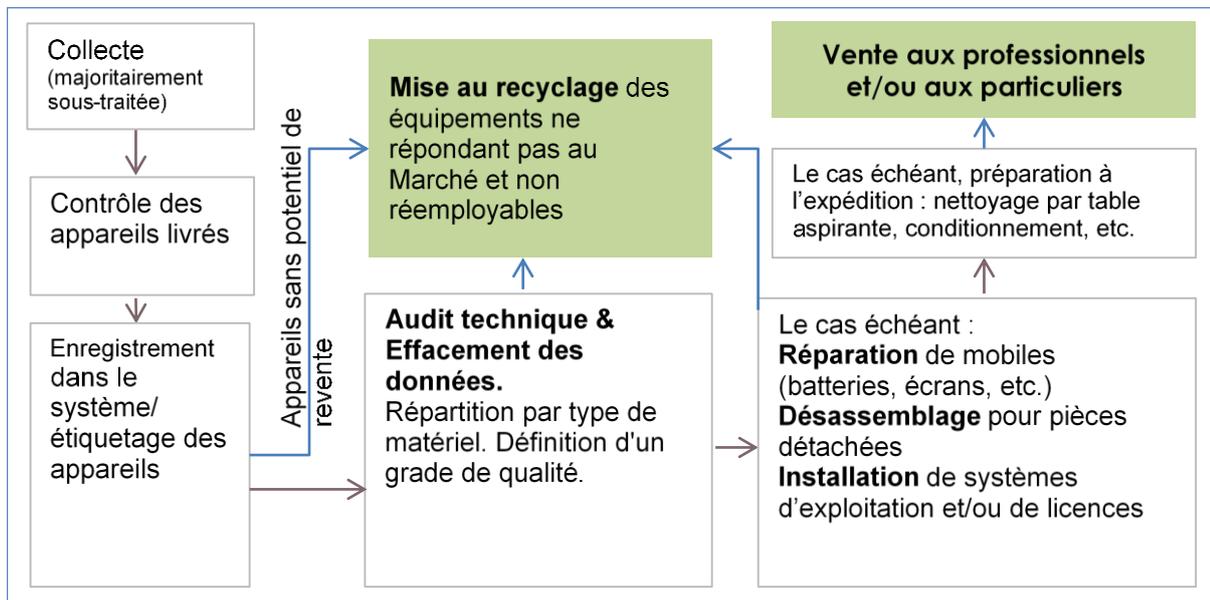


Figure 8 : Description de l'activité des acteurs monoflux EEE TIC

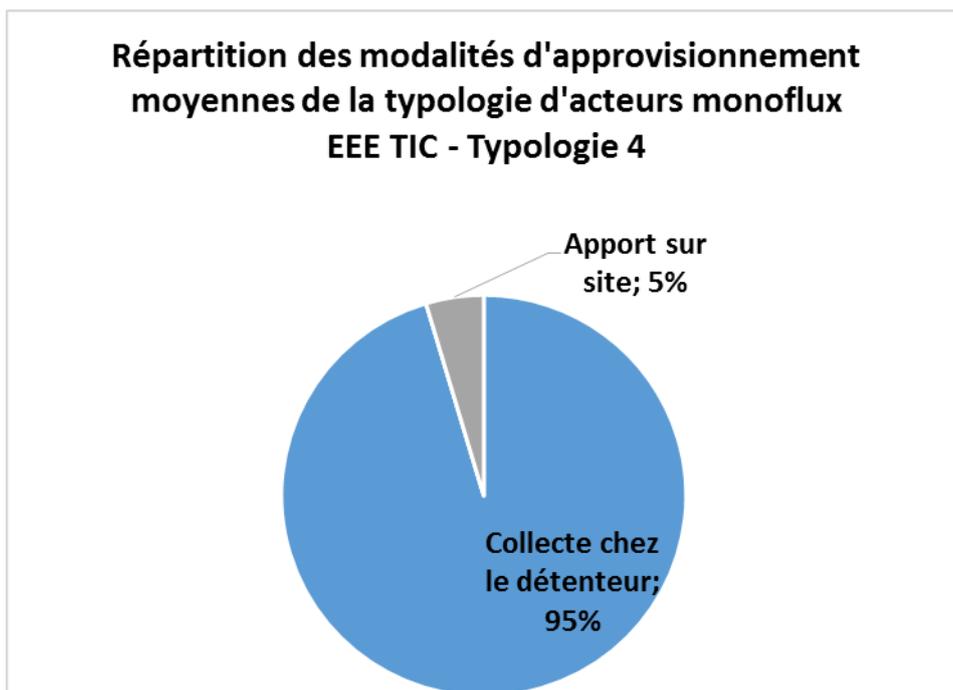
Les procédures de réception des appareils sont équivalentes qu'elle que soit la sous-typologie de biens pris en charge (matériel informatique ou téléphonie/tablettes).

Au niveau de l'audit technique et de l'effacement des données également, avec néanmoins une distinction sur l'effacement des données : nombre moyen de passages des appareils sur le logiciel d'effacement de données plus important pour les structures positionnées sur le matériel informatique.

Au niveau opérationnel :

- Les structures positionnées sur de la téléphonie mobile peuvent réaliser des petites réparations et changer des accessoires.
- Les structures positionnées sur du matériel informatique peuvent effectuer des petites réparations, installer des systèmes d'exploitation & licences (pour les structures commercialisant leurs équipements en BtoC) et désassemblent des équipements pour pièces détachées.

- **Modalité d'approvisionnement**

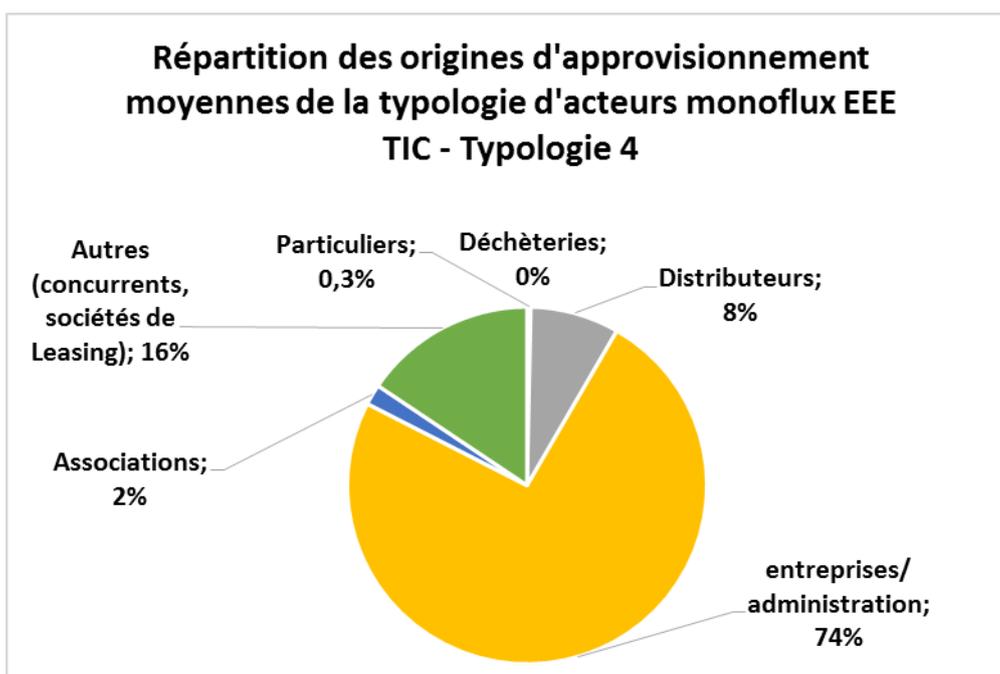


Graphique 52 : Répartition des modalités d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC – Typologie 4

Dans cette typologie, l'apport sur site est très minoritaire. L'apport sur site :

- n'est pas réalisé sur les installations des structures positionnées sur la téléphonie mobile,
- et uniquement deux structures positionnées sur le matériel informatique (deux structures de l'ESS recevant des dons).

- **Origine de l'approvisionnement**



Graphique 53 : Répartition des origines d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC

Ces structures sont très peu approvisionnées par des particuliers (seulement 1% des approvisionnements pour une structure positionnée sur la téléphonie mobile), et très légèrement par des associations (uniquement une structure ESS



positionnée sur le matériel informatique réceptionne à la marge des flux en provenance d'associations, et une structure positionnée sur de la téléphonie).

La majorité des structures de cette typologie s'approvisionnent dans les entreprises/administrations sous forme d'achats: 75% des apports en moyenne (51% en moyenne pour les structures de la téléphonie, 85% en moyenne pour les structures du matériel informatique).

Les structures positionnées sur la téléphonie s'approvisionnent par ailleurs pour environ 1/3 de leurs apports chez les distributeurs et pour 15% chez leurs concurrents et/ou chez des constructeurs.

Les structures positionnées sur le matériel informatique s'approvisionnent par ailleurs pour environ 15% chez des sociétés de leasing (soit une entreprise de crédit-bail spécialisée dans le domaine informatique, soit un établissement de crédit qui finance la location achat du matériel).

- **Typologie de clients**

Les acteurs de la typologie monoflux EEE TIC vendent leurs produits à destination des entreprises privées et pour certains à destination des particuliers également. A noter que les deux structures bénéficiant de dons sont les deux seules structures vendant des appareils en boutique.

- **Indicateurs techniques**

Indicateurs techniques	Moyenne structures	
	à dominante informatique	à dominante téléphonie
Quantité entrante annuelle par structure	913 t/an	30 t/an
ETP totaux par structure	30 ETP	18 ETP
Ratio ETP totaux pour 100 t entrantes	8 ETP/100 t	63 ETP/100 t
Répartition des ETP totaux par sous-activité	Encadrement, gestion	16%
	Approvisionnements	11%
	Préparation au réemploi	55%
	Ventes (/livraisons)	14%
	Autres	4%
	TOTAL	100%
Surface totale (couverte) par structure	3 000 m ²	1 270 m ²
Ratio Surface totale (couverte) pour 100 t entrantes	860 m ² /100 t	5 300 m ² /100 t
Rayon d'approvisionnement (depuis origine)	880 km	3 000 km

Nb total de structures pour la typologie : 7 (5 majoritairement sur l'informatique, 2 majoritairement sur la téléphonie)

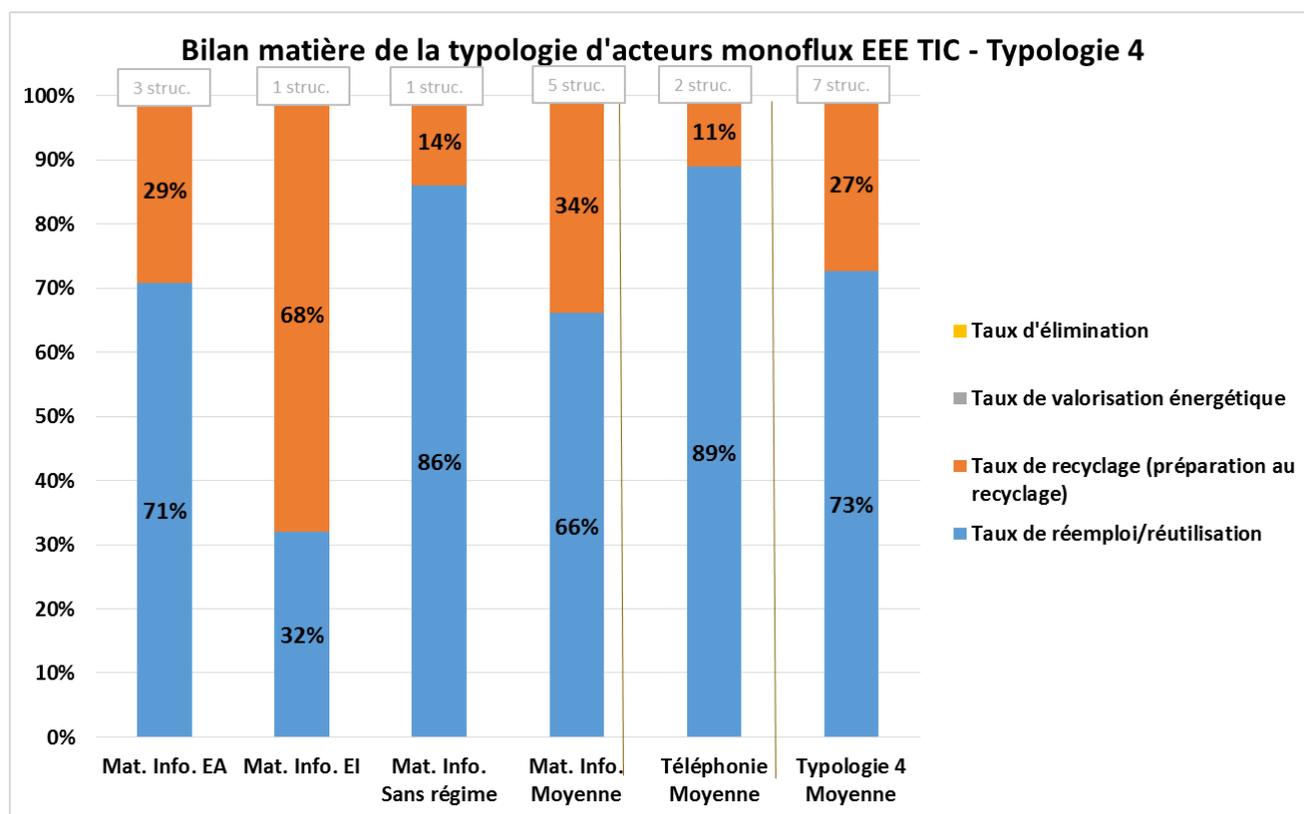
Tableau 25 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC

Nous constatons des différences significatives entre structures à dominante informatique et structures à dominante téléphonie, tant sur : le niveau moyen de tonnage entrant, le ratio ETP pour 100 t (lié au poids moyen des produits qui est différent), ou encore le rayon des sources d'approvisionnement (qui traverse les frontières dans le cas de la téléphonie en particulier).

A noter que comme dans le cas du GEM précédemment, la part d'ETP mobilisée pour la préparation au réemploi est bien plus importante que pour les typologies multiflux.



6.4.2. Bilan matière des structures de la typologie 4



Graphique 54 : Bilan matière de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC

Les taux de réemploi sont majoritairement calculés par les structures à partir du nombre d'appareils vendus sur le nombre d'appareils collectés. Nous avons distingué dans le graphe ci-dessus le flux (matériel informatique et téléphonie) et le régime d'insertion des structures (entreprise adaptée EA, entreprise d'insertion EI et entreprises conventionnelles sans régime particulier).

Le taux de réemploi moyen de cette catégorie est de 73%.

Nous observons certaines dispersions liées à plusieurs facteurs :

- **La typologie de produits pris en charge est le principal** : Les deux structures positionnées sur la téléphonie mobile présentent un taux de réemploi plus important que celles positionnées sur le matériel informatique : 89% en moyenne contre 66% en moyenne.
- **L'origine des collectes et les modalités d'acquisition des objets** :
 - ✓ Le taux de réemploi moyen des structures s'approvisionnant majoritairement auprès des sociétés de leasing est plus important du fait de renouvellements de parcs informatiques plus récurrents de la part des entreprises/administrations passant par ce système d'acquisition.
 - ✓ Le taux de réemploi le plus faible (32%) est observé sur une structure de Province s'approvisionnant sous forme de dons (100% des approvisionnements) auprès de TPE ou de PME locales :
 - Moins de sélectivité des appareils que lors d'achats
 - Durée de détention des parcs informatiques est plus importante pour des TPE/PME que pour des Grands comptes (principales source d'approvisionnement des autres structures de cette typologie).
 - ✓ Le taux de réemploi le plus important sur les acteurs positionnés sur du matériel informatique est observé pour une structure qui s'approvisionne principalement auprès de sociétés de Leasing qui sont très sélectives lors des récupérations de parcs informatiques (et qui récupèrent des appareils ayant eu une durée d'utilisation moins importante que ceux cédés directement par les Grands comptes et les Administrations).

Les déchets de l'activité sont principalement des DEEE (écrans, imprimantes, scanners, cartes électroniques, accessoires, etc.) issus de l'activité de reconditionnement d'EEE. Les différents acteurs trient finement leurs déchets électroniques par catégorie, afin de limiter les coûts de traitement de déchets d'une part et de valoriser au mieux leurs ventes de métaux d'autre part. Les acteurs de la téléphonie démantèlent tous leurs appareils mis au recyclage.

Au niveau de la gestion des déchets, les structures sont collectées soit par des sociétés privées spécialisées dans le recyclage des DEEE hors éco-organismes, soit par des intermédiaires/négociants. Certaines structures sont collectées par des éco-organismes, uniquement pour les batteries au lithium.

6.4.3. Analyses économiques de la typologie 4

Le tableau ci-dessous présente la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation pour les structures de la typologie 4.

Pour les structures positionnées sur le matériel informatique, nous affichons une moyenne en EUR/t entrante sur l'installation.

Pour les structures positionnées sur la téléphonie, nous affichons une moyenne en EUR/objet :

Postes de produits et charges	Moyennes structures Typologie 4 (en €/tonne entrante)				
	Moyenne structures monoflux EEE matériel informatique				Moyenne structures monoflux EEE Téléphonie mobile
	EA 3 structures	EI 1 structure	Sans régime d'insertion 1 structure	Moyenne 5 structures	Toutes structures 2 structures
Ventes de biens issu du réemploi/réutilisation	3 549 €/t	2 264 €/t		4 015 €/t	18 €/objet
Ventes de matières pour recyclage	102 €/t	27 €/t		68 €/t	0,2 €/objet
Prestations de services et autres prestations	786 €/t	179 €/t		617 €/t	3 €/objet
Autres produits	0 €/t	0 €/t		0 €/t	0 €/objet
Sous-total recettes marchandes	4 437 €/t	2 469 €/t		4 700 €/t	20 €/objet
Aides au titre de l'emploi et de l'insertion	840 €/t	307 €/t		565 €/t	0 €/objet
Subventions publiques d'investissements et d'exploitation	19 €/t	200 €/t		51 €/t	0 €/objet
Contributions éco-organismes	0,00 €/t	0,00 €/t		0,00 €/t	0 €/objet
Autres ressources du secteur privé (dons, fondations, etc.)	2 €/t	867 €/t		175 €/t	0 €/objet
Sous-total recettes non marchandes	861 €/t	1 374 €/t		791 €/t	1 €/objet
Total produits d'exploitation	5 298 €/t	3 843 €/t	CONFIDENTIEL	5 491 €/t	21 €/objet
Personnel	2 049 €/t	2 371 €/t		2 031 €/t	6 €/objet
Amortissements, locations et crédit-baux ¹	465 €/t	509 €/t		452 €/t	1 €/objet
Achats des produits destinés au réemploi/réutilisation	1 509 €/t	378 €/t		1 729 €/t	7 €/objet
Elimination des déchets	11 €/t	0 €/t		14 €/t	0,003 €/objet
Formation du personnel	16 €/t	0 €/t		10 €/t	0 €/objet
Autres achats et autres charges	1 392 €/t	1 038 €/t		1 315 €/t	4 €/objet
Impôts, taxes & versements assimilés	42 €/t	93 €/t		58 €/t	1 €/objet
Total charges d'exploitation	5 484 €/t	4 389 €/t		5 608 €/t	19 €/objet
Résultat d'exploitation	-186 €/t	-546 €/t		-117 €/t	1,8 €/objet

¹ Bâtiment, terrain, matériels

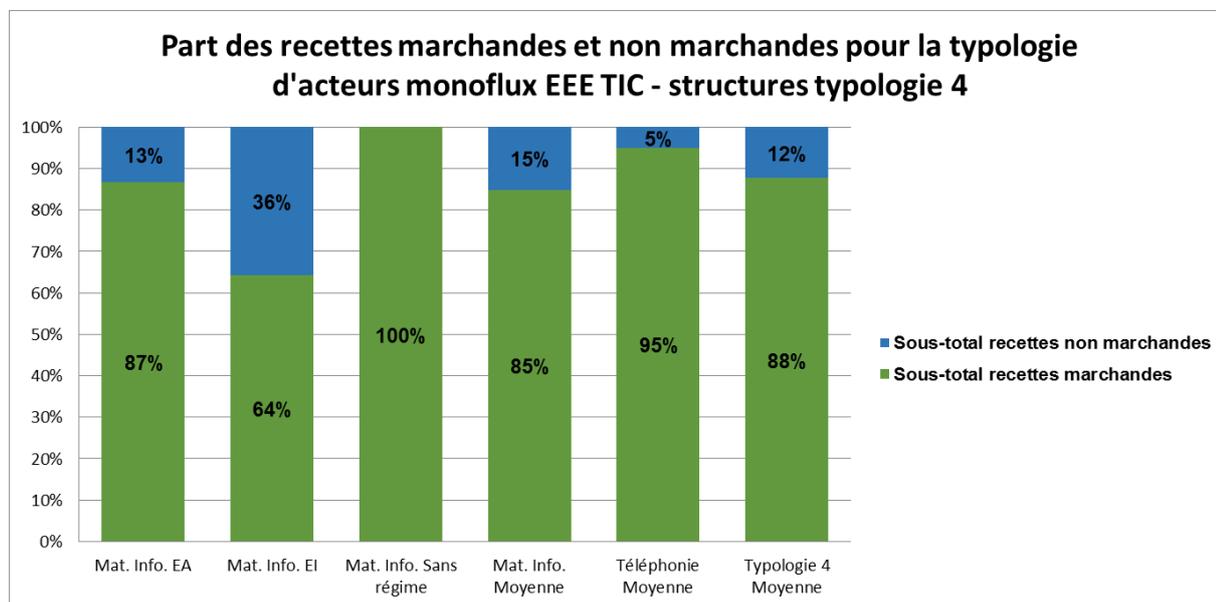
Tableau 26 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 4



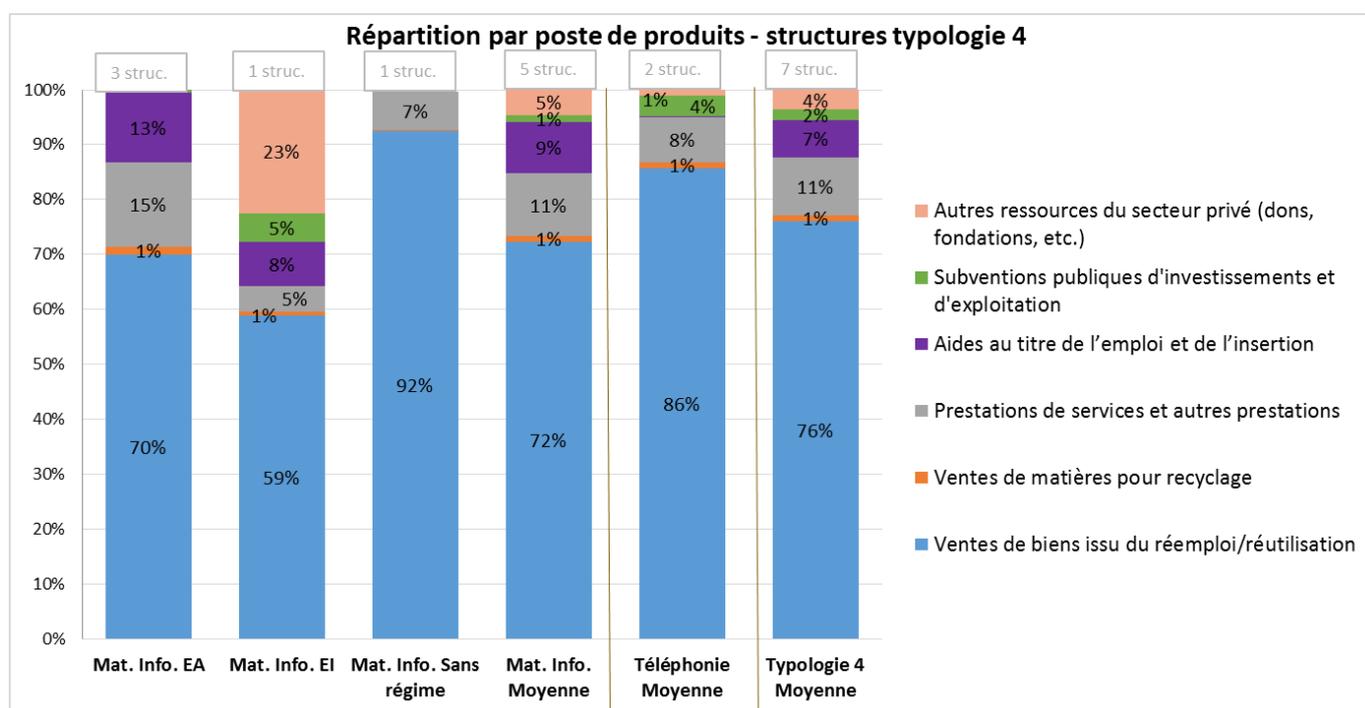
i. Produits d'exploitation

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition en parts relatives des montants de produits d'exploitation :

- selon la répartition recettes marchandes / recettes non-marchandes
- par détail de poste de produit



Graphique 55 : Part des recettes marchandes et non marchandes pour la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC – Typologie 4



Graphique 56 : Répartition des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC– Typologie 4

• Commentaires sur les produits :

Poste de produits principal : vente de biens pour réemploi et aides à l'emploi

Les ventes de biens issus de réemploi/réutilisation représentent en moyenne 76% du total des produits d'exploitation, avec une dispersion allant de 56% à 92%.



Les produits totaux d'exploitation sont en moyenne d'une vingtaine d'euros par objet collecté pour la téléphonie et de 4000 EUR/t pour le matériel informatique.

Nous observons un écart significatif entre le matériel informatique et la téléphonie :

- Les ventes de biens pour réemploi représentent 72% des produits d'exploitation pour les structures positionnées sur du matériel informatique d'occasion.
- Les ventes de biens pour réemploi représentent 86% des produits d'exploitation pour les structures positionnées sur de la téléphonie.

Cet écart peut être expliqué par deux facteurs :

- Le prix de vente unitaire moyen d'un objet réemployé est généralement plus élevé sur la téléphonie que sur le matériel informatique
- Les ventes de biens réemployés sont complétées par des aides à l'emploi pour les 4 structures ESS du sous-groupe informatique (total de recettes non marchandes : en moyenne de 15% des produits totaux d'exploitation pour les 5 structures positionnées sur le matériel informatique contre 5% en moyenne pour les acteurs de la téléphonie, ces recettes non marchandes correspondant à des subventions publiques d'investissement dans ce dernier cas).

Concernant le matériel informatique, nous observons une corrélation entre le taux de réemploi et les produits d'exploitation liés à la vente des objets :

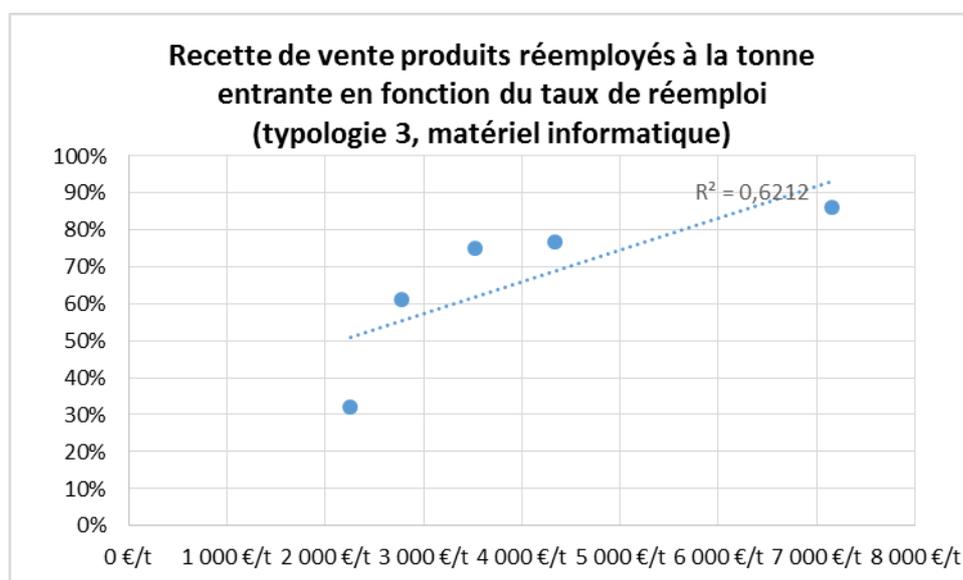


Figure 9 : Recette de vente produits réemployés à la tonne entrante en fonction du taux de réemploi (typologie 3, matériel informatique)

Plus le taux de réemploi est important, et plus les produits d'exploitation liés à la vente des biens d'occasion le sont.

Les facteurs d'influence de ces produits liés à la vente des objets sont assez similaires à ceux développés plus haut pour expliquer les écarts observés sur les taux de réemploi : origine des collectes et les modalités d'acquisition des objets (dons ou achats).

Il est à noter par ailleurs que le prix de vente moyen des équipements est proportionnel au niveau de prestation réalisé sur les appareils et au système de commercialisation. Si l'appareil est bien équipé (systèmes d'exploitation, licences, etc.), il est revendu directement au particulier sans passer par un professionnel intermédiaire qui va équiper les machines avant de les commercialiser au Grand public).

Autres postes de produits :

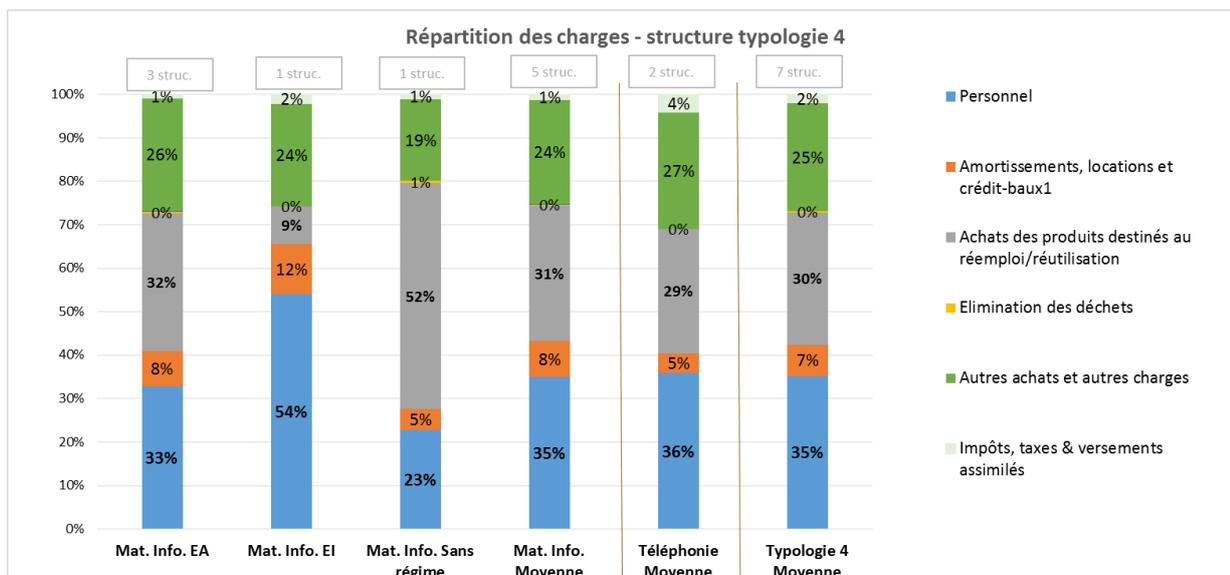
- Les prestations de services complémentaires (réparation sur site, installation de parc informatique, reconditionnement, mises au traitement des appareils non réemployés facturés au détenteur) représentent environ 10% des produits d'exploitation des structures de cette typologie.

- Les recettes issues de la remise des appareils non réemployés (DEEE) à des opérateurs de recyclage représentent en moyenne 1% du total des produits d'exploitation (part relative identique pour les structures de l'informatique et de la téléphonie)
- On retrouve des ressources importantes du secteur privé (dons, fondation) pour une structure ESS positionnée sur le matériel informatique (23% des produits totaux d'exploitation)

ii. Charges d'exploitation

Au même titre que les produits d'exploitation, la structure des charges d'exploitation des structures monoflux EEE TIC est appréhendée à travers la distinction d'une part de la sous-typologie de produit pris en charge (matériel informatique et téléphonie) et d'autre part du régime réglementé d'insertion (pour le matériel informatique).

Le graphique ci-dessous illustre la répartition en parts relatives des montants de charges d'exploitation.



Graphique 57 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux EEE TIC

La structure des charges d'exploitation est relativement homogène entre les moyennes observées sur les structures à dominante informatique et sur celles à dominante de la téléphonie :

- Les charges de personnel et les charges d'achat de matériel pour réemploi sont les charges les plus importantes, elles représentent respectivement 35% et 30% des charges d'exploitation des structures de cette typologie.

La répartition des charges est relativement homogène entre les deux structures de la téléphonie.

Nous observons en revanche des répartitions disparates au sein de la sous-typologie de structures positionnées sur du matériel informatique :

- Les charges d'achat pour réemploi varient de 9% (pour l'entreprise d'insertion s'approvisionnant majoritairement avec des dons) à 52% des produits d'exploitation (l'entreprise s'approvisionnant d'appareils plus récents et présentant le produit d'exploitation lié à la vente de biens le plus élevé).
- Les charges de personnel varient de 23% (l'entreprise présentant les charges d'achat les plus élevées) à 54% (pour l'entreprise d'insertion présentant les charges d'achat les moins élevées).
- Les autres achats et autres charges (25% en moyenne pour l'ensemble des structures de la typologie) comprennent notamment des charges liées à la réparation des appareils (, sous-traitance de collecte et/ou de réparation, frais de siège le cas échéant pour compenser les fonctions support mises à disposition de la structure)

iii. Résultats d'exploitation

Le résultat d'exploitation moyen est de :



- 1,8 EUR/objet en moyenne pour le sous-groupe « téléphonie » (les deux structures de l'échantillon ont un résultat d'exploitation positif)
- -117 EUR/t en moyenne pour le sous-groupe « informatique » pour les 5 structures de l'échantillon positionnées sur le matériel informatique, avec des disparités importantes (avec 3 structures à résultat positif, 2 structures à résultat négatif toutes 2 relevant de l'ESS)

Le principal facteur explicatif des deux résultats d'exploitation négatifs (respectivement -725 EUR/t et -546 EUR/t) tient aux charges de personnel :

- Ces charges sont bien plus élevées que la moyenne (3288 EUR/t en moyenne pour ces deux structures contre 1192 EUR/t en moyenne pour les 3 structures présentant un résultat d'exploitation positif). A noter que le personnel dédié à l'activité par ces deux structures à résultat d'exploitation négatif est 4 fois plus élevé que pour les structures à résultat positif (16 ETP pour 100 tonnes entrantes contre 3 ETP pour 100 tonnes entrantes pour les 3 autres structures). L'écart est essentiellement perceptible au niveau des postes de direction, gestion et fonctions support.³⁹
- Charges de personnel non suffisamment compensées par les aides au titre de l'emploi et de l'insertion

La structure présentant le résultat d'exploitation le plus élevé présente la meilleure marge commerciale (soustraction entre les ventes de produits et les achats de produits) et les charges de personnel les plus faibles.

³⁹ Les deux structures à résultat négatif sont les deux structures présentant le niveau de tonnage le plus faible (77 t réceptionnées en moyenne par les deux structures présentant un résultat négatif, contre 1471 t pour les 3 structures présentant un résultat positif).



6.5. Typologie 5 : acteurs monoflux TLC

6.5.1. Eléments de cadrage des activités des structures de la typologie 5

Les 3 structures de la typologie se répartissent entre 1 vestiaire et 2 centres de tri collecteurs (cf. synoptique type du process ci-après). Ces 3 structures appartiennent à l'univers de l'ESS, avec :

- un vestiaire sous statut associatif et sous le régime réglementé d'insertion ACI ;
- un centre de tri sous statut associatif et sous le régime réglementé d'insertion EI ;
- un centre de tri en SA SCOP et sous le régime réglementé d'insertion EI.

- **Synoptique type du process**

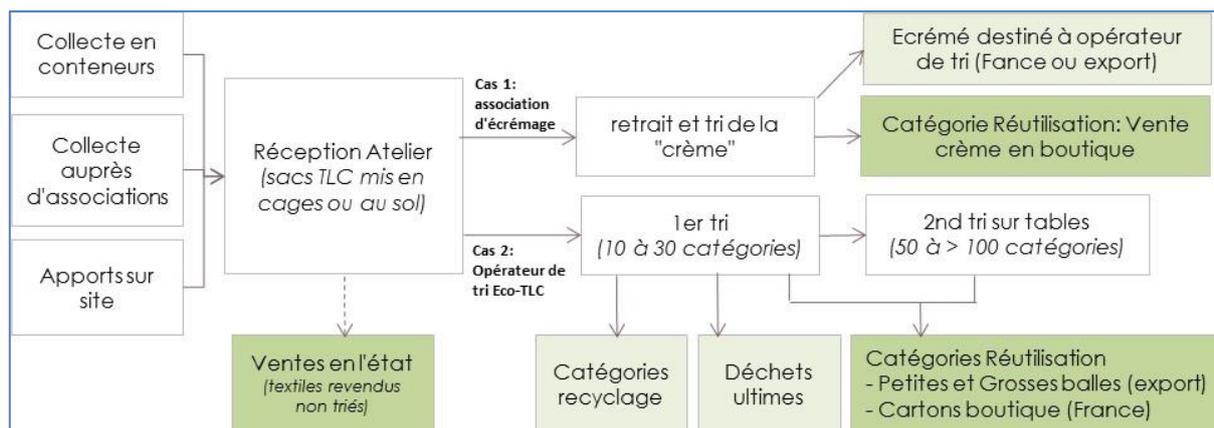


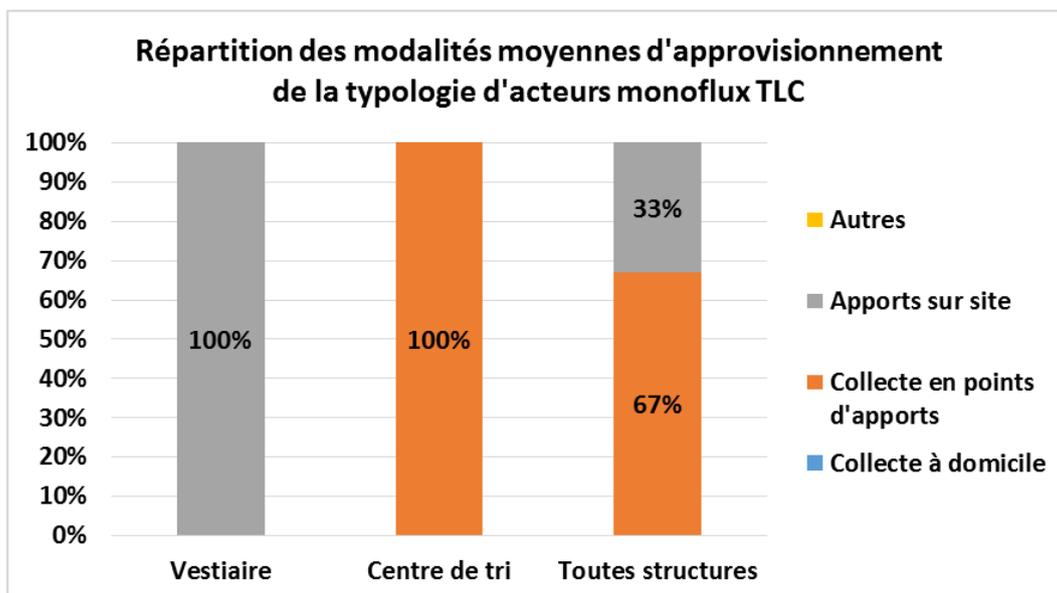
Figure 10 : Description de l'activité des acteurs monoflux TLC

Nous distinguons 2 cas de structures dans cette typologie :

- Cas 1 « vestiaire » : Structure réalisant uniquement de « l'écémage » (retrait de la « crème » des flux entrant pur vente en boutique, + un peu de déchets le cas échéant ; remise du reste à des opérateurs de tri spécialisés en France voire Europe, le plus souvent conventionnés avec Eco-TLC)
- Cas 2 : Opérateur de tri spécialisé, en principe conventionné avec Eco-TLC, qui réalise un tri en profondeur pour réutilisation (« crème », réemploi 2^e/3^e choix export, recyclage, valorisation énergétique/élimination)

Les structures du cas 1 interviennent sur des dons (statut produit), alors que les structures du cas 2 interviennent sur des déchets, remis par les structures du cas 1 ou majoritairement collectés en conteneurs sur voie publique (et se doivent donc d'être en conformité ICPE).

- **Origine de l'approvisionnement**



Graphique 58 : Répartition des modalités d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux TLC

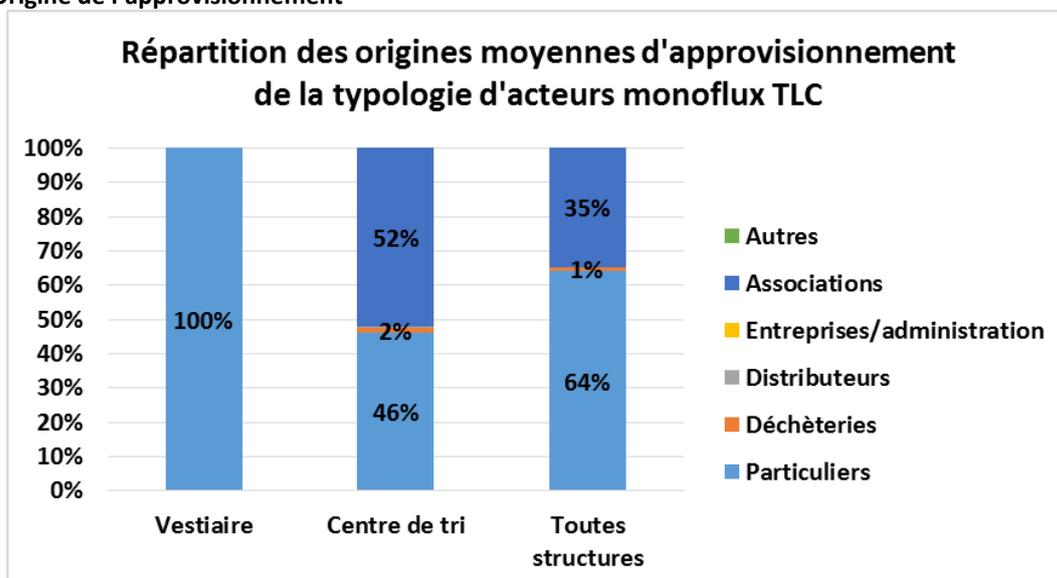
Les centres de tri de l'échantillon s'approvisionnent à 100% via de la collecte en points d'apports. Ces points d'apports peuvent être :

- Des associations ;
- Des conteneurs placés sur domaine public ;
- Des conteneurs placés en déchèterie ;
- Des conteneurs placés sur domaine privé (ex : parking de la grande distribution).

Il est à noter que bien que non représentée dans l'échantillon, la collecte en porte à porte est également effectuée par certains centres de tri collecteurs sur le territoire français.

Le vestiaire s'approvisionne exclusivement via de l'apport de particuliers sur son site.

• **Origine de l'approvisionnement**



Graphique 59 : Répartition des origines d'approvisionnement moyennes de la typologie d'acteurs monoflux TLC

Le vestiaire s'approvisionne à 100% auprès des particuliers via leurs apports sur site.

Parmi les centres de tri de l'échantillon, deux modèles distincts sont observés :

- Un centre de tri s'approvisionne à 100% auprès d'associations du type vestiaire. Le flux collecté puis trié est de l'écramé, c'est-à-dire que les TLC de première qualité (la crème) ont été retirés par les vestiaires pour revente dans leurs boutiques.



- Le second centre de tri s’approvisionne quasi exclusivement par de la collecte en conteneurs dans lesquels les particuliers ont abandonnés leurs TLC usagés. Le flux collecté puis trié est du brut de collecte (ou original), c’est-à-dire que la crème est encore présente dans le flux et qu’aucune autre catégorie n’a été retirée de ce flux.

- **Typologie de clients**

La typologie de clients diffère entre les structures appartenant à la typologie monoflux TLC selon l’activité réalisée par la structure :

- « Vestiaire » (structure « d’écémage ») qui retire et trie la crème qui sera revendue à destination des particuliers en boutique.
- Les centres de tri dont les TLC pour réutilisation sont vendus à destination principalement des particuliers pour les catégories boutiques (premier choix ou crème) et à l’export pour les catégories de second et troisième choix (le plus souvent sous forme de petites et grosses balles).

- **Indicateurs techniques**

Indicateurs techniques	Moyenne structures		
	"vestiaire"	opérateur de tri	
Quantité entrante annuelle par structure	87 t/an	5 247 t/an	
ETP totaux par structure	11 ETP	70 ETP	
Ratio ETP totaux pour 100 t entrantes	13 ETP/100 t	1 ETP/100 t	
Répartition des ETP totaux par sous-activité	Encadrement, gestion	21%	7%
	Approvisionnements	0%	19%
	Préparation au réemploi	70%	56%
	Ventes (/livraisons)	9%	11%
	Autres	0%	7%
	TOTAL	100%	100%
Surface totale (couverte) par structure	630 m ²	6 050 m ²	
Ratio Surface totale (couverte) pour 100 t entrantes	724 m ² /100 t	193 m ² /100 t	
Rayon d'approvisionnement	10 km	225 km	

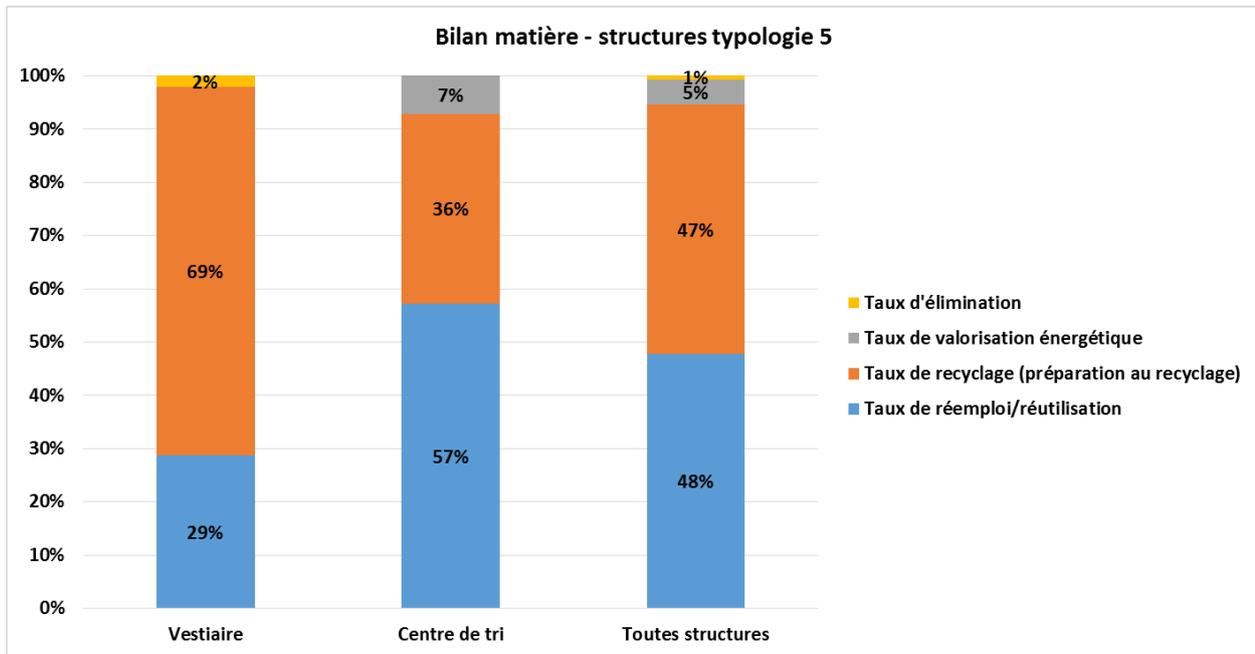
Nb total de structures pour la typologie : 3 (1 "vestiaire", 2 opérateurs de tri conventionnés Eco-TLC)

Tableau 27 : Indicateurs techniques de la typologie d’acteurs monoflux TLC

Nous distinguons dans cette typologie les opérateurs de tri (conventionnés Eco TLC) et les structures réalisant uniquement de « l’écémage » (« vestiaire »). La taille d’entreprise, les moyens techniques et humains mobilisés, la profondeur du tri réalisé et la productivité générale sont radicalement différentes.

6.5.2. Bilan matière des structures de la typologie 5





Graphique 60 : Bilan matière de la typologie d'acteurs monoflux TLC

Le taux de réemploi varie selon les cas :

- Cas 1 association d'écrémage (structure 1) : taux de réemploi circonscrit à la crème vendue en boutique
- Cas 2 opérateur de tri Eco-TLC (structures 2 et 3) : taux de réemploi intégrant la crème + le réemploi export 2/3e choix

Les flux non réemployés se décomposent en :

- Flux pour recyclage de type matières pour effilochage ou chiffons d'essuyage (ou flux destinés au tri pour « recyclage » dans le cas 1, ce tri en aval débouchant dans la pratique également sur une part de flux dirigée « in fine » vers le réemploi 2e/3e choix)
- Déchets destinés à l'élimination ou la valorisation énergétique (dont « CSR »)

6.5.3. Analyses économiques de la typologie 5

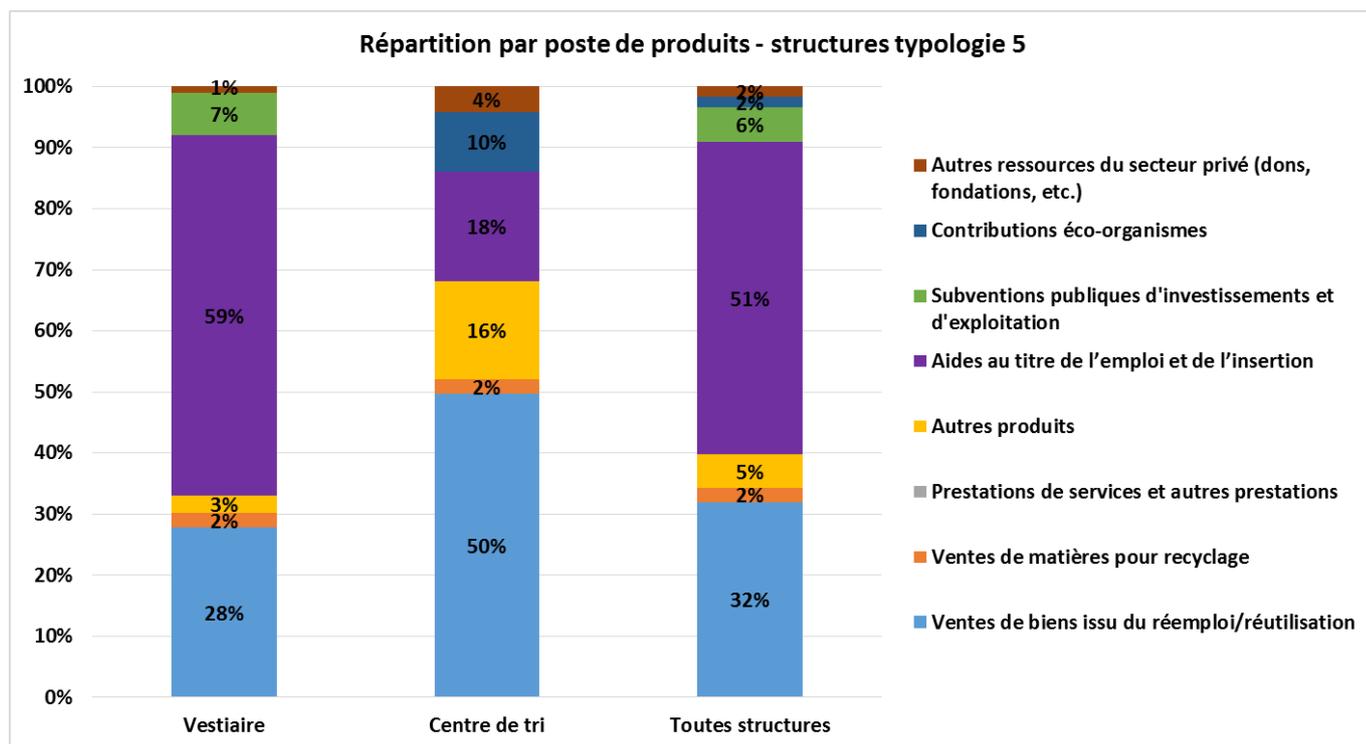
Le tableau ci-dessous présente en EUR/tonne entrante la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation pour les structures de la typologie.

Postes de produits et charges	Moyennes structures Typologie 5 (en €/tonne entrante)		
	Vestiaire 1 structure	Centre de tri 2 structures	Toutes structures 4 structures
Ventes de biens issu du réemploi/réutilisation	1 104 €/t	232 €/t	523 €/t
Ventes de matières pour recyclage	94 €/t	11 €/t	38 €/t
Prestations de services et autres prestations	0 €/t	0 €/t	0 €/t
Autres produits	113 €/t	75 €/t	88 €/t
Sous-total recettes marchandes	1 311 €/t	318 €/t	649 €/t
Aides au titre de l'emploi et de l'insertion	2 341 €/t	84 €/t	836 €/t
Subventions publiques d'investissements et d'exploitation	277 €/t	0 €/t	92 €/t
Contributions éco-organismes	0 €/t	45 €/t	30 €/t
Autres ressources du secteur privé (dons, fondations, etc.)	40 €/t	20 €/t	26 €/t
Sous-total recettes non marchandes	2 658 €/t	149 €/t	985 €/t
Total produits d'exploitation	3 969 €/t	467 €/t	1 634 €/t
Personnel	3 187 €/t	253 €/t	1 231 €/t
Amortissements, locations et crédit-baux ¹	545 €/t	62 €/t	223 €/t
Achats des produits destinés au réemploi/réutilisation	0 €/t	9 €/t	6 €/t
Élimination des déchets	0 €/t	4 €/t	3 €/t
Formation du personnel	0 €/t	2 €/t	1 €/t
Autres achats et autres charges	306 €/t	121 €/t	183 €/t
Impôts, taxes & versements assimilés	67 €/t	8 €/t	27 €/t
Total charges d'exploitation	4 105 €/t	460 €/t	1 675 €/t
Résultat d'exploitation	-136 €/t	7 €/t	-41 €/t

¹ bâtiment, terrain, matériels

Tableau 28 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 5

- Produits d'exploitation



Graphique 61 : Répartition par poste des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux TLC

La répartition des produits d'exploitation est à analyser en prenant en compte :

- L'activité réalisée par la structure (vestiaire ou centre de tri) ;
- Le régime réglementé d'insertion (ACI ou EI).

Vestiaire



Le vestiaire tire des revenus de la vente de la crème dans sa boutique tandis que l'écramé repris par un centre de tri est repris à une valeur moindre. La part des TLC vendus pour réemploi dans sa boutique par rapport aux tonnes entrantes étant d'environ 30%. Le vestiaire de l'échantillon étant par ailleurs un ACI, ses recettes marchandes sont limitées à 30% de son budget. La majeure partie des revenus du vestiaire (59%) provient des aides à l'emploi perçues dans le cadre de son agrément ACI. Le vestiaire perçoit également une subvention d'exploitation du Fond Social Européen (FSE), fonds de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale pour la promotion de l'emploi, représentant 7% de ses produits d'exploitation.

Centres de tri

Les ventes de TLC pour réemploi/réutilisation par les centres de tri de l'échantillon représentent en moyenne 50% des produits d'exploitation avec une fourchette de 43 à 54% (à noter que l'une des structures trie de l'écramé, elle n'a dès lors plus de crème – catégorie boutique – en sortie de tri, catégorie à la plus haute valeur ajoutée et vendue en boutique par le second centre de tri).

Les deux structures perçoivent des soutiens financiers d'Eco TLC, fonction du taux de valorisation matière et énergétique, avec en moyenne 10% des produits d'exploitation. Eco TLC soutient financièrement les seuls opérateurs de tri.

Les soutiens à la pérennisation de l'exploitation d'Eco TLC sont :

- Conditionnés à :
 - un taux de valorisation matière supérieur ou égal à 90% ;
 - un taux de recyclage supérieur ou égal à 20% ;
 - un taux d'élimination maximum de 5%.
- Calculés comme suit :
 - 65 EUR/t valorisée matière ;
 - 20 EUR/t valorisée énergétiquement ;
 - 0 EUR/t éliminée.

Il est à noter qu'un second soutien au développement par l'investissement peut également être versé par Eco TLC, sous conditions :

- D'un tonnage trié en développement par rapport aux six années antérieures de tri ;
- D'investissements en équipements de tri ;
- D'emploi de personnes en difficulté au regard de l'emploi.

L'un des centres de tri revend en l'état une partie des TLC collectés, c'est-à-dire que les TLC collectés sont revendus à un autre centre de tri (ou négociant) sans qu'ils ne soient passés par le tri, le repreneur effectuant cette opération.

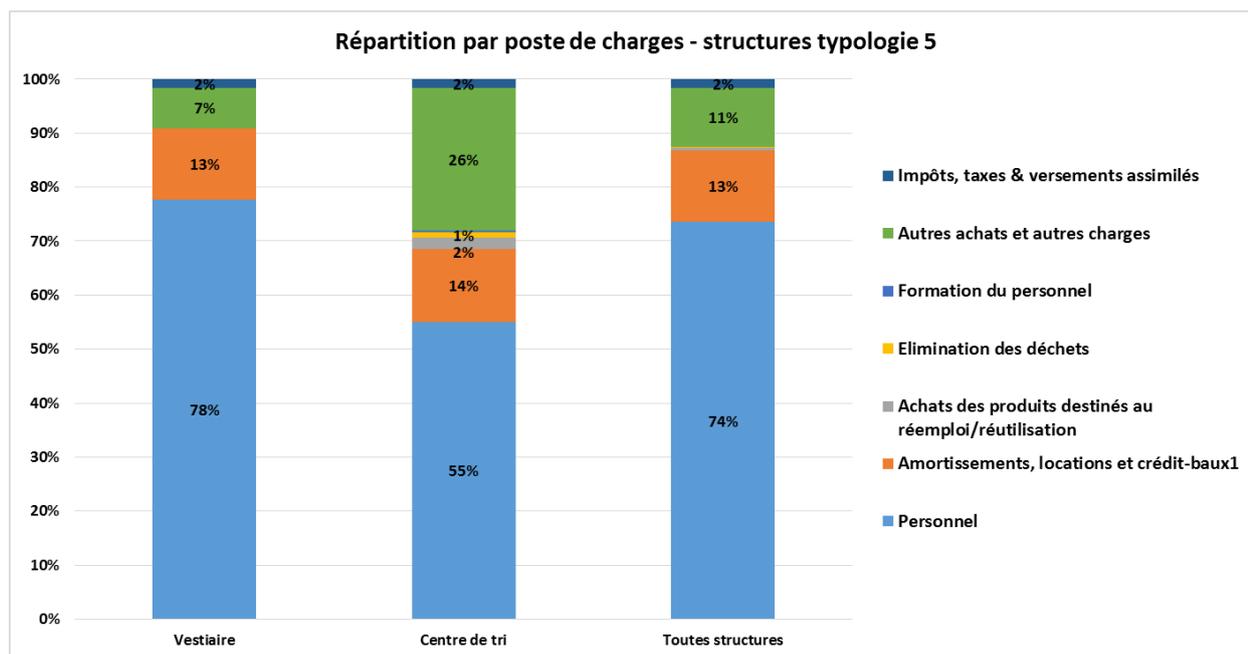
Cette vente en l'état explique le montant des contributions d'Eco TLC à hauteur 45 EUR/t en moyenne pour les centres de tri de l'échantillon. Sans cette vente en l'état, le montant moyen des soutiens se rapprocherait des 65 EUR/t.

La moyenne des produits d'exploitation vestiaire est d'environ 4 000EUR/t contre 467 EUR/t pour les centres de tri. Cette différence s'explique par la catégorie de TLC vendue. Le vestiaire vend exclusivement de la catégorie boutique (ou crème) tandis que les centres de tri vendent un mix de catégorie constitué :

- d'une part de crème (pour le centre de tri triant du brut de collecte) ;
- de catégories réemploi/réutilisation 2nd/3^èe choix destinées à l'export ;
- de catégories recyclage (pour effilochage ou essuyage) à des prix de ventes faibles voire quasi nul pour les matières destinées à l'effilochage.



- **Charges d'exploitation**



Graphique 62 : Répartition par poste des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux TLC

Les charges de personnel constituent le premier poste de charge que ce soit pour le vestiaire (78%) ou les centres de tri (55% en moyenne).

L'activité des centres de tri nécessitent des surfaces importantes que ce soit pour l'entreposage des matières à trier et triées ou encore l'emplacement des zones de tri (les 2 structures de l'échantillon trient sur tapis avant un second tri sur tables pour une partie des catégories réutilisation).

Les amortissements et locations de matériel/bâtiment représentent environ 15% des charges d'exploitation pour l'ensemble des structures de la typologie. La part de la location des bâtiments/terrain représente en moyenne environ 2/3 de ces charges soit 10% des charges d'exploitation. Cette proportion est quasi identique au vestiaire et aux centres de tri. Il est à noter par ailleurs, que l'un des centres de tri dispose d'une mise à disposition gratuite d'un local par une collectivité pour l'implantation d'une zone d'entreposage (pas d'activité de tri sur ce site).

A noter qu'on retrouve dans les autres charges des centres de tri des charges de collecte des TLC que ce soit de la collecte en conteneurs ou de la collecte auprès d'associations.

Au même titre que les produits d'exploitation, les charges totales d'exploitation en EUR/t entrante sont à analyser en fonction de l'activité de la structure, vestiaire ou centre de tri (460 EUR/t entrante pour les centres de tri – toutes tonnes entrantes, qu'elles soient triées ou revendues en l'état – contre environ 4 000EUR/t entrante pour le vestiaire – avec un tonnage très faible comparé aux tonnages réceptionnés par les centres de tri)

- **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation du vestiaire est négatif avec -136EUR/t (soit -3,4%⁴⁰) des produits d'exploitation malgré des subventions dont aides publiques à l'emploi importantes en proportion des produits d'exploitation.

Le résultat moyen des centres de tri est de 7EUR/t, l'un des centres de tri présentant un résultat positif et l'autre un résultat négatif. Il est à noter que sans les soutiens financiers d'Eco TLC, le centre de tri présentant un résultat positif maintiendrait un résultat positif mais proche de 0.

⁴⁰ 2 des 3 derniers exercices présentant un résultat d'exploitation négatif.



6.6. Typologie 6 : acteurs monoflux Autres

Les acteurs monoflux autres regroupent :

- Une structure sur le flux Cycles (association)
- Une structure sur le flux Livres (association sous régime réglementé d'insertion ACI)
- Une structure sur le flux Matériaux de construction (association)
- Une structure sur le flux Mobilier (SARL sous régime réglementé d'insertion EI)

6.6.1. Eléments de cadrage des activités des structures de la typologie 6

Il est décrit ci-après les synoptique des process mis en place par les structures de la typologie.

- **Process**

Flux Cycles

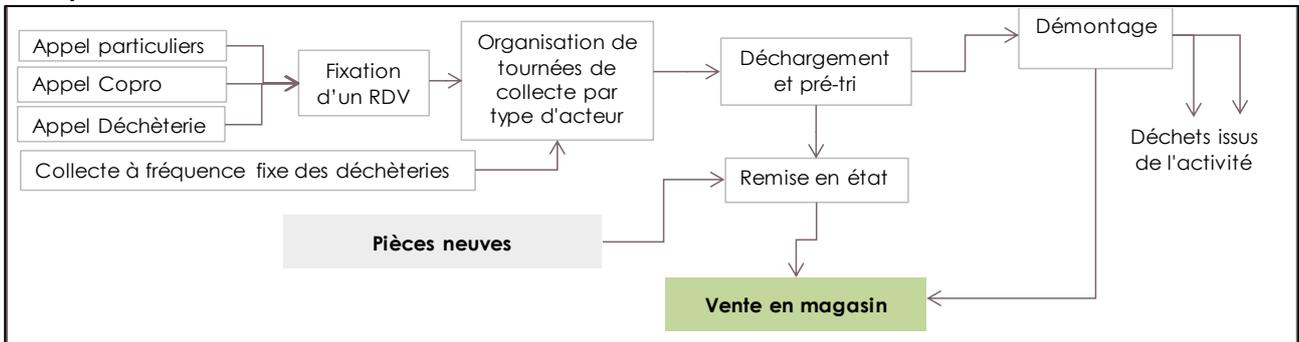


Figure 11 : Description de l'activité monoflux flux Cycles

Flux Livres

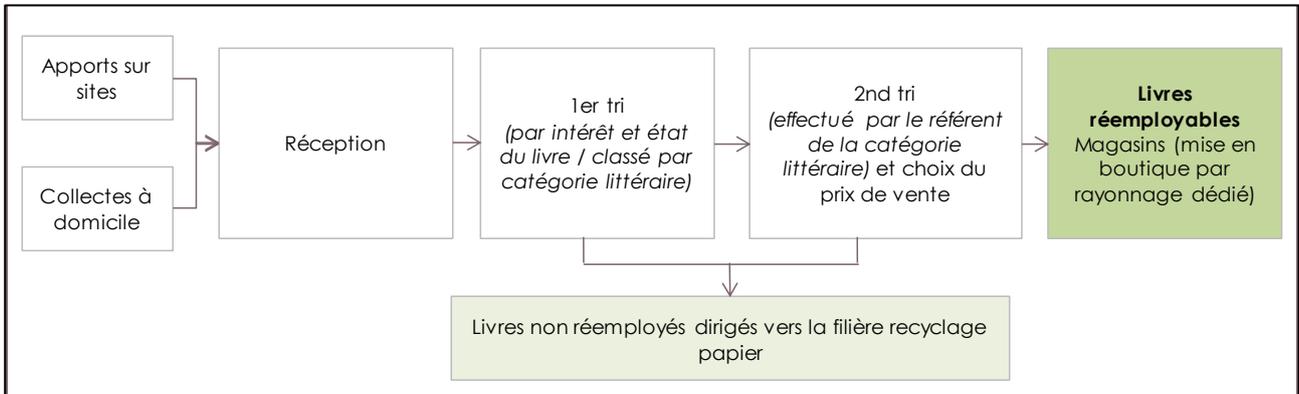


Figure 12 : Description de l'activité monoflux flux Livres

Flux Matériaux de construction

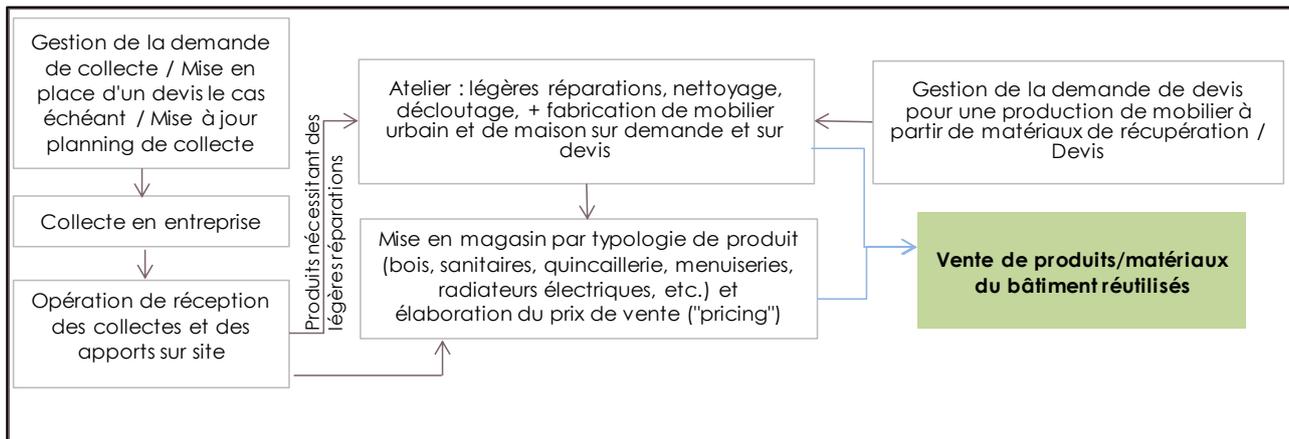


Figure 13 : Description de l'activité monoflux flux Matériaux de construction

Flux Mobilier professionnel

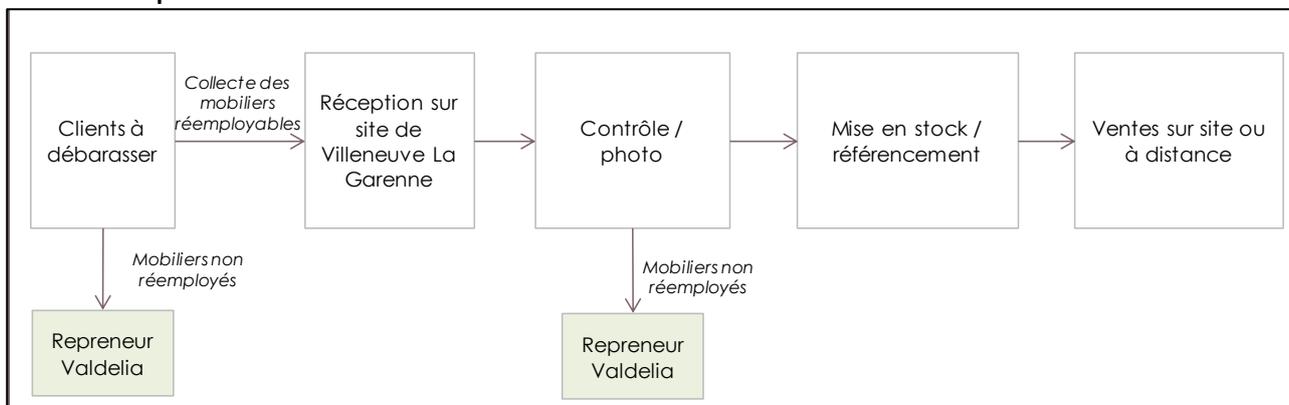


Figure 14 : Description de l'activité monoflux flux Mobilier professionnel

- **Approvisionnement**

Il est décrit ci-dessous les modalités et les origines d’approvisionnement :

- Flux Cycles : l’approvisionnement s’effectue à partir de collectes auprès des particuliers et de prélèvements dans les apports en déchèteries (70%).
- Flux livres : l’approvisionnement est réalisé à partir de collecte et d’apports sur site auprès de particuliers (70%) et d’entreprises/administrations (30%)
- Flux Matériaux de construction : l’approvisionnement s’effectue à 75% par de la collecte dans les entreprises puis principalement par de la collecte aux domiciles des particuliers
- Flux Mobilier : l’approvisionnement est réalisé par de la collecte dans les entreprises.

- Indicateurs techniques

Indicateurs techniques	Flux Cycles	Flux Livres	Flux Matériaux Bâtiment	Flux Mobilier
Quantité entrante annuelle par structure	~15 t/an	108 t/an	200 t/an	630 t/an
ETP totaux par structure	1 ETP	23 ETP	3 ETP	3 ETP
Ratio ETP totaux pour 100 t entrantes	7 ETP/100 t	21 ETP/100 t	2 ETP/100 t	0,5 ETP/100 t
Surface totale (couverte) par structure	260 m ²	150 m ²	750 m ²	1 830 m ²
Ratio Surface totale (couverte) pour 100 t entrantes	1 733 m ² /100 t	139 m ² /100 t	375 m ² /100 t	290 m ² /100 t
Rayon d'approvisionnement	20 km	50 km	25 km	15 km

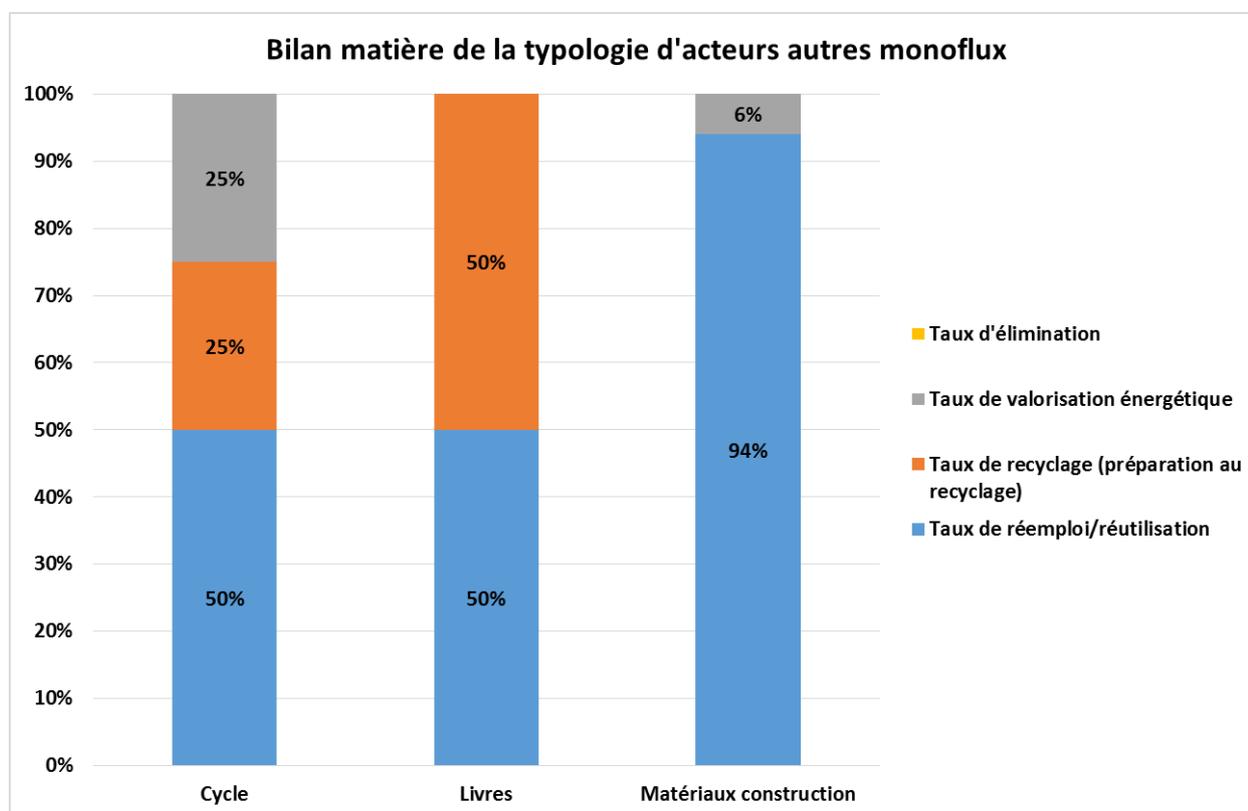
Nb total de structures pour la typologie : 4 (1 par mono-flux)

Tableau 29 : Indicateurs techniques de la typologie d'acteurs autres monoflux

Bien qu'une seule structure pour chacun de ces monoflux soit présente dans notre échantillon, le tableau ci-dessus donne des premiers points de repère techniques sur ces activités monoflux.

Il est présenté dans les paragraphes suivants les bilans matières et détail de la structure des produits et des charges d'exploitation pour les structures sur le cycle, le livre et les matériaux de construction. Les informations pour la structure sur le mobilier ne sont pas présentées suite à des contraintes de confidentialité.

6.6.2. Bilan matière de la typologie 6



Graphique 63 : Bilan matière de la typologie d'acteurs autres monoflux

Les taux de réemploi/réutilisation présentés ci-dessus sont une simple valeur d'information et ne présagent pas de taux de réemploi/réutilisation à attendre pour des structures travaillant sur ces mêmes flux. A noter que pour ces 3 structures, les taux de réemploi/réutilisation sont estimés par les exploitants.

6.6.3. Analyse économique de la typologie 6

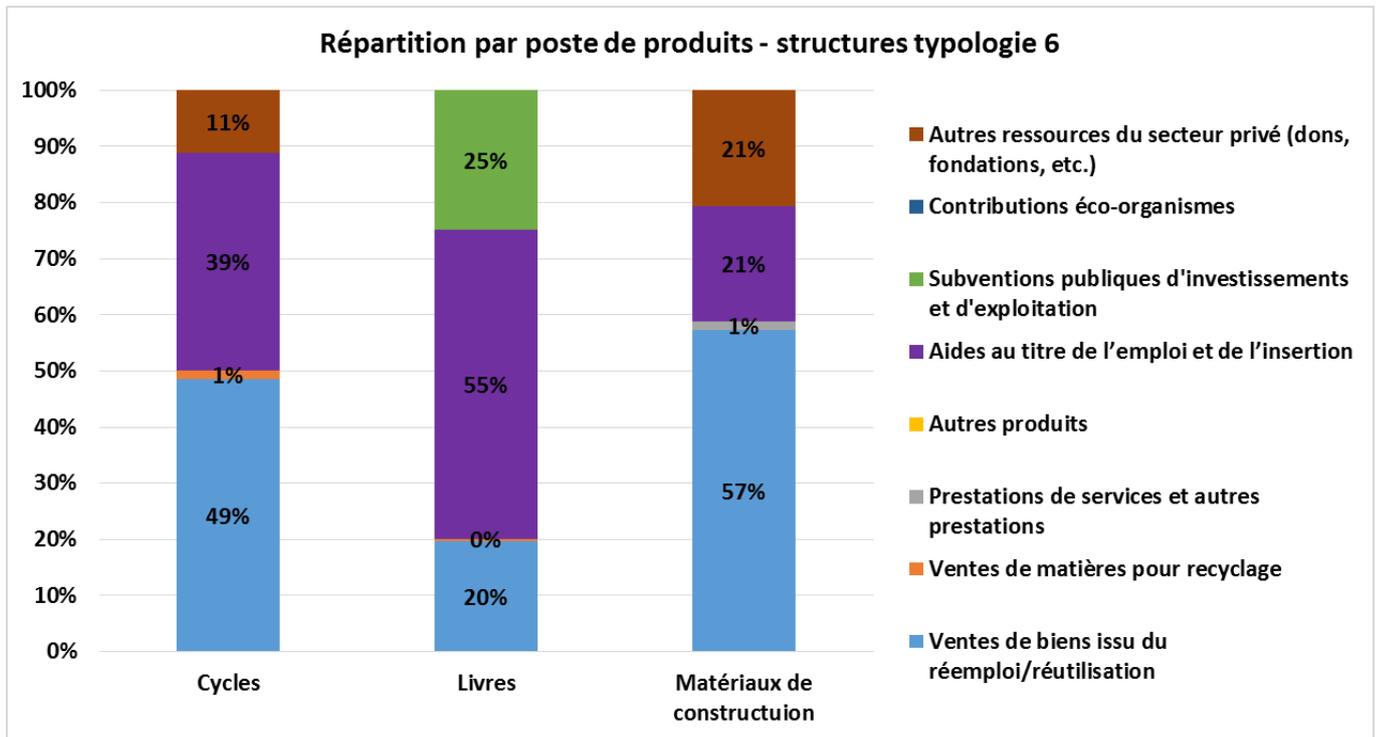
Le tableau ci-dessous présente en EUR/tonne entrante et EUR/objet entrant la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation pour les structures de la typologie 6.

Postes de produits et charges	Moyennes structures Typologie 6 (en €/tonne ou €/objet entrant)		
	Cycles	Livres	Matériaux de construction
	1 structure	1 structure	1 structure
Ventes de biens issu du réemploi/réutilisation	21,9 €/objet	1 €/objet	195 €/t
Ventes de matières pour recyclage	0,6 €/objet	0 €/objet	0 €/t
Prestations de services et autres prestations	0 €/objet	0 €/objet	5 €/t
Autres produits	0 €/objet	0 €/objet	0 €/t
Sous-total recettes marchandes	22,5 €/objet	1 €/objet	200 €/t
Aides au titre de l'emploi et de l'insertion	17,5 €/objet	1 €/objet	70 €/t
Subventions publiques d'investissements et d'exploitation	0 €/objet	1 €/objet	0 €/t
Contributions éco-organismes	0 €/objet	0 €/objet	0 €/t
Autres ressources du secteur privé (dons, fondations, etc.)	5,0 €/objet	0 €/objet	70 €/t
Sous-total recettes non marchandes	22,5 €/objet	2 €/objet	140 €/t
Total produits d'exploitation	45 €/objet	3 €/objet	340 €/t
Personnel	25 €/objet	2 €/objet	145 €/t
Amortissements, locations et crédit-baux ¹	0 €/objet	0 €/objet	143 €/t
Achats des produits destinés au réemploi/réutilisation	3 €/objet	0 €/objet	0 €/t
Elimination des déchets	0 €/objet	0 €/objet	0 €/t
Formation du personnel	0 €/objet	0 €/objet	0 €/t
Autres achats et autres charges	1 €/objet	0 €/objet	49 €/t
Impôts, taxes & versements assimilés	0 €/objet	0 €/objet	0 €/t
Total charges d'exploitation	29 €/objet	3 €/objet	337 €/t
Résultat d'exploitation	16 €/objet	0 €/objet	3 €/t

Tableau 30 : Détail des postes de produits et charges – structures typologie 6

- Produits d'exploitation





Graphique 64 : Répartition des produits d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux autres

Flux Cycles

Les ventes de cycles pour réemploi/réutilisation constituent environ 50% des produits d'exploitation. Tandis que les aides à l'emploi constituent près de 40% des produits d'exploitation.

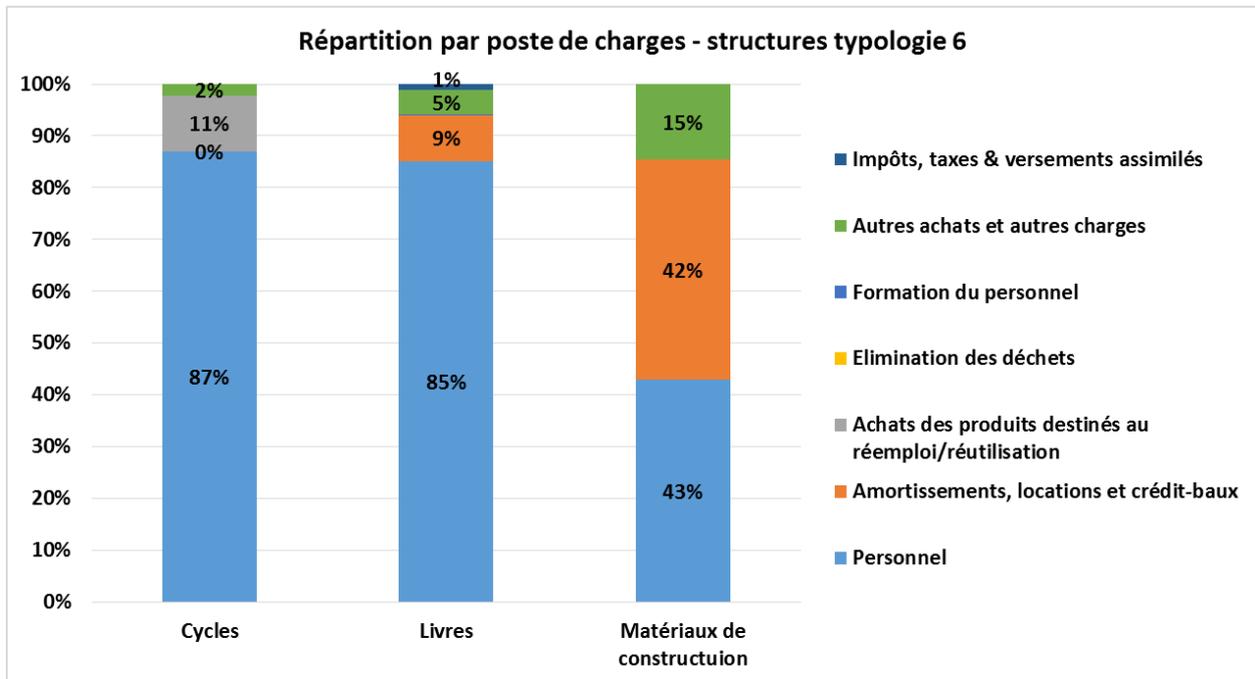
Flux Livres

Les produits d'exploitation sont constitués à 20% de la vente des livres pour réemploi et à 80% de subventions (2/3 d'aides à l'emploi et 1/3 d'autres subventions d'exploitation). La structure monoflux Livres de l'échantillon est une association sous régime réglementé d'insertion ACI, ce qui explique la part minimale de recettes marchandes.

Flux Matériaux de construction

Les ventes d'objets pour réemploi/réutilisation représentent 57% des produits d'exploitation contre un peu plus de 20% pour les subventions et également de 20% pour les autres ressources (dont adhésion et campagnes de crowdfunding).

- **Charges d'exploitation**



Graphique 65 : Répartition des charges d'exploitation de la typologie d'acteurs monoflux autres

Flux Cycles & Flux Livres

Les charges d'exploitation sont constituées à 87% des charges de personnel. Les charges d'achats de produits destinés au réemploi/réutilisation concernent l'achat de pièces détachées neuves visant à remettre en état les cycles et non l'achat de cycles. A noter l'absence de charges d'amortissement et de location pour un bâtiment puisque la structure dispose d'un local mis à disposition par la collectivité.

Flux Livres

Communément à la structure spécialisée sur les cycles, les charges d'exploitation de la structure spécialisée sur les livres sont constituées à 85% de charges de personnel. Le second poste de charges est le poste location de bâtiment, la structure ne disposant pas d'un local mis à disposition par la collectivité.

Flux Matériaux de construction

Les charges d'exploitation sont constituées dans des proportions équivalentes (autour de 40%) des frais de personnel et de charges de location terrains/bâtiments. La surface nécessaire au stockage des matériaux explique ce dernier poste de charges.

Au global, ces 3 structures s'approvisionnent sans achat d'objets à destination du réemploi/réutilisation.

Le tableau ci-dessous détaille les charges d'exploitation totaux en EUR/objet entrant (ou tonne entrante)

- **Résultat d'exploitation**

Les trois structures de cette typologie présentent un résultat égal ou supérieur à 0.

	Total charges d'exploitation
Structure cycle	16 EUR/objet entrant
Structure Livres	0 EUR/objet entrant
Structure Matériaux de construction	3 EUR/t entrante

Tableau 31 : Résultat d'exploitation en EUR/objet entrant (ou tonne entrante) des structures monoflux autres

6.7. Récapitulatif des paramètres-clé toutes typologies

Nous récapitulons dans ce chapitre de manière comparative les paramètres-clé pour chacune des typologies :

- Eléments de cadrage généraux
- Indicateurs techniques
- Bilans matières et performances de réemploi/réutilisation
- Bilans économiques :
 - o Décomposition des charges d'exploitation
 - o Décomposition des produits d'exploitations
 - o Résultats d'exploitation
- Autres indicateurs en lien avec les investissements et le suivi financier

Ne sont repris dans ce chapitre que les typologies principales pour lesquelles l'échantillon est constitué de plusieurs structures (typologies 1 à 5).



6.7.1. Récapitulatif des éléments de cadrage des activités par typologie

Eléments de cadrage et indicateurs		Echantillon :		Echantillon :		Echantillon :		Echantillon :	
		4 structures	16 structures	4 structures	5 structures	2 structures	1 structure	2 structures	
		Typologie 1 : acteurs multiflux par achat	Typologie 2 : acteurs multiflux hors achat	Typologie 3 : acteurs monoflux GEM	Typologie 4 : acteurs monoflux TIC		Typologie 5 : acteurs monoflux TLC		
					<i>informatique</i>	<i>téléphonie</i>	<i>"écrémage"</i>	<i>opérateur de tri</i>	
Cadrage général	Formes juridiques	SARL, EURL	100% associations	100% associations	SARL, SAS		Association	SA, associat°	
	Soumis à un régime d'insertion	aucun	oui pour 12 sur 16	oui pour tous (EI)	oui pour 3 sur 5	aucun	oui pour tous (ACI, EI)		
	Origines prépondérantes d'apros	Particuliers	Particuliers	Distributeurs	Entreprises, administrations		Conteneurs voie publ., Particuliers		
	Modalités principales d'acquisit° des biens	achat	dons	flux abandonnés	achat, dons	achat	dons	achats, abandons	
	Modalités d'apros prépondérantes	Apports	Collecte, apports	Collecte	Collecte		Apports	Collecte	
	Statut principal des biens pris en charge	Produit	Produit, déchet	Déchet	Produit, déchet	Produit	Produit	Déchet	
	ICPE (pour les flux et activité étudiés)	aucun	aucun	tous	oui pour 3 sur 5	aucun	non	tous	
	Typologies principales de clients	Particuliers			Entreprises		Particuliers	Export, part.	
	Existence partenariats collectivités	non	oui	oui possible	non		oui possible		
	Existence partenariats éco-organismes	non	oui	oui	non		oui		

Tableau 32 : Récapitulatif des éléments de cadrage des activités par typologie



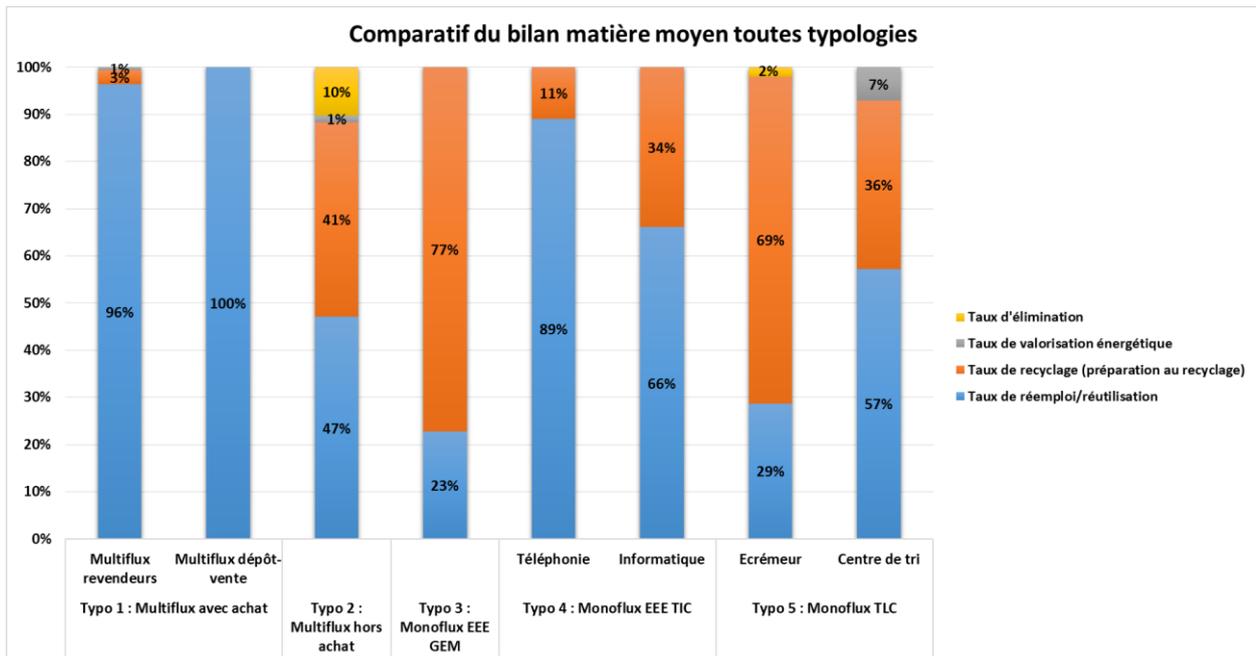
6.7.2. Récapitulatif des indicateurs techniques moyens par typologie

Eléments de cadrage et indicateurs		Echantillon :									
		4 structures		16 structures		4 structures		5 structures 2 structures		1 structure 2 structures	
		Typologie 1 : acteurs multiflux par achat		Typologie 2 : acteurs multiflux hors achat		Typologie 3 : acteurs monoflux GEM		Typologie 4 : acteurs monoflux TIC <i>informatique</i> <i>téléphonie</i>		Typologie 5 : acteurs monoflux TLC <i>"écrémage"</i> <i>opérateur de tri</i>	
Indicateurs techniques moyens pour l'échantillon	Quantité entrante par structure	36 705 objets/an		743 t/an		1 178 t/an		913 t/an 30 t/an		87 t/an 5 247 t/an	
	ETP totaux par structure	4 ETP		39 ETP		37 ETP		30 ETP 18 ETP		11 ETP 70 ETP	
	dont Encadrement, gestion	9%		18%		12%		16% 11%		21% 7%	
	dont Approvisionnements	37%		29%		2%		11% 2%		0% 19%	
	dont Préparation au réemploi	16%		30%		59%		55% 65%		70% 56%	
	dont Ventes (/livraisons)	38%		21%		19%		14% 21%		9% 11%	
	dont Autres	0%		3%		7%		4% 0%		0% 7%	
	Ratio ETP totaux / 100 t entrantes			7 ETP/100 t		3 ETP/100 t		8 ETP/100 t 63 ETP/100 t		13 ETP/100 t 1 ETP/100 t	
	Surface totale couverte par structure	320 m ²		2 216 m ²		1 715 m ²		3 000 m ² 1 270 m ²		630 m ² 6 050 m ²	
Ratio Surface pour 100 t entrantes			743 m ² /100 t		149 m ² /100 t		860 m ² /100 t 5 300 m ² /100 t		724 m ² /100 t 193 m ² /100 t		
Rayon moyen d'approvisionnement			de l'ordre de 50 km				France, Europe		< 50 km régional		

Tableau 33 : Récapitulatif des indicateurs techniques moyens par typologie



6.7.3. Récapitulatif des bilans matière moyens par typologie



Graphique 66 : Bilan matière toutes typologies

Commentaires :

Le taux de réemploi/réutilisation le plus élevé est constaté pour les revendeurs et le dépôt-vente de la typologie 1 multiflux avec achats avec un taux proche des 100%.

⇒ Les revendeurs s’approvisionnent uniquement à partir d’objets considérés comme réemployables.

Les taux de réemploi/réutilisation les moins élevés sont observés pour les typologies Monoflux EEE GEM et Monoflux TLC Ecrémeur (« vestiaire ») avec respectivement 23% et 29%.



6.7.4. Récapitulatif des bilans économiques moyens par typologie

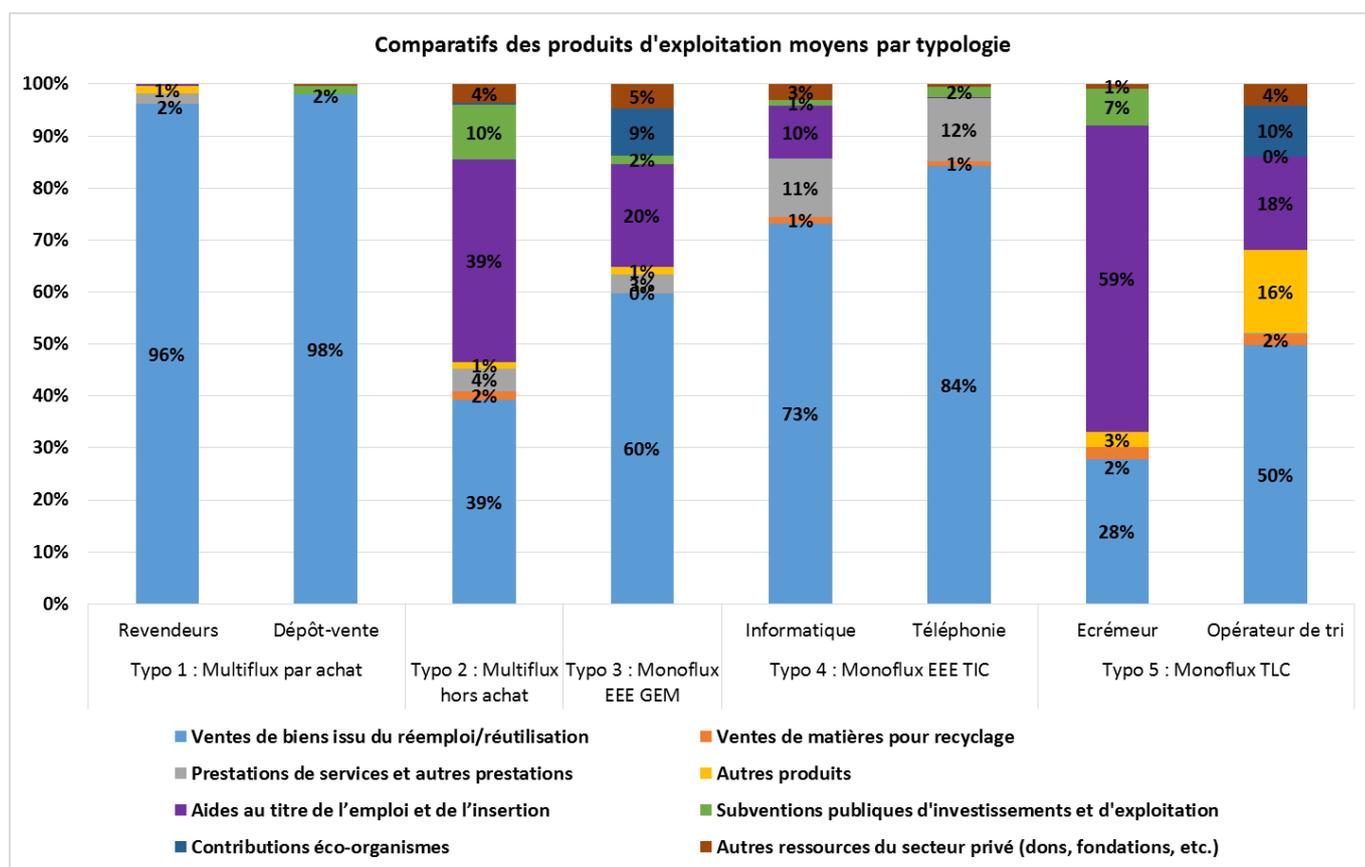
Le tableau ci-dessous présente en EUR/objet entrant (ou EUR/t entrante) la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation par typologie.

Indicateurs technico-économiques moyens		Echantillon :		3 structures	1 structure	16 structures	4 structures	5 structures	2 structures	1 structure	2 structures
		Typologie 1 : acteurs multiflux par achat		Typologie 2 : acteurs multiflux hors achat		Typologie 3 : acteurs monoflux GEM		Typologie 4 : acteurs monoflux TIC		Typologie 5 : acteurs monoflux TLC	
		Revendeurs	Dépôt-vente					informatique	téléphonie	"écrémage"	opérateur de tri
Produits d'exploitation	Produits totaux d'exploitation (€/t ou €/objet)	18,0 €/objet	5,4 €/objet	1 921 €/t	1 471 €/t	5 491 €/t	20,9 €/objet	3 969 €/t	467 €/t		
	dont ss-total recettes marchandes :	17,9 €/objet	5,3 €/objet	894 €/t	952 €/t	4 700 €/t	20,4 €/objet	1 311 €/t	318 €/t		
	Ventes de biens issu du réemploi/réutilisation	17,3 €/objet	5,3 €/objet	754 €/t	879 €/t	4 015 €/t	17,6 €/objet	1 104 €/t	232 €/t		
	Ventes de matières pour recyclage	0,0 €/objet	0,0 €/objet	32 €/t	0 €/t	68 €/t	0,2 €/objet	94 €/t	11 €/t		
	Prestations de services et autres prestations	0,4 €/objet	0,0 €/objet	84 €/t	51 €/t	617 €/t	2,6 €/objet	0 €/t	0 €/t		
	Autres produits	0,2 €/objet	0,0 €/objet	24 €/t	22 €/t	0 €/t	0,0 €/objet	113 €/t	75 €/t		
	dont ss-total recettes non marchandes :	0,1 €/objet	0,1 €/objet	1 027 €/t	518 €/t	791 €/t	0,6 €/objet	2 658 €/t	149 €/t		
	Aides au titre de l'emploi et de l'insertion	0,1 €/objet	0,0 €/objet	748 €/t	291 €/t	565 €/t	0,0 €/objet	2 341 €/t	84 €/t		
	Subventions publiques d'investissements et d'exploitation	0,0 €/objet	0,1 €/objet	202 €/t	24 €/t	51 €/t	0,4 €/objet	277 €/t	0 €/t		
	Contributions éco-organismes	0,0 €/objet	0,0 €/objet	9 €/t	134 €/t	0 €/t	0,0 €/objet	0 €/t	45 €/t		
Autres ressources du secteur privé (dons, fondations, etc.)	0,0 €/objet	0,0 €/objet	69 €/t	69 €/t	175 €/t	0,1 €/objet	40 €/t	20 €/t			
Produits d'exploitation	Charges totales d'exploitation (€/t ou €/objet)	17,3 €/objet	5,4 €/objet	1 902 €/t	1 413 €/t	5 608 €/t	19,1 €/objet	4 105 €/t	460 €/t		
	Personnel	3,7 €/objet	1,8 €/objet	1 383 €/t	793 €/t	2 031 €/t	6,0 €/objet	3 187 €/t	253 €/t		
	Amortissements, locations et crédit-baux	1,6 €/objet	0,7 €/objet	152 €/t	97 €/t	452 €/t	0,9 €/objet	545 €/t	62 €/t		
	Achats des produits destinés au réemploi/réutilisation	9,6 €/objet	2,3 €/objet	3 €/t	154 €/t	1 729 €/t	7,1 €/objet	0 €/t	9 €/t		
	Elimination des déchets	0,0 €/objet	0,0 €/objet	8 €/t	2 €/t	14 €/t	0,0 €/objet	0 €/t	4 €/t		
	Formation du personnel	0,0 €/objet	0,0 €/objet	19 €/t	5 €/t	10 €/t	0,0 €/objet	0 €/t	2 €/t		
	Autres achats et autres charges	2,1 €/objet	0,4 €/objet	309 €/t	311 €/t	1 315 €/t	4,0 €/objet	306 €/t	121 €/t		
	Impôts, taxes & versements assimilés	0,3 €/objet	0,1 €/objet	28 €/t	51 €/t	58 €/t	1,0 €/objet	67 €/t	8 €/t		
Résultat d'exploitation	Résultat moyen par typologie en €/t ou €/objet	0,7 €/objet	0,0 €/objet	19 €/t	57 €/t	-117 €/t	1,8 €/objet	-136 €/t	7 €/t		
	Fourchette par typologie en % du total des produits	de 1% à 12%	0%	de -17% à 19%	de 0% à 12%	de -14% à 7%	de 5% à 10%	-3%	de -2% à 2%		

Tableau 34 : Comparatif de la la décomposition moyenne des produits et charges d'exploitation par typologie



- Produits d'exploitation



Graphique 67 : Répartition des produits totaux d'exploitation toutes typologies

Les ventes de biens issus du réemploi/réutilisation constituent globalement le premier poste de produits, dans une fourchette toutes typologies allant de 28% et 98% du total des produits d'exploitation. Celles-ci sont les plus élevées pour les acteurs s'approvisionnant par achat (typologies 1 et 4). La moyenne de 39% pour la typologie 2 cache de fortes disparités entre recycleries multiflux, la recette moyenne de vente en EUR/t entrante étant globalement proportionnelle au taux de réemploi.

Les aides à l'emploi constituent en moyenne le second poste de produits pour les acteurs de l'ESS (typologies 2, 3 et 5), conséquence des régimes réglementés d'insertion auxquels sont soumises ces structures⁴¹. Les ACI de l'échantillon (dont les recettes marchandes sont plafonnées à hauteur de 30% du budget), se retrouvent dans les typologies 2 et 5 « vestiaire ». Ce sont ces deux typologies qui présentent une part moyenne des aides les à l'emploi la plus élevée avec respectivement 39 et 59% des produits totaux.

Les subventions publiques d'investissement et d'exploitation concernent principalement les acteurs de l'ESS et représentent en moyenne 10% du total des produits pour le cas de la typologie 2. Elles peuvent émaner de l'ADEME, de Département, Région ou autres collectivités locales, et concernent principalement :

- des aides à l'investissement pour des bâtiments/terrain ou matériels
- des subventions complémentaires au titre de l'action sociale (ré-insertion de personnes en difficulté)
- des subventions attribuées par la collectivité dans le cadre de conventions de partenariats avec les structures, au titre de la mise en place d'une recyclerie ou du détournement pour réutilisation des apports en déchèteries

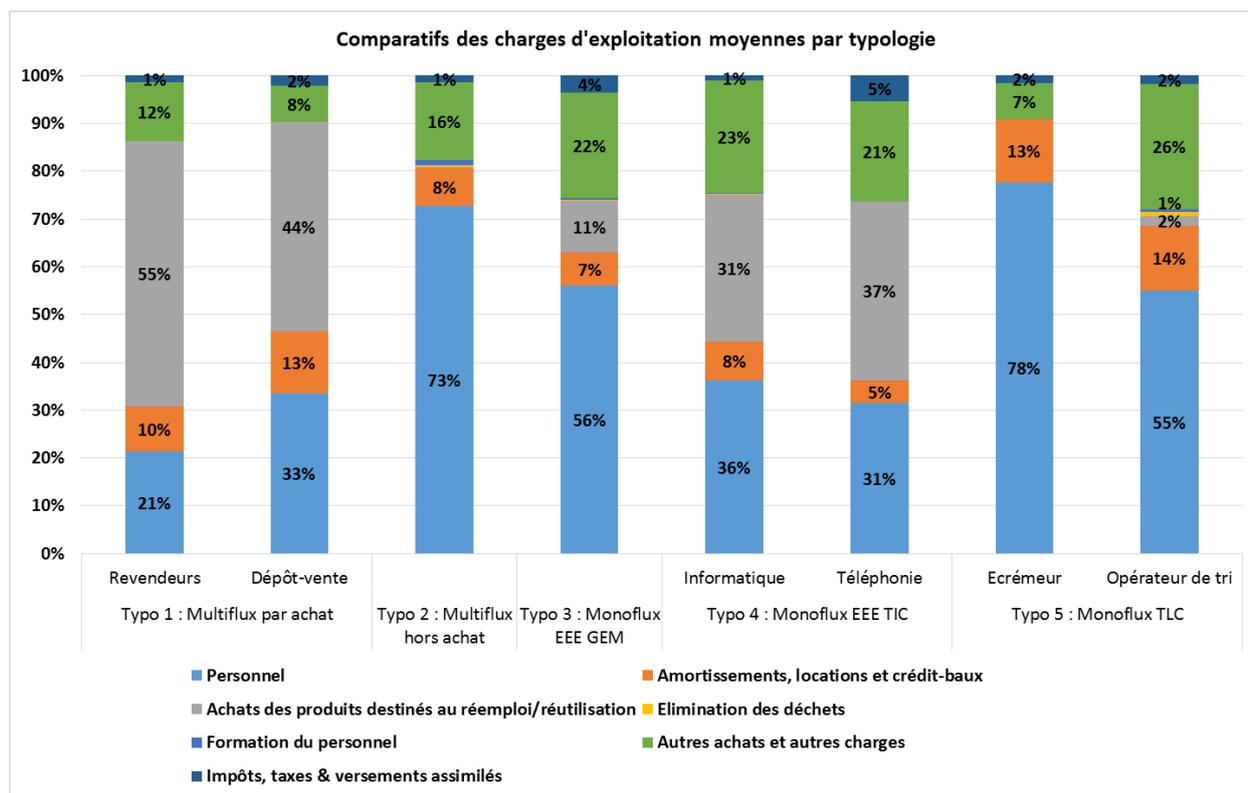
Les contributions des éco-organismes ont une part relative plus importante pour les typologies d'acteurs 3 (monoflux GEM) et 5 (opérateur de tri TLC), avec environ 10% du total des produits d'exploitation, contre 0,5% en moyenne pour les recycleries multiflux de la typologie 2

⁴¹ ou du recours généralisé à du personnel en CUI-CAE pour les associations non soumises à un régime réglementé d'insertion





- **Charges d'exploitation**



Graphique 68 : Répartition des charges d'exploitation toutes typologies

Les frais de personnel :

- sont les charges les plus importantes pour l'ensemble des typologies à l'exception
 - des acteurs de la typologie 1 pour lesquels les frais d'achat des objets destinés au réemploi représentent la part la plus importante des charges d'exploitation (de l'ordre de 50%)
 - des acteurs de la typologie 4, téléphonie en particulier où les frais d'achat des appareils sont également le premier poste de charges (37% du total)
- Varient au global entre 21% et 78% du total des charges d'exploitation.

Le poste amortissement, locations et crédit-baux comprend en particulier les charges de locaux et matériels, dans une fourchette au global de 5 à 14% du total des charges.

Le poste Autres achats et autres charges varie dans une fourchette de 8 à 26%. On y retrouve principalement :

- des charges de fourniture et d'entretien de matériels à destination des ateliers, les coûts d'énergie, assurance, achats/frais divers et cotisations
- des charges de sous-traitance de collecte le cas échéant
- des charges liées à la remise en état d'appareils (dont achat de pièces détachées), en particulier pour les typologies 3 et 4

Le poste Elimination des déchets représente en moyenne moins de 1% du total des charges.

- **Résultats d'exploitation**

Il est présenté ci-dessous :

- d'une part le nombre de structures par typologie présentant un résultat supérieur ou égal à 0,
- et d'autre part le nombre de structures par typologie présentant un résultat inférieur à 0.



		Structures avec résultat ≥ 0	Structures avec résultat < 0
1. Multiflux avec achat	Multiflux revendeurs	3	
	Multiflux dépôt-vente	1	
2. Multiflux hors achat		10	6
3. Monoflux EEE GEM		4	
4. Monoflux EEE TIC	Téléphonie	2	
	Informatique	3	2
5. Monoflux TLC	Vestiaire		1
	Centre de tri	1	1
6. Autres Monoflux (Cycles, livres, Mobilier, Matériaux Bâtiment)		3	1
TOTAL TOUTES TYPOLOGIES		27	11

Tableau 35 : Résultat d'exploitation toutes typologies

Sauf une exception, les structures présentant un résultat d'exploitation négatif sont exclusivement des structures de l'ESS.

Principaux facteurs impactant l'équilibre économique :

- **Le poste de recettes de ventes de biens réemployés est un poste-clé de l'équilibre économique, directement corrélé à la performance de réemploi. Parmi les paramètres limitants, on notera la qualité du gisement pris en charge ainsi que la surface disponible (vente boutique en particulier)**
- **La productivité et la maîtrise de la charge de personnel affectée à l'activité de réemploi est primordiale, l'apport en bénévoles dans l'exploitation rencontrés chez les acteurs de l'ESS étant un atout indéniable, tout comme les aides à l'emploi (versées au titre de leur action pour l'insertion de personnes en difficulté⁴²) sans lesquelles :**
 - **pour le cas de la typologie 2: 12 structures sur 16 seraient déficitaires⁴³**
 - **pour le cas de la typologie 3 : 100% des structures deviendraient déficitaires**
 - **pour le cas de la typologie 4 informatique : 100% des structures de l'ESS seraient déficitaires**
 - **pour le cas de la typologie 5 : l'opérateur de tri excédentaire deviendrait déficitaire**
- **La mise à disposition de locaux et la reprise gratuite des déchets contribuent fortement à l'amélioration de l'équilibre. Sans ces charges, 4 structures sur les 6 déficitaires de la typologie 2 deviendraient excédentaires⁴⁴.**
- **Les subventions publiques d'investissement et d'exploitation versées au démarrage de l'activité ou ponctuellement en phase de développement, sont également une aide au maintien de l'équilibre: sans elles, toujours pour l'exemple de la typologie 2, 4 structures sur les 10 excédentaires de la typologie 2 deviendraient déficitaires**
- **Enfin, les contributions des éco-organismes (DEEE, Mobilier, TLC) sont :**
 - **Pour le cas de la typologie 2 : un « plus » dans l'amélioration du résultat : elles ne sont pas suffisantes pour basculer à l'équilibre les structures déficitaires ; mais sans elles, le résultat d'exploitation moyen toutes structures serait réduit de 40%**
 - **Une nécessité au maintien à l'équilibre pour les structures des typologies 3 (GEM) et 5 (TLC Opérateur de tri).**

⁴² Compensation des charges et contraintes multiples (sur-encadrement, sous-productivité, accompagnement social, formation...), liées à cet emploi de personnes en difficultés

⁴³ La part relative des charges totales de personnel compensées par les aides à l'emploi variant selon les régimes au sein de l'ESS, avec en moyenne pour l'échantillon : de l'ordre de 68% de compensation des charges totales de personnel pour les ACI, 40% pour les entreprises adaptées, 30% pour les EI, 16% pour les OACAS, 28% pour les « sans régime réglementé d'insertion ».

⁴⁴ 2 sur 6 si l'on retire uniquement les charges de bâtiment/terrain ; 0 sur 6 si l'on retire uniquement les charges d'élimination des déchets



6.7.5. Autres indicateurs en lien avec les investissements et le suivi financier

- Cas des investissements

Le tableau suivant reprend les investissements moyens par typologie et leur financement, que ce soit par apports de capitaux, de l'emprunt ou une subvention d'investissement.

Indicateurs technico-économiques moyens		Typologie 1 : acteurs multiflux par achat		Typologie 2 : acteurs multiflux hors achat	Typologie 3 : acteurs monoflux GEM	Typologie 4 : acteurs monoflux TIC		Typologie 5 : acteurs monoflux TLC		
		Revendeurs	Dépôt-vente			informatique	téléphonie	"écrémage"	opérateur de tri	
Investissements	Montants totaux d'invest./structure (k€)	175 k€	25 k€	694 k€	809 k€	425 k€	135 k€	94 k€	2 174 k€	
	dont bâtiments, terrain	50%	100%	87%	89%	42%	52%	58%	69%	
	dont véhicules	0%	0%	6%	3%	2%	0%	0%	0%	
	dont matériels et outils de production	37%	0%	5%	5%	54%	48%	42%	8%	
	dont autres	13%	0%	1%	2%	2%	0%	0%	23%	
	Répartition du financement des invest.:	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	apports de capitaux / emprunts	100%	100%	74%	89%	94%	100%	0%	88%	
subvention ou mécénat privé	0%	0%	26%	11%	6%	0%	100%	12%		

Tableau 36 : Comparatifs des investissements et leur financement par typologie

Les investissements les plus importants pour l'ensemble des typologies (exception faite des monoflux TIC à dominante informatique) concernent les bâtiments/terrains (y compris VRD) avec une part de investissements supérieure à 50% (et jusqu'à 100% pour le dépôt-vente).

Les montants totaux des investissements diffèrent selon la typologie. Ainsi, au sein de l'échantillon, la typologie centre de tri TLC est celle pour laquelle le montant investi est le plus élevé répondant à la nécessité de disposer d'un bâtiment de taille conséquente pour entreposage des flux à trier et triés et zone de tri (1^{er} sur tapis puis 2nd tri sur table).

La typologie monoflux GEM est la seconde typologie en termes d'investissements moyens avec près de 90% des 809 kEUR moyens investis pour le bâtiment VRD.

La moyenne de 694 KEUR pour les structures multiflux hors achats masque une grande disparité entre les structures de cette typologie avec une fourchette allant de moins de 20 KEUR investis (pas d'investissements en bâtiment) à plus de 2 564 KEUR (investissement dans un bâtiment), ceci à relier aux facilités (mise à disposition de locaux) dont certaines structures disposent via leurs partenariats avec les collectivités locales.

La répartition du financement par typologie met en avant un financement quasi exclusif par apport de capitaux et/ou emprunt pour les typologies multiflux par achat et monoflux TIC tandis que les investissements de la typologie multiflux hors achats sont financés à plus d'1/4 par des subventions d'investissements.

Au-delà de l'analyse par typologie, l'analyse des sources de financement par statut juridique et par régime réglementé sont les plus clivantes.

- Analyse des sources de financement par statut juridique
 - Les associations financent leurs investissements à hauteur de 28% par des subventions d'investissements tandis les investissements des entreprises sont financées à hauteur de seulement 3% par des subventions d'investissement.
- Analyse des sources de financement par régime réglementé d'insertion
 - Les ACI (tous sous statut associatif) financent leurs investissements à hauteur de 44% par des subventions d'investissements contre 17% pour les entreprises d'insertion. Ce ratio est de 14% pour les 13 structures sans régime particulier au sein de l'échantillon mais il est à noter que la moitié de ces structures sont des associations, statut juridique pour lequel la part du financement des subventions d'investissements est la plus élevée.



- Analyse des sources de financement selon l'appartenance à l'ESS ou à l'économie conventionnelle
 - Sur l'ensemble de l'échantillon quel que soit la typologie de structures, les structures de l'ESS financent en moyenne leurs investissements par des subventions à l'investissement à hauteur de 24% tandis que les structures de l'économie conventionnelle financent exclusivement leurs investissements via des apports de capitaux et/ou des emprunts (en moyenne à parts quasi équivalentes entre ces deux modalités de financement)
- **Suivi d'indicateurs financiers**

Le tableau ci-après détaille le suivi par les structures de l'échantillon des indicateurs financiers suivants (Cf. Définitions et explications dans le glossaire) :

- Capacité d'autofinancement (CAF)
- Fond de Roulement Net Global (FRNG)
- Besoin en Fond de Roulement (BFR)
- Trésorerie Nette (TN)

Indicateurs technico-économiques moyens		Echantillon :		3 structures	1 structure	16 structures	4 structures	5 structures	2 structures	1 structure	2 structures
		Typologie 1 : acteurs multiflux par achat		Typologie 2 : acteurs multiflux hors achat		Typologie 3 : acteurs monoflux GEM	Typologie 4 : acteurs monoflux TIC		Typologie 5 : acteurs monoflux TLC		
		<i>Revendeurs</i>	<i>Dépôt-vente</i>				<i>informatique</i>	<i>téléphonie</i>	<i>"écrémage"</i>	<i>opérateur de tri</i>	
Suivi d'indicateurs financiers	CAF (nb de structures qui suivent cet indicateur)	1	0	10	4	3	2	1	1		
	FNRG (nb de structures qui suivent cet indicateur)	1	0	9	4	3	2	1	2		
	BFR (nb de structures qui suivent cet indicateur)	1	0	9	4	3	2	1	1		
	TN (nb de structures qui suivent cet indicateur)	0	0	12	4	4	2	1	2		

Tableau 37 : Comparatifs du suivi d'indicateurs financiers par typologie

Ces indicateurs financiers sont déclarés⁴⁵ être suivis par :

- 25% des acteurs multiflux par achat
- 60% des acteurs multiflux hors achat déclarent suivre ces indicateurs
- 100% des acteurs monoflux GEM
- 100% des acteurs monoflux téléphonie
- 75% des acteurs monoflux informatique
- 70% des acteurs monoflux TLC

Il est à noter que l'ensemble des structures suivant leur CAF ont une CAF positive. Celle-ci en valeur est en moyenne 2,5 à 3 fois supérieure pour les sociétés par rapport à celle des associations.

NB : Les ratios à partir de la CAF, dont ratio de remboursement des dettes financières (Dettes financières / CAF qui permet de définir théoriquement le nombre d'années que mettra une structure à rembourser ses dettes) n'ont pu être calculés au cours de l'étude.

⁴⁵ Résultats déclaratifs issus des enquêtes auprès des structures de l'échantillon



7. Actions de communication et de sensibilisation à l'environnement

7.1. Actions de communication

Actions de communication communes à la majorité des structures

La communication en ligne est le support le plus utilisé par les structures de l'échantillon. Les canaux privilégiés étant les sites internet et les réseaux sociaux.

Seule une des structures ne réalise aucune action de communication en ligne. **Plus de 75% des structures visitées disposent d'un site internet** qui leur est dédié et tout autant utilisent les réseaux sociaux pour communiquer. Pour les autres, la présence en ligne est assurée par :

- Le site internet du réseau national qui dispose d'une page dédiée à la structure. C'est le cas pour les structures appartenant au réseau Cash Express par exemple.
- L'utilisation unique des réseaux sociaux, sans site internet dédié.
- La promotion des actions de la structure sur le site internet de la collectivité locale partenaire.

Les **sites de revente en ligne** type Le Bon Coin sont également largement utilisés, mais plutôt sous la forme de **vitrine commerciale**. De ce fait ces sites sont utilisés à titre promotionnels puisque l'acte d'achat est finalisé en magasin.

Structures fonctionnant en BtoC

Pour les structures cherchant à toucher le grand public, Facebook est le réseau social privilégié. Les autres moyens de communications utilisés par ces structures sont la distribution de flyers, l'affichage urbain, l'achat d'encarts publicitaires dans la presse locale ou encore la diffusion de messages publicitaires sur des stations de radios.

Structures fonctionnant en BtoB

Au sein de l'échantillon, on observe deux types de structures fonctionnant en BtoB : les structures appartenant au SIRMIET positionnées sur du mono-flux EEE et les trois structures positionnées sur du mono-flux TLC.

- Pour les premières, le budget alloué à la communication est important puisqu'il peut atteindre 1% du chiffre d'affaire. Cela permet l'organisation d'actions à plus grande envergure telles que la participation à des salons ou encore l'organisation de journées portes ouvertes à des fins commerciales, des actions de sponsoring sportif ou encore de mécénat. A noter également que ces structures sont les seules à communiquer sur LinkedIn.
- A l'inverse, les mono-flux TLC de l'échantillon sont les structures qui communiquent le moins puisque les approvisionnements sont assurés par des apporteurs réguliers. Ces structures répondent à un réel besoin en matière de quantités à traiter et ont l'avantage pour la majorité d'entre elles d'être en connexion de réseaux avec leurs fournisseurs.

Actions communes aux acteurs du secteur non marchand

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont limitées dans leurs actions de communication afin que la non lucrativité de leur activité ne soit pas remise en cause. Elles ne peuvent faire de publicité commerciale destinée à capter un public identique à celui des entreprises du secteur concurrentiel. En revanche, elles bénéficient de soutien de la part des collectivités locales. Par exemple, dans le cadre d'actions transversales avec les politiques de la ville et d'action sociale.



7.2. Actions de sensibilisation au respect de l'environnement

Actions de sensibilisation communes à la majorité des structures

Pour aucune des structures, les actions de sensibilisation au respect de l'environnement ne sont une activité à part entière.

Les structures monoflux TLC déclarent ne faire aucune action de sensibilisation à l'environnement, car elles n'y voient aucun intérêt commercial.

Les autres typologies de structures ont déclaré participer à différents niveaux à des actions locales ou nationales pour sensibiliser à la réduction des déchets.

Les campagnes nationales telles que la Semaine du développement durable ou la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) sont les moments privilégiés au cours desquels la grande majorité des structures organisent des actions de sensibilisation au respect de l'environnement.

- Tous types de profils (hors Multiflux s'approvisionnant via des achats)
- Organisation de portes ouvertes pour le grand public et/ou pour les clients professionnels
- Participation à des manifestations locales lorsque la collectivité organise un évènement
- Intervention chez des clients pour les acteurs monoflux EEE TIC et un acteur spécialisé dans la réutilisation de matériaux du bâtiment

Actions de sensibilisation spécifiques aux acteurs de l'ESS

Un réseau exige de par sa charte d'adhésion la mise en œuvre d'animations locales de sensibilisation à l'environnement (réseau des ressourceries).

Globalement, les acteurs de l'ESS participent à des actions le plus souvent ponctuelles en lien avec des évènements locaux afin de promouvoir la structure, ou dans la continuité des partenariats avec les collectivités locales, à l'initiative de ces dernières :

- Braderies, marchés de Noël, manifestations locales en lien avec la prévention des déchets, souvent via des regroupements de structures ESS

Et accompagnent également des groupes lors de parcours pédagogiques (collèges et lycées) :

- Réseau Emmaüs, Réseau des Ressourceries, et même quelques structures hors réseau
- Accueil de scolaires sur le site pour présentation de l'activité et sensibilisation
- Interventions dans les écoles pour sensibiliser au réemploi et à la réutilisation

Actions de sensibilisation spécifiques aux acteurs de l'économie conventionnelle

La protection de l'environnement et la sensibilisation au réemploi font partie du discours « commercial » puisque l'activité entre souvent dans le cadre de l'activité RSE des clients. Des portes ouvertes peuvent être organisées à destination des prospects et clients, tout comme la participation à des conférences sur les thématiques liées à la prévention des déchets.

Pour rappel, 7 des 38 structures de l'échantillon sont certifiées ISO 9 001 et/ou ISO 14 001 (réseau SIRMIET ou structures ENVIE). La sensibilisation à l'environnement en interne auprès des salariés est une exigence pour ces sociétés certifiées ISO 14001.



8. Analyse des atouts et des freins au déploiement des structures de réemploi/réutilisation

8.1. Atouts et facteurs de réussite

Nous restituons dans ce chapitre un récapitulatif des atouts et facteurs de réussite tirés de l'enquête auprès des structures de l'échantillon.

□ Synthèse des facteurs de réussite exprimés lors des visites des structures

1. Facteurs de réussite communs à tous les profils de structures	Contexte législatif, économique et sociétal actuel favorable
	Installation bien située géographiquement
	Forte implication des équipes
2. Facteurs de réussite spécifiques aux acteurs s'approvisionnant hors achat	Statut non lucratif/Intérêt économique du statut juridique
	Très bonne visibilité des structures sur le territoire
	Appui primordial des politiques publiques
	Apports significatifs des filières REP
3. Facteurs de réussite spécifiques aux acteurs s'approvisionnant par achat	Capacité à créer des partenariats avec les acteurs économiques en créant des prestations sur-mesure, généralement non proposées par les professionnels du déchet
	Très bonne connaissance du marché. Réponse des structures à un besoin
	Exploitation quotidienne suivant un process Qualité très fin, performant et évolutif
	Appartenance à un groupe, à un réseau ou à une franchise
	Développement de services supplémentaires/ complémentaires au client final

Tableau 38 : Récapitulatif des facteurs de réussite détaillés ci-après

1. Les facteurs communs à tous les profils des structures

➤ *Contexte Législatif, économique et sociétal actuel favorable*

La majorité des structures visitées ont indiqué profiter d'un contexte législatif, économique et sociétal actuel favorable, qui induit une évolution de la société vers une économie d'usage.

Au niveau législatif, à titre d'exemples :

La **révision du paquet Economie circulaire de l'Union européenne** qui à date a notamment prévu d'intégrer des objectifs séparés pour la préparation pour réutilisation et une place reconnue pour les structures à objet social.

La **loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)**, notamment :

- Fixe un objectif de réduction de 10%/hab. pour les Déchets Ménagers ou Assimilés (DMA) à l'horizon 2020 (par rapport à 2010), et de réduction de 30% du stockage des quantités de déchets non dangereux non inertes à l'horizon 2020, par rapport aux quantités de 2010 (et de 50% en 2025.)



- Facilite le développement d'une filière structurée de pièces détachées de réemploi, et permet la mise en place d'une offre de services connexes (réparation, maintenance, location ...)
- Impose à tous distributeurs de matériaux et de produits de construction d'organiser une filière de reprise, sur leurs sites de distribution ou à proximité, des déchets professionnels issus des mêmes types de matériaux ou de produits.

En s'inspirant d'un cahier des charges reprenant les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les **appels à projets « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage »**, lancés par le ministère de l'Environnement et soutenus par l'ADEME, visent à repérer et à accompagner les collectivités territoriales qui s'engagent dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

A l'initiative de l'ADEME, l'**appel à projets « Economie circulaire, recyclage et valorisation des déchets »** est renouvelé chaque année depuis son lancement en 2015 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir. Un des champs d'actions concerne l'éco-conception, la réparation et l'économie de la fonctionnalité : ces objectifs de durabilité et de réduction des impacts environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie, favorisent globalement les initiatives de réemploi/réutilisation.

Les **éco-organismes**, dans leur cahier des charges d'agrément, doivent respecter des **prescriptions doublement incitatives**, au soutien d'initiatives de réemploi et au soutien des acteurs de l'insertion sociale travaillant dans ce domaine (cf. détails au § III.3.4. de ce rapport).

Par ailleurs, en France **certaines entreprises ont l'obligation** (notamment d'après les lois Grenelle II de 2010) **de rédiger un rapport RSE annuel**. Il s'agit des entreprises cotées en bourse, avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros ou une masse salariale supérieure à 500 employés. En amont au niveau de l'approvisionnement, les structures de réemploi et de réutilisation visitées observent un intérêt plus fort des entreprises relatif à la fin de vie de leurs produits/matériaux (achats d'EEE TIC, dons de matériaux de construction/bâtiment, certaines structures multiflux s'approvisionnant hors achat).

➤ **Installation bien située géographiquement :**

Au niveau des approvisionnements, une installation bien située géographiquement permet une importante **diversité des donateurs/apporteurs**. Par exemple, les revendeurs de matériel d'occasion sont systématiquement localisés dans des zones commerciales avec un fort passage, et facilitant le dépôt par les particuliers.

Pour l'implantation des structures à objet social, **l'accessibilité pour les salariés** en transport public (souvent non motorisés) est un atout non négligeable pour leur recrutement.

Pour favoriser les ventes, les localisations choisies ciblent une **population adaptée au "concept" de produits d'occasion vendus** à faible coût par rapport à un produit neuf. Par exemple, des magasins Envie (notamment les précurseurs) ont été installés dans des quartiers « défavorisés », parfois dans le cadre de politiques de la Ville.

➤ **Forte implication des équipes**

Lors du montage des structures, ces dernières sont portées par la motivation d'une à quelques personnes dont le **dynamisme et la détermination conditionnent la réussite du projet**.

Au démarrage une **force de conviction** est nécessaire pour convaincre l'ensemble des parties prenantes (collectivités locales, financeurs, etc.) de la cohérence du projet porté.

Au niveau de l'exploitation, les **salariés sont généralement motivés, car ils sont positionnés sur une thématique qui les intéresse** : le réemploi et la réutilisation (principalement pour les structures des typologies 2 à 6) . Nous observons également un engagement de la Direction et du personnel dans l'objet social des structures (de lutte contre l'exclusion), notamment par la création d'emplois et d'activité solidaires au niveau local. La majorité des structures rencontrées sont fondamentalement convaincues de l'intérêt de leur contribution que ce soit au niveau de l'environnement et de la réduction des déchets, ou au niveau du développement des liens sociaux sur un territoire.



2. Les facteurs de réussite spécifiques aux acteurs s'approvisionnant hors achat

➤ **Statut non lucratif/Intérêt économique du statut juridique**⁴⁶

Pour rappel, l'ensemble des structures s'approvisionnant en dons sont essentiellement des structures associatives (statut Association Loi 1901).

Au niveau du montage des structures, ce statut permet notamment une création simple et rapide de la structure, avec des investissements limités pour démarrer son activité. Il permet d'être éligible plus facilement à des subventions des collectivités locales ou des services de l'État.

Au niveau de la gouvernance, ce statut est perçu comme étant une réponse aux valeurs des porteurs de projet des structures de réemploi-réutilisation : gouvernance participative, gestion désintéressée, éthique, projet ouvert et collectif, etc.

Au niveau du modèle économique d'exploitation, ce statut permet d'embaucher des CUI-CAE et de mettre à contribution des bénévoles (ou stagiaires) qui ont du temps à consacrer à une structure d'intérêt général et/ou qui cherchent une activité complémentaire et/ou souhaitent se former (et/ou s'occuper).

➤ **Très bonne visibilité des structures sur le territoire**

- ✓ **Reconnaissance par les pouvoirs publics** en tant qu'entité contribuant aussi bien à la mise en œuvre des Politiques sociales (« création d'emplois locaux non délocalisables ») qu'à la mise en œuvre des Politiques de prévention de déchets sur le territoire (l'accompagnement des structures de réemploi-réutilisation étant souvent parties prenantes des plan d'actions des collectivités en matière de réduction quantitative des déchets sur leur territoire).
- ✓ **Réceptivité du citoyen ou des entreprises** aux principales valeurs des structures à objet social : l'emploi local de salariés en contrat aidé, accès à la culture au plus grand nombre, démarche éco-citoyenne responsable.

➤ **Appui primordial des Politiques Publiques :**

Le réemploi et plus largement la préservation de l'environnement bénéficient de l'appui des politiques publiques à différents niveaux, dont nous citons quelques exemples observés au sein des structures visitées⁴⁷ :

- Financement ou réalisations d'études préalables (faisabilité, caractérisations, recherche de locaux), accompagnement technique par la collectivité locale ou par l'ADEME
- Mise à disposition par la collectivité locale d'équipes de techniciens pour accompagner les structures dans le montage de leur projet : montage juridique et financier, ressources humaines, etc. (Toulouse Métropole pour la structure Reclo'Bat)
- Publication par la collectivité locale de marchés publics adaptés : marchés de valoristes, DSP pour exploitation de la « recyclerie » (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour la structure Trocanton)
- Mises à disposition gratuites de bâtiment ou des services de collecte et d'élimination de déchets de l'activité de réemploi-réutilisation par la collectivité (par exemple, Régie/Recyclerie Les Portes de l'Essonne, Ecocyclerie des Mauges)
- Ouverture de financements publics pour répondre à des objectifs à moyen termes de réduction quantitative de la production de déchets (Récup d'Ore Solidaire, Emmaüs Mundolsheim)
- Subventions de fonctionnement et d'investissement (ADEME, Régions, Département, collectivités locales),
- Aides au titre de l'emploi (Direccte, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Fond Social Européen, conseil régional, conseil départemental)

⁴⁶ Focus particulier sur les dispositifs juridiques réglementés d'aide à l'emploi évoqués au § III.3.5. de ce rapport.

⁴⁷ Partenariats avec les collectivités locales développés de manière plus exhaustive au § III.3.3 de ce rapport



- A noter également l'émergence au niveau local de SIEG (Services d'Intérêt Economique Général)⁴⁸ permettant aux collectivités locales d'attribuer certaines aides publiques pour des prestations de service en fonction de critères sociaux, environnementaux et liés à la solidarité (Emmaüs Mundolsheim en Alsace)

➤ **Apports significatifs des filières REP**

Qui se traduisent notamment par⁴⁹ :

- Un référencement de points d'apports pour le grand public (TLC, DEEE)
 - Une sécurisation des approvisionnements auprès de distributeurs (DEEE), par l'accès à la collecte sur des points d'enlèvement référencés par l'éco-organisme Eco-systèmes
 - Un soutien financier des éco-organismes pour couvrir les couts de mise à disposition des déchets par les structures de réemploi/réutilisation (DEA, et DEEE), ou directement contributif à l'exploitation du tri dans le cadre de la filière TLC (soutien financier pour les structures de tri du TLC)
 - Une reprise gratuite des déchets issus de l'activité de réemploi-réutilisation (DEA, DEEE)
 - Incitations à la mise en place de systèmes de traçabilité (DEEE, DEA)⁵⁰
- **Pour certaines structures, capacité à créer des partenariats avec les acteurs économiques en créant des prestations sur-mesure, généralement non proposées par les professionnels du déchet :**
- ✓ Mise en place des dispositifs de collecte adaptés auprès de commerçants (Emmaüs Défi)
 - ✓ Collectes régulières sur les chantiers de déconstruction ou dans les ateliers de menuiserie (Recyclo'Bat)
 - ✓ Enlèvement au fil de l'eau, en petite quantité (Ordi Solidaire)

3. Les facteurs de réussite spécifiques aux acteurs s'approvisionnant par achat

- **Très bonne connaissance du marché. Réponse des structures à un besoin**
- ✓ Pour les acteurs multiflux, connaissance des besoins de la population
 - ✓ Pour les structures positionnées sur les EEE TIC⁵¹, actualisation permanente des références d'appareils ne répondant pas au marché de revente
- **Exploitation quotidienne suivant un process Qualité très fin, performant et évolutif**
- ✓ Utilisation d'un logiciel performant facilitant l'activité d'achat (indication des produits n'ayant plus de valeur marchande à la revente), et forte technicité sur les prestations réalisées (structures positionnées sur les EEE TIC)
 - ✓ La certification peut garantir la qualité de l'organisation mise en place en interne et des compétences déployées pour l'exécution de services proposés aux fournisseurs
 - ✓ Maîtrise des processus techniques de réparation et de la traçabilité des flux (structures positionnées sur les DEEE GEM et sur les EEE TIC)
 - ✓ Mise en place d'outils industriels professionnalisés (Relais Atlantique)

⁴⁸ Dans la logique SIEG il s'agit d'attribuer des aides publiques qui échappent à la qualification d'aides d'État à des structures à qui elles confient la gestion d'un SIEG dans le respect des règles de concurrence

⁴⁹ Partenariats avec les éco-organismes développés de manière plus exhaustive au § III.3.4 de ce rapport

⁵⁰ La nature des informations objet de reporting aux éco-organismes est définie dans la convention avec les éco-organismes. Les moyens à mettre en œuvre par la structure pour produire ces informations sont laissés au libre choix de la structure.

⁵¹ TIC : Technologies de l'Information et de la Communication



- **Appartenance à un groupe, à un réseau ou à une franchise**
 - ✓ L'appartenance à un Groupe facilite l'accès au gisement, notamment par la signature de contrats pluriannuels avec des Grands comptes ou avec des Administrations (structures positionnées sur les EEE TIC)
 - ✓ La création du SIRRMIET⁵² en 2014 permet de mieux valoriser l'activité de reconditionnement de produits et de représenter ses adhérents au niveau institutionnel (structures positionnées sur les EEE TIC). Ce syndicat présent sur la typologie 4 décrite ci-avant intègre des structures de l'économie conventionnelle et de l'ESS qui sont toutes signataires de la charte du syndicat qui porte des engagements forts en faveur du réemploi.
 - ✓ Un réseau de franchise est précieux notamment lors du montage de la structure (apport du concept et des outils, aide au montage juridique, formations des salariés)

- **Développement de services supplémentaires/ complémentaires au client final**
 - ✓ Offre globale sur tout le cycle de vie du produit : installation d'un parc informatique, récupération de l'ancien parc, effacement de données, entretien/maintenance du parc informatique, fourniture de logiciels. (Structures positionnées sur les EEE TIC)
 - ✓ Au niveau de la vente, mise en place de services auprès des clients (garantie commerciale et livraison)
 - ✓ Facilité d'accès aux produits par les clients pour tester des nouveautés, les rendre, en changer (Cash Express)

8.2. Difficultés rencontrées

NB : Sur de nombreux points, les difficultés exprimées, listées ci-après sont le contrepoint des facteurs de réussite. Elles confirment l'importance pour les acteurs du réemploi/réutilisation de certains points tels que la reconnaissance de leurs métiers ou l'approvisionnement, mais qui, selon chaque situation particulière de structure, peut être vécu différemment.

□ Synthèse des difficultés rencontrées et exprimées par les 38 structures visitées

1. Difficultés communes à tous les profils des structures	Déficit d'image du produit de « seconde main »
	Transmission des compétences au sein de la structure
2. Difficultés spécifiques aux acteurs s'approvisionnant hors achat	Maitrise fréquemment aléatoire des approvisionnements
	Suivi de l'activité et traçabilité non optimisés
	Locaux non suffisamment adaptés pour répondre à un besoin croissant de l'activité
	Manque de ressources financières pour pérenniser et/ou développer l'activité
	Trop forte dépendance des Politiques Publiques
3. Difficultés spécifiques aux acteurs s'approvisionnant par achat	Faire face à une qualité du gisement qui diminue
	Arrivée de nouveaux acteurs sur le marché

⁵² SIRRMIET : Syndicat Interprofessionnel du Reconditionnement et de la Régénération des Matériels Informatiques, Electroniques et Télécoms



1. Les difficultés (telles qu'exprimées lors des entretiens) communes à tous les profils des structures

➤ ***Déficit d'image du produit de « seconde main »***

- ✓ Frein "psychologique" lié au fait que le produit ait "déjà été utilisé"
- ✓ Manque de reconnaissance de l'activité vis-à-vis des donateurs (« je vous donne le produit, vous allez le vendre, donc vous venez collecter gratuitement ») et des consommateurs
- ✓ Acteur du réemploi-réutilisation non reconnu juridiquement (Absence de statut juridique du matériel d'occasion), vécu comme "coincé entre deux lobbies : les metteurs sur le marché et les recycleurs ».

➤ ***Transmission des compétences au sein de la structure***

Cette difficulté peut être liée à plusieurs raisons en fonction du profil des structures :

- ✓ Rareté des offres de formations qualifiantes sur la réparation (tous profils)
- ✓ « Jeunesse" des structures, encore fortement dépendantes de quelques individualités (tous profils)
- ✓ Manque de procédures écrites par les structures (tous profils hors acteurs monoflux DEEE GEM et EEE TIC)
- ✓ Manque de temps pour assurer le transfert de compétences, notamment en ce qui concerne la définition des prix de vente (acteurs multiflux s'approvisionnant par achat et hors achat)
- ✓ Un turnover important du fait de contrats d'insertion d'une durée de 24 mois maximum (principalement acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat)
- ✓ Un taux d'absentéisme parfois élevé dans le secteur de l'ESS, particulièrement pour les structures de l'insertion par l'activité économique employant des personnes qui ont été éloignées de l'emploi pendant de nombreuses années. Certaines EA font face à un taux d'absentéisme plus important que la moyenne, en fonction du niveau d'handicap de leurs salariés.
- ✓ Une partie de l'exploitation fortement assurée par des bénévoles pour quelques structures s'approvisionnant hors achat (tri, vente, etc.)

2. Les difficultés spécifiques aux acteurs s'approvisionnant hors achat

➤ ***Maitrise fréquemment aléatoire des approvisionnements***

Contrairement aux acteurs multiflux s'approvisionnant par achat, les acteurs s'approvisionnant hors achats maîtrisent difficilement leurs approvisionnements, que ce soit qualitativement ou quantitativement :

- « Ecrémage » plus difficile à réaliser sur des flux cédés gratuitement
- Marché cyclique
- Baisse de la qualité du gisement liée notamment à une « paupérisation » de la population (plus de ventes entre particuliers)

➤ ***Suivi de l'activité et traçabilité non optimisés***

Aucune structure rencontrée ne pèse 100% de ses entrées et 100% de ses sorties. Les taux de réemploi sont définis généralement soit à partir d'une pesée partielle des entrants et/ou des sortants, soit à partir du nombre d'objets réceptionnés et vendus.

La majorité des structures initient actuellement des « changements » pour optimiser la traçabilité au sein de leur exploitation, et notamment pour mieux justifier auprès de leurs partenaires institutionnels l'impact de leur activité sur la réduction des déchets sur un territoire.



- **Locaux non suffisamment adaptés pour répondre à un besoin croissant de l'activité**
 - ✓ La principale difficulté rencontrée en phase de montage par les structures s'approvisionnant hors achat est de trouver un bâtiment. Deux structures de l'échantillon ont d'ailleurs démarré leur activité sans local.
 - ✓ Le prix du foncier est un point bloquant dans certains territoires (Outre-Mer, zones touristiques, grandes villes)
 - ✓ La plupart des structures font face à des problèmes d'espace suffisant pour entreposer beaucoup de matériaux/produits différents.
 - ✓ La mise aux Normes (ERP, ICPE) peut parfois être complexe et onéreuse si les bâtiments sont anciens.

- **Manque de ressources pour pérenniser et/ou développer l'activité :**
 - ✓ **Manque de ressources financières lié à un faible taux de rentabilité** de l'activité de réemploi-réutilisation. Ce qui induit **un manque de capacité de financement pour investir** (véhicules, embauche, etc.), le statut associatif ne permettant pas par exemple d'avoir recours aux fonds de la BPI.

- **La dépendance au soutien des pouvoirs publics**

Que ce soit au niveau de l'accès au gisement ou à d'autres formes de soutien à leur exploitation économique, l'aide des collectivités locales s'avère significative pour nombre d'acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat, qu'ils soient à objet social ou environnemental (cf. analyse économique de la typologie 2 au § VI.2.3) ; aides par conséquent liées aux orientations de politiques locales.

Les structures trop dépendantes de ces politiques locales, s'inquiètent des changements, qui pourraient impacter leurs équilibres économiques, par exemples la rupture d'une convention avec aide financière ou encore l'arrêt de la mise à disposition d'un bâtiment ou de la collecte gratuite des déchets de l'activité de réemploi et réutilisation.

Même inquiétude exprimée par certaines structures d'insertion, en cas d'occurrence de révision à la baisse, des aides publiques aux postes d'insertion de personnes en difficultés.

3. Les difficultés spécifiques aux structures de l'occasion

- **Faire face à une qualité du gisement qui diminue**
 - ✓ Conception des produits qui ne favorise pas le réemploi, notamment sur la téléphonie (vitre collée au LCD, batterie collée à la coque, ouvertures de plus en plus complexes).
 - ✓ Durée de détention qui augmente chez les Grands comptes (la durée moyenne de détention des Grands comptes a augmenté d'un an après la crise de 2008).

- **Arrivée de nouveaux acteurs sur le marché**
 - ✓ Pour les acteurs EEE TIC, pénétration sur le Marché d'acteurs dotés de capitaux étrangers importants

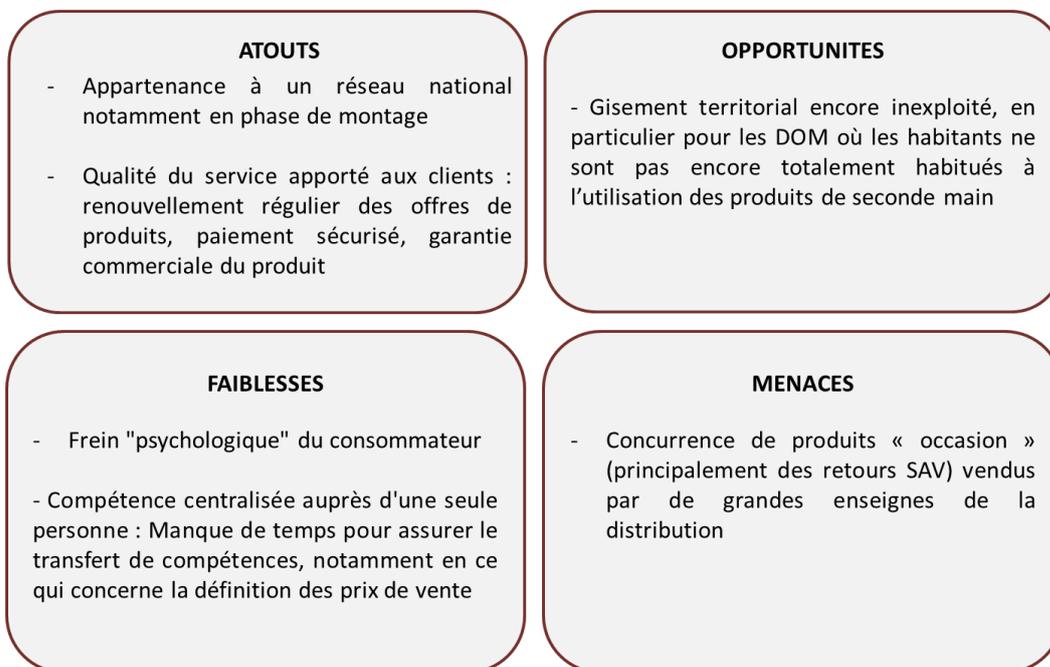
Pour les acteurs multiflux s'approvisionnant par achat, la concurrence de produits reconditionnés (principalement des retours SAV) vendus par de grandes enseignes de la distribution.



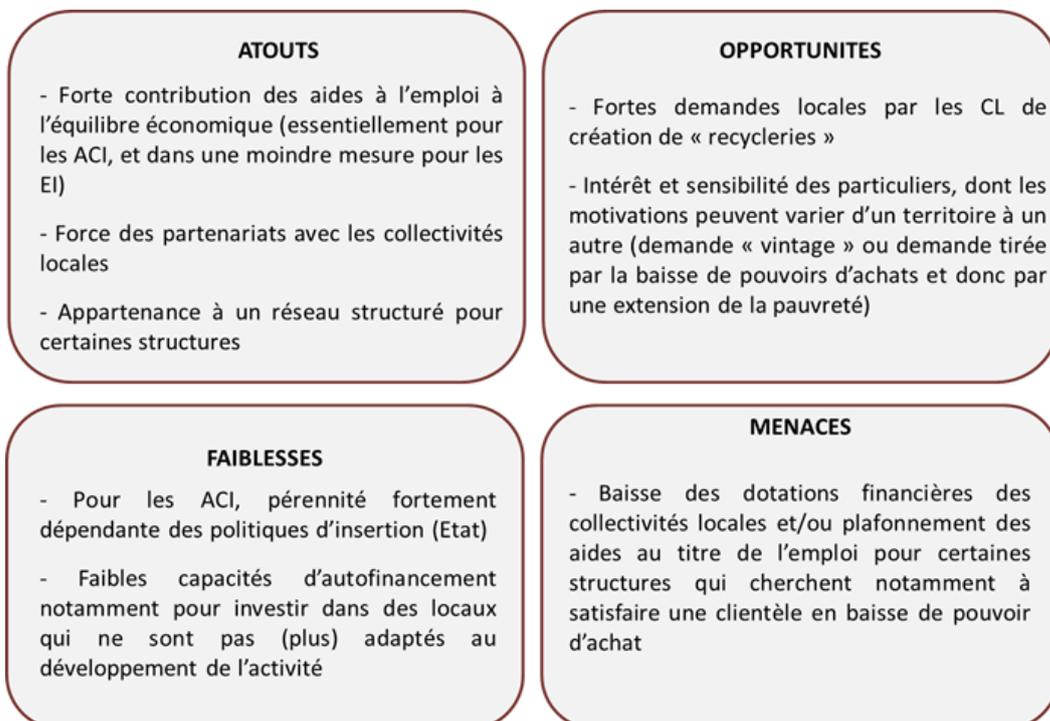
8.3. Analyse AFOM par typologie de structure

En complément des éléments ci-avant, nous proposons ci-dessous une analyse AFOM détaillée par typologie de structures (typologies 1 à 5).

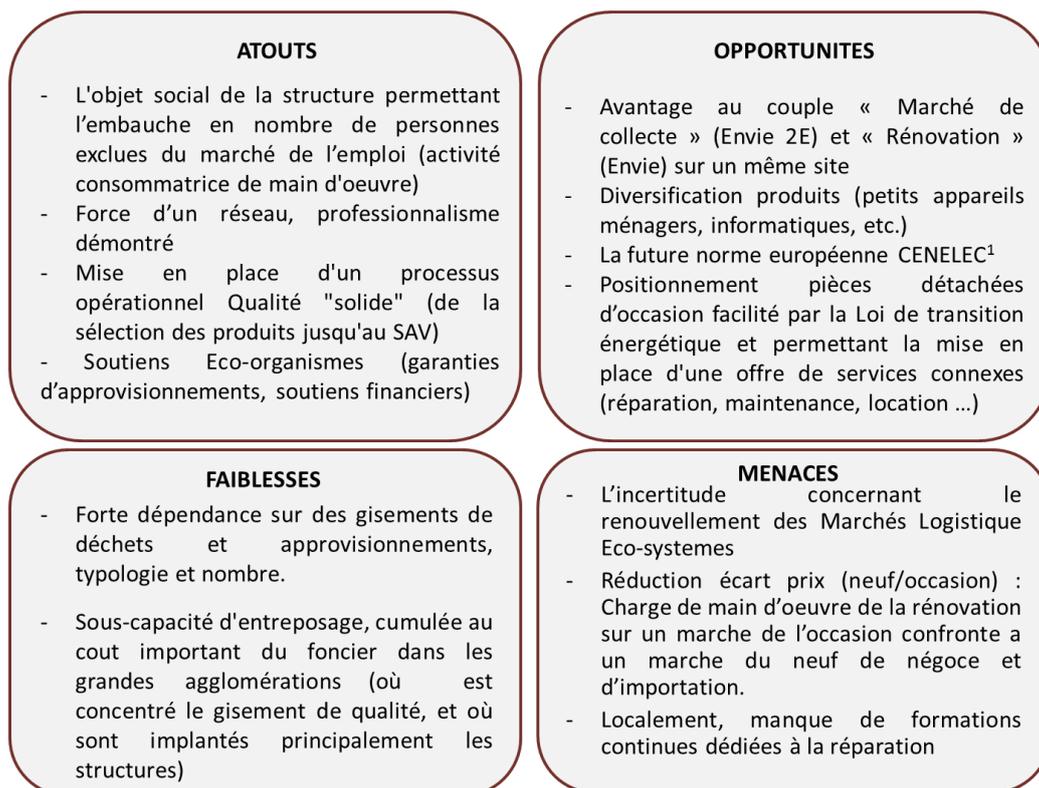
□ Typologie 1 : acteurs multiflux s'approvisionnant par achat



□ Typologie 2 : acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat



□ **Typologie 3 : acteurs monoflux GEM (Gros Electroménager)**



¹ La future norme européenne CENELEC sur la préparation à la réutilisation des DEEE, qui fixe des prescriptions techniques déjà mises en œuvre en partie par les structures Envie ERG

A noter que la Fédération Envie a souhaité indiquer comme menace que « De nouveaux acteurs qui interviennent dans le secteur « de la seconde vie des produits », sur les activités les plus lucratives (ex : téléphonie), avec d'autres modèles économiques (ex : places de marché) et dont certains bénéficient d'une réglementation qui est de fait « non équitable » selon Envie STB (possibilité de ne pas entrer dans le statut de déchets et donc de s'affranchir des contraintes ICPE et exportations notamment) »

□ **Typologie 4 : acteurs monoflux EEE TIC (informatique, téléphonie)**

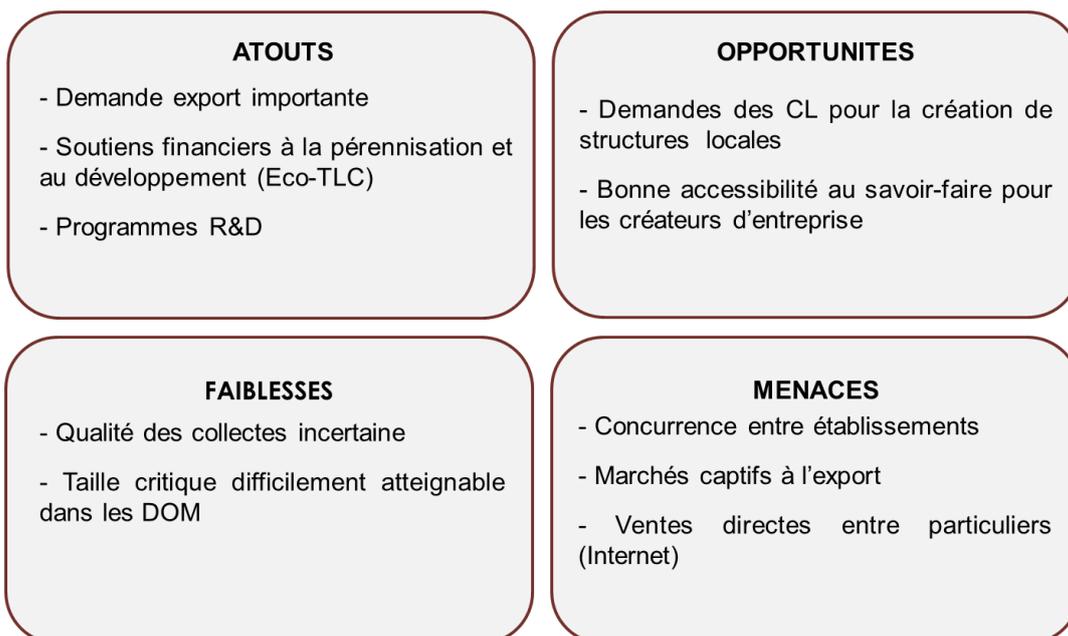


¹ Evolution Réglementaire favorable :

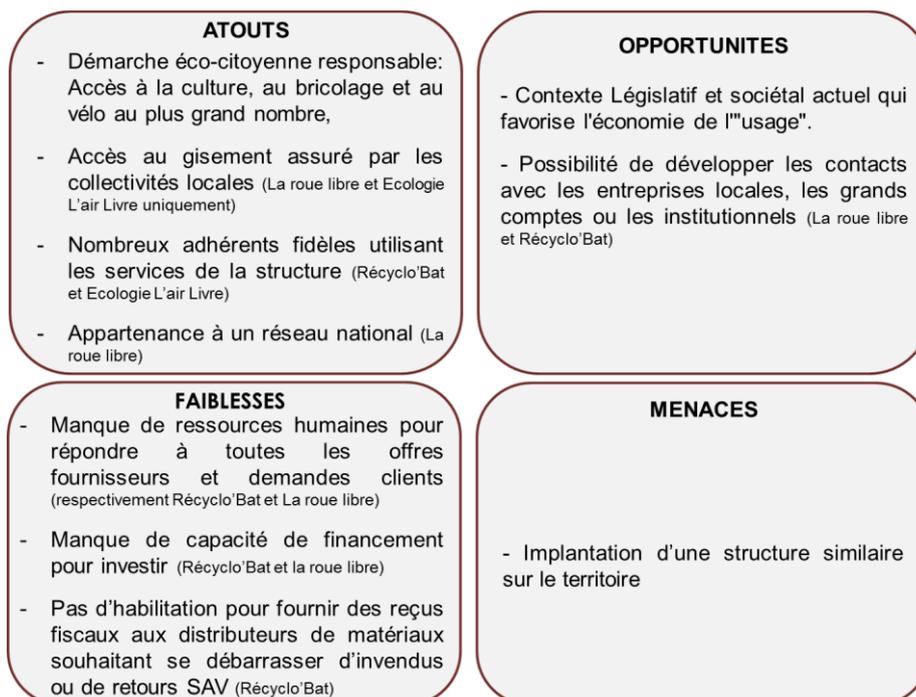
- Dès 2018, accroissement des contraintes réglementaires concernant la gestion des données personnelles (nécessite la mise en place d'un nouveau service aux clients par le stockage et la restitution obligatoire des données sous 45 jours).
- Futur encadrement normatif de l'activité (Cénélec) : permet de faire sortir du marché les acteurs "non compétents"



□ **Typologie 5 : acteurs monoflux TLC (Textile, Linge, Chaussures)**



□ **Typologie 6 : Acteurs monoflux Autres flux**



8.4. Axes de pérennisation et développement

Les marges de progrès dégagées ci-dessous sont la traduction des retours exprimés par les interlocuteurs de notre échantillon de structures.

1. Les axes communs à la majorité des structures

➤ **Optimisation des conditions d'exploitation**

Afin d'améliorer la rentabilité des activités, la majorité des structures sont en phase d'amélioration continue pour optimiser au mieux leur organisation interne :

- ✓ Recherche de l'organisation des ateliers la plus pertinente en termes de circulation des flux
- ✓ Le cas échéant, agrandissement des locaux pour faire face à une activité croissante
- ✓ Le cas échéant, recherche de nouveaux locaux plus adaptés (essentiellement pour les acteurs s'approvisionnant hors achat)
- ✓ Rénovation des bâtiments pour améliorer le confort des salariés et des clients

➤ **Accroître la communication sur les enjeux du réemploi et de la réutilisation**

- ✓ Développement d'actions de sensibilisation à l'environnement sur le territoire pour certains acteurs multiflux
- ✓ Pérenniser/développer la relation de confiance avec les fournisseurs et garantir un service de qualité (acteurs s'approvisionnant par achat)
- ✓ Accroître la notoriété de la structure auprès des habitants (portes ouvertes, ventes à thème, braderies, autres événementiels à caractère culturel, plus forte présence sur les réseaux sociaux, etc.) :
- ✓ Mutualiser les moyens entre structures :
 - de même profil, par exemple les acteurs monoflux EEE TIC ont créé un syndicat (SIRMIET) dont le rôle est de valoriser leurs activités et de les représenter auprès des institutions
 - présentes sur le même territoire et travaillant sur la réduction des déchets (participation commune à des événements sur la réduction des déchets organisés par la collectivité locale)

2. Les axes spécifiques aux acteurs s'approvisionnant hors achat

➤ **Accroître les tonnages à collecter :**

- ✓ Augmentation des moyens techniques (augmentation de la flotte de véhicules de collecte) et/ou humains (recrutement),
- ✓ Augmentation de la zone de chalandise, parfois en s'implantant sur des nouveaux territoires en créant des nouveaux établissements, soit en étendant les zones de collecte

➤ **Diversifier les activités pour réduire les dépendances à certains acteurs (collectivités locales, éco-organismes)**

- ✓ Réponse à des appels d'offre de collecte de déchets non dangereux
- ✓ Proposer ses services pour mettre en œuvre des animations de sensibilisation à l'environnement
- ✓ Se positionner sur des activités connexes plus concurrentielles en mettant à profit les compétences acquises dans la réutilisation (structures Envie souhaitant développer des activités de dépannage hors garantie sur du GEM, organiser une filière de pièces détachées issues de la réutilisation, proposer des services de maintenance chez les professionnels de la Distribution de produits congelés)



➤ **Amélioration des systèmes de traçabilité**

Quelques acteurs multiflux s'approvisionnant hors achats souhaitent affiner la traçabilité pour :

- ✓ Etre en mesure de constituer un tableau de bord d'aide à la décision
- ✓ Etre plus précis dans le reporting transmis aux partenaires

3. Les axes spécifiques aux acteurs s'approvisionnant par achat

- **Développement/poursuite de la signature de contrats pluriannuels au niveau de l'approvisionnement**, par exemple en augmentant le périmètre des services proposés : plus d'installations de parc informatique, plus de SAV hors garantie (acteurs monoflux EEE)
- **Extension du périmètre de la prestation de service**, par exemple pour les acteurs monoflux EEE en augmentant les préparations des appareils afin de développer les ventes vers les particuliers (installation de systèmes d'exploitation, de licences)
- **Optimisation du processus de sélection des produits d'occasion** pour les acteurs multiflux s'approvisionnant par achat : Encore plus de vigilance lors de l'achat des produits d'occasion, diminuer les rebus et le coût du SAV



9. Conclusion

Une offre polymorphe et complexe

Cette étude aura mis en lumière la diversité de l'offre en biens issus du réemploi ou de réutilisation et, en correspondance directe, cette même diversité des modèles économiques :

- Depuis le modèle communautaire du Mouvement Emmaüs présent depuis plusieurs décennies, jusqu'à celui de l'achat-revente d'équipements de téléphonie, compensant la rapidité de l'obsolescence de ces équipements
- Ceux clairement positionnés en direction d'une clientèle de proximité et ceux principalement portés par des marchés à l'exportation (TLC, téléphonie)
- Les structures spécialisées sur un type de produit (électroménager, textiles, cycles, ...) et celles qui interviennent indifféremment sur toute catégorie de bien durable
- Celles qui ont un objectif économique classique et celles qui ont d'abord un projet social (ou encore celles qui ont un projet environnemental); et au sein de ces dernières, leur positionnement concurrentiel ou non.

Sans revenir sur toutes ces différences et typologies qui ont été largement analysées dans ce rapport, nous pouvons conclure que les grands déterminants à partir desquels se structurent les modèles économiques de l'offre en biens d'occasion – hors ventes entre particuliers - sont de 2 ordres :

- Les modalités d'approvisionnement en biens :
 - Achat de produits
 - Dons (produits)
 - Collecte et tri de déchets
- Le projet d'entreprise :
 - Economique
 - Social
 - Environnemental

Cette diversité de positionnements à laquelle s'ajoutent d'ailleurs d'autres paramètres tels que la nature des objets ciblés, l'ancienneté des structures, leur appartenance ou non à un réseau, le niveau de sélectivité des produits en amont, le niveau de transformation opéré sur les objets (simple nettoyage, réparation simple ou plus importante, ou encore la pratique de relookage ou upcycling), doit être prise en compte dans toute interprétation des résultats ; tels que, par exemple, les écarts de performances de réemploi/réutilisation.

A partir des enseignements de l'étude portant sur les modèles économiques des structures et leurs contributions et potentialités respectives au déploiement du réemploi et de la réutilisation, il a été établi des recommandations à destination des porteurs de projets et exploitants de ces structures.

AVERTISSEMENT au lecteur :

Toute consolidation ou moyennes de résultats de l'ensemble des 38 structures de l'échantillon, ne prendraient pas sens ici. Conformément aux objectifs pour cette étude, la valeur ajoutée est de dégager toute cette pluralité de modèles économiques et d'analyser pour chacun les spécificités de leurs contributions et potentialités respectives au déploiement du réemploi et de la réutilisation.

Un potentiel de développement du réemploi/réutilisation qui bénéficie d'un contexte réglementaire porteur

Même si des difficultés de développement ont pu s'exprimer lors des enquêtes, notamment du fait d'un manque de rentabilité économique des prestations de réemploi et réutilisation et de capacité d'autofinancement, celles-ci ne doivent pas masquer la réalité d'un contexte réglementairement porteur.

Au niveau national, l'encadrement réglementaire oriente clairement les politiques publiques vers une économie plus circulaire, mentionnant par voie de décrets et arrêtés ministériels, la primauté de la prévention des déchets et la priorité donnée à la réutilisation sur toute autre forme de valorisation.

Ainsi, parmi les exemples que nous avons précédemment indiqués, les arrêtés portant agrément d'éco-organismes, fixent aux metteurs en marché des obligations favorisant à la fois la réutilisation de biens durables et la place des acteurs de l'insertion dans ce domaine.

Cette étude en aura relevé les bénéfices économiques et partenariaux, pour ces profils d'acteurs ; particulièrement significatifs pour les structures « monoflux REP » (électroménager, mobiliers, textiles), mais bénéficiant également aux structures multiflux.

Au niveau local, les collectivités jouent un rôle central en faveur des initiatives de réemploi/réutilisation, comme autant d'actions pour lesquelles elles mobilisent des moyens en vue faire converger leurs objectifs de création d'emplois de proximité, de lutte contre l'exclusion et de protection de l'environnement.

Un rôle déterminant des aides à l'emploi pour l'équilibre économique des activités de réemploi/réutilisation de l'ESS

Partant de ces éléments de contexte et s'agissant des structures de l'ESS, l'étude montre bien toute l'importance pour leur équilibre économique des aides financières publiques, au titre de leur action pour l'insertion de personnes en difficulté au regard de l'emploi.

Les entreprises d'insertion n'ont pas manqué de nous rappeler que ces soutiens visent à compenser les charges et contraintes multiples (sur-encadrement, sous-productivité, accompagnement social, formation ...), liées à cet emploi de personnes en difficultés.

Quant aux structures fonctionnant sous le régime Atelier chantier d'Insertion (ACI), qui contrairement aux « entreprises d'insertion » (ou structures sans régime d'insertion) ne sont pas autorisées à intervenir sur des marchés concurrentiels, leurs activités de réemploi/réutilisation ne sont économiquement supportables que par les aides à l'emploi d'insertion. Elles rendent un services d'intérêt général et social visant à ne pas laisser des personnes sans activité avec perception d'une indemnité de l'état sans contrepartie (chomage, RSA, etc.).

Comptant entre 10 à 30 % des produits d'exploitation pour les entreprises d'insertion ou pour les associations sans régime d'insertion et de 60 à 90 % pour les ateliers chantiers d'insertion, ces aides au titre de l'emploi d'insertion liées à leur rôle social sont déterminantes dans l'équilibre économique de la grande majorité des structures de l'ESS.

Pour nombre de projets de création d'entreprises de réemploi/réutilisation : les aides au titre de l'insertion sont également une donnée clé de l'équilibrage des plans d'affaires proposés.

Pour autant, ce sont bien dans ces phases, soit de création de structure, soit de projet de développement d'activités existantes, que les aides visant spécifiquement des résultats en termes de prévention des déchets par le réemploi et la réutilisation, prennent toute leur importance (aides de l'ADEME en particulier ou/et de collectivités locales).

Ponctuelles, et à ce titre n'entraînant pas, contrairement aux aides aux postes d'insertion, une dépendance permanente, elles peuvent contribuer à la réalisation d'investissements structurants, à l'innovation, ou encore à la définition d'un ancrage local solide du projet, en particulier relatif aux partenariats à établir pour sécuriser les approvisionnements et à la cohérence globale du projet avec les programmes territoriaux (travaux de planification actuellement en cours dans toutes les régions, programmes locaux de prévention de déchets, territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage, etc.).

Il apparaît globalement nécessaire de mettre en cohérence les politiques publiques d'accompagnement aux structures :

- ADEME, Régions, qui aident sur l'axe métier réemploi/réutilisation
- DIRECCTE, qui accompagne sur l'axe social

Les travaux de planification actuellement en cours dans les régions doivent être le lieu de cette cohérence, les 3 organisations ci-dessus siégeant au sein des commissions consultatives.

Quantité, qualité et modalités d'approvisionnement. Un enjeu majeur pour tous, des réponses multifformes

S'agissant de la demande en biens d'occasion, les retours d'enquêtes tendent à confirmer son élargissement, du moins en volume.

Pour autant cette tendance générale recouvre des facteurs fortement différenciés selon les positionnements « produits-marchés » rencontrés.



Indépendamment de la demande « vintage » (textiles, mobilier), les produits les plus récents et haut de gamme tirent le marché, au bénéfice dans ce cas, des acteurs pratiquant l'achat-revente, notamment téléphonie et bureautique. Pour ceux positionnés sur le don ou la valorisation de déchets, tel qu'exprimé par nombre de nos interlocuteurs, la demande apparaît davantage tirée par la baisse de pouvoirs d'achats et donc par une extension de la pauvreté.

Si les clients des « Bric-à-Brac » s'intéressent toujours à la « bonne affaire », nos interlocuteurs nous ont bien indiqué que de plus en plus s'y rendent pour l'acquisition de biens d'équipement de première nécessité ; ce que peut traduire une tendance à la baisse du « ticket moyen » d'achat dans certaines structures multiflux.

Une moindre valeur unitaire des objets, ne dispense pas pour qu'ils soient vendus, que ces objets soient en bon état ; ce qui renvoie automatiquement sur la question de la qualité du gisement collecté, lui-même perçu en voie de dégradation par nombre des structures multiflux hors achat.

De fait, les analyses conduites auprès de ces derniers acteurs, ne nous ont pas permis de recueillir des données mesurées techniquement, susceptibles d'apporter la démonstration que la qualité des dons ou abandons d'objets par les ménages, en tant que telle se dégrade.

Elles montrent par contre l'importance de la modalité précise de collecte de chaque structure et les écarts qui en résultent sur les taux de réemploi.

Ainsi, les analyses de l'échantillon relèvent que les apports sur site sont considérés le plus souvent comme de meilleure qualité que les apports en déchèterie ou les collectes à domicile. Encore faut-il regarder dans le détail comment ces 2 dernières modalités sont gérées :

- un des taux de réemploi le plus élevé (> 80 %) est issu d'apports en déchèterie, mais c'est une personne de la structure de réemploi-réutilisation qui est présente sur la déchèterie sur des créneaux pré-définis à l'avance avec la collectivité locale, et accueille chaque usager et non un simple local ou bac en libre accès, surveillé par le gardien (plus de sélectivité/écrémage des produits orientés vers le réemploi-réutilisation).
- De même la modalité « collecte à domicile » recouvre de fortes disparités. Leur taux de réemploi est supérieur aux apports sur site, quand la structure s'autorise un tri sur ce qu'elle reprendra (soit un tri sur site, soit par interrogation préalable à distance des donateurs) ; y compris par voie numérique (Emmaüs Défi). On doit cependant noter que ces dernières démarches plus ou moins dissuasives, ne tiennent pas seulement à s'assurer de la qualité du don, mais tout autant à optimiser les tournées de collecte et éviter des coûts de collecte disproportionnés.
- A l'opposé, certaines structures multiflux, se substituant dans les faits au SPGD, réalisent de véritables collectes d'encombrants en porte à porte ; il n'est pas étonnant dans ces cas, que le taux de réemploi et les recettes marchandes correspondantes de la structure, soient moins performants.

Pour les structures monoflux, les contraintes impactant la qualité du gisement, les prix unitaires et les taux de réemploi/réutilisation ne sont pas les mêmes que pour les structures multiflux. Les illustrations qui suivent confirment à nouveau la diversité des déterminants dans les marchés du réemploi/réutilisation.

Si elles n'ont pas de problème en volumes d'approvisionnement, **les structures de l'électroménager d'occasion**, en perçoivent une dégradation de qualité, comme résultante du développement des ventes directes (numériques) des meilleurs appareils, entre particuliers. A noter que ces structures n'opèrent pas de tri dans les lots mis à leur disposition par les points de collecte (distributeurs essentiellement) d'où l'importance de la qualité de ces lots.

Pour ces structures dont le professionnalisme et la garantie pièces et main d'œuvre fournie à leurs clients impactent leur prix de revient, les marges à la vente sont tendues par une double concurrence : celle du prix du neuf, en baisse ces dernières années ; celle des « soldeurs » commercialisant des invendus, déclassés ou lots issus de SAV. En sachant que ces structures ont su réagir en visant, entre autres, à se diversifier chaque fois que possible, (extension des gammes de produits et des services aux clients, positionnement sur d'autres flux ménagers et professionnels, etc.).

Pour les structures de la filière TLC, le problème de la qualité du gisement se pose différemment; en sachant qu'ici, une même structure peut s'approvisionner par achat (achat d'« écrémé » à des associations) et hors achat, ce qui ne signifie pas sans coût : mise à disposition de conteneurs directement accessibles aux particuliers.



La croissance des quantités de TLC annuellement triés, issus de collectes séparées, est ici une obligation réglementaire (reposant dans cette filière REP, sur les metteurs en marché) dont la réponse se traduit, entre autres, par une intensification du maillage des territoires en conteneurs.

Dès lors que, parallèlement, la consommation en volume de TLC neufs est stable, sinon en récession, on est en droit de considérer que « mécaniquement », le taux de qualité réemployable du gisement, tend à évoluer à la baisse (et tout aussi mécaniquement, le taux des qualités potentiellement recyclables, à la hausse)

Déjà cité, **le cas du réemploi par achat-revente de la téléphonie provenant des ménages**, illustre quant à lui, une configuration de maîtrise forte de la qualité des approvisionnements et par voie de conséquence, de la marge escomptable à la revente : la liste des modèles achetables est délimitée, les prix d'achat sont fonction des modèles désignés et varient au jour le jour en fonction des débouchés de reprise.

Il est donc logique que dans ce modèle économique, les taux de réemploi soient élevés.

A travers ces exemples et d'une manière générale pour les cas étudiés, un enseignement se dégage :

Si le taux de réemploi/utilisation est évidemment un bon indicateur de performance, il ne rend pas compte pour autant de l'étendue de la contribution de chaque structure et typologie de modèle, à la prévention des déchets dans sa globalité.

Ainsi, des structures multiflux à faible de taux de réemploi et par conséquent à faibles recettes marchandes, jouent-elles en contrepartie un rôle d'intérêt général, en massifiant, triant et orientant vers le recyclage (bien que ce ne soit pas leur vocation première), des flux qui auraient sinon été enfouis, incinérés et à la charge du SPGD.

Les collectivités locales en sont au demeurant conscientes puisqu'on observe pour la majorité des cas étudiés, la gratuité des solutions d'enlèvement ou d'apport en déchèterie des déchets provenant de ces profils de structure.

Approvisionnement et débouchés, clés du développement

Comme illustré précédemment, une organisation maîtrisée des approvisionnements est la première condition, incontournable, de réussite d'un projet.

Sur un territoire donné, les caractéristiques des approvisionnements captables, (en volume, accessibilité, composition, qualité et pérennité), devront garantir à la structure la perspective d'atteindre rapidement son équilibre économique.

L'ajustement des moyens humains et matériels face à un gisement captable faible a ses limites ; notamment celui de l'atteinte d'une taille critique suffisante pour atteindre l'équilibre économique de la structure, sans porter atteinte à sa pérennité ni au service rendu aux usagers.

De l'avis des acteurs concernés, l'implantation d'une unité de réutilisation de DEEE est par exemple, difficilement envisageable en dessous d'un bassin de population inférieur à 200 000 habitants ; pour un centre de tri TLC, en dessous d'une garantie d'approvisionnement de 2 000 tonnes/an.

Chaque structure se devant de vérifier, dans son ancrage local ou/et dans sa filière produit, la marge de manœuvre dont elle dispose pour garantir ses approvisionnements et notamment l'existence d'une concurrence possible ou déjà établie.

Sur une même zone de chalandise, lorsque la population de celle-ci n'est pas très importante, la coexistence par exemple, d'une recyclerie offrant un service de collecte à domicile et d'une Communauté Emmaüs, peut être source de problèmes pour les 2 structures. En restant sur ce dernier exemple, il convient de retenir que l'appartenance à l'ESS, ne suffit pas à éviter des situations de concurrence entre structures; voire quand elles sont sur un même marché et territoire, à éviter ce qui a pu être exprimé comme une situation de distorsion de concurrence, entre modèle économique aidé et non aidé, alors que l'une et l'autre sont sans but lucratif. L'étude de faisabilité a toute son importance pour éviter d'arriver à ce type de situation qui reste rare mais peu fragiliser une structure.

La garantie en volume et valeur des débouchés de réemploi/réutilisation est évidemment tout aussi importante que celle des approvisionnements. C'est une question vitale pour toutes les structures clairement positionnées sur le champ concurrentiel ; la plupart monoflux si l'on excepte l'achat-revente multiflux.

Pour l'ensemble des structures, *excepté celles visant des clientèles professionnelles*, **2 formes de « concurrences » indirectes** sont à considérer **pour les structures** :

- les ventes entre particuliers, de la voie numérique à celle des vide-greniers. Bien que cette étude n'ait pas eu l'objectif de le vérifier, cette tendance induirait une culture de consommation de plus en plus ouverte sur l'achat d'occasion. Effet ambivalent mais qui au final s'avèrerait porteur.
- Le prix de vente des biens neufs qui diminue (au même titre que leur qualité), et plus précisément la diminution de l'écart de prix entre neuf et occasion pour un même objet (en particulier pour l'électroménager).

Globalement, l'amplitude de cet écart conditionne les capacités de développement des structures. Ecart dont nous avons déjà indiqué les diverses mises en œuvre dans notre échantillon, de la vente de dons à l'achat-revente, avec de non moins divers niveaux d'intervention avant-vente (simple tri visuel, diagnostic-reconditionnement, up-cycling, tris industrialisés des textiles, etc.).

Indépendamment des situations de concurrence directe entre structures d'activité et clientèle identiques sur des marchés de proximité du même territoire, il existe aussi des dynamiques concurrentielles fortes, sur certaines filières de produits d'occasion. C'est notamment le cas de la téléphonie et des textiles où, dans les 2 cas, les fluctuations des prix de marchés à l'exportation (destination majoritaire de ces flux), se répercute sur l'équilibre économique des structures de première intervention⁵³, localisées en France.

Les structures positionnées sur des marchés de proximité, apparaissent donc peu ou pas exposées à ces risques. Au contraire dans les 2 filières pré-citées, le « ticket d'entrée » apparaît de plus en plus élevé pour accéder, du moins en direct, aux marchés de la grande exportation et passe par un niveau industrialisé de l'offre réemploi/réutilisation, qui tend à se structurer autour de quelques gros opérateurs historiques.

⁵³ Première prise en charges des biens pour réemploi



10. Annexes

Annexe 1 : Glossaire

ACI (Atelier chantier d'insertion)

- Définition
 - Les ACI proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés des ateliers et chantiers d'insertion bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Les ACI sont conventionnés par l'Etat et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions.
- Source
 - Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, *Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)* [en ligne]. Travail-emploi.gouv, 20 mars 2017.
 - Disponible sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/insertion-par-l-activite-economique/article/les-ateliers-et-chantiers-d-insertion-aci>

Activité économique

Cour de justice européenne : C'est le fait d'offrir des biens ou des services sur un marché donné qui caractérise la notion d'activité économique (arrêts du 18 juin 1998, Commission/Italie, C-35/96, Rec. p. I-3851, point 36, et du 12 septembre 2000, Pavlov e.a., C 180/98 à C 184/98, Rec. p. I 6451, point 75)

Association loi 1901

Selon l'article 1 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

BFR

Besoin en Fonds de Roulement

- Objectif
 - Analyse de l'équilibre du bilan à travers l'identification du besoin de financement d'une structure suite au décalage des flux de trésorerie (que ce soit côté charges décaissables ou produits encaissables)
- Document comptable nécessaire
 - A partir du bilan
- Pour aller plus loin : <http://www.compta-facile.com/besoin-en-fond-de-roulement-bfr/>

Concurrence (Autorité de la Concurrence)

La concurrence désigne le processus par lequel les entreprises rivalisent entre elles sur le marché pour satisfaire au mieux les attentes des clients, entreprises comme consommateurs. Le processus de rivalité prend différentes formes: les entreprises peuvent s'affronter par les prix, en misant par exemple sur des baisses de coûts de production ; les entreprises peuvent également tenter de se différencier les unes des autres par l'innovation ou la différenciation des produits (qualité, variété).

CA

Chiffre d'Affaires

CAE

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi



CAF

Capacité d'Autofinancement

- Objectif
 - Permet d'apprécier l'autonomie financière (et la vulnérabilité à court terme) en calculant un mouvement/flux théorique de liquidité (en isolant les charges décaissables/produits encaissables des charges et produits calculés sur une période définie). Théorique car ne tient pas compte des décalages de paiement (ex : retard de paiement d'un client)
 - Le calcul de la CAF permet de savoir notamment si la structure est capable de répondre à ses obligations de remboursement des emprunts (de verser des dividendes également...)
- Document comptable nécessaire :
 - A partir du compte de résultat ;
 - Deux méthodes : à partir de l'EBE ou à partir du résultat net.
- Pour aller plus loin : <http://www.compta-facile.com/calcul-capacite-dautofinancement/>

CUI

Contrat unique d'insertion

CIE

Contrat initiative Emploi

CPIE

Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

Déchet (directive européenne 18/3/1991)

Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire

DEEE

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Dimensionnement d'une unité de réemploi

Définit les caractéristiques fonctionnelles d'une unité de réemploi-réutilisation.

DSP

Délégation de Service Public

EA

Entreprise adaptée

- Définition
 - Une entreprise adaptée [...] est une entreprise ordinaire, soumise aux dispositions du code du travail, qui a la spécificité d'employer au moins 80% de travailleurs handicapés. Ceux-ci peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités.



- Source
 - Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, *Handicap et emploi : Les entreprises adaptées, les centres de distribution de travail à domicile (CDTD) et les aides aux employeurs* [en ligne]. Travail-emploi.gouv, 7 décembre 2015.
 - Disponible sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/recrutement-et-handicap/article/handicap-et-emploi-les-entreprises-adaptees-les-centres-de-distribution-de>

EC

Economie conventionnelle

EEE

Equipements Electriques et Electroniques

EI (Entreprise d'insertion)

- Définition
 - L'entreprise d'insertion est une TPE/PME, soumise aux mêmes règles fiscales, juridiques et économiques que toute entreprise. Elle se distingue par sa finalité : l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du marché du travail : demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualification, seniors, etc.
- Source
 - La fédération des entreprises d'insertion, *Plaquette Entreprise d'insertion* [en ligne]. Les entreprises d'insertion, 7 janvier 2016.
 - Disponible sur : http://www.lesentreprisesdinsertion.org/sites/www.lesentreprisesdinsertion.org/files/file_fields/2016/01/07/web-plaquette-ei.pdf.

ERP

Etablissement Recevant du Public

ESS

Economie Sociale et Solidaire

ETP

Equivalent Temps Plein

EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)

- Définition
 - Il s'agit d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) mais avec un seul et unique associé. Par conséquent, l'EURL est soumise au même régime que celui des SARL.
- Source
 - Les Notaires de Paris-Ile de France, *Qu'est-ce qu'une société à responsabilité limitée (SARL) ? Qu'est-ce qu'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) ?* [en ligne]. Les Notaires de Paris-Ile de France, 2 janvier 2017.
 - Disponible sur : <http://www.notaires.paris-idf.fr/entrepreneur/quest-ce-quune-societe-responsabilite-limitee-sarl-quest-ce-quune-entreprise>



FRNG

Fonds de Roulement net Global

- Objectif
 - Analyse de l'équilibre du bilan : les ressources stables (notamment capitaux propres et dettes financières) doivent couvrir les emplois stables (cad les actifs immobilisés – exemple des installations)
- Document comptable nécessaire :
 - A partir du bilan
- Pour aller plus loin : <http://www.compta-facile.com/fonds-de-roulement-fr-definition-calcul-interet/>

GEM

Gros Electroménager

ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

OACAS

Organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires

- Définition
 - Les OACAS visent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qu'ils accueillent. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de participer à des activités relevant de l'économie sociale et solidaire sans lien de subordination, à la seule condition de respecter les règles de vie communautaire. En retour, les personnes accueillies ont la garantie (1) d'un hébergement décent, (2) d'un soutien personnel et d'un accompagnement social adapté à leurs besoins / (3) d'un soutien financier assurant des conditions de vie digne.
- Source
 - Emmaüs France, *Le statut des « personnes accueillies dans des OACAS »* [en ligne]. Emmaüs Le Mans – Sarthe, Emmaüs 72, novembre 2015.
 - Disponible sur : <http://emmaus72.fr/wp-content/uploads/2015/11/OACAS-d%C3%A9pliant-externe-nov2015.pdf>

PNPD

Plan national de Prévention des Déchets

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement)

Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement)

Recyclerie (ADEME)

La recyclerie est un centre qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente soit des biens ayant été donnés en vue du réemploi et possédant le statut de produits, soit des produits ayant le statut de déchets. Les produits et déchets peuvent être contrôlés, nettoyés et réparés. Dans le cas des déchets, ces opérations, appelées « préparation à la réutilisation », leur permettront de retrouver leur statut de produits.



SA (Société Anonyme)

- Définition
 - La société anonyme est une société de capitaux par actions à responsabilité limitée dont le fonctionnement est régi par les articles L-225 et suivants du Code du commerce. Elle peut prendre la forme d'une société anonyme simplifiée (SAS), voire d'une société anonyme unipersonnelle.
- Source
 - Droit-finance, *La société anonyme (SA) : statuts et formalités* [en ligne]. Droit-finance, mai 2017.
 - Disponible sur : <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/1558-la-societe-anonyme-sa-statuts-et-formalites>

SARL (Société à Responsabilité Limitée)

- Définition
 - La Société à Responsabilité Limitée (SARL) est une société commerciale dans laquelle la responsabilité financière des associés est limitée au montant de leurs apports respectifs. Les associés ne sont tenus au passif social que dans la limite du montant de leurs apports.
- Source
 - Les Notaires de Paris-Ile de France, *Qu'est-ce qu'une société à responsabilité limitée (SARL) ? Qu'est-ce qu'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) ?* [en ligne]. Les Notaires de Paris-Ile de France, 2 janvier 2017.
 - Disponible sur : <http://www.notaires.paris-idf.fr/entrepreneur/quest-ce-quune-societe-responsabilite-limitee-sarl-quest-ce-quune-entreprise>

SAS (Société par Actions Simplifiée)

- Définition
 - La société par actions simplifiée (SAS) est une société commerciale offrant aux actionnaires une grande liberté d'organisation (définie par les statuts) en comparaison avec la société anonyme (SA) ou la SARL. Cette société est constituée par une ou plusieurs personnes n'engageant leur responsabilité qu'à concurrence de leurs apports.
 - La SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) est une SAS avec un seul associé. Il s'agit donc d'une forme de société la plus souvent adoptée par des personnes créant leur entreprise seuls. Comme toute SAS, la SASU obéit à des règles de fonctionnement très souples, principalement fixées au sein des statuts.
- Source
 - Droit-finance, *SASU – Définition et charges sociales* [en ligne]. Droit-finance, mai 2017.
 - Disponible sur : <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/53411-sasu-definition-et-charges-sociales#q=SASU&cur=2&url=%2F>

SAV

Service Après-Vente

SCOP

Société Coopérative de Production

- Définition
 - La Scop est une société commerciale (SARL ou SA) qui vit et se développe dans le secteur concurrentiel avec les mêmes contraintes de gestion et de rentabilité que toute entreprise. Les salariés sont associés majoritaires de l'entreprise dont ils détiennent au moins 51% du capital. La Scop n'est donc pas opéable. Tous les salariés ont vocation à devenir associés dans des modalités définies par les associés existants et avec leur accord.



- Source
 - CRESS Ile-de-France. *Glossaire de l'ESS* [en ligne]. CRESS Ile-de-France
 - Disponible sur : <http://www.cressidf.org/recherche/item/69-scop.html>

SEDD

Semaine Etudiante du Développement Durable

SERD

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

SPGD

Service Public de Gestion des déchets

- Définition
 - Le service public de gestion des déchets trouve son origine dans le pouvoir de police que détient le maire et qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.
 - Le maire fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte. Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une compétence obligatoire.
- Source
 - Portail de l'Etat au service des collectivités, *Les déchets* [en ligne]. Collectivites-locales.gouv, 29 septembre 2016.
 - Disponible sur : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/dechets>

Services marchands (INSEE)

On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (exemple les transports), d'autres comme toujours non marchands (exemple administration générale).

Services non marchands (INSEE)

On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

TZDZG

Territoires zéro déchet, zéro gaspillage

- Définition
 - Les territoires qui font le choix de se lancer dans une démarche de « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » se mobilisent pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions permettant d'améliorer la gestion des déchets au quotidien, en s'inspirant d'un cahier des charges reprenant les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- Source
 - Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, « *Territoires zéro déchet, zéro gaspillage* » [en ligne]. Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 16 décembre 2016.
 - Disponible sur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/territoires-zero-dechet-zero-gaspillage>



TIC

Technologies de l'Information et de Communication

TIG

Travail d'Intérêt général

TLC

Textile, Linge de maison, Chaussures

TMAE

Technicien de Maintenance d'Appareils Electroménagers

TN

Trésorerie Nette

- Objectif : analyse de l'équilibre du bilan (est ce que j'ai assez de disponibilités mobilisables rapidement pour faire face à mes dettes à court terme)
- Document comptable nécessaire
 - A partir du bilan (et du calcul du FNRG et BFR)
- Pour aller plus loin : <http://www.compta-facile.com/tresorerie-nette-tn-definition-calcul-et-interet/>



Annexe 2 : Liste des structures de l'échantillon

Nom Structure	Dépt	Typologie	Réseau ou groupe d'appartenance lors de la sélection de l'échantillon	Economie Sociale et Solidaire / Economie conventionnelle
AFB France	74	Réemploi - réutilisation TIC	Autres Réseaux ESS	ESS
Association La Roue Libre	76	Réemploi - réutilisation autres monoflux	Autres Réseaux ESS	ESS
ATF Gaia	77	Réemploi - réutilisation TIC	SIRRMET	ESS
BAK2SERVICES	59	Réemploi - réutilisation TIC	SIRRMET	EC
BISREPETTA	31	Réemploi - réutilisation TIC	SIRRMET	EC
CASH EXPRESS ELBEUF	76	Multiflux s'approvisionnant via des achats	Réseau revendeurs	EC
CASH EXPRESS MARTINIQUE	97	Multiflux s'approvisionnant via des achats	Réseau revendeurs	EC
CASH EXPRESS SARREGUEMINES	57	Multiflux s'approvisionnant via des achats	Réseau revendeurs	EC
Comité d Amis La Réunion St Clothilde	97	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau Emmaüs	ESS
Communauté Laval	53	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau Emmaüs	ESS
Communauté Bourgoin-Jalieu	38	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau Emmaüs	ESS
Croix-Rouge insertion - Béarn Solidarité	64	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Autres Réseaux ESS	ESS
Ecocyclerie des Mauges	49	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Autres Réseaux ESS	ESS
Emmaüs Défi	75	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau Emmaüs	ESS
Emmaüs Mundolsheim	67	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau Emmaüs	ESS
Emmaüs 88	88	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau Emmaüs	ESS
Envie 44 Saint Herblain	44	Réutilisation DEEE GEM	Réseau Envie	ESS
Envie Orléans Loiret	45	Réutilisation DEEE GEM	Réseau Envie	ESS
Envie Pau	64	Réutilisation DEEE GEM	Réseau Envie	ESS
Envie Strasbourg	67	Réutilisation DEEE GEM	Réseau Envie	ESS
HPE81 - vetbis	81	Réemploi - réutilisation TLC	Autres Réseaux ESS	ESS
Infonégoce	06	Réemploi - réutilisation TIC	SIRRMET	EC
La Boutik Foyal	97	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau des Ressourceries	ESS
L atelier du Retz Emploi	44	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau des Ressourceries	ESS
Le Lien	58	Réemploi - réutilisation TLC	Réseau Emmaüs	ESS
Le Relais Atlantique	44	Réemploi - réutilisation TLC	Réseau Emmaüs	ESS
Les chiffonniers de la joie	29	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Indépendants ESS	ESS
MAXIMUM	87	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau des Ressourceries	ESS
Nantes Ecologie l Air Livre	44	Réemploi - réutilisation autres monoflux	Indépendants ESS	ESS
OCEAN	17	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau des Ressourceries	ESS
Ordi Solidaire - SCOP Cévennes Libres	30	Réemploi - réutilisation TIC	Autres Réseaux ESS	ESS
Récup d Ore Solidaire	63	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Réseau des Ressourceries	ESS
Recyclea	03	Réemploi - réutilisation TIC	Autres Réseaux ESS	ESS
RécycloBat	31	Réemploi - réutilisation autres monoflux	Indépendants ESS	ESS
Régie Recyclerie Les Portes de l Essone	91	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Autres Réseaux ESS	ESS
TOM & LILI TROC	35	Multiflux s'approvisionnant via des achats	Dépôts-vente indépendants	EC
TRICYCLE OFFICE	92	Réemploi - réutilisation autres monoflux	Indépendants ESS	ESS
Trocantons	44	Multiflux ne s'approvisionnant pas via des achats (dons, flux abandonnés)	Indépendants ESS	ESS



Annexe 3 : Récapitulatif des formes de partenariat avec les collectivités locales pour les structures de la typologie 2

Pour rappel, les partenariats avec les collectivités sont les plus développés par les acteurs de la présente typologie (acteurs multiflux s'approvisionnant hors achat), quel que soit le réseau d'appartenance (Réseau des ressourceries, Emmaüs, autre réseaux ESS ou indépendant ESS).

Les partenariats observés sont :

- L'accès au gisement via les autorisations d'accès en déchèterie (13 structures de la typologie – à noter que toutes les structures n'utilisent pas nécessairement ce droit d'accès pour leur approvisionnement) ;
 - Conditions observées : reconduction tacite / bail limité dans le temps / aménagement à la charge de la structure
- La mise à disposition de locaux ;
 - Conditions observées : reconduction tacite / bail limité dans le temps / aménagement à la charge de la structure
- La reprise gratuite des déchets issus de l'activité (13 structures de la typologie) ;
 - Plusieurs modalités : Collecte par la collectivité (ou son prestataire) ou apports en déchèteries par la structure ;
 - Conditions observées : Plafonds en tonnes ou en % des flux à l'entrée / convention signée ou non.
- Des conventions avec participations financières / subventions financières (8 structures) :
 - Dont l'objet est :
 - Le détournement de flux
 - Les actions/activités en faveur de l'économie circulaire
 - La gestion d'une recyclerie
 - A noter des conventions signées également dans le cadre d'aides à l'emploi versées localement par la collectivité.
 - Dont les conditions particulières d'applications sont :
 - Participation financière s'inscrivant dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité avec ou sans reconduction tacite ;
 - Reporting des tonnages à la collectivité.
- Autres partenariats
 - Convention pour occupation du domaine public
 - Aides financières au démarrage de l'activité (aide à l'investissement)
 - Convention pour collectes dans les administrations

A noter également quatre structures retenues dans le cadre de marché public pour :

- L'exploitation d'une recyclerie dont le bâtiment appartient à la collectivité ;
- La prestation de collecte et de réemploi des déchets réutilisables apportés par les usagers ou collectés sur rendez-vous ;
- Le gardiennage, accueil et transfert des objets encombrants valorisables pour réemploi vers la recyclerie.

Enfin, une structure est concernée par une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation d'une recyclerie et la mise à disposition d'agents pour détournement des flux en déchèteries.



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.





ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE STRUCTURES DE RÉEMPLOI/RÉUTILISATION EN FRANCE

Les activités de réemploi et réutilisation, réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification, jouent un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques de prévention des déchets et constituent l'une des cibles prioritaires du programme national de prévention des déchets 2014-2020.

Au travers la caractérisation et l'analyse de l'activité de 38 installations de réemploi/réutilisation en France (dont 3 en DROM-COM), l'étude a permis de mieux comprendre leur fonctionnement, de mettre en évidence les facteurs influençant leur développement (les freins et les leviers, les difficultés rencontrées, les partenariats, le modèle économique...).

A l'issue de ces travaux, en complément du rapport d'étude et de la synthèse associée, 38 fiches techniques descriptives des structures enquêtées ont été élaborées ainsi qu'une note de recommandations à destination des porteurs de projet (création ou rénovation de structures).

Les structures de réemploi-réutilisation sont des leviers importants pour réduire la production de déchets et accompagner le changement de comportement en termes de consommation.

Cette étude aura permis de mettre en lumière la grande diversité de l'offre en biens issus du réemploi ou de réutilisation ainsi qu'en termes de modèles économiques.

